EXTENSIONS NORD ET SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE
ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Du 31 mai 2018 au 2 juillet 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Table des matières

I. Les principes de la concertation 4
1. Introduction 4
2. Rappel du cadre réglementaire 4
3. Contenu du bilan 4
II. La mise en œuvre de la concertation 5
1. Les modalités générales 5
2. L'information du public 6
3. Les réunions publiques 6
a. Réunion de lancement de la concertation 6
b. Réunion en mairie du 8ème secteur 7
4. Les expositions publiques 7
III. Le bilan de la concertation 8
1. Bilan quantitatif 8
a. Réunion de lancement de la concertation 8
b. Réunion publique dans le 8ème secteur 8
c. Expression du public 9
2. Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux observations recueillies 9
a. Contenu des supports de concertation 9
b. Planification des extensions du réseau de transport public 10
c. Opportunité du projet 12
d. Insertion urbaine et trame circulatoire 13
e. Accessibilité des personnes à mobilité réduite 15
f. Questions techniques diverses 16
g. Phasage des travaux et financement 16
h. Poursuite de l'information du public et communication sur la phase travaux 16
i. Observations ne concernant pas directement le projet 17
IV. Les suites données à la concertation 19
V. Annexes 19
3. Délibération du Conseil de Métropole 19
4. Avis de concertation préalable 19
5. Revue de Presse 19
6. Documents à la disposition du public 19

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

7. Rapport du garant de la CNDP sur la concertation préalable 19
8. Copie des registres mis à disposition du public 19
9. Copie des courriers reçus par le garant de la concertation 19
10. Copie des courriels reçus par le garant de la concertation.....19
11. Compte rendus des deux réunions publiques organisées les 30 mai 2018 et 2 juillet 2018 19

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

I. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

1. Introduction

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pris la décision de prolonger le réseau de tramway de Marseille, au nord jusqu'à Gèze (15ème arrondissement) et au sud jusqu'à La Gaye (9ème arrondissement). Cette première phase d'extension poursuit l'objectif de rééquilibrer la répartition modale des déplacements au profit des transports en commun. Dans le cadre de cette extension projetée, la création d'un centre de maintenance et remisage des rames de tramway est prévue sur le site de Dromel Montfuron.

La concertation préalable concernant le projet d'extension du réseau de tramway de Marseille, au nord jusqu'au boulevard du capitaine Gèze et au sud jusqu'à La Gaye, et la création d'un site de maintenance et remisage a eu lieu du jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018.

Le projet se développe sur la commune de Marseille et traverse le territoire de quatre secteurs : le 2ème secteur (2ème et 3ème arrondissements), le 4ème secteur (6ème et 8ème arrondissements), le 5ème secteur (9ème et 10ème arrondissements) et le 8ème secteur (15ème et 16ème arrondissements).

2. Rappel du cadre réglementaire

La concertation préalable est menée conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme et à l'article R 121-9 du Code de l'Environnement.

Elle est par ailleurs menée sous l'égide d'un garant, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public. Personne neutre et indépendante des parties prenantes au débat, le garant veille au bon déroulement de la concertation, à la bonne information du public, et au respect de la participation des différents acteurs de la concertation et du public. A l'issue de sa mission, le garant rend compte de la concertation dans un rapport rendu public, figurant également en annexe 5 du présent bilan de la concertation préalable.

La concertation préalable initiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence vise à :

- présenter le projet au public ;
- échanger avec la population sur les grands principes du projet et sur les choix de desserte ;
- permettre au maître d'ouvrage d'affiner et adapter son projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes du public.

3. Contenu du bilan

Le bilan de la concertation préalable concernant le projet d'extension du réseau de tramway de Marseille, au nord jusqu'au boulevard du capitaine Gèze et au sud jusqu'à La Gaye, et la création d'un site de maintenance et remisage précise les modalités d'organisation, fait la

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

synthèse des échanges et contributions du public et présente les suites qu'entend donner le maître d'ouvrage à cette phase de concertation.

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

1. Les modalités générales

Par délibération TRA 001-368/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation préalable.

Afin de permettre au public de s'exprimer, plusieurs actions ont été mises en œuvre conformément à cette délibération :

- Deux réunions publiques ont été organisées : une première réunion de lancement de la concertation préalable a eu lieu le mercredi 30 mai 2018 au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Palais du Pharo, et une deuxième réunion publique a eu lieu le lundi 2 juillet 2018 en mairie de secteur des 15ème et 16ème arrondissements.
- Des outils d'information et d'expression du public ont été proposés : des panneaux ont été exposés dans 5 lieux d'exposition et mis en ligne sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des dépliants d'information et des registres étaient à disposition du public dans les 5 lieux d'exposition, le public a pu écrire au garant de la concertation par courrier postal ou par courriel à l'adresse suivante : francois.nau@ampmetropole.fr.

Les expositions publiques ont été organisées dans les cinq lieux suivants :

- Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Palais du Pharo ;
- Mairie des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille ;
- Mairie des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille ;
- Mairie des 9ème et 10ème arrondissements de Marseille ;
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

2. L'information du public

L'avis de concertation a été diffusé au public de la manière suivante :

- Mise en ligne sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence lundi 14 mai 2018 à l'adresse suivante : http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique ;
- Affichage sur les lieux d'exposition publique le mardi 15 mai 2018 ;
- Publication dans la presse : le mercredi 16 mai 2018 dans La Provence et le jeudi 17 mai 2018 dans La Marseillaise.

Les panneaux d'exposition et le dépliant d'information ont été mis en ligne sur le site internet de la Métropole jeudi 31 mai 2018 à l'adresse suivante : http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique/641-avis-de-concertation-publique-projet-de-creation-d-une-zac-au-nord-du-technopole-chateau-gombert-2

Un rappel de publicité a été effectué dans la presse mercredi 6 juin 2018 dans La Provence et La Marseillaise.

La mairie des 9ème et 10ème arrondissements a également mené des actions de diffusion de l'information :

- Mise en ligne de l'avis de concertation préalable sur le site internet de la mairie des 9ème et 10ème arrondissements ;
- Diffusion de l'avis de concertation par mail aux Comités d'Intérêt de Quartier et au fichier de contacts de la mairie rassemblant 4 500 personnes.

3. Les réunions publiques

a. Réunion de lancement de la concertation

La réunion de lancement de la concertation préalable s'est tenue le mercredi 30 mai de 17h30 à 19h30 au Palais du Pharo.

La réunion a été introduite par Jean Montagnac, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Jean-Pierre Serrus, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

Le projet a été présenté au public par le Directeur de la Direction Métro Tramway, maître d'ouvrage du projet d'extension nord et sud du réseau de tramway et de création d'un site de maintenance et remisage des rames. Ce sont ensuite les membres du groupement de maîtrise d'œuvre (Egis Rail – Stoa – Carta Associés) qui ont détaillé les objectifs et principales caractéristiques du projet.

Des interventions des maires des secteurs traversés par le projet d'extension du tramway ont suivi : Lisette Narducci, maire des 2ème et 3ème arrondissements, Yves Moraine, maire

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

des 6ème et 8ème arrondissements, Lionel Royer-Perreaut, maire des 9ème et 10ème arrondissements, et Roger Ruzé, maire des 15ème et 16ème arrondissements.

Un temps d'échanges avec la salle a ensuite eu lieu.

Le garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public a présenté son rôle puis la séance a été clôturée par Jean-Pierre Serrus.

Le compte-rendu de cette réunion publique figure en annexe 9 du présent bilan de la concertation préalable.

b. Réunion en mairie du 8ème secteur

Une réunion publique s'est tenue lundi 2 juillet 2018 de 17h à 19h en mairie des 15ème et 16ème arrondissements.

La réunion a été introduite par Roger Ruzé, maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille. Samia Ghali, Sénatrice des Bouches-du-Rhône, est ensuite intervenue pour présenter le contexte du développement des transports dans le 8ème secteur.

Le garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public a présenté son rôle dans le processus de concertation préalable puis Jean-Pierre Serrus, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports, a introduit le contexte du projet soumis à concertation du public.

Le projet a été présenté au public par le Directeur de la Direction Métro Tramway, maître d'ouvrage du projet d'extension nord et sud du réseau de tramway et de création d'un site de maintenance et remisage des rames. Ce sont ensuite les membres du groupement de maîtrise d'œuvre (Egis Rail – Stoa – Carta Associés) qui ont détaillé les objectifs et principales caractéristiques du projet.

Un temps d'échange avec la salle a ensuite eu lieu avant la clôture de la séance par Jean-Pierre Serrus et Roger Ruzé.

Le compte-rendu de cette réunion publique figure en annexe 9 du présent bilan de la concertation préalable.

4. Les expositions publiques

Cinq expositions permanentes constituées, pour chacune d'entre elles, de 8 panneaux de présentation de l'opération se sont tenues pendant une durée de un mois, du jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 dans les lieux suivants :

- Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Palais du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 007 Marseille - du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- Mairie des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille - 2, Place de la Major – 13 002 Marseille - du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- Mairie des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille - 125, rue du Commandant Rolland - 13 008 Marseille - du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 11h00 ;
- Mairie des 9ème et 10ème arrondissements de Marseille - 150, boulevard Paul Claudel – 13 009 Marseille - du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille - 246, rue de Lyon – 13 015 Marseille - du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30.

Dans chacun des lieux d'exposition un registre était mis à disposition pour recueillir les observations du public.

Huit panneaux exposés présentaient l'opération :

- Panneau 1 : le Plan de Déplacements Urbains
- Panneau 2 : les modalités de la concertation préalable
- Panneau 3 : présentation et principales caractéristiques du projet
- Panneau 4 : extension sud Castellane – La Gaye – les enjeux
- Panneau 5 : extension sud Castellane – La Gaye – le tracé
- Panneau 6 : extension nord Arenc – Gèze – les enjeux
- Panneau 7 : extension nord Arenc – Gèze – le tracé
- Panneau 8 : différents types d'insertion du tramway.

Des dépliants de présentation du projet ont été édité en 4 000 exemplaires et mis à disposition du public dans les lieux d'exposition.

III. LE BILAN DE LA CONCERTATION

1. Bilan quantitatif

a. Réunion de lancement de la concertation

La réunion de lancement de la concertation préalable qui a eu lieu mercredi 30 mai 2018 au Palais du Pharo a rassemblé 100 participants environ. Parmi eux étaient présents des élus, et des représentants des Comités d'Intérêt de Quartier.

Les échanges avec le public ont duré 30 minutes environ. Six questions posées par le public ont reçu une réponse des porteurs de projet.

b. Réunion publique dans le 8ème secteur

La réunion publique qui a eu lieu lundi 2 juillet 2018 en mairie du 8ème secteur a rassemblé 40 participants environ. Parmi eux étaient présents des élus, et des représentants des Comités d'Intérêt de Quartier.

Les échanges avec le public ont duré 45 minutes environ. Sept questions posées par le public ont reçu une réponse des porteurs de projet.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

c. Expression du public

Les participants à la concertation préalable ont utilisé les différents moyens d'expression mis à leur disposition.

Une expression peut contenir plusieurs observations portant chacune sur un aspect particulier du projet.

Les moyens d'expression ont été les suivants :

Moyen d'expression	Nombre d'expressions
Réunion publique du 30 mai 2018	6
Réunion publique du 2 juillet 2018	7
Registres	17
Courriers envoyés au garant	5
Courriels envoyés au garant	49

2. Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux observations recueillies

Les observations formulées par le public lors de la concertation préalable portent sur divers aspects du projet et sont présentées ci-après selon les catégories suivantes :

- Contenu des supports de concertation
- Planification des extensions du réseau de transport public
- Opportunité du projet
- Insertion urbaine et trame circulatoire
- Accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Questions techniques diverses
- Phasage et financement du projet
- Poursuite de l'information du public et communication sur la phase travaux
- Observations ne concernant pas directement le projet

a. Contenu des supports de concertation

Parmi les observations recueillies, quelques-unes portent sur le niveau de détail des informations transmises au public qui semble insuffisant.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage :

Le niveau de détail présenté dans les documents supports de la concertation et lors des réunions publiques s'explique par la nature de la phase de concertation préalable. Les observations recueillies dans ce cadre doivent alimenter les études d'avant-projet. A l'issue de ces études, des propositions d'aménagement plus détaillées pourront être présentées et alimenteront les discussions qui auront lieu lors de l'enquête publique.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

b. Planification des extensions du réseau de transport public

Le public émet des observations relatives à l'application du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013-2023 approuvé par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vis-à-vis de la phase 1 du projet d'extension nord-sud du tramway de Marseille :

Le public rappelle dans plusieurs contributions que le PDU 2013-2023 prévoit pour 2023 la réalisation d'une ligne de tramway nord - sud dont les terminus sont situés à La Rouvière au sud (9ème arrondissement de Marseille) et à La Castellane au nord (15ème arrondissement de Marseille). Le public regrette que cet engagement sur les terminus ne soit pas tenu et que le projet ouvert à concertation préalable présente un déséquilibre entre l'extension nord (1,8 kilomètre jusqu'à Gèze) et l'extension sud (4,4 kilomètres jusqu'à La Gaye).

Ainsi les participants s'expriment en faveur d'une réalisation rapide de la phase 2 du projet d'extension nord - sud du tramway de Marseille.

Par ailleurs, les contributeurs s'interrogent sur les délais de mise en œuvre du projet, et constatent que 2 années séparent la décision de lancement de la concertation préalable par délibération et le déroulement effectif de cette concertation.

Vis-à-vis des autres projets programmés au PDU :

L'utilité du projet de tramway Blancarde-Dromel prévu dans le PDU et desservant le secteur de la Capelette est soulignée dans de nombreuses observations. Dans ces observations, le public s'exprime en faveur de la réalisation de ce projet à court terme.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage :

Pour ce qui concerne l'extension nord-sud du réseau de tramway, les prévisions du PDU 2013-2023 seront recalées dans le temps dans le cadre de l'élaboration du PDU Métropolitain pour tenir compte du fait que la phase 1 de l'extension nord-sud ne correspond pas à l'ensemble des extensions envisagées. Toutefois, les études de la phase 2 sont engagées, ce qui permet à terme de réduire le décalage dans la réalisation des phases 1 et 2.

L'extension nord-sud du tramway a été découpée en 2 phases du fait de difficultés techniques et d'une nécessaire coordination avec les projets en interface : au nord la trémie routière Gèze et au sud le Boulevard Urbain Sud.

Par ailleurs, l'extension du réseau de tramway nécessite la création d'un nouveau centre de maintenance et remisage des rames. Celui-ci sera réalisé dans le cadre de l'opération faisant l'objet de la présente concertation préalable. Cette opération constitue ainsi un préalable à toute autre extension.

La Métropole tiendra compte des observations formulées sur l'utilité de la liaison Blancarde-Dromel, notamment dans les travaux liés à l'élaboration du PDU Métropolitain.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le public revendique à travers plusieurs observations une meilleure desserte en transports en commun de l'ensemble du territoire marseillais. Les besoins suivants sont notamment exprimés:

- Desserte en transport en commun en site propre (métro) de l'Hôpital Nord ;
- Maillage du tramway au nord avec la gare ferroviaire de St-Antoine, par un prolongement depuis La Castellane ;
- Desserte en tramway de Septèmes-les-Vallons, en liaison avec l'extension nord du tramway ;
- Desserte en tramway du Rond-Point du Prado, secteur par lequel transitent des habitants de l'ensemble des quartiers sud ;
- Création d'une liaison tramway reliant la place Castellane, Menpenti, La Capelette, et Aubagne ;
- Amélioration de la desserte du 3ème arrondissement de Marseille ;
- Amélioration de la desserte en transports en commun du quartier du Panier ;
- Création de la liaison tramway Blancarde-Dromel (prévue au PDU en vigueur).

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage :

L'insuffisance de la desserte en transports en commun est un constat qui concerne l'ensemble du territoire métropolitain. Une première réponse est apportée dans l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, voté en décembre 2016. Ce document prévoit pour 2025 la mise en place du réseau MétroExpress et de pôles d'échange multimodaux qui lui sont associés. Cette action a pour objectif d'assurer à chaque métropolitain un accès au réseau de transports en commun en moins d'un quart d'heure. C'est ensuite dans le cadre de l'élaboration en cours du PDU Métropolitain que doivent être définis les projets de transports en commun en site propre qui seront programmés et les priorités qui seront données.

Quelques observations portent sur l'inégalité de traitement dont souffre le nord de Marseille en matière de développement des transports en commun en site propre.

Un collectif de participants fait ainsi part de la crainte de voir le développement des transports en commun en site propre dans le nord de Marseille se limiter au pôle d'échange de Gèze. Le collectif souligne la nécessaire articulation entre le futur PDU Métropolitain et l'avenir économique de Marseille et sa Métropole ; une meilleure accessibilité des territoires situés au nord de Marseille favorisera leur développement économique, social et urbain.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage :

Les travaux d'élaboration du PDU Métropolitain prendront en compte cette problématique dans le cadre d'une réflexion menée sur l'amélioration du réseau de transports en commun à l'échelle métropolitaine. Dans cette perspective, il convient de replacer le nord de Marseille au cœur de la Métropole Aix-Marseille-Provence, c'est-à-dire à l'interface entre la ville centre et les autres communes, et non plus en opposition avec le sud de Marseille.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

c. Opportunité du projet

De nombreux avis favorables sont émis sur le projet à plusieurs égards :

- Il améliore la desserte de quartiers périphériques de Marseille par des lignes fortes de transports en commun
- Il constitue une alternative à l'usage de la voiture dont les flux sont une nuisance pour l'environnement
- Le tramway est un mode de transport public à privilégier compte tenu de sa facilité d'accès, de la desserte plus fine qu'il permet, de ses impacts modérés sur l'environnement, de son coût plus réduit que le mode métro ;
- Il est accompagné de la réalisation de parcs relais gratuits pour les usagers des transports en commun ;
- Il participe à l'augmentation de la place accordée aux modes actifs dans l'espace public ;

Quelques participants s'interrogent sur la superposition des tracés du tramway et du métro.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Que ce soit pour le prolongement côté Nord ou Sud, le réseau tramway ne se superpose pas au réseau de métro et est prolongé au-delà du réseau métro actuel.

Au Nord, le tronçon entre Arenc et Gèze accompagne le projet urbain Euroméditerranée et il est seulement la première pierre d'une extension plus longue allant jusqu'à La Castellane.

Au sud, entre la Place Castellane et Ste-Marguerite Dromel, le tramway répond à des besoins de desserte complémentaires à la desserte assurée par le métro : il améliore notamment la desserte du quartier du Rouet et de la ZAC de la Capelette.

Par ailleurs l'implantation des stations tramway est prévue environ tous les 450 mètres et pour le métro tous les 850 mètres. Le tramway permet donc une desserte plus fine des quartiers.

Dans une observation, le choix du tracé retenu pour l'extension sud est remis en cause. Une riveraine pense qu'il serait plus opportun de desservir le secteur des hôpitaux sud par le boulevard de Ste-Marguerite sur lequel est implanté l'Institut Paoli Calmettes, dont l'activité est croissante.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Le tracé de l'extension sud par la rue Augustin Aubert et l'avenue Viton a été retenu au terme des études de faisabilité et en prenant en compte d'une part l'environnement urbain desservi et d'autre part les conditions d'insertion sur la voirie et ses impacts. Au terme de cette analyse il est apparu pertinent d'insérer le tramway sur l'axe Aubert – Viton, compte tenu de la nature de la voirie et des logements et activités présents dans le secteur (Hôpitaux Ste-Marguerite, CNRS, Enedis, résidence Valmante, résidence La Rouvière,...)

Des observations portent sur l'articulation du projet avec les lignes de bus existantes. Un collectif de participants demande par exemple le rabattement sur les arrêts de tramway des lignes de bus qui desservent le quartier de la Capelette et l'est de Marseille.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Ce sujet sera traité dans les études d'avant-projet qui s'accompagnent d'études de restructuration du réseau de bus, réalisées en coordination avec l'Autorité Organisatrice de la Mobilité et avec l'exploitant du réseau.

d. Insertion urbaine et trame circulatoire

Des remarques sur la trame circulatoire portent sur le secteur de Gèze au nord et sur les secteurs de Castellane, Pugette, et le projet du tunnel Schloesing au sud.

Trémie routière Gèze

Des observations ont porté sur la trémie routière Gèze et son articulation avec l'extension du tramway au nord de Marseille. Les personnes s'inquiètent de ne pas voir figurer sur les plans d'aménagement le projet de trémie routière Gèze dont l'objectif est d'absorber une partie du trafic en surface au niveau de la place de la Cabucelle.

Il a été évoqué notamment par la population, à de nombreuses reprises que les niveaux de circulation sur le boulevard de Capitaine Gèze/avenue du Cap Pinède vont sensiblement augmenter du fait du développement des activités liées au port (marchandises et voyageurs), de la livraison de la L2 nord, de la création du pôle d'échange multimodal à Gèze et du futur passage du tramway. En outre l'axe Gèze-Cap Pinède constitue le barreau de liaison entre l'A7 et l'A55 où circule quotidiennement un trafic conséquent dont une partie importante de poids-lourds.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Le remplacement de la passerelle par une trémie routière au niveau du boulevard du Capitaine Gèze n'est pas encore abandonné. Toutefois, elle est remise en question par son coût d'une part et par la coupure urbaine qu'elle engendrerait entre le nord et le sud de l'avenue du Cap Pinède.

Secteur et place Castellane

Des observations portent sur l'aménagement de la place Castellane impactant la trame circulatoire du quartier. Certaines personnes indiquent que le projet d'aménagement de la place Castellane qui consiste à ne maintenir la circulation automobile uniquement entre l'avenue du Prado et l'avenue Baille risque de générer des difficultés d'écoulement du trafic et de créer des reports de flux importants dans les rues voisines (rue adjacentes à la rue de Rome). Certaines personnes considèrent que la place faite aux piétons est disproportionnée. Enfin, des questions se posent sur la circulation des bus dans le secteur.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Des études de circulation vont être réalisées afin de vérifier le bon fonctionnement circulatoire au niveau de la place et du secteur Castellane. Avec les différents projets routiers (L2 et B.U.S) dont la mise en service est prévue avant la réalisation de l'extension du tramway, les trafics vont globalement baisser en centre-ville.

Rue Aubert

Une question sur l'aménagement urbain sur la rue Augustin Aubert, l'avenue Viton et le chemin colline St Joseph a été posée par un riverain.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Le projet de l'extension du tramway jusqu'à La Gaye prévoit deux voies de circulation (une voie par sens) sur cet axe. Elles seront juxtaposées (et non superposées) à la plateforme du tramway. Des précisions sur les aménagements urbains seront apportées lors des réunions prévues dans les mairies de secteur lors des phases ultérieures du projet.

Le projet du tunnel Schloesing

Des personnes s'inquiètent du projet du tunnel Schloesing qui ne répond pas aux enjeux de circulation actuels et de ses impacts sur le parc du XXVIème centenaire.

On souligne également que le projet de dépose des passerelles est ancien et qu'il n'est pas lié au passage du tramway.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

La réalisation du tunnel Schloesing constitue une donnée d'entrée au projet d'extension du tramway. La démolition des passerelles sur la place du Général Ferrié est prévue dans l'opération du tunnel Schloesing.

Les modes actifs

Des observations sur la place réservée aux modes actifs notamment les vélos ont été relevées. Il a été demandé qu'au niveau de la place Castellane les vélos et les piétons aient chacun des espaces dédiés. Un collectif demande des itinéraires continus et jalonnés.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Le projet d'extension du tramway prévoit la création de corridor cyclable. Au total 5,5 kilomètres de pistes cyclables seront aménagés, les modes actifs ont bien été pris en compte dans les aménagements.

e. Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Des difficultés d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux différentes stations de métro ont été soulignées. Le tramway ressort comme un mode de transport collectif favorable aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

La mise en accessibilité des stations de métro est prévue et liée au projet de renouvellement des rames de métro. La station Ste Marguerite-Dromel fait d'ailleurs l'objet de travaux actuellement pour sa mise en accessibilité. Actuellement des études sont en cours pour la mise en accessibilité des stations de métro. En outre, le projet d'extension du tramway consiste à aménager la voirie de façade à façade ce qui va permettre de mettre aux normes les espaces publics concernés par le tracé.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

f. Questions techniques diverses

Des questions précises ont été posées. Enedis demande d'accéder à un poste de service par un convoi exceptionnel sur l'avenue Roger Salengro. Un riverain de la rue Augustin Aubert indique que sa maison a été inondée trois fois en dix ans, il est inquiet sur l'aménagement de cette rue et demande à prendre en considération les risques d'inondation dans ce secteur.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Les questions techniques seront prises en compte dans le cadre des études du Maître d'œuvre. Concernant la remarque sur les inondations, des études hydrauliques vont être réalisées dans les études d'avant-projet. Ces dernières prendront en considération les problématiques évoquées.

Des études acoustiques et vibratoires seront effectuées avant, pendant et après les travaux.

g. Phasage des travaux et financement

Le phasage des travaux

Des questions sur le phasage des travaux ont été posées dont une portant sur le stationnement supprimé sur le P+R Dromel.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

A la mise en service du tramway, deux P+R seront créés au sud, le P+R de La Gaye d'une capacité de 250 places et le P+R de Dromel d'une capacité de 700 places. Durant les travaux des contraintes sur le stationnement sur le P+R de Dromel émergeront. Des solutions sont à rechercher avec l'exploitant des transports en commun pour minimiser la gêne occasionnée.

Financement

Une personne a demandé si le financement de l'extension du tramway phase 1 était acté.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 240 millions euros dont 36 millions d'euros pour le bâtiment du site de maintenance et de remisage. Une subvention d'environ 30 millions d'euros été accordée par l'Etat, environ 14 millions d'euros ont fait l'objet d'une délibération pour la réalisation des études d'avant-projet.

h. Poursuite de l'information du public et communication sur la phase travaux

Poursuite de l'information du public

Le public demande l'organisation de réunions d'information relatives aux expropriations qui seront nécessaires dans le cadre du projet ainsi que des précisions relatives à l'impact du projet sur un équipement public situé rue Aubert.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Quelques observations expriment le souhait de voir les CIQ associés aux études de conception de l'insertion urbaine du tramway notamment dans le secteur de la Place Castellane, et cela avant le lancement de l'enquête publique.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Préalablement à l'enquête publique, des réunions d'information du public seront organisées dans les mairies de secteur. A cette occasion, les études ayant avancé, des réponses seront apportées aux observations des riverains.

De fortes attentes sont par ailleurs exprimées en matière de concertation avec le public pour la phase 2 du projet d'extension nord et sud du tramway de Marseille. Le public exprime son souhait d'être associé aux études.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

La Métropole sera à l'écoute du public lors de la poursuite des études relatives à la phase 2 des extensions nord-sud du réseau de tramway. Par ailleurs, une concertation préalable spécifique à cette phase sera organisée, de même qu'une enquête publique.

Communication sur la phase travaux

Des riverains du tracé de l'extension sud s'inquiètent des nuisances qui seront occasionnées par les travaux dans un secteur qui sera par ailleurs touché par les travaux du Boulevard Urbain Sud (secteur de la rue Augustin Aubert et de l'avenue Viton). Certains d'entre eux souhaitent des informations régulières durant la phase travaux.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage :

Les impacts de la phase chantier et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre seront analysés par le maître d'ouvrage pendant les études. Durant la phase chantier, le Maître d'Ouvrage mettra en place un système de communication permettant d'informer les riverains et usagers du réseau de transport public sur l'avancement et le phasage des travaux.

i. Observations ne concernant pas directement le projet

Quelques observations ne concernent pas le projet d'extension nord-sud du tramway de Marseille :

- Un habitant exprime son accord avec le projet de réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre vers Saint-Loup ;
- Un collectif s'exprime pour la réalisation d'un tramway circulant entre Blancarde, Dromel, St-Loup, St-Marcel, La Barasse, La Penne-sur-Huveaune, Le Charrel, Aubagne, ...Valdonne, en lieu et place du prolongement de la ligne 2 du métro entre Ste Marguerite Dromel et St Loup prévu au PDU.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

La Métropole sera à l'écoute de ces observations lors d'échanges avec le public qui auront lieu dans le cadre de l'élaboration du PDU Métropolitain.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Plusieurs observations posent les questions de la date de mise en service de la station de métro Gèze et du portage des financements supplémentaires occasionnés par le retard observé.

Réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage

Les équipes techniques qui travaillent sur le projet de prolongement du métro jusqu'à Gèze rencontrent des difficultés à mettre en place le système de signalisation (c'est-à-dire de sécurité des circulations métro). Le sujet est complexe en raison de difficultés de mise en compatibilité des systèmes existants et des systèmes de nouvelle génération. Le coût de ce projet avait été estimé à 80 millions d'euros et s'élèvera à 100 millions d'euros. Ce taux de variation des coûts est classique pour de telles opérations. De même, des retards comparables dans la réalisation des travaux ont été observés dans d'autres agglomérations.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

IV. LES SUITES DONNEES A LA CONCERTATION

Le maître d'ouvrage constate que l'extension du tramway est plébiscitée par la population. Quelques réserves sont émises par les participants quant à la mise en œuvre non simultanée de la phase 2 et quant à des choix locaux de tracé. Aucun avis défavorable remettant en cause l'opportunité du projet n'a été émis par le public.

Les observations et propositions exprimées au cours de cette concertation préalable seront prises en compte dans le cadre des études d'avant-projet. A l'issue de ces études des propositions d'aménagements plus détaillées pourront être présentées au public.

La population pourra compléter son information sur le projet et donner son avis lors de l'Enquête Publique qui sera organisée ultérieurement.

V. ANNEXES

3. Délibération du Conseil de Métropole
4. Avis de concertation préalable
5. Revue de Presse
6. Documents à la disposition du public
7. Rapport du garant de la CNDP sur la concertation préalable
8. Copie des registres mis à disposition du public
9. Copie des courriers reçus par le garant de la concertation
10. Copie des courriels reçus par le garant de la concertation
11. Compte rendus des deux réunions publiques organisées les 30 mai 2018 et 2 juillet 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

EXTENSIONS NORD ET SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

ANNEXES AU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Du 31 mai 2018 au 2 juillet 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LISTE DES ANNEXES

1. *Délibération du Conseil de Métropole*
2. *Avis de concertation préalable*
3. *Revue de Presse*
4. *Documents à la disposition du public*
5. *Rapport du garant de la CNDP sur la concertation préalable*
6. *Copie des registres mis à disposition du public*
7. *Copie des courriers reçus par le garant de la concertation*
8. *Copie des courriels reçus par le garant de la concertation*
9. *Compte rendus des deux réunions publiques organisées les 30 mai 2018 et 2 juillet 2018*

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

1. Délibération du Conseil de Métropole

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Métropole d'Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 001-368/16/BM

■ Première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron - Lancement de la concertation préalable.

MET 16/599/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à La Castellane, au Sud jusqu'à La Rouvière. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Dans le cadre de cette extension projetée, la création d'un centre de remisage de tramway sur le site Dromel / Montfuron est également prévue pour répondre aux besoins de remisage et maintenance des rames de tramway nécessaires à l'exploitation du réseau étendu.

Par délibération DTM 009-583/14CC du 19 décembre 2014, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public, se rapportant à l'opération de prolongement du réseau de tramway de Marseille du Nord au Sud.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Par délibération DTM 019-767/15CC du 19 février 2015 ce même Conseil de Communauté a approuvé la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud, Gèze-La Gaye, pour un montant de 14 100 000 euros HT.

Par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, ce même Conseil de Communauté a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron.
Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

Il accompagnera l'extension de 170 hectares, vers le nord de Marseille, du périmètre de l'opération d'intérêt national portée par l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée et dont l'objectif majeur est d'étendre le grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement du Pôle d'échanges de Capitaine Gèze.

Il permettra vers le sud, la desserte de la ZAC de la Capelette et des hôpitaux et désenclavera certains des quartiers les plus densément peuplés de la ville. D'autre part l'extension du réseau de tramway au sud contribuera à la création de deux pôles d'échanges multimodaux, l'un à la station Sainte-Marguerite Dromel, l'autre à la jonction avec le projet de Boulevard Urbain Sud, boulevard de la Gaye.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

La desserte Nord/Sud, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Nord jusqu'à l'hôpital Nord, et du BHNS Sud jusqu'à Luminy.

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.
Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Ce projet a été retenu dans sa phase 1, du Boulevard Capitaine Gèze à Arenc et de Castellane à La Gaye, dans le cadre du projet Transports Collectifs et Mobilité Durable de l'Etat, dit Grenelle 3.

Par ailleurs, il s'intègre dans les objectifs du PDU d'agglomération pour la période 2013 à 2023.

Le début des travaux de la phase 2, du Boulevard Capitaine Gèze à La Castellane et de La Gaye à La Rouvière, associé au financement subséquent de l'Etat et aux études techniques correspondantes à réaliser, pourrait être envisagé à l'horizon 2023.

Le prolongement évoqué au titre du présent rapport porte sur la phase 1 de l'extension et représente :

- pour le Nord un linéaire supplémentaire de : 1,8 km (Arenc – Gèze)
- pour le Sud un linéaire supplémentaire de : 4,2 km (Castellane-La Gaye)

Cette double extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP.

De nouvelles rames seront mises en service. Afin de permettre leur remisage et leur maintenance, il est nécessaire de réaliser un nouveau dépôt, celui de St Pierre ne pouvant en accueillir davantage. Il est ainsi prévu de construire un centre de remisage supplémentaire sur le site de Montfuron, au nord de la station de Métro Sainte-Marguerite Dromel, le long du boulevard Schloesing.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le Conseil de Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ayant approuvé, par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron, il est maintenant nécessaire de lancer la concertation préalable se rapportant à l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole DTM 009-583/14CC du 19 décembre 2014 approuvant la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public, se rapportant à l'opération de prolongement du réseau de tramway de Marseille du Nord au Sud ;
- La délibération de ce même Conseil de Communauté DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord- Sud, Gèze-La Gaye pour un montant de 14 100 000 euros HT ;
- La délibération de ce même Conseil de Communauté DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015 approuvant le programme de l'opération d'extensions du réseau de tramway au Nord et au Sud, ainsi que la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel-Montfuron ;
- La délibération HN009-011/16/CM du 17 mars 2016 relative aux délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis émis par le Conseil de Territoire de Marseille Provence du 24 juin 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant

- Qu'il convient de lancer la procédure de concertation préalable concernant la première phase de l'Première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron - Lancement de la concertation préalable.

Délibère

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable au sens des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme portant sur la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- Une réunion publique de lancement de la concertation ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la (des) Mairie (s) des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Métropole d'Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Colette BABOUCHIAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheïra ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Roland BLUM - Frédérick BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 104-148/16/CT

■ Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron - Lancement de la concertation préalable

DMET 16/14632/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Dans ce cadre, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du projet de délibération ci-dessous.

Présentation du projet de délibération :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à La Castellane, au Sud jusqu'à La Rouvière. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Dans le cadre de cette extension projetée, la création d'un centre de remisage de tramway sur le site Dromel / Montfuron est également prévue pour répondre aux besoins de remisage et maintenance des rames de tramway nécessaires à l'exploitation du réseau étendu.

Par délibération DTM 009-583/14CC du 19 décembre 2014, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public, se rapportant à l'opération de prolongement du réseau de tramway de Marseille du Nord au Sud.

Par délibération DTM 019-767/15CC du 19 février 2015 ce même Conseil de Communauté a approuvé la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud, Gèze-La Gaye, pour un montant de 14 100 000 euros HT.

Par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, ce même Conseil de Communauté a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron.
Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

Il accompagnera l'extension de 170 hectares, vers le nord de Marseille, du périmètre de l'opération d'intérêt national portée par l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée et dont l'objectif

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

majeur est d'étendre le grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement du Pôle d'échanges de Capitaine Gèze.

Il permettra vers le sud, la desserte de la ZAC de la Capelette et des hôpitaux et désenclavera certains des quartiers les plus densément peuplés de la ville. D'autre part l'extension du réseau de tramway au sud contribuera à la création de deux pôles d'échanges multimodaux, l'un à la station Sainte-Marguerite Dromel, l'autre à la jonction avec le projet de Boulevard Urbain Sud, boulevard de la Gaye.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

La desserte Nord/Sud, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Nord jusqu'à l'hôpital Nord, et du BHNS Sud jusqu'à Luminy.

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.
Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Ce projet a été retenu dans sa phase 1, du Boulevard Capitaine Gèze à Arenc et de Castellane à La Gaye, dans le cadre du projet Transports Collectifs et Mobilité Durable de l'Etat, dit Grenelle 3.

Par ailleurs, il s'intègre dans les objectifs du PDU d'agglomération pour la période 2013 à 2023.

Le début des travaux de la phase 2, du Boulevard Capitaine Gèze à La Castellane et de La Gaye à La Rouvière, associé au financement subséquent de l'Etat et aux études techniques correspondantes à réaliser, pourrait être envisagé à l'horizon 2023.

Le prolongement évoqué au titre du présent rapport porte sur la phase 1 de l'extension et représente :

- pour le Nord un linéaire supplémentaire de : 1,8 km (Arenc – Gèze)
- pour le Sud un linéaire supplémentaire de : 4,2 km (Castellane-La Gaye)

Cette double extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP.

De nouvelles rames seront mises en service. Afin de permettre leur remisage et leur maintenance, il est nécessaire de réaliser un nouveau dépôt, celui de St Pierre ne pouvant en accueillir davantage. Il est ainsi prévu de construire un centre de remisage supplémentaire sur le site de Montfuron, au nord de la station de Métro Sainte-Marguerite Dromel, le long du boulevard Schloesing.

Le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ayant approuvé, par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron, il est maintenant nécessaire de lancer la concertation préalable se rapportant à l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil de Territoire relative à l'élection du Président du Conseil de Territoire ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération portant sur le lancement de la concertation préalable relatif à la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération au nord et au sud ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération : Première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron – Lancement de la concertation préalable.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Présents	119
Représentés	35
Voix Pour	127
Voix Contre	0
Abstentions	27

Adoptée

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Se sont abstenus :

Hélène ABERT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI- Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Josette FURACE - Samia GHALI - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Paule JOUVE - Annie LEVY-MOZZICONACCI- Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI- Muriel PRISCO - Roger RUZÉ - Éric SCOTTO - Gérard POLIZZI - Nouriati DJAMBAE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2016

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

16/0658/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Approbation du lancement de la concertation préalable pour la réalisation, par la Métropole, de la 1ère phase de l'extension du tramway d'agglomération, au nord jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze (2ème et 15ème arrdts) et au sud jusqu'à la Gaye (6ème, 8ème, 9ème et 10ème arrdts) et la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron (9ème arrdt).

16-29457-DEEU

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint délégué à la Politique Municipale en faveur de l'Emploi, les Déplacements et les Transports Urbains et de Madame l'Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, au Projet Métropolitain au Patrimoine Foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille Provence (AMP) va lancer l'opération de prolongation du réseau de tramway de Marseille, au nord jusqu'à la Castellane dans le 15ème arrondissement, et au sud jusqu'à la Rouvière dans le 9ème arrondissement. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun. Dans ce cadre, la création d'un dépôt de tramway est également prévue sur le site Dromel / Montfuron dans le 9ème arrondissement pour répondre aux besoins de remisage et de maintenance des rames nécessaires à l'exploitation du réseau étendu.

Ce projet, inscrit au Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013-2023 et répondant aux objectifs du Projet National sur les Transports Collectifs et la Mobilité Durable, dit Grenelle III, présente un intérêt stratégique pour la Ville de Marseille à plusieurs titres, le Conseil Municipal ayant approuvé les orientations de ce nouveau PDU par délibération n°13/0311/DEVD du 25 mars 2013.

Ce projet d'extension du réseau de tramway entre donc pleinement dans l'objectif de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et de la Ville de Marseille de développer le réseau de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) de l'agglomération, contribuant ainsi au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

Il accompagnera, vers le nord, l'extension, sur 170 hectares, du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) portée par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM), et dont l'objectif majeur est d'étendre le grand centre-ville de Marseille ; contribuant également au rayonnement du Pôle d'échanges multimodal de Capitaine Gèze dans le cadre de l'extension en cours de la ligne n°2 du métro depuis la station Bougainville.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Il permettra, vers le sud, la desserte de la ZAC de la Capelette et des Hôpitaux Sud, tout en désenclavant certains des quartiers les plus densément peuplés de la ville. Il contribuera, en outre, à la création de deux nouveaux pôles d'échanges multimodaux, l'un à la station de métro Sainte-Marguerite / Dromel, l'autre à la jonction avec le boulevard Urbain Sud (BUS) au niveau du boulevard de la Gaye.

Cette extension du réseau existant, vers le nord comme vers le sud, contribuera donc à développer le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération.

En effet, la desserte nord/sud, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera nettement améliorée, en s'articulant avec la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Nord jusqu'à l'hôpital Nord, et du BHNS Sud jusqu'à Luminy.

L'augmentation de la part modale des transports en commun induira ainsi une meilleure maîtrise de la circulation automobile, permettant de requalifier l'espace public urbain pour y favoriser des déplacements et des usages apaisés en favorisant les modes actifs. Le rayonnement du Centre-Ville pourra ainsi être étendu avec une accessibilité améliorée.

Ce projet d'extension du réseau de tramway a été retenu dans sa phase 1, d'Arenc dans le 2ème arrondissement au boulevard du Capitaine Gèze dans le 15ème arrondissement, et de la place Castellane dans le 6ème arrondissement au boulevard de la Gaye dans le 9ème arrondissement.

La réalisation de la phase 2, du boulevard du Capitaine Gèze à la Castellane dans le 15ème arrondissement, et du boulevard de la Gaye à la Rouvière dans le 9ème arrondissement, associée au financement subséquent de l'Etat et aux études techniques correspondantes restant à réaliser, pourrait, pour sa part, être envisagée à l'horizon 2023.

Pour l'heure, le prolongement évoqué au titre du présent rapport, porte sur cette phase 1 de l'extension et représente :

- pour le nord (liaison Arenc-Capitaine Gèze), un linéaire de 1,8 km,

- pour le sud (liaison Castellane-La Gaye), un linéaire de 4,2 km.

Cette double extension du réseau de tramway, induisant par conséquent un linéaire total de 6 km supplémentaires, implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant afin de maintenir le niveau de service requis en TCSP.

De nouvelles rames devant donc être mises en service, le dépôt de Saint-Pierre ne pouvant en accueillir davantage, il est donc nécessaire de construire un nouveau dépôt pour leur remisage et leur maintenance. Ce dépôt verra le jour sur le site de Dromel / Montfuron, directement au nord de la station de métro Sainte-Marguerite / Dromel, le long du boulevard Schloesing.

Le programme ayant été approuvé, il est aujourd'hui nécessaire que la Métropole d'Aix-Marseille Provence définisse les modalités de la concertation préalable prévue par les articles L. 300-2 et R. 300-1 du Code de l'Urbanisme ; ceci dans le but d'associer les habitants, les associations locales et toute autre personne publique ou morale concernées, et de recueillir leurs remarques et suggestions avant l'achèvement des études et le lancement de la procédure d'enquête publique.

Aussi, la Métropole d'Aix-Marseille Provence entend retenir les modalités de concertation préalable suivantes :

- une réunion publique de lancement de la concertation ;

- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et des Mairies des 2ème, 4ème, 5ème et 8ème secteurs ; exposition qui sera assurée au moyen des panneaux de présentation, et qui sera annoncée par voie de presse ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- un registre mis à disposition sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
VU LE DECRET N°2016-360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS
VU LA DELIBERATION N°13/0313/DEVD DU 25 MARS 2013
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est pris acte des modalités de concertation préalable que la Métropole d'Aix-Marseille Provence entend mettre en place dans le cadre des dispositions des articles L. 300-2 et R. 300-1 du Code de l'Urbanisme et portant sur la première phase d'extension du réseau de tramway d'agglomération, au nord jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze (15ème arrondissement) et au sud jusqu'à la Gaye (9ème arrondissement), ainsi que sur la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron (9ème arrondissement), à savoir :

- une réunion publique de lancement de concertation,

- une exposition publique d'une durée de quatre semaines, notamment dans les locaux de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et des Mairies des 2ème, 4ème, 5ème et 8ème secteurs, qui sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation, un registre devant en outre être mis à disposition sur les différents lieux d'expositin afin de recueillir les avis du public.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE PREMIER ADJOINT DÉLÉGUÉ À LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI, LES DÉPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS URBAINS
Signé : Dominique TIAN

MADAME L'ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE À L'URBANISME, AU PROJET MÉTROPOLITAIN, AU PATRIMOINE FONCIER ET AU DROIT DES SOLS
Signé : Laure-Agnès CARADEC

Le Conseiller rapporteur de la Commission URBANISME, AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 27 Juin 2016
Reçu au contrôle de légalité le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

2. Avis de concertation préalable

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

EXTENSIONS NORD ET SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre et en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Métropole Aix-Marseille-Provence prolonge le réseau de tramway vers le Nord et vers le Sud de l'agglomération et créée un nouveau centre de remisage et maintenance pour le tramway.

L'opération s'étend sur un linéaire de 6,2 kilomètres au total :

- l'extension nord (1,8 km) permettra de relier Arenc (actuel terminus des lignes T2 et T3) au pôle d'échange multimodal de Capitaine Gèze. 3 nouvelles stations seront créées ;
- l'extension sud (4,4 km) permettra de relier la Place Castellane (actuel terminus de la ligne T3) à La Gaye. 9 nouvelles stations seront créées.

Le site de maintenance et remisage du matériel roulant sera aménagé sur le boulevard Schlœsing, au nord de la station de métro Sainte-Marguerite Dromel.

La concertation sur le projet d'extension Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille et de création d'un Site de Maintenance et Remisage du matériel roulant se déroulera du 31 mai 2018 au 2 juillet 2018 inclus.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle permettra aux citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs de prendre connaissance du projet et de partager leurs avis et suggestions sur son opportunité et sur ses grandes caractéristiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Une réunion publique de lancement de la concertation aura lieu le mercredi 30 mai 2018 à partir de 17 heures 30 au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : **« Le Pharo »** - 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Une exposition publique d'une durée de 4 semaines sera présentée dans les lieux suivants :

« Le Pharo »
58 boulevard Charles Livon - 13 007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie des 2ème et 3ème arrondissements
2, Place de la Major – 13 002 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30

Mairie des 6ème et 8ème arrondissements
125, rue du Commandant Rolland - 13 008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30
et le samedi de 08h30 à 11h00

Mairie des 9ème et 10ème arrondissements
150, boulevard Paul Claudel – 13 009 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30

Mairie des 15ème et 16ème arrondissements
246, rue de Lyon – 13 015 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition (dépliants d'information, panneaux de présentation du projet) et mis en ligne sur internet à l'adresse http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique

Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Certifié La Provence - Paru dans La Provence (Marseille) le 16/05/2018

VENTES AUX ENCHERES

[illegible]

EXPOSITION AU MOMENT DE LA VENTE [illegible]

ARLES ENCHERES - Maître CHRISTELLE GOUIRAND

VENTES ENCHERES PUBLIQUES

SAMEDI 19 MAI 2018 [illegible] ARLES
QUARTIER TRINQUETAILLE
EXPOSITION AVANT LA VENTE [illegible]

[illegible]

ANNONCES LEGALES

AIX MARSEILLE PROVENCE

EXTENSIONS NORD ET SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

[illegible]

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR :
COMMUNE DE JOUQUES
HÔTEL DE VILLE
BP 37
13490 JOUQUES

[illegible]

HÔTEL DE VILLE
BP 37
13490 JOUQUES

[illegible]

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ
MAIRIE DE PLAN DE CUQUES

[illegible]

AVIS DE MARCHE

[illegible]

BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS RECTIFICATIF

[illegible]

DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

PROFIL ACHETEUR
proposé par
La Provence
www.laprovencemarchespublics.com

Cette solution complète est conforme à l'article 56 du CMP sur la dématérialisation des marchés publics

- PUBLIEZ VOS AVIS DE MARCHÉS directement sur les éditions électroniques et papier de La Provence, Var-Matin, Nice-Matin et Corse-Matin.
- PROPOSEZ VOS DCE à télécharger.
- RECEVEZ EN TOUTE SÉCURITÉ LES RÉPONSES électroniques des entreprises.

Contacts :

Philippe GRISARD
Tél. 04.91.84.46.01

Frédéric LANDERCY
Tél. 04.91.84.46.45

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

PROVENCE / SERVICES

CONVOIS DE MARSEILLE

09h00. GALIAN Guy, 72 ans, IML La Timone (5e)
09h45. BOUTARIN Josette née FOLCH, 88 ans, Eglise Notre-Dame-des-Neiges (8e)
10h00. NAHABEDIAN Marcelle Epse ECUER, 83 ans, Chapelle funérarium municipal Saint-Pierre (5e)
10h15. IBANEZ Alexandra née MAKHADLOFF, 86 ans, Chapelle funérarium Saint-Pierre (5e)
10h45. BONI Daniel, 65 ans, Chapelle funérarium municipal Saint-Pierre (5e)
11h30. MOUICI Christian, 67 ans, Chapelle funérarium Saint-Pierre (5e)
14h00. GOLLUCCIO Amacio, 101 ans, Chapelle funérarium Saint-Pierre (5e)
14h45. PAILLE Marie née TORRE, 90 ans, Chapelle funérarium Saint-Pierre (5e)
15h00. ELIET Jenny et ELIET Bernard, Eglise Notre-Dame-des-Neiges (8e)
15h30. MERIC Joséphine née BALSAMO, 87 ans, Chapelle funérarium Saint-Pierre (5e)
16h15. FERRIER Robert, Chapelle funérarium Saint-Pierre (5e)

UTILES

MARSEILLE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise
17 cours Honoré d'Estienne d'Orves
Tel: 04.91.57.75.00
Courriel: redaction@lamarseillaise.fr
Abonnements
Tél. : 04 91 57 75 20
adminventes@lamarseillaise.fr

URGENCES

Samu : 15 **Police secours :** 17
Pompiers : 18
SOS Cardio
Tél : 04.91.59.28.40
SOS Médecins
Tél : 04.91.52.91.52
Centre anti-poison
Tél : 04.91.75.25.25
Urgences de la main
Tél 04.91.38.36.52
Service mutualiste d'urgence
La Feuilleraie (jusqu'à 24h)
Tél : 04.91.24.55.24
Consultations de médecine générale
Hôpital Nord
Permanence médicale de 16h-19h30
Tél : 04.91.96.49.59
Hôpitaux
Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (Conception, Timone, Hôpital Nord, Ste-Marguerite)
Numéro unique : 04.91.38.00.00

A VENDRE vedette SEAROVER
8m habitable - 4 couchettes
Volvo Diesel avec place
30.000 € à débattre
Tél. 06 18 91 13 60
125676

TOULON

NOUS CONTACTER

La Marseillaise - Toulon
Immeuble « Le Victoria »
29, boulevard de Strasbourg,
83 000 Toulon
Tél. : 04 94 92 29 97
Fax : 04 94 92 54 88
agtoulon@lamarseillaise.fr
Annonces légales
Toulonpub@lamarseillaise.fr
Tél. : 04 94 92 29 97

AVIGNON

NOUS CONTACTER

La Marseillaise - Avignon
50, rue Guillaume Puy
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 86 60 Fax : 04 90 14 86 69
agavignon@lamarseillaise.fr
Annonces légales
vauclusepub@lamarseillaise.fr
Tél. : 04 90 14 86 64

MANOSQUE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise - Manosque
29 Bd Elémir Bourges
04100 Manosque
Tél. : 04.92.72.39.95. Fax : 04.92.87.21.68.
E-mail : agmanosque@lamarseillaise.f

SERVICES

AUBAGNE

Prise de rendez-vous facilitée au centre hospitalier

Le centre hospitalier Edmond-Garcin veut faciliter la prise de rendez-vous de consultations externes et met à disposition des usagers un numéro direct pour les scanners, IRM, échographie, radiologie, pour la gynécologie obstétriques et pour les consultations externes en général. Il suffit d'appeler le 04.42.84.70.70.

Restaurant
chez LOURY
3, rue Fortia - 13001 Marseille
Tél. 04 91 33 09 73 www.loury.com
124402

Carol
FAORO
Consultant immobilier
07.70.15.85.92
cfaoro@effcity.com
ESTIMEZ VOTRE BIEN
EN LIGNE / A DOMICILE
GRATUIT ET IMMEDIAT
effiCity
consultants immobiliers connectés
www.efficity.com/cfaoro/
agence Marseille Hôtel de ville
117212

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE
Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 executions@lamarseillaise.fr
Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES
Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr

AIX MARSEILLE PROVENCE

Extensions Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille et création d'un Site de Maintenance et Remisage

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre et en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Métropole Aix-Marseille-Provence prolonge le réseau de tramway vers le Nord et vers le Sud de l'agglomération et créée un nouveau centre de remisage et maintenance pour le tramway.
L'opération s'étend sur un linéaire de 6,2 kilomètres au total :
- l'extension nord (1,8 km) permettra de relier Arenc (actuel terminus des lignes T2 et T3) au pôle d'échange multimodal de Capitaine Gèze. 3 nouvelles stations seront créées ;
- l'extension sud (4,4 km) permettra de relier la Place Castellane (actuel terminus de la ligne T3) à La Gaye. 9 nouvelles stations seront créées.
Le site de maintenance et remisage du matériel roulant sera aménagé sur le boulevard Schlœsing, au nord de la station de métro Sainte-Marguerite Dromel.
La concertation sur le projet d'extension Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille et de création d'un Site de Maintenance et Remisage du matériel roulant se déroulera du 31 mai 2018 au 2 juillet 2018 inclus.
Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle permettra aux citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs de prendre connaissance du projet et de partager leurs avis et suggestions sur son opportunité et sur ses grandes caractéristiques.
Une réunion publique de lancement de la concertation aura lieu le mercredi 30 mai 2018 à partir de 17 heures 30 au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : « Le Pharo » - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille.
Une exposition publique d'une durée de 4 semaines sera présentée dans les lieux suivants :
- « Le Pharo »
58 boulevard Charles Livon - 13 007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Mairie des 2ème et 3ème arrondissements
2, Place de la Major - 13 002 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
- Mairie des 6ème et 8ème arrondissements
125, rue du Commandant Rolland - 13 008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30
et le samedi de 08h30 à 11h00
- Mairie des 9ème et 10ème arrondissements
150, boulevard Paul Claudel - 13 009 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements
246, rue de Lyon - 13 015 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30.
Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition (dépliants d'information, panneaux de présentation du projet) et mis en ligne sur internet à l'adresse http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique
Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition.
126000

PREFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 17avril 2018, il sera procédé à une enquête publique sur l'attribution d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports au profit de l'association «les amis du Musée Subaquatique de Marseille» pour le projet de création et d'exploitation du Musée Subaquatique de Marseille , dans l'Anse des Catalans, à Marseille.
L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera du 14 mai au 14 juin 2018 inclus en mairie de Marseille (Ville de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat - 40, rue Fauchier - 13233 Marseille Cedex 20), siège de l'enquête.
Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :
- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 43 86 ou 42 47);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse:
http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/ Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille.
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Marseille ou par courrier électronique à l'adresse suivante:
pref-ep-msmmarseille@bouches-du-rhone.gouv.fr
(capacité maxi 5MO).
Le projet n'est pas soumis à étude d'impact.
Monsieur Michel CAILLOL,ancien directeur régional du BRGM et d'ANTEA - Géotechnicien hydraulicien, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :
- Mercredi 16 mai 2018 : de 9h00 à 12h00
- Vendredi 25 mai 2018 : de 13h30 à 16h30
- Jeudi 31 mai 2018 : de 9h00 à 12h00
- Mardi 05 juin 2018 : de 9h00 à 12h00
- Jeudi 14 juin 2018 : de 13h30 à 16h30.
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public1. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.
Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Marseille et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.
Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver la convention de concession au titre de l'article R2124-7 du code général de la propriété des personnes publiques est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera, par arrêté.
Le concessionnaire est l'association «les amis du Musée Subaquatique de Marseille».
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M.Antony LACANAUD - Tél: 06 24 82 27 01.

Fait à Marseille le 20 avril 2018
Le Chef de Bureau, de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Patrick PAYAN
125075

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE		MARTIGUES
Marchés publics :	Vie des sociétés :	Tél. 04 42 41 30 61
Tél. 04 91 57 75 53 - executions@lamarseillaise.fr	Tél. 04 91 57 75 34 - ipp@lamarseillaise.fr	martiguespub@lamarseillaise.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 30/05/2018, il a été établi un contrat de location gérance entre Mr Jean-Pierre LEMI demeurant 10 Avenue Fournacle - 48 Domaine des Aurengues, 13013 MARSEILLE, titulaire de l'Autorisation de **Taxi N°745** sur la Commune de Marseille délivré depuis le 07/11/1983
et Mr Youcef BENABDELMOUMENE demeurant au 9 Avenue Raimu Résidence La Benausse, Bât B, 13014 Marseille - portant sur une autorisation de Stationnement N° 745 à compter du 01/06/2018, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans maximum. 126646

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30 mai 2018 enregistré le 1er juin 2018 au Service des Impôts des Entreprises de Service départemental de l'enregistrement d'Aix-en-Provence, bordereau numéro 2018 12970, case numéro 03949, la société LA BOUCHE RIT SARL, au capital de 5000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aix-en-Provence sous le numéro 818932311, domiciliée 3 avenue de la Bourgade, 13610 Le Puy-Sainte-Réparade, représentée par Virginie ESPOSITO,
a cédé à
la société GMTM en formation, au capital de 1000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aix-en-Provence sous le numéro 838888501, domiciliée 3 avenue de la Bourgade, 13610 Le Puy-Sainte-Réparade, représentée par Edwige DALMAS,
un fonds de commerce de Boucherie Charcuterie
sis et exploité 3 Avenue de la Bourgade, 13610 Le Puy-Sainte-Réparade, comprenant corporels et incorporels.
L'entrée en jouissance a été fixée au 30 mai 2018.
La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 70000 Euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.
Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance et le renvoi des pièces que pour la validité a LA BOUCHE RIT 3 avenue de la Bourgade, 13610 par LRAR .
126647 Pour unique insertion

Les petites annonces sont dans
la Marseillaise

EXTRAIT D'AVIS

Réunie le **25 mai 2018**, la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches-du-Rhône **a rendu un avis favorable** sur le permis de construire n°PC 013 028 17 B0188 valant autorisation d'exploitation commerciale présenté par la SAS CENTRE COMMERCIAL DU DOMAINE DE LA TOUR, en qualité de promoteur, en vue de la création d'un ensemble commercial comprenant 9 lots d'une surface totale de vente de 7431 m2, sis avenue Emile Bodin /avenue Guillaume Dulac, 13600 LA CIOTAT. Cette opération se traduit par la création de 3 moyennes surfaces alimentaires totalisant 1905 m2 (Grand Frais intégrant une boulangerie Marie Blachère : 1090 m2, Thiriet : 325 m2, Bio & Co : 490 m2) et de 6 moyennes surfaces non alimentaires totalisant 5526 m2 (395 m2, 410 m2, 637 m2, 487 m2, Intersport : 2197 m2, Maxi Bazar : 1400 m2).
Fait à Marseille, le 29 mai 2018
Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Maxime AHRWEILLER
126723

AIX MARSEILLE PROVENCE

Extensions Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille et création d'un Site de Maintenance et Remisage

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre et en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Métropole Aix-Marseille-Provence prolonge le réseau de tramway vers le Nord et vers le Sud de l'agglomération et créée un nouveau centre de remisage et maintenance pour le tramway.
L'opération s'étend sur un linéaire de 6,2 kilomètres au total :
- l'extension nord (1,8 km) permettra de relier Arenc (actuel terminus des lignes T2 et T3) au pôle d'échange multimodal de Capitaine Gèze. 3 nouvelles stations seront créées ;
- l'extension sud (4,4 km) permettra de relier la Place Castellane (actuel terminus de la ligne T3) à La Gaye. 9 nouvelles stations seront créées.
Le site de maintenance et remisage du matériel roulant sera aménagé sur le boulevard Schlœsing, au nord de la station de métro Sainte-Marguerite Dromel.
La concertation sur le projet d'extension Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille et de création d'un Site de Maintenance et Remisage du matériel roulant se déroulera du 31 mai 2018 au 2 juillet 2018 inclus.
Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle permettra aux citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs de prendre connaissance du projet et de partager leurs avis et suggestions sur son opportunité et sur ses grandes caractéristiques.
Une réunion publique de lancement de la concertation aura lieu le mercredi 30 mai 2018 à partir de 17 heures 30 au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : « Le Pharo » - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille.
Une exposition publique d'une durée de 4 semaines sera présentée dans les lieux suivants :
- « Le Pharo »
58 boulevard Charles Livon - 13 007 Marseille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Mairie des 2ème et 3ème arrondissements
2, Place de la Major - 13 002 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
- Mairie des 6ème et 8ème arrondissements
125, rue du Commandant Rolland - 13 008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30
et le samedi de 08h30 à 11h00
- Mairie des 9ème et 10ème arrondissements
150, boulevard Paul Claudel - 13 009 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements
246, rue de Lyon - 13 015 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30.
Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition (dépliants d'information, panneaux de présentation du projet) et mis en ligne sur internet à l'adresse http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique
Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition. 126080

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS D'ENQUETE

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE (CEA)
Démantèlement de l'Installation Nucléaire de Base n°25
« RAPSODIE »

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral en date du 4 mai 2018, il sera procédé à une enquête publique, dont le dossier comporte une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale, concernant la demande de démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) n°25 dénommée « RAPSODIE » exploitée par le CEA sur son centre de CADARACHE et située sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, qui aura lieu sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des **Bouches-du-Rhône** (Saint Paul Lez Durance, Jouques), du **Var** (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du **Vaucluse** (Beaumont de Pertuis, Mirabeau) et des **Alpes de Haute Provence** (Corbières).
Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.
Le dossier complet accompagné de l'avis de l'autorité environnementale de demande de modification du démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) n°25 dénommée « RAPSODIE » sera consultable dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/760, ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement à l'adresse suivante :
http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001,13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00).
Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante.
La commission d'enquête est composée des membres suivants :
Président : M.Jean-François MAILLOL
Membres titulaires : M. Jean-François MALZARD, M. Michel MORIN.
Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du **5 juin 2018 jusqu'au 6 juillet 2018 inclus** en mairies de Saint Paul-Lez-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont de Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appréciations, suggestions et contre-propositions et les consigne sur le registre prévu à cet effet.
Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Lez-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante :
enquete-publique-760@registre-dematerialise.fr
Les observations, propositions transmises en application de l'article R.123-13 II du code de l'environnement, seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (adresse :
http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/ sous la forme d'un lien de téléchargement) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/760.
La commission d' enquête recevra personnellement les observations du public à la :
- Mairie de Saint Paul Lez Durance Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance :
- mardi 05 juin 08h30/12h00
- mercredi 20 juin 13h30/17h00
- vendredi 06 juillet 08h30/12h00.
- Mairie de Jouques Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 13490 Jouques :
- jeudi 7 juin 08h30/12h00
- samedi 16 juin 09h00/12h00
- mercredi 27 juin 08h30/12h00.
- Mairie de Rians : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians :
- vendredi 8 juin 08h00/12h00
- samedi 16 juin 09h00/12h00
- jeudi 28 juin 13h30/16h15.
- Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon :
- mercredi 6 juin 09h00/12h00
- vendredi 22 juin 09h00/12h00
- mardi 3 juillet 15h00/17h30.
- Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis :
- mardi 12 juin 08h30/12h00
- mercredi 20 juin 16h00/18h00
- vendredi 29 juin 08h30/12h00.
- Mairie de Beaumont de Pertuis : Hôtel de ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont de Pertuis :
- mercredi 6 juin 09h00/12h00
- samedi 23 juin 09h00/12h00
- vendredi 29 juin 14h00/17h00.
- Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau:
- jeudi 7 juin 09h00/12h00
- mercredi 20 juin 14h00/17h00
- samedi 30 juin 09h00/12h00.
- Mairie de Corbières : 1, Place Haute, 04220 Corbières
- mercredi 13 juin 14h00/17h00
- mardi 26 juin 09h00/12h00
- mercredi 04 juillet 14h00/17h00.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLE, BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l' arrêté d'ouverture d'enquête.
Le rapport préliminaire de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès des mairies suivantes :
- Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance,
- Mairie de Jouques, Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 13490 Jouques,
- Mairie de Rians , Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians,
- Mairie de Vinon-sur-Verdon , Hôtel de Ville, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon,
- Mairie de Ginasservis, Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis,
- Mairie de Beaumont de Pertuis : Hôtel de Ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont de Pertuis
- Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau
- Mairie de Corbières : 1, Place Haute, 04220 Corbières
- et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité, de l'Environnement (DCLE) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.
Le rapport préliminaire de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais il peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sera publié sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.
Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.
À l'issue de la procédure la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.
Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de M Jacques GARNIER, chargé de mission concertation du CEA, par téléphone : 06.08.75.57.21 ou par mail : jacques.garnier@cea.fr
Pour le Préfet,
Le Directeur adjoint
SIGNE : David LAMBERT
125762

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Certifié La Provence - Paru dans La Provence (Marseille) le 06/06/2018

VENTES AUX ENCHERES

Maître GOUIRAND Christelle
Commissaire-priseur judiciaire ARLES

VENTES ENCHERES PUBLIQUES

MARDI 19 JUIN 2018 A 11H00

Suite liquidation judiciaire MICHEL BERTHIER IMPRIMEUR (SAS)
Exposition de 09h00 à 10h45 – Enlèvement après la vente.

Mobilier de bureau et matériels informatiques – Traceur – CTP – Table lumineuse – PRESSES Rotative OFFSET ROTATEK – Cartouses – PRESSE MIYAKOSHI – PRESSE KLUGE – PRESSE HEIDELBERG – MASSICOT – Plieuse – Rogneuse – Assembleuse – Cellophaneuse – Assembleuse ROTATEK – COMPRESSEUR [illegible] – Chariot élévateur [illegible] – Chariot élévateur TOYOTA [illegible] – transpalette électrique – Stock de papier et cartons – transpalettes manuels – Stock de palettes – RENAULT CLIO III de 2012... et divers. Vendus en l'état.

Photographies, descriptifs et conditions de vente : interencheres.com/13007
ADRESSE LA VEILLE DE LA VENTE SUR INTERENCHERES

Maître Christelle GOUIRAND Commissaire-Priseur Judiciaire et Habilité – 28 rue Jean Lebas 13200 ARLES. Tél : 04 90 49 84 70 – Frais légaux en sus : 14,40 % T.T.C. – [illegible] – Maître Guillaume LARCENA mandataire judiciaire – ATTENTION : Paiement au comptant obligatoire [illegible] – CHEQUES NON ACCEPTES - ENREGISTREMENT AVANT LA VENTE – TVA RECUPERABLE

Attention aux modifications du contenu et des ventes.

ANNONCES LEGALES

MAIRIE DE GRAVESON

AVIS

Monsieur le Maire de la commune de Graveson, informe que par délibération du 31 mai 2018, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

La délibération [illegible] les évolutions et les justifications apportées au projet de PLU soumis à l'enquête publique ainsi que l'ensemble des pièces du dossier de PLU approuvé sont disponibles en Mairie de Graveson ainsi qu'en Sous-Préfecture d'Arles aux heures habituelles d'ouverture au public.

La délibération d'approbation sera en outre affichée en Mairie pour une période d'un mois à compter de la présente publication.

Fait à Graveson, le 04 juin 2018
Le Maire, Michel PECOUT

DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

PROFIL ACHETEUR

proposé par

La Provence

www.laprovencemarchespublics.com

Cette solution complète est conforme à l'article 56 du CMP sur la dématérialisation des marchés publics

→ PUBLIEZ VOS AVIS DE MARCHÉS directement sur les éditions électroniques et papier de La Provence, Var-Matin, Nice-Matin et Corse-Matin.

→ PROPOSEZ VOS DCE à télécharger.

→ RECEVEZ EN TOUTE SÉCURITÉ LES CANDIDATURES électroniques des entreprises.

Une solution globale clé en main :

☑ Validée juridiquement
☑ Sécurisée par un tiers de confiance
☑ Qui traite la totalité des procédures formalisées et adaptées
☑ Accompagnement et Assistance utilisateur

Contacts :

Philippe GRISARD Tél. 04.91.84.46.01
Frédéric LANDERCY Tél. 04.91.84.46.45

AIX MARSEILLE PROVENCE

EXTENSIONS NORD ET SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs [illegible] et en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Métropole Aix-Marseille-Provence prolonge le réseau de tramway vers le Nord et vers le Sud [illegible]

L'opération s'étend sur un linéaire de 6,2 kilomètres au total :
* l'extension [illegible] de rails d'Arenc (actuel terminus des lignes T2 et T3) au pôle d'échange multimodal de Capitaine Gèze. 3 nouvelles stations seront créées ;
* l'extension sud [illegible] Place Castellane (actuel terminus de la ligne T3) à La Gaye. 9 nouvelles stations seront créées.

Le site de maintenance et remisage du matériel roulant sera aménagé sur le boulevard Schloesing, au nord de la station de métro Sainte-Marguerite Dromel.

La concertation sur le projet d'extension Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille et de création d'un Site de Maintenance et Remisage du matériel roulant se déroulera du 31 mai 2018 au 2 juillet 2018 inclus.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle permettra aux citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs de prendre connaissance du projet et de partager leurs avis et suggestions sur son opportunité et sur ses grandes orientations.

Une réunion publique de lancement de la concertation aura lieu le mercredi 30 mai 2018 à partir de 17 heures 30 au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : « Le Pharo » - 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Une exposition publique d'une durée de 5 semaines sera présentée dans les lieux suivants :
* « Le Pharo »
58 boulevard Charles Livon - 13 007 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 -
Mairie des 2ème et 3ème arrondissements
2, Place de la Major – 13 002 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
Mairie des [illegible] arrondissements
125, rue du Commandant Rolland - 13 008 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30
le [illegible] de 08h30 à 11h00
Mairie des 9ème et 10ème arrondissements
150, boulevard Paul Claudel – 13 009 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
Mairie des 15ème et 16ème arrondissements
246, rue de Lyon - 13 015 Marseille
du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition [illegible] mis en ligne, sur Internet à l'adresse http://www.marseille-provence.fr/[illegible]

Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition.

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE LA RÉGLEMENTATION
SECRÉTARIAT DE LA CDAC 13

EXTRAIT D'AVIS

Réunie le 25 mai 2018, la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches-du-Rhône a rendu un avis favorable sur le permis de construire n° PC 013 [illegible] valant autorisation d'exploitation commerciale présenté par la SAS CENTRE COMMERCIAL DU DOMAINE DE LA TOUR, en qualité de promoteur, en vue de la création d'un ensemble commercial comprenant 9 lots d'une surface totale de vente de 7431 m2, sis avenue Emile Bodin / avenue Guillaume Dulac 13600 LA CIOTAT. Cette opération se traduit par la création de 3 moyennes surfaces alimentaires totalisant 1 926 m2 (Grand Frais intégrant une boulangerie [illegible] : 1 080 m2, Thiriet : 325 m2, [illegible] : 490 m2) et de 6 moyennes surfaces non alimentaires totalisant 5505 m2 (795 m2, 410 m2, 637 m2, 487 m2, Intersport : 2137 m2, [illegible] : 1400 m2).

Fait à Marseille, le 28 MAI 2018
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
[illegible]

MAIRIE DE GRAVESON

AVIS

Monsieur le Maire de la commune de Graveson, informe que par délibération du 31 mai 2018, le conseil municipal a approuvé le Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune.

La délibération [illegible] les évolutions et les justifications apportées au projet de RLP soumis à l'enquête publique ainsi que l'ensemble des pièces du dossier de RLP approuvé sont disponibles en Mairie de Graveson ainsi qu'en Sous-Préfecture d'Arles aux heures habituelles d'ouverture au public.

La délibération d'approbation sera en outre affichée en Mairie pour une période d'un mois à compter de la présente publication.

Fait à Graveson, le 04 juin 2018
Le Maire, Michel PECOUT

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA

www.laprovencemarchespublics.com

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
Membre du réseau Francemarchés

VIE DES SOCIETES

NOUVEAU LOGIS PROVENCAL (SA D'HLM) vend 1 appartement Résidence CAMPAGNE MICHEL avenue Roger Salengro à Aubagne (13400) T3, lot 105, UG 904171 de 46.2m² situé au 1er étage sans ascenseur comprenant, une chambre, une salle d'eau avec WC, une cuisine et un séjour donnant sur balcon de 4.6 m². Chauffage individuel gaz. Possibilité parking en sus. DPE B. Prix locataire NLP du département : 99 900 euros + 3 750 euros pour le parking. Prix locataire NLP de la résidence : 89 900 euros + 3 350 euros pour le parking hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 117 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 900 euros par an soit 75 euros par mois.* Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.* Renseignements et Visites : GIE VENTES - GROUPE SNI – CARRION Arnaud Tél : 06 77 99 02 15 courriel : acarrion@groupesni.fr. Offre réservée exclusivement aux locataires de NLP du département des Bouches du Rhône ainsi qu'aux gardiens de NLP pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité prévues par l'article R-443-12 du CCH

NOUVEAU LOGIS PROVENCAL (SA D'HLM) Vend 2 appartements avec cave et emplacement parking à : "La Batarelle Basse" 97 chemin de Party 13013 MARSEILLE - Un T3, appartement n°153, lot copro n°157 qq/3518 de 64 m² plus balcon – lot parking n°252 au rdc étage – cave n°1. - "La Batarelle Basse" chemin de Party Bt C4 : - Un T3, appartement n°179, lot copro n°182 qq/3543 de 64 m² plus balcon – lot parking n°271 au 1s étage – cave n°4. "La Batarelle Basse" chemin de Party Bt C4 : Comprenant entrée, rangement, Séjour, Cuisine, Salle de bains, WC, 2 chambres. -menuiseries PVC double vitrage – chauffage collectif - prix locataire du Nouveau Logis Provençal dans le département des Bouches du Rhône : 100000 euros (1) - prix locataire occupant ou locataire de la résidence objet du présent programme de vente : 93470 euros (1) (sous respect de certaines conditions) (1) hors frais de notaire et bancaires DPE : C Copropriété syndic Immo de France Rhône. Nb de lots : 224 lots appartement Acompte prévisionnel de charges mensuelles : 180 euros Estimation taxe foncière : 650 euros * Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.* Renseignements et Visites : GROUPE SNI – GIE VENTES Stéphane DGE Tél : 06 79 99 02 15 [illegible]@groupesni.fr Offre réservée exclusivement aux locataires NLP du département des Bouches du Rhône, pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article R-443-12 du CCH relatif aux Ventes de logement locatif.

APPEL D'OFFRES

AVIS DE MARCHE

SERVICES

POUVOIR ADJUDICATEUR
Monsieur le Maire
Commune de Carnoux-en-Provence, B.P. 46,
13718 Carnoux-en-Provence Cedex. Tél. 04 42 73 49 02. Fax 04 42 73 [illegible]
E-mail : [illegible]@mairie-carnoux.fr

OBJET DU MARCHE
Modernisation de l'éclairage public sur le plateau de l'Anguille - Plan lumière tranche 2018

TYPE DE MARCHÉ : Travaux

PROCÉDURE : Ouverte

DESCRIPTION :
Les travaux comprennent :
- les lots généraux
- le remplacement des candélabres de la zone concernée (y compris massifs)
- le remplacement des câbles, d'éclairage et de terre.
- le génie civil [illegible]

DURÉE DU MARCHÉ : 3 mois à compter de l'OS de démarrage

FORME DU MARCHÉ : lot unique — les variantes ne sont pas autorisées

CONDITIONS DE PARTICIPATION : voir règlement de consultation

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :
Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

REMISE DES OFFRES : le 29 juin 2018 à 16 heures délai de rigueur
A l'adresse suivante :
Hôtel de Ville-Direction Générale des Services
Boulevard Maréchal Juin- 13470 CARNOUX
Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site Internet : [illegible]

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES :
Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.[illegible].com

ENVOI À LA PUBLICATION (un) JUIN 2018

PROFIL ACHETEUR

proposé par

La Provence

www.laprovencemarchespublics.com

Cette solution complète est conforme à l'article 56 du CMP sur la dématérialisation des marchés publics

→ PUBLIEZ VOS AVIS DE MARCHÉS directement sur les éditions électroniques et papier de La Provence, Var-Matin, Nice-Matin et Corse-Matin.

→ PROPOSEZ VOS DCE à télécharger.

→ RECEVEZ EN TOUTE SÉCURITÉ LES RÉPONSES électroniques des entreprises.

Contacts :

Philippe GRISARD Tél. 04.91.84.46.01
Frédéric LANDERCY Tél. 04.91.84.46.45

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

3. Revue de presse

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

TRANSPORT

EXTENSION NORD-SUD DU RESEAU DE TRAMWAY : AIX-MARSEILLE-PROVENCE TIENT SON ENGAGEMENT POUR « MIEUX CIRCULER DANS LA PLUS VASTE METROPOLE DE FRANCE »

Dans le cadre du développement du réseau de transports collectifs en site propre de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence étend son réseau de tramway vers le nord et vers le sud. Le futur tracé s'étendra de la Castellane à la Rouvière et constituera ainsi la colonne vertébrale de la mobilité de l'agglomération marseillaise. Un projet d'ampleur, très attendu par les habitants, qui concilie qualité de vie, requalification urbaine et enjeux environnementaux pour proposer une alternative au tout-voiture et faciliter le quotidien.

Jean MONTAGNAC
Vice-Président de la Métropole
Président du Conseil de territoire
Marseille Provence
Maire de Carry-le-Rouet

Jean-Pierre SERRUS
Vice-Président de la Métropole
Aix- Marseille-Provence délégué
aux transports et à la mobilité
Maire de la Roque d'Anthéron

Lisette NARDUCCI
Maire des 2eme et 3eme arrondissements
de la Ville de Marseille

Yves MORAINE
Maire des 6ème et 8ème
arrondissements de la Ville de Marseille

Lionel ROYER-PERREAUT
Maire des 9ème et 10ème
arrondissements de la Ville de Marseille

Roger RUZE
Maire des 15ème et 16ème
arrondissements de la Ville de Marseille

participeront à
la réunion publique de lancement de concertation
le 30 mai 2018 à 17h30 au Pharo

La concertation publique se déroulera du 31 mai au 2 juillet 2018
et permettra d'affiner le projet avec les avis du public.

Le projet d'extension en chiffres
- 4,4 km de tracé et 9 stations au Sud
- 1,8 km de tracé et 3 stations au Nord
- Jusqu'à 9000 tonnes de gaz à effet de serre en moins par an

CONTACT PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Marjorie PIRAS
T : 04 91 99 79 48
marjorie.piras@ampmetropole.fr

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr

facebook.com/ampmetropole
www.ampmetropole.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

[LA MARSEILLAISE 25/05/18]

Réunion de concertation sur les projets tramway

La Métropole organise une réunion publique de lancement de concertation sur les projets d'extension du tramway. Elle se tiendra ce mercredi 30 mai à 17h30 au Pharo. Il est prévu d'étendre le réseau de tramway vers le nord et vers le sud. Le futur tracé ira de la Castellane à la Rouvière et constituera ainsi la colonne vertébrale de la mobilité de l'agglomération marseillaise : 4,4km de tracé et 9 stations au Sud et 1,8km de tracé et 3 stations au Nord. De nombreux élus seront présents, espérant que la question du financement soit réglée...
La concertation publique se déroulera du 31 mai au 2 juillet.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

[Temps Forts] Concertation sur l'extension du réseau de tramway à Marseille

De Narjasse Kerboua Publié le 30 mai 2018 7 h 00 min Dernière modification le 30 mai 2018 10 h 42 min
Partagez Twittez Facebook Google+ Email

[Temps Forts] Agenda métropolitain : notre sélection d'événements du 28 mai au 1er juin

[10h Marseille, Sem] Remise du Trophée Eau Métropole Innovation. Le Trophée Eau Métropole Innovation revient pour sa deuxième édition. Objectif : encourager des entrepreneurs porteurs de solutions innovantes dans les domaines de l'utilisation de l'eau.

[14h30 - Marseille, La Provence] Yvon Berland, président d'Aix-Marseille Université, et Jean-Christophe Serfati, président de La Provence, représentant de La Provence Innovation, signent une charte de collaboration scientifique. Cette charte définit les modalités de collaboration scientifique des deux parties dans les domaines de la recherche, de la valorisation et de la formation en sciences humaines, de l'information, informatiques et du traitement des données.

[17h30, Marseille, Pharo] Réunion publique de lancement de la concertation pour l'extension du réseau de tramway à Marseille. En présence de Jean Montagnac, vice-président de la Métropole, président du Conseil de territoire Marseille Provence, Jean-Pierre Serrus, vice-président AMP délégué aux transports et à la mobilité, Lisette Narducci, maire des 2/3e arr. de Marseille, Yves Moraine, maire de 6/8, Lionel Royer-Perreaul, maire de 9/10 et Roger Ruze, maire des 15/16.

[19h Marseille, Vélo Sapiens] Inauguration du nouvel atelier, qui vient d'ouvrir ses portes au n°39 rue Mazagran, dans le 1er arrondissement de Marseille. L'association Vélo sapiens met à la disposition des cyclistes Marseillais un atelier participatif de mécanique vélo, dans lequel ils

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

peuvent disposer de l'outillage et des conseils nécessaires à l'entretien et aux réparations de leur moyen de transport favori.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

A la UneActusMarseilleUrbanisme Marseille30/05/18

Le projet de tramway entre la cité La Castellane et La Rouvière confirmé

Place Castellane

L’extension au nord et au sud de la ligne 3 du tramway de Marseille, qui relie actuellement Arenc à la place Castellane, devrait être mise en service fin 2023, avec un prolongement au nord connecté au pôle d’échanges Capitaine Gèze et au sud à l’hôpital Sainte-Marguerite. Hier soir, la 2e phase du projet a été confirmée. Elle permettrait de relier la cité la Castellane et la résidence de la Rouvière en 2025.

La concertation publique dans le cadre de ce projet d’extension du tramway a été lancée ce mercredi 30 mai par la métropole Aix-Marseille-Provence. Une première réunion publique a réuni autour de la table Jean-Pierre Serrus, vice-président de l’institution délégué aux

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Transports, les maires des secteurs concernés par le passage du tramway, les entreprises en charge du projet et les habitants. Tous ont salué la prise d'initiative sur ce projet devant permettre une meilleure connexion entre le nord et le sud de la ville. Avec toutefois des réserves.

En premier lieu sur le tracé de l'extension. Si les habitants du 9e arrondissement de Marseille regrettent que le tramway ne desserve pas le Palais Omnisports, d'autres relèvent tout simplement le doublement des lignes de métro existantes. Un rôle de « doublon » qui n'existe pas pour Jean-Pierre Serrus. *« Le tramway et le métro ont des utilisations différentes et il faut rappeler que l'on a généralement une station de tramway tous les 400 mètres environ contre 700 mètres pour le métro. Si on s'arrêtait à Capitaine Gèze pour le nord, alors oui on pourrait parler de doublon, mais ce n'est pas le cas ».*

À lire aussi

L'extension du métro vers le pôle Capitaine Gèze repoussée à 2019

Le futur pôle d'échanges Capitaine Gèze a été au centre d'un autre débat, lancé par le maire des 15e et 16e arrondissements de Marseille, Roger Ruzé. Pour lui, les nombreux camions qui passent actuellement dans ce secteur de la ville pour rejoindre les autoroutes et le port risquent de poser problème avec les réaménagements des voies et des rues pour le passage du tramway. Et ainsi ne pas arriver à l'objectif d'apaisement des voiries, comme c'est censé être le cas avec une telle infrastructure de transports. *« Il était prévu de réaliser des trémies pour le passage de ces camions. Si ça ne se fait pas, on va à l'échec avec le tramway »,* prévient-il.

Même son de cloche, quoi qu'un peu différent, du côté de la place Castellane. Dans les idées émises par les deux entreprises en charge de l'aménagement des voies et de l'espace publique, cette place patrimoniale du centre-ville pourrait ne plus servir de rond-point pour les voitures. La circulation se ferait, pour les véhicules, seulement entre l'avenue du Prado et le boulevard Baille, le reste de la place étant rendue aux piétons. Et entraînerait, par la même occasion, la fermeture à la circulation de la rue de Rome et de la rue Louis Maurel. *« Il est nécessaire de bien regarder le schéma circulatoire avant de se lancer définitivement dans le projet. Si on ferme encore un peu plus la circulation dans ce secteur, il risque d'y avoir des difficultés »,* signale Jean-Claude Tricoche de la fédération des CIQ du 6e arrondissement. « *Il y aura de la concertation et le projet se fera avec vous »,* veut rassurer la métropole. *« Les orientations données au maître d'œuvre ne sont pas encore bien définies pour pouvoir appréhender toutes ces questions. Notre volonté est de maintenir une accessibilité pour les voitures, notamment*

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

pour les livraisons, et ne pas reproduire les erreurs qui ont pu être faites dans le passé dans des situations comme celles-ci ».

Des expositions du projet sont actuellement consultables dans les mairies des secteurs concernées par le passage du tramway au cours du mois de juin 2018 (2e et 3e arrondissements, 6e et 8e arrondissements, 9e et 10e arrondissements et 15e et 16e arrondissements). L'occasion pour les habitants de faire part de leurs interrogations ou remarques. La concertation prendra fin le 2 juillet prochain.

PROJETS DE TRANSPORTS EN COMMUN SUR MARSEILLE D'ICI 2025

L'extension du tramway entre La Castellane et La Rouvière présentée dans l'agenda mobilité métropolitain

Les concepteurs du projet

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Les lauréats du projet des prolongements des lignes T2 et T3 ont été désignés en 2017. Leurs prestations portent sur une *« mission de maîtrise d'œuvre complète (études et réalisation) des extensions Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille : – au sud, de la station de tramway Castellane à la Gaye, – au nord : de la station de tramway Arenc au pôle d'échanges multimodal Gèze. L'opération comprend notamment la création d'un Parc Relais P+R et d'un programme mixte en superstructure sur le site Dromel Montfuron accueillant un Site de maintenance et de remisage, un P+R et une zone de stockage de véhicules. L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie des ouvrages neufs d'infrastructure et de bâtiment »,* décrit l'appel d'offres.

Le site de maintenance et de remisage pourra accueillir 30 rames de tramway, soit l'équivalent du dépôt existant à Saint-Pierre. Le parking relais comportera 600 places pour les usagers ainsi que 100 places pour le personnel. Les dimensions de ce futur bâtiment sont de 150 mètres par 180 mètres, soit *« la superficie de la Plaine »,* d'après l'architecte Roland Carta.

Ont été choisis :

- Pour l'aménagement des voies du tramway et des espaces publics : Egis Rail et l'agence de paysagistes Stoa,
- Pour le mobilier urbain : le designer Ora Ito,
- Pour le nouveau bâtiment qui servira à la fois de stockage pour les rames de tramway et de parking relais à étages, à côté du Palais des Sports le long du boulevard Schloesing où se trouve déjà le parking relais du métro Dromel : le cabinet d'architecture Carta associés (qui a réalisé aussi le pôle d'échanges du Capitaine Gèze).

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le futur bâtiment de l’agence Carta associés à Dromel

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le futur bâtiment de l'agence Carta associés à Dromel face au Palais des Sports

L'actuel parking relais de Dromel sera bientôt occupé par un bâtiment ultra moderne

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

650 arbres plantés et 5,5 km de pistes cyclables créées

Outre la mise en circulation du tramway entre le nord et le sud de Marseille, le projet a aussi pour objectif de requalifier les axes en favorisant les modes doux et les espaces piétons. Un cheminement cyclable va ainsi être créé tout le long du parcours du tramway. Ou presque. *« 5,5 km de pistes cyclables vont être aménagés sur les 6,2 km que compte le tracé. Cela s'explique par le fait que certaines voies sont trop étroites pour y aménager à la fois le tramway, la voirie, des trottoirs et une piste cyclable »,* souligne Egis Rail.

Le projet prévoit également de planter des arbres sur tout le tracé, ou de conserver ceux existants déjà, comme c'est le cas sur la rue Viton. Au total, 650 arbres devraient être plantés et des plateformes enherbées.

Quel tracé pour le tronçon Sud entre la place Castellane et Sainte-Marguerite ?

Au départ de la place Castellane, le tracé emprunte l'avenue Jules Cantini vers la place du Général Ferrié, où se trouvent actuellement les passerelles qui seront remplacées par le tunnel Schloesing. Le tracé longe ensuite le boulevard Schloesing jusqu'à la station de métro Dromel, continue sur la rue Augustin Aubert et l'avenue Viton jusqu'au boulevard de La Gaye, terminus provisoire de la première phase. Il devrait y avoir par la suite, une phase 2 qui prolongerait le tramway de Sainte-Marguerite à la Rouvière en 2025. Le temps de parcours entre Belsunce et la Gaye est fixé à 21 minutes.

Au total, ce parcours de 4,4 km compte 9 stations : une à l'intersection avenue Cantini/rue du Rouet, une en partie nord du parc du 26e centenaire, une au droit du parc, une au sud de la place du général Ferrié sur le boulevard Schloesing, une en partie sud au droit du Pôle d'échange Dromel/Sainte Marguerite, une sur la rue Augustin Aubert et trois sur l'avenue Viton.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Quel tracé pour le tronçon Nord entre Arenc et Capitaine Gèze ?

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

L’extension du tramway entre Arenc, le terminus actuel des lignes 2 et 3, et la station Capitaine Gèze représente 1,8 km et comprend 3 stations, soit trois fois moins que l’extension vers le Sud. Le tracé choisi passera par la rue d’Anthoine, la rue du Marché au sens aller et la rue Salengro au sens retour, puis franchira le boulevard Ferdinand de Lesseps pour rejoindre la rue de Lyon, sur laquelle circule un BHNS (bus à haut niveau de service). Le trajet a été dissocié au niveau de la rue Salengro de par la présence de réseaux électriques et l’étroitesse des rues. Le temps de parcours entre Capitaine Gèze et Belsunce a été fixé à 13 minutes.

Trois stations seront créées : une rue Salengro/Bachas, une au sud de la rue de Lyon et une à la station capitaine Gèze, liée au Pôle d’échanges. Le pôle d’échanges Capitaine Gèze serait un terminus là aussi provisoire car une phase 2 est prévue. Cette dernière prévoit le prolongement du tramway jusqu’à la cité de la Castellane en 2025.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

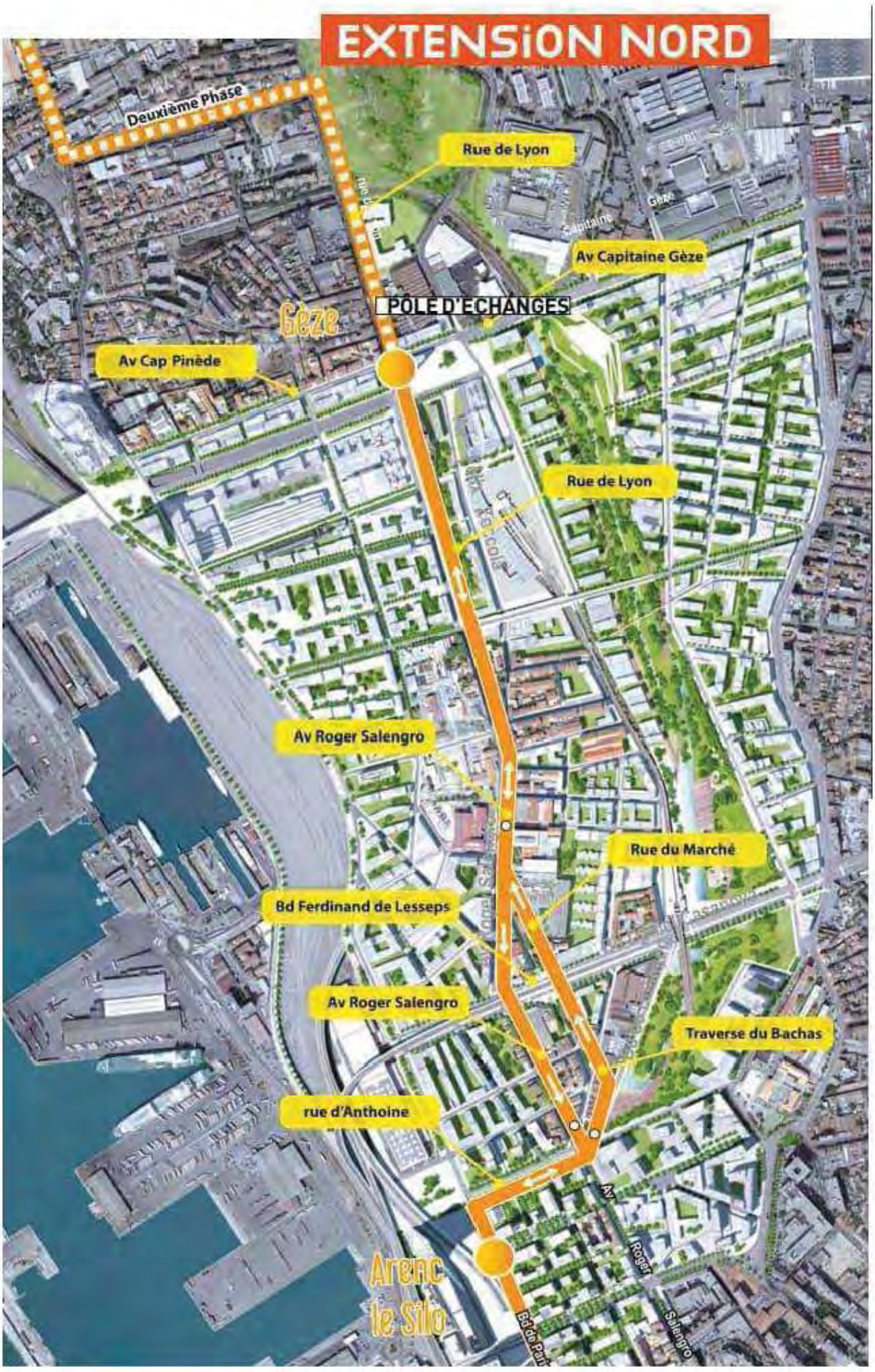

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le pôle d'échange Capitaine Gèze au nord encore en chantier – Carta associés

Le pôle d'échange Capitaine Gèze au nord encore en chantier – Carta associés

Côté calendrier, une mise en circulation prévue en 2023

Le début des travaux préparatoires est prévu pour 2020. D'ici là, les deux années à venir vont servir à la concertation, l'enquête publique ou encore l'attribution des marchés. Les travaux à proprement parlé commenceront en 2021 pour s'étaler jusqu'à l'été 2023. Tous les secteurs seront concernés en même temps et non pas l'un après l'autre. *« Pour mettre en service le tramway côté nord, il faut que le sud le soit aussi car c'est là-bas que se trouvera le dépôt des rames »,* nous explique-t-on chez Egis Rail.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Les essais et tests commenceront dès l'été 2023 pour une mise en service commerciale à la fin de l'année 2023. *« Il faut vraiment tenir les délais car de ce projet dépend beaucoup de succès et de développement de la ville de Marseille et de la métropole. C'est essentiel qu'on tienne ce cap »,* a rappelé Jean-Pierre Serrus aux entreprises en charge du chantier. Côté prix, le projet devrait coûter 240 millions d'euros HT.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Patience avant que le tram trace

Transports La métropole a lancé, mercredi, sa concertation sur la première phase du projet d'extension du tramway, du nord au sud

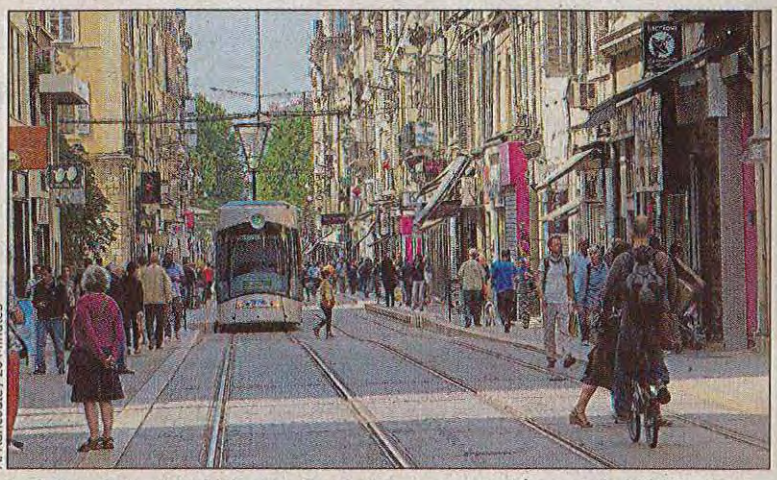

A. Rancoule / 20 Minutes

La mise en service de l'extension du tramway est prévue pour 2023.

Un tramway de la Castellane à la Rouvière, de l'extrême nord à l'extrême sud. Une promesse qui ne verra pas le jour de sitôt. La métropole a lancé la concertation du projet d'extension du tramway, du nord au sud. Mais cette extension se fera en deux étapes. Il ne s'agissait, mercredi, que de présenter la première phase allant du pôle intermodal Capitaine-Gèze, au nord, jusqu'à La Gaye, au sud. Un nouveau tracé de 6,2 km (1,8 km au nord et 4,4 km au sud) avec la création de douze nouvelles stations, trois au nord et neuf au sud, avec différents objectifs. Notamment de désengorger le centre-ville en favorisant l'intermodalité entre transports en commun et le réseau routier. Ces quatre nouveaux pôles d'échange seront répartis à Capitaine-Gèze, la place Castellane, à Dromel et à La Gaye. Ce prolongement de la ligne 3 du tramway, actuellement entre Arenc et la place Castellane sera l'occasion de requalifier le nouveau tracé de « bâtiment à bâtiment ». Les modes de transport devraient mieux cohabiter, entre tramways, voitures, piétons et cyclistes : 5,5 km de pistes cyclables seront notamment créés et des arbres seront plantés. La place Castellane pourrait devenir à moitié piétonne, des concertations vont avoir lieu.

Premiers travaux en 2020

Le cabinet d'architecture de Roland Carta va quant à lui faire sortir de terre un nouveau site de remisage à Sainte-Marguerite - Dromel. De la taille de la « plaine », il pourra accueillir jusqu'à 30 rames de tramway ainsi qu'un parking de 600 places. Cette extension, qui permettra de relier Gèze à Belsunce en treize minutes, ou La Gaye à Belsunce en vingt et une minutes, devrait être opérationnelle en 2023. Les travaux préparatoires devraient commencer en 2020, pour une mise en service « commerciale » en 2023. Le bâtiment de maintenance et de remisage devra être terminé en 2022, date de la livraison des nouvelles rames.

Quant aux coûts de l'opération, la facture devrait s'élever à près de 240 millions d'euros, 204 millions pour les infrastructures et 36 millions pour le bâtiment de remisage. La métropole n'a cependant pas détaillé comment allait être financé ce vaste chantier. Pour la seconde phase du projet, l'extension au nord de Capitaine-Gèze vers la Castellane pour 6,5 kmd'extension, et vers le sud entre La Gaye et La Rouvière pour 1,3 km, aucun calendrier n'a été communiqué. Etonnant lorsqu'on connaît les difficultés de transports auxquelles sont confrontés les quartiers Nord. Les habitants devront se contenter du dédoublement du tram sur le tracé déjà existant du métro, dont le terminus à Capitaine-Gèze devrait voir le jour en 2019, après quatre ans de retard. ***Adrien Max***

VOLOTEA
FAISONS BOUGER LES LIGNES

LE MISTRAL ?
ENVOLEZ-VOUS PLUTÔT AVEC NOUS !

VENISE, ALICANTE ET CORFOU À PARTIR DE

9€

volotea.com

Tarif pour un aller simple, taxes incluses, sous réserve de disponibilité et de paiement avec une carte Visa Débit. Places disponibles limitées pendant les périodes de promotion. Pour plus d'informations consultez le site volotea.com

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LA MARSEILLAISE. JEUDI 31 MAI 2018

Gèze et La Gaye à 13 et 21 minutes du centre-ville en 2023 ?

Transport

Aix-Marseille-Provence a lancé, hier soir, la concertation préalable pour le prolongement du tramway au Sud (4,4 km) et au Nord (1,8 km) d'ici à cinq ans.

Dans un contexte financier tendu, « il y a urgence à réussir », selon le vice-président chargé des transports.

Le tramway de Marseille compte actuellement 3 lignes sur 12,3 km. Son projet d'extension doit permettre la requalification de Castellane ou de la place Ferrié et la plantation totale de 650 arbres. PHOTO AFP

MARSEILLE

Mise sur les rails pour porter un projet de transports cohérent à l'échelle du territoire, la Métropole peine à justifier sa raison d'être. Si un plan d'intentions a rapidement été bâti, sa concrétisation se heurte à l'absence de finances. Aux 400 millions d'euros d'investissements annuels nécessaires, la collectivité en met actuellement à peine un quart.

C'est dire si le projet d'extension du tramway au Nord et au Sud est primordial. Lancé avant la création de la Métropole, il aborde aujourd'hui sa phase de concertation préalable qui s'achèvera le 2 juillet. Une réunion publique avait lieu, hier soir, au Pharo. D'ici à 2023, le tramway devrait être prolongé au Sud, de Castellane vers la Gaye – 4,4 km et 9 stations –, et au Nord, d'Arenc à Gèze – 1,8 km, 3 stations.

En 13 minutes, on devrait pouvoir rejoindre le centre-ville depuis Gèze et mettre 21 minutes pour aller de la Gaye vers le centre. Le tout pour 240 millions d'euros hors taxes, dont 36 pour la construction d'un centre de remisage et de maintenance à Dromel.

« Vraiment tenir les délais »

« On remarque encore qu'on va plus vite vers le Sud », glisse, après la réunion, Stéphane Mari, conseiller métropolitain (LREM). Le rééquilibrage devrait se faire bien plus tard, dans une phase 2 non datée et non chiffrée : 6,8 km au Nord jusqu'à la cité de la Castellane (16e) et 1,3 km au Sud vers la Rouvière. *« La superficie du 9-10, c'est la moitié de Paris, dotée de transports d'une sous-préfecture »*, se défend Lionel Royer-Perreaut, maire (LR) du secteur. Ses homologues du 2-3, Lisette Narducci (PRG) – qui a quitté la réunion en cours pour aller inaugurer un hôtel 4 étoiles ! –, du 6-8, Yves Moraine (LR), et du 15-16, Roger Ruzé (DVG), étaient également présents à la tribune. Ce dernier a quelque peu réveillé l'assistance après une présentation ronronnante du projet qu'il juge *« pas abouti »*. Son adjoint au cadre de vie, Roland Cazzola estime lui que *« le compte n'y est pas au Nord »*, reparlant du métro vers l'hôpital ou du tram vers le lycée Saint-Exupéry. Les autres questions sont venues de membres des CIQ, repartis sans trop de réponses précises, attendues dans un second temps de la concertation.

« Il y a urgence à réussir, il faut vraiment tenir les délais, exhorte Jean-Pierre Serrus, vice-président (LREM) de la Métropole délégué aux transports rappelant la perspective des JO 2024, *car de ce succès dépend le développement de notre Métropole. »* Mais pas un mot sur le financement. *« Il n'y a pas de soucis »*, nous répond-il juste après la réunion. Du côté d'Aubagne, les habitants avaient déjà eu droit à cette concertation préalable sur le Val'tram. On sait ce que la Métropole a fait du projet... L'enterrer.

Florent de Corbier

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

La Provence
Marseille
N° 7656
Jeudi 31 mai 2018

Tramway Nord-Sud

Un rêve pour 2023 ?

● Le projet de ligne La Castellane (15e) - La Rouvière (9e) présenté hier ● Un chantier de 240 millions d'euros qui durera au moins 5 ans ● Nos infos pour participer à la concertation. /PHOTO CYRIL SOLLIER P.4

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LA PROVENCE JEUDI 31/05/2018

Extension au nord et au sud d'un tramway nommé désir

La Métropole a présenté hier les projets de prolongation tant attendus

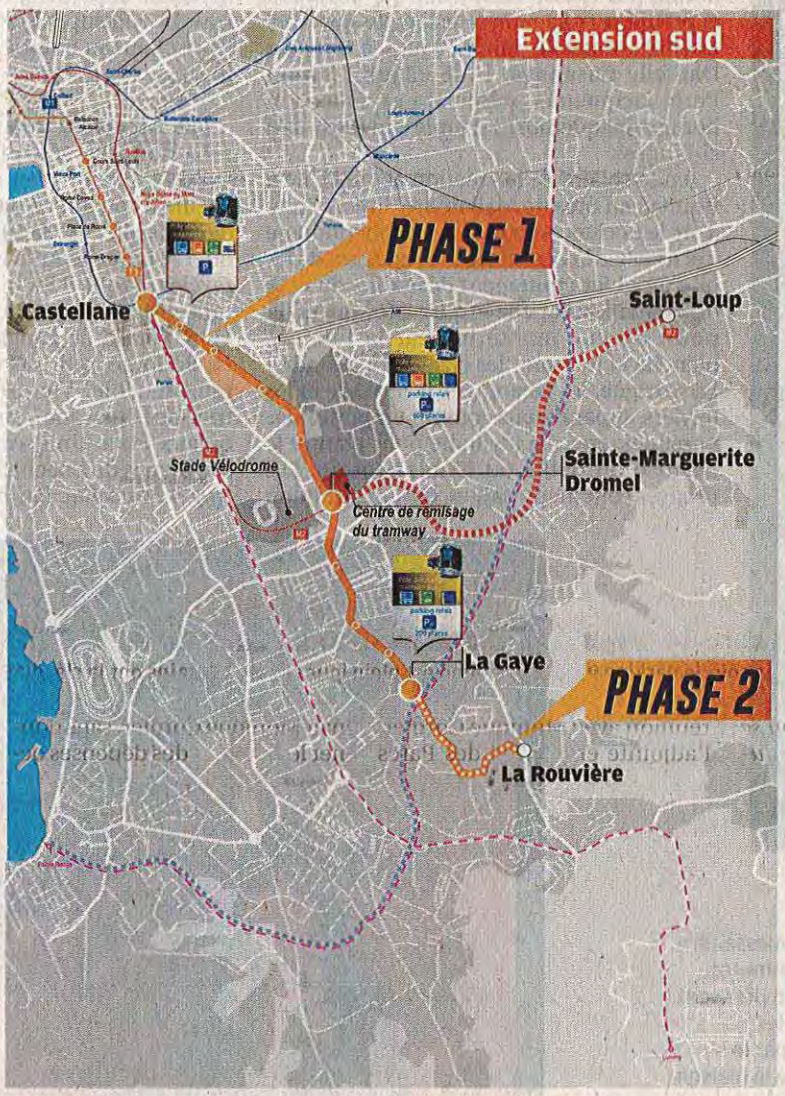

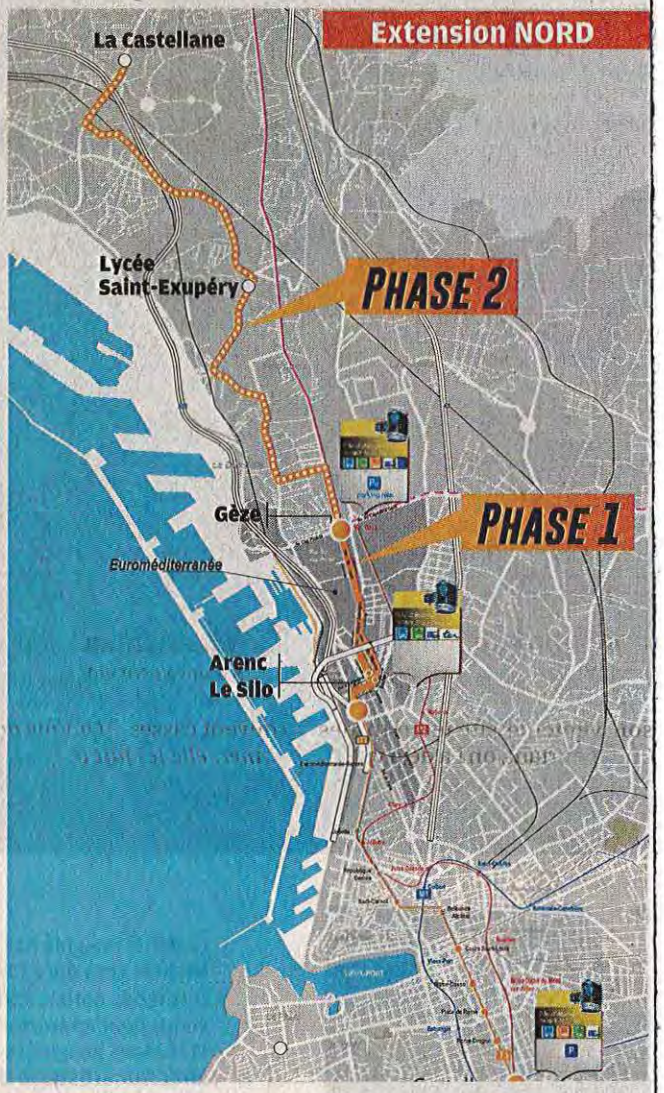

Les Marseillais ont fait un rêve... Le rêve d'un tramway, qui desservirait la ville du nord au sud en moins de 30 minutes. Un tram qui roulerait à près de 18 km/h, de la cité La Rouvière (9e) à la cité La Castellane (15e) ; un tram que l'on pourrait emprunter en laissant sa voiture dans un parking relais ; qui transporterait 2 900 voyageurs par heure, qui réduirait de 9 000 tonnes par an les émissions de gaz à effet de serre. Qui mettrait fin, enfin, à la folie automobile qui chaque jour paralyse Marseille

Hé ho ! On se réveille. Il ne s'agit là bien sûr que d'une présentation et d'un pari sur l'avenir. Celui fait par la Métropole sur l'extension vers le nord et le sud du tramway. Un chantier de 240 M€ dont les grandes lignes ont été présentées hier lors de la première réunion publique de concertation organisée au Pharo. Un tram qui, rappelons-le, devrait déjà être en service ou presque dans sa prolongation vers le sud, si l'inextricable dossier de la place Ferrié et de la trémie Schloesing, n'avait pas été retoqué par le Préfet pour défaut de concurrence.

18 km de tracé entre la Castellane et la Rouvière

La Métropole ayant revu sa copie et l'État ayant validé un 2e montage juridique et financier, l'espoir peut néanmoins renaître pour le tram sudiste. D'après les éléments livrés hier par le groupement de maîtrise d'œuvre (Egis Rail, et les architectes Carta associés et Stoa), la première phase de travaux doit relier en 9 stations la place Castellane au quartier de la Gaye (9e) en desservant le Rouet, le stade Vélodrome, Sévigné, l'hôpital Sainte-Marguerite. Une "2e phase" devrait engager une extension vers la cité La Rouvière. Il est probable (c'est en tout cas le souhait du maire de secteur LR Lionel Royer-Perreaut) que le chantier débutera par la construction du nouveau dépôt de remisage de Dromel. Face au Palais des sports, ce bâtiment monumental à colonnades, *"aussi grand que la place de la Plaine"*, indique Roland Carta, pourra remiser 30 rames et sera doté d'un parking relais de 630 places. Livraison du tout : à l'horizon 2023 si l'on en croit le vice-président transport de la Métropole Jean-Pierre Serrus, qui hésite désormais à donner des dates, vu les retards gigantesques accumulés ces derniers temps sur de nombreux chantiers. C'est le cas au Nord bien sûr avec la station de métro Gèze (5 ans de retard), où doit également passer aussi le tram prolongé depuis Arenc, avant de continuer sa route vers le lycée Saint-Exupéry (là aussi, livraison annoncée pour 2013), puis vers une hypothétique extension jusqu'à La Castellane.

Sophie MANELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Concertation : où s'informer, comment participer ?

Étape légale obligatoire du code de l''urbanisme, la phase de concertation publique qui s'est ouverte hier doit permettre d'amender les projets de la Métropole, en fonction des besoins et des demandes du public. Elle est placée sous l'égide d'un garant, nommé par la Commission nationale du débat public.

Pour s'informer, il suffit de se rendre sur les lieux d'exposition mis en place du lundi au vendredi dans les mairies de secteurs concernés ainsi qu' au siège de la Métropole au Pharo. Les documents peuvent également être consultés sur le site internet : www.marseille-provence.fr/-concertation-enquête publique

La première réunion de concertation a eu lieu hier soir au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence. / PHOTO GEORGES ROBERT

Pour donner son avis et participer, des registres sont mis à disposition sur les lieux d'exposition. le public peut également envoyer un courrier au garant de la concertation : François Nau ; Métropole Aix-Marseille Provence, Direction Métro Tramway, 10 place de la Joliette, Atrium 10.7. 2e. Par mail : francoisnau@ampmetropole.fr

Après cette phase de concertation, l'enquête publique devrait être lancée en 2019, pour une attribution des marchés en 2020 et un premier coup de pioche en 2021 sur un chantier prévu pour durer deux ans.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Du Nord au Sud, l'extension du tramv progresse entre annonces et grandes inconnues

Décryptage Julien Vinzent_ 1 Juin 2018 0

La métropole Aix-Marseille Provence vient d'ouvrir u concertation autour du projet d'extension du tramway plus de six kilomètres. Tracé, calendrier, inconnues : t d'horizon des enjeux en sept étapes.

Le tronçon mis en service début 2015 rue de Rome sert de base à cette nouvelle extension.

C'est le plus gros projet de transports en commun marseillais dont les tra lancés pendant le mandat de Jean-Claude Gaudin à la tête de la métropo jusqu'en 2020). Peut-être même le seul, le prolongement du métro vers

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

encore au stade des études.

La métropole Aix-Marseille Provence lançait mercredi la concertation au d'extension du tramway (voir les modalités en fin d'article), qui ajoutera réseau qui n'en compte que 12,3 km. Et ne s'est guère étendu depuis son que par le tronçon de la rue de Rome, complexe, emblématique… mais *Marsactu* fait le point en six étapes sur les enjeux de ce grand chantier.

UNE EXTENSION QUI PENCHE AU SUD

Nord, Sud, Sud, Nord. Le balancier est immuable, c'est intellectuel autar À contempler le panneau de l'exposition qui présente le tracé, l'œil fait l long de cet axe La Castellane – La Rouvière, quasiment dans l'alignemer forment la Porte d'Aix et la place Castellane. Les voyageurs feront-ils de *va peut-être nous permettre d'atténuer la coupure de cette ville en deux, que le puissent circuler entre le nord et le* sud, se félicitait lors du débat d'ouvertu 15e et 16e arrondissements Roger Ruzé (divers gauche). *En espérant que deux sens… »*

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Tracé des phases 1 et 2. Cliquez sur l'image pour agrandir. Source : métropole Aix-Marseille Provence.

En attendant ces nouveaux pendulaires, le balancier est quelque peu dés au nord, 4,4 km au sud, ce sera tout pour la phase 1, celle pour laquelle l est officiellement lancée. Samia Ghali (PS), Benoît Payan (PS), Stéphane dans la journée de jeudi, trois élus d'opposition ont tour à tour dénoncé *« Les élus des quartiers Nord et notamment [l'ex] maire PS Samia Ghali aur kilomètre de tramway réalisé au Sud soit systématiquement compensé par un au Nord. Cette vision arithmétique est simpliste car le Nord souffre d'une déc importante qui nécessite des études complémentaires plus longues*« , a justifié Gaudin dans une interview accordée à *La Provence* l'année dernière.

C'EST (TOUJOURS) POUR DANS CINQ ANS

Le vice-président délégué aux transports Jean-Pierre Serrus l'a dit et rép réunion de concertation : *« Il faut tenir les délais. »* Nul besoin d'autres él ou de journalistes pour lui rappeler le contexte : lui-même évoque le dér du calendrier du métro Gèze, comme un exemple à ne pas reproduire.

Il faut dire qu'en la matière, ce fameux axe Nord-Sud du tramway part d 2013, le plan de déplacements urbains misait sur une mise en service cin pour le tronçon Saint-Exupéry-La Gaye. On y est, et il faudra encore at soit 2023. Sans Saint-Exupéry. *« Les élèves du lycée Saint-Exupéry qui ver tram sont actuellement à l'école primaire »*, écrivions-nous fin 2014. Ces m seront à la faculté seront à la fac avant que le tram arrive… Au sein des s métropole, on assure que le décalage entre les deux phases présentées ser avance une date pour l'arrivée à La Castellane : 2025.

TUNNEL SCHLOESING : LE POINT DE CRISPATION

Mercredi soir au Pharo, le maire du 6/8 et patron de la majorité municip Moraine, ne s'est pas astreint à la même position de gentil organisateur Serrus. Si retard il y a, c'est le fruit de *« blocages idéologiques autour de la* clamé le maire de secteur, suscitant les protestations des élus communist déposé un recours) présents dans l'hémicycle. *« C'est le contrôle de légalité* rétorqué hors micro Jean-Marc Cavagnara (France insoumise).

Une référence cryptique au contentieux ancien autour du tunnel Schloesing. Pour que le tramway puisse traverser ce carrefour, il faut faire sauter les passerelles routières qui le

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

creuser un tunnel sous le boulevard Schloesing. Une solution soufflée, par la Société marseillaise du tunnel Prado-Carénage, qui se propose de réaliser gratuitement l'ouvrage, moyennant une prolongation de son juteux contrat de concession [lire notre article]. Début 2016, le préfet a mis un coup d'arrêt à ce projet en retoquant le montant juridico-financier, réclamant *« une procédure de mise en concurrence »*.

Schéma du p et du tunnel Provence.

Depuis, l'État a validé une deuxième mouture, mais le feu vert définitif c Commission européenne doit encore confirmer cet avis. Si l'on y ajoute communistes, le dossier reste l'une des inconnues de l'extension du tram

GÈZE, L'AUTRE INCONNUE EN SOUTERRAIN

Gèze est désormais connue comme une *« station fantôme »* de métro par l Marseillais, même ceux qui n'avaient pas prévu de pousser jusque-là pou emplettes au marché aux puces. Mais c'est aussi le nom du futur terminu Celui-ci recèle un autre hic, qui pourrait handicaper le projet et prend l passerelle routière, qui surplombe l'axe Est-Ouest Capitaine Gèze-Cap F *jours passent des 30 tonnes, c'est un carrefour d'enfer ! Je suis inquiet que ce p* [avec le métro et une gare routière*] ne soit pas abouti »*, a alerté Roger R Avant même l'arrivée du tram, le projet de pôle d'échanges prévoit une esplanade, la place de la Cabucelle, avec des équipements publics (dont u médiathèque) et une route peu fréquentée. Très loin de la réalité d'aujou situation que la mise en service de la L2 Nord, non loin de là, ne devrait Sans parler de l'arrivée prévue du tramway au milieu de ce traffic.

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

La passerelle qui surplombe Gèze et plonge vers l'avenue du Cap Pinède.

Comme à Ferrié, la solution envisagée est de faire passer les véhicules pa contrairement à Ferrié, aucun montage financier n'est bouclé. Le sujet e identifié depuis au moins six ans… Pour toute réponse, la métropole a é *réunions* » avec Euroméditerranée. Présente dans la salle, la présidente de établissement public d'aménagement Laure-Agnès Caradec (LR) n'en a

ENCORE UN DOUBLON ?

Encore un passage obligé. Déjà prégnant lors de la création du réseau ac notamment sur le tronçon sur la rue de Rome, le débat sur la redondanc métro ressurgit. Trois nouvelle stations de la ligne M2 seront sont trave T3 : Bougainville et Gèze au nord, Sainte-Marguerite Dromel au sud. U a critiqué ce jeudi le président du groupe PS au conseil municipal Benoî écho à Samia Ghali dès la veille sur Twitter.

« Je me rappelle les critiques sur le fait que nous avions commencé le tramway centre-ville, en doublonnant le métro. Dans ces temps où le centre-ville est en dirais plutôt en mutation, que n'entendrions nous pas si nous étions passés à c l'opportunité de requalification que permet le tramway », a anticipé au Phar maire LR des 6e et 8e arrondissements.

Un peu plus tôt, la représentante de l'agence d'urbanisme Stoa Marianne avancé implicitement le même argument technique :

> *Un tramway nous permet d'aménager « de mur à mur ». On refait toute l réseaux, on en profite pour rééquilibrer les modes de déplacements, po reprendre un peu de place à la voiture, qui avait presque tout pris dans*

Au fil des images de présentation, ce sont des places Bougainville, Caste transfigurées qui apparaissent. Les panneaux de l'exposition insistent éga territoires stratégiques longés par le tracé, aujourd'hui seulement bordés l'extension d'Euroméditerranée au Nord, les zones de la Capelette et du

PLACE CASTELLANE, FINI LE ROND-POINT

Parmi les visuels, que la métropole n'a pas souhaité communiqué bien qu projetés, celui de la place Castellane a fait l'objet d'une attention particu

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

faire passer le tram sur ce qui *« n'est aujourd'hui pas vraiment une place ma point »*. La réponse est simple : cela n'en sera plus un. Seul le croissant er Baille et l'avenue du Prado serait ouvert à la circulation, le reste étant re hormis une petite liaison entre la rue de Rome et la rue Maurel. *« Il va y concertation »*, a déminé Yves Moraine, pas démenti par les représentants d'intérêt de quartier interloqués de ce bouleversement. Ça tombe bien : concertation cette année, une enquête publique est obligatoirement prév prochaine, avec un dossier bien plus détaillé.

Visuel (non contractuel) du groupement Egis Rail, Stoa, CARTA Associés, Ora Ito.

SAINT-EXUPÉRY ET APRÈS ?

Repoussée à la deuxième phase, la doléance n'en est pas moins déjà dépo *« L'aboutissement ce n'est pas La Castellane, c'est Saint-Antoine et l'hôpital* Roland Cazzola, adjoint de Roger Ruzé, depuis l'hémicycle. Une positio la sénatrice Samia Ghali et qui fait écho à une série de manifestations d'a secteur. Qu'il s'appelle métro ou tramway, beaucoup appellent à un autr transport que le bus B2, englué dans la circulation, pour desservir l'hôpi

Pour l'heure, les études précises menées par la métropole se sont toutes a

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

établies plus au nord. Elles se rejoignent à Saint-André avant de filer ver

Cliquez sur l'image pour agrandir.

OÙ VOIR L'EXPOSITION ET DÉPOSER UNE CONTRIBUTION ?

– Mairie des 2e et 3e arrondissement, 2 Place de la Major (2e)
lundi au vendredi de 8h30-11h45/12h45-16h30
– Mairie des 6e et 8e arrondissement, 125 Rue du Commandant Rolland
lundi au vendredi de 8h30-11h30/12h45-16h30 et le samedi de 8h30-11
– Mairie des 9e et 10e arrondissement, 150 Boulevard Paul Claudel (9e).
lundi au vendredi de 8h30-11h45/12h45-16h30
– Mairie des 15e et 16e arrondissement, 246 Rue de Lyon (15e)
lundi au vendredi de 8h30-16h30
– Métropole Aix-Marseille-Provence – Le Pharo, 58 boulevard Charles-
lundi au vendredi de 9h-12h/13h30-16h30

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

été nommé par la commission nationale du débat public. Son mail : francois.nau@ampmetropole.fr

COMMENTER OFFRIR L'ARTICLE T

Julien Vinzent_
Journaliste.

ARTICLES DU MÊME AUTEUR

L'offensive du président de l'OM la gestion du stade Vélodrome
29 mai 2018

Métro Gèze : la métropole sort l
26 mai 2018

A LA UNE

Du Nord au Sud, l'extension du tramway progresse entre annonces et grandes inconnues
Décryptage Julien Vinzent_
0

C'est le plus gros projet de transports en commun marseillais dont les travaux seront lancés pendant le mandat de Jean-Claude Gaudin à la tête...

Le centre social Romain-Rolland, victime collatérale du chamboule-tout des Maisons pour tous
Actualité Lisa Castelly 0

En juillet 2017, il y a moins d'un an, le centre social Romain-Rolland inaugurait des locaux flambants neufs : 700 mètres carrés aménagés de...

La plupart des tous marseilla pour une sema
Info Marsactu
1

La quasi totalit pour tous marse fermeront leurs vendredi matin semaine. Les 21 tous concernée

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Voiture avec chauffeur : vers la fin d'un privilège pour les élus marseillais

Info Marsactu Benoît Gilles

5

Des chauffeurs qui patientent auprès de leurs voitures avec cocarde en attendant leurs élus à la sortie d'une réunion publique. Cette image ne sera...

Le Festival des suds à Arles perd sa subvention du département

Actualité Lisa Castelly 0

"C'est assez étrange de vivre ça...". Marie-José Justamond, directrice du festival Les Suds à Arles, événement majeur de la saison estivale depuis plus de vingt...

À Fos, la pollu les habitants j

Actualité Viole

"C'est la premi étude d'imprég telle ampleur es un contexte industriel". Pro chimie environ président de l'I écocitoyen...

Le journal

ACTUALITÉS
Politique
Justice
Économie
Social
Société
Culture
Environnement
Urbanisme
Transports
Éducation
ÉDITION WE

EBOOKS

NEWSLETTERS

L'agora

Profitez sans limite de tous nos contenus et services en temps réel.

Rejoignez l'Agora de Marsactu pour discuter, partager et publier.

Défendez à nos côtés l'indépendance de votre journal.

Abonnement sans engagement à partir de 4,99 € par mois.

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

DOSSIERS

Nos séries d'été 2017

Législatives 2017 à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône

Présidentielle 2017

Boues rouges, une saga industrielle et écologique

Écoles marseillaises

Euroméditerranée

Front national

Incinérateur

Médias locaux

Métropole

Migrants, à Marseille de gré ou de force

Ordures et poubelles, l'histoire sans fin

Pollution industrielle

Rocade L2

Tous nos dossiers

CHRONIQUES

15-38 Méditerranée

Bureau des guides (balades)

Dominique Milherou (Marseille insoupçonnée)

Érika Riberi (littérature)

Ézéchiel Zérah (gastronomie)

Joël Gombin (politique)

Michéa Jacobi (Le nouveau piéton de Marseille)

Laurent Rigaud

Michel Samson

Yves Vernin (photo)

RÉDACTION

Benoît Gilles

Violette Artaud

Lisa Castelly

JM Leforestier

Julien Vinzent

Contacter la rédaction

Alertez-nous de manière sécurisée, anonyme et chiffrée

TRIBUNES

DERNIERS BILLETS

BLOGS À LA UNE

Équipe de Marsactu

Rédaction de Marsactu

Voyage en Alcazarie

Comprendre Marseille

Chicane, petit observatoire de controverses

Lagachon

Votre blog ?

PÉTITIONS

FINANCEMENTS PARTICIPATIFS

BONS PLANS DE VENTILO

ACCÈS RAPIDES

Parrainage

Informations pour les contributeurs Ulule

Inscription aux Newsletters

Réinitialisation de votre mot de passe (si perdu)

SOUTENIR MARSACTU

VOTRE SEMAINE GRATUITE

© 2015 Marsactu - Société - Mentions légales - Recrutements, piges, stages - Charte éditoriale -

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok En savoir plus

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

GÉRONTOLOGIE SOCIALE

La 23e campagne de l'Institut

Depuis 1981, l'Institut de gérontologie sociale accompagne les plus de 60 ans sur la route du bien-vieillir. Chaque année, il organise une fête d'été en faveur des personnes âgées isolées dans ses locaux, rue Paradis (6e). Elle a réuni 35 bénéficiaires. Chacun a reçu un petit sac rafraîchissant contenant un brumisateur pour ne pas oublier les gestes d'hydratation nécessaires. Des gestes qui seront rappelés, demain à 11 h, à la résidence Korian Le Baou (109, avenue de la Jarre, 9e), lors du lancement de la 23e campagne d'été où sera présenté le dernier ouvrage du Pr Philippe Pitaud, directeur de l'IGS, sans oublier les préconisations estivales du Dr Jean-Claude Mounition. /PHOTO JEAN-LOUIS LABARRE

MUTUELLE

Une nouvelle présidente pour Solimut

Carole Hazé a été élue présidente de Solimut Mutuelle de France, dont le siège se trouve à Marseille. Diplômée d'un DEA en sciences politiques, Carole Hazé, 45 ans, est une femme engagée qui a découvert le mouvement mutualiste durant ses études, lorsqu'elle militait au sein du syndicat étudiant Unef-ID, pour une protection sociale et solidaire et l'accès aux soins pour tous. À la suite de l'assemblée générale, le conseil d'administration l'a élue pour succéder à Serge Jacquet, président de Solimut Mutuelle de France depuis sa création, le 26 juin 2015. Solimut Mutuelle de France est le fruit d'un premier rassemblement de 35 mutuelles en 2008, puis d'une fusion avec Mutuelles Santé Plus en 2011. /PHOTO DR

#marseilleinside

Bruits de couloir

Coupure de fibre optique Bouygues Telecom : ça continue !

Dans notre édition d'hier, nous nous faisions l'écho d'une coupure de la fibre optique proposée par Bouygues Telecom. En effet, des centaines d'abonnés, notamment dans les quartiers est de Marseille, en sont privés depuis mercredi. Cela se traduit par un voyant rouge clignotant sur le boîtier de terminaison optique LOS. Ce voyant signifie une coupure de fibre optique. Impossible de joindre le service clients au 614, seule une annonce prévient d'un défaut mais personne au bout du fil, aucune explication et surtout aucune aide. Depuis leur smartphone, les usagers peuvent lire sur leur compte clients : "Un défaut impactant l'ensemble de vos services est en cours. Nos équipes sont mobilisées pour le résoudre. Merci de laisser vos équipements branchés." Si certains abonnés ont vu leur connexion rétablie ou d'autres ont pu récupérer un galet 4G leur permettant de surfer, la plupart des clients subissent encore cette panne de plein fouet sans plus de précision !

MA BBOX ET MA LIGNE FIXE
Un incident impactant l'ensemble de vos services est en cours. Nos équipes sont mobilisées pour le résoudre. Merci de laisser vos équipements branchés.

Aujourd'hui

La Carsat et l'UDCCAS signent une convention en faveur des personnes âgées vulnérables.

Vincent Verlhac, directeur de la Carsat Sud-Est et Sylvie Carrega, présidente de l'UDCCAS 13 vont signer une convention dont l'objectif est de garantir un meilleur accès aux droits retraite pour les personnes âgées vulnérables du département. Cette action, mise en place dès le mois d'octobre 2018, ciblera un échantillon de personnes bénéficiaires du RSA.

Extension de la ligne 2 du tramway : on va en discuter !

Roger Guzé, maire du 8e secteur et Samia Ghali, sénatrice des Bouches-du-Rhône, organisent, en présence de Jean-Pierre Serrus, vice-président de la Métropole, un débat public, cet après-midi à 17 heures, à la mairie des 15e et 16e arrondissements, sur le projet d'extension du tramway. Lors de cette réunion, les problèmes de mobilité dans les quartiers Nord et l'ouverture du Métro Capitaine Gèze seront abordés également.

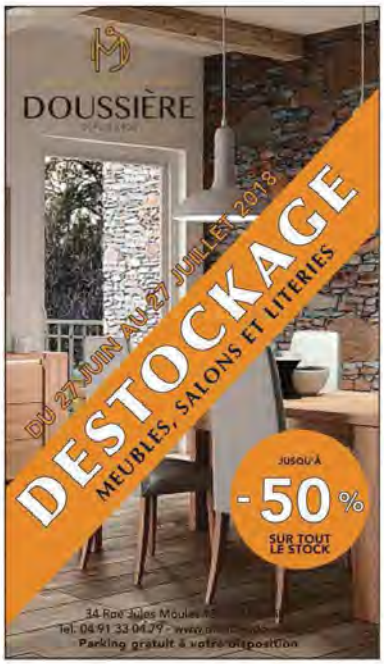

Gay Pride : "La Ville nous aide mais ne nous soutient pas"

Le concert qui devait se tenir après le défilé, samedi 7 juillet, n'aura pas lieu. Les organisateurs de l'événement déplorent "un manque de volonté politique"

Comme l'an dernier, le défilé partira des Réformés, samedi dès 16 h, descendra La Canebière et s'arrêtera devant la mairie. /ARCHIVES F. S.-O.

Après Paris ce week-end, la Gay Pride (marche des fiertés) gagnera Marseille samedi 7 juillet. Un défilé festif qui portera comme toujours les revendications de la communauté LGBT + (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels). Mais la fête ne sera pas totale car le comité de pilotage interassociatif et commerçant de l'événement, qui fait pourtant preuve d'une gestion sérieuse depuis 4 ans, vient de décider d'annuler le concert de clôture prévu sur l'esplanade du J4 dans la continuité de la marche. *"Nous avons déposé un dossier complet dès février et travaillons depuis avec les services concernés dont la police nationale*, explique Alain Marc Deluy, du collectif Idem, membre du comité de pilotage. *Le concert devait avoir lieu devant la mairie mais la Ville nous a demandé il y a tout juste un mois de finalement migrer au J4, sans véritable raison. Cela représente un surcoût de 25 000 euros en termes d'infrastructures et de sécurité que nous ne pouvons supporter."*

Éric Séroul, président de l'association Agis-Ibiza, porteuse de la Pride Marseille 2018, déplore que *"la Ville refuse d'assurer ce surcoût. Si le contexte sécuritaire nous pénalise encore, les annulations et reports de réunions avec les services municipaux nous ont contraints à trouver des solutions dans l'urgence"*. Et le militant d'affirmer : *"On nous a aussi fait entendre que l'hôtel de ville, c'est un lieu symbolique, ce qui nous laisse penser que la communauté LGBT + n'a pas une image qui convient assez à la Ville."*

> "La Ville de Marseille aide au financement de l'événement mais a 50 ans de retard !"

Les organisateurs de l'événement, tout en saluant les subventions octroyées par les collectivités locales, déplorent plus globalement *"l'absence d'une vraie volonté politique municipale pour faire de cet événement un signal fort du vivre-ensemble, comme dans d'autres villes françaises ou européennes qui ont compris l'importance d'organiser de tels événements prônant la multiculturalité. La Ville de Marseille aide au financement, accorde des gratuités mais ne nous soutient pas. Elle a 50 ans de retard !"*

La Ville justement, à propos du concert d'après-marche, se réfugie derrière des explications purement sécuritaires. *"Les contraintes de sécurité imposées par la police nationale dans le contexte actuel n'ont pas permis d'autoriser la soirée sur le Quai d'honneur du port comme l'auraient souhaité les organisateurs. Celle-ci a été orientée vers le J4 et la Ville soutient ce projet."* La préfecture de police avance cependant qu'elle *"n'a pas interdit à la Ville d'organiser ce concert devant la mairie. C'est elle qui ne l'a pas souhaité. C'était envisageable même si cela demandait un dispositif de sécurité conséquent, notamment avec des véhicules anti-intrusion."* Le gros du travail de sécurisation, pour la police nationale, se fera lors de la marche, pour laquelle la sécurité publique pilote un dispositif renforcé par des effectifs de forces mobiles.

La fête d'après-défilé se fera donc en ordre dispersé, samedi soir, dans les établissements partenaires (Annexe, Play, Pulse, 3G…). Au-delà de la déception, la Pride Marseille se concentre désormais sur la riche semaine de cette édition 2018 : dès ce soir, une série de rendez-vous festifs, débats et expositions porteront les messages revendicatifs de la communauté, avec pour thème cette année : "Nos amours dépassent les frontières". *"Il s'agit notamment de réclamer le droit d'asile pour les réfugiés LGBT + qui sont maltraités dans leur pays, risquent la mort, la PMA pour toutes les femmes alors que les débats vont s'ouvrir à l'Assemblée, et plus globalement la fin des discriminations"*, poursuit Éric Séroul.

Alors que le Département soutient la création d'une maison départementale LGBT + qui devrait voir le jour l'an prochain en centre-ville, promesse de la présidente LR Martine Vassal, samedi, à l'arrivée du défilé devant l'hôtel de ville, les oreilles du maire devraient quelque peu siffler…

Sabrina TESTA

Une semaine de rendez-vous avant la marche de samedi

AUJOURD'HUI
Rendez-vous festif, à partir de 19 h : "Food & Drink" des 3 Rois, 24, rue des 3 Rois (6e).

DEMAIN
Projection-débat de 18 h à 21 h autour du documentaire "Gare aux trans 2.0" au théâtre de l'Œuvre, 1, rue Mission de France (1er). Rendez-vous festif dès 19 h à L'Annexe, 7, rue Saint-Bazile (1er).

MERCREDI
Table ronde politique de 18 h à 21 h, au théâtre de l'Œuvre : Quelles réponses les responsables politiques ont à donner aux revendications de la Pride ? À partir de 19 h "Apéro/-Sport" avec l'association Must plage du Prophète (7e) et rendez-vous festif à partir de 20h "Guinguette Pride" au Bar à tapas : 17, rue des Frères Barthélémy (6e).

JEUDI
- Table-ronde de 18 h à 20 h : "Vieillir sans tabou" avec l'association GreyPride puis vernissage de l'exposition à Marseille 3013, 58, rue de la République (2e).
- Conférence de 19 h 30 à 22 h : "La PMA pour tou.tes doit être une réalité" au théâtre de l'Œuvre.
- Rendez-vous festif dès 21 h "Blind Test Pride" au Play Bar, 133, rue Breteuil (6e).

VENDREDI
- De 18 h à 22 h : Débat "Penser nos Pride en Méditerranée" dans l'auditorium de la mairie des 1-7, 61, La Canebière (1er).
- Trois rendez-vous festifs : dès 19 h "Apéro fétiche" au Pulse, 94, Cours Julien (6e) ; dès 22 h 30, "Dîner évidence" au Bistrot vénitien, 29, Cours Julien (6e) ; dès minuit "Pride J-1" au New Cancan, 3 rue Sénac (1er).

SAMEDI
- De 12 h à 15 h : pique-nique au Palais Longchamp, proposé par l'APGL Paca.
- De 12 h à 16 h : rassemblement aux Réformés (1er) et discours des associations.
- De 16 h à 18 h 30 : marche des Réformés à l'hôtel de ville.
- Plusieurs rendez-vous : apéros dans les bars partenaires (Annexe, Play, Pulse, 3G). Dès 22 h au Poste à Galène, 103, rue Ferrari (6e) ; dès minuit au New Cancan ; dès minuit au Baby club, 2, rue André Poggioli (6e) ; de 6 h à 12 h dimanche, l'After-Pride au Chapiteau, 38, traverse Notre-Dame-de-Bon-Secours (3e).

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Les marcheurs cherchent leur boussole départementale

Christophe Castaner doit trancher le conflit entre la référente et des députés

Tout le monde l'assure la main sur le cœur : *"ce n'est pas un problème de personne"*. Le nom de Corinne Versini, référente de La République en marche (LREM) dans les Bouches-du-Rhône, va toutefois être sur les lèvres des députés départementaux cet après-midi. Ses oreilles risquent même de siffler. Invités à Paris par Christophe Castaner, délégué général de LREM, les parlementaires rediront leurs griefs contre une fédération qui peine à exister. *"On manque de visibilité et d'organisation, ça ne fonctionne pas"*, indique l'Aixoise Anne-Laurence Petel. *"On a besoin d'être plus constructifs et d'avoir une voix qui porte, car le travail n'est pas assez relayé"*, enchaîne la Marseillaise Alexandra Louis. *"Nous vivons une crise de croissance où l'on ne sait pas trop qui fait quoi, où les objectifs ne sont pas clairs"*, ajoute Saïd Ahamada.

Référente départementale de La République en marche, Corinne Versini est dans le viseur de certains députés. / PHOTO N. VALLAURI

> "Nous vivons une crise de croissance où l'on ne sait pas trop qui fait quoi."
> SAÏD AHAMADA

Nommée référente au sortir des législatives où elle s'était elle-même présentée, battue par Jean-Luc Mélenchon à Marseille, Corinne Versini est dans le viseur. Au-delà d'une personnalité parfois jugée *"clivante"* ou *"autoritaire"*, ce qui avait déjà valu des tensions à l'automne. Elles s'étaient soldées par une réélection pour trois ans et un statut *a priori* confortable. Même s'il se dit que Christophe Castaner qui l'a rencontrée deux fois la semaine dernière, pourrait lui proposer un poste à Paris. *"Il ne m'en a pas parlé et, sauf s'il me le demande, je n'ai pas de raison de partir*, explique cette chef d'entreprise aixoise et fonceuse. *"Macron a renversé la table il y a un an. Nous, on agit sur le terrain dans cet esprit. Ce que veulent les militants, c'est faire du militantisme et je suis leur relais. Pas là pour être au service des députés. Il y a des réglages à peaufiner, mais je tiens à garder cette séparation."*

C'est là que le bât blesse. *"Je n'ai rien contre Corinne, mais on vit les avantages et les inconvénients de ceux qui viennent de l'entreprise*, note Saïd Ahamada. *On fonctionne trop en mode projet, pas assez sur des objectifs. Or, il y a des échéances électorales à préparer, surtout dans une ville aussi emblématique que Marseille."*

Un propos nuancé par son collègue gardannais François-Michel Lambert, pour qui *"l'absence d'un fond idéologique partagé est un handicap. Des cadres ont été chargés de définir le macronisme. En attendant, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait de prise de position commune sur l'Aquarius."*

> "Je ne suis pas là pour être au service des députés."
> CORINNE VERSINI

Certes, la situation des marcheurs des Bouches-du-Rhône est loin d'être un cas isolé. Hormis à Lyon, Paris et dans quelques départements, les fédérations LREM ont du mal à se structurer. *"Le but est de ne pas refaire les erreurs passées du PS ou de la droite*, pointe le député salonais Jean-Marc Zulesi. *Il faut donc que les députés jouent à fond leur rôle de proximité. Et qu'on laisse à chacun plus de liberté sur le terrain."* Un équilibre délicat à trouver. Élu de proximité, le maire de la Roque d'Anthéron Jean-Pierre Serrus pourrait faire le lien. Son nom circule pour épauler Corinne Versini. *"Je suis au service du mouvement"*, sourit ce dernier en assurant *"suivre cela de très près. On est dans la transformation, dans des processus qui nécessitent de remettre beaucoup de choses en cause."* Pas seulement les caractères.

François TONNEAU

SOLIDARITÉ

Quand JR nous invite à "lever les yeux"

Depuis quelques jours, des portraits photographiques signés de l'artiste JR sont affichées sur un mur du boulevard Voltaire. Des images en noir et blanc qui dévoilent des visages de personnes âgées, souriantes. Cette exposition qui fait partie du projet de l'artiste Inside Out, est le fruit d'une collaboration avec l'association les Petits frères des pauvres, à l'occasion de son 60e anniversaire. L'opération "levez les yeux" a débuté mardi dernier sur le bien nommé quai de la Fraternité. *"On aimerait dire aux gens de regarder autour d'eux, de s'intéresser aux autres, surtout aux moins chanceux. Et aux personnes qui sont en situation d'isolement, on voudrait leur faire comprendre qu'il ne faut pas avoir honte, et qu'il faut faire confiance aux autres si on veut s'en sortir."* C'est le message que Jean et Annie, deux retraités qui se sont rencontrés par le biais de l'association les Petits Frères des Pauvres, ont voulu faire passer aux curieux venus jeter un coup d'œil à la soixantaine de portraits exposés le temps d'une journée, sous l'ombrière. Les portraits, étalés à même le sol, représentaient des personnes âgées vivant à Marseille.

Avant d'être affichés boulevard Voltaire, les portraits ont été présentés mardi sous l'ombrière. / PHOTO SIMON FONTAINE

"Le but de cette manifestation est de rendre visible les personnes que tout le monde oublie", nous explique Marika Richotto, adjointe de direction régionale de l'association, qui accompagne dans leur quotidien des personnes de plus de 50 ans souffrant d'isolement. À la suite d'une étude sortie en 2017, il a été établi que 300 000 personnes de plus de 60 ans sont en situation de "mort sociale".

La bénévole définit cette notion comme *"l'absence de parole quotidienne et la carence en terme de relation sociale que peuvent connaître certaines personnes âgées. Tout ceci conjugué la plupart du temps à une situation de pauvreté."* Lorsqu'on demande à Manuel Pinto, le directeur régional de l'association, de nous parler de ce projet, il nous fait remarquer que *"le point commun entre tous ces portraits, est que chacune des personnes âgées photographiées sourit. Grâce à notre association qui a su leur redonner la vie."*

Guillaume SERVANT

TRANSPORTS

Capitaine Gèze : en attendant le métro, parlons du tramway

Au Nord, l'extension est prévue jusqu'à Gèze et dans un second temps, la Castellane. Au Sud, le tramway gagnera La Gaye puis la Rouvière. / PHOTO FRÉDÉRIC SPEICH

Au-delà du tracé et au-delà des aménagements, au-delà de tout : *"Monsieur, croyez-vous que la parole publique sur la station Capitaine Gèze est crédible?"*. Avec un nouveau retard de 18 mois sur la livraison du métro dans une station pourtant prête, voici hier soir, la question que cette dame est venue poser à Jean-Pierre Serrus. Accompagné de techniciens et des maîtres d'œuvre, le vice-président LREM de la Métropole délégué aux transports s'est déplacé en mairie des 15e et 16e pour éclairer les habitants sur l'extension du tramway annoncée pour 2023, vers cette même station Capitaine Gèze. La ligne sera étendue d'Arenc, se glissera dans la rue d'Anthoine, aboutira sur la place Bougainville avant de filer vers l'avenue Roger-Salengro et la rue de Lyon. Et en 2025, cap sur le lycée Saint-Exupéry puis la cité La Castellane… *"Je me suis battue d'arrache-pied, jusqu'aux plus hauts sommets de l'État pour que soit financée l'étude d'une extension jusqu'à La Castellane"*, rappelle la sénatrice PS Samia Ghali présente hier aux côtés du maire de secteur Roger Ruzé. Lequel nourrit des inquiétudes bien concrètes : *"Nous serons là sur un pôle multimodal où arriveront tramways, bus, cars métropolitains et voitures. Sans compter le projet du port de concentrer tout le trafic lié au Maghreb sur le Cap Janet. Si on ne fait pas ce qu'il faut pour trouver une solution au passage des camions qui viendront de la L2 et de l'A7, j'ai peur que ce pôle soit un échec."*

Les techniciens le jurent : *"C'est un sujet capital sur lequel nous travaillons énormément. Il y a plusieurs options et celle de la trémie n'est pas abandonnée mais elle pose des problèmes techniques qui supposent une grosse fracture entre les deux rives de l'avenue Cap Pinède."* Le doublement de la ligne du tramway sur celle du métro, les sérieux doutes sur une extension du métro vers l'hôpital Nord… Les habitants enchaînent les questions et Jean-Pierre Serrus, ses réponses qu'il résume ainsi : *"Il y a un besoin de recadrer les objectifs d'infrastructures sur tout le territoire de la métropole et en particulier ici. Aujourd'hui, on a un projet d'extension du tramway et je peux vous dire que ce projet se fera dans les délais que nous prévoyons aujourd'hui. Ce que nous faisons là est essentiel et ce Plan de déplacement urbain (PDU) est une grande opportunité pour le territoire."*

Quant à la première question de cette dame sur la parole publique… *"Je suis un citoyen comme vous et j'ai comme vous le sentiment que la parole a été un peu écornée. C'est à nous, élus, de faire notre job et de dire les choses*, assume Jean-Pierre Serrus. *Et mon rôle, c'est de vous expliquer quelles sont nos difficultés avec ces 400 000 connexions de l'armoire électrique qu'il faut tester pour la mise en service du métro* (lire notre édition du 26 mai *dernier)"*. Pour un peu, à Gèze, le tramway arriverait avant le métro…

Nadia TIGHIDET

4. Documents à la disposition du public

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LA MÉTROPOLE RÉALISE POUR VOUS

EXTENSION NORD - SUD DU RÉSEAU DE TRAMWAY

QU'EST-CE QU'UN PDU ?

Le plan de déplacements urbains (PDU)

a été créé par la loi d'orientation sur les transports intérieurs (loi Loti) en 1982. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi Laure) l'a rendu obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants et en a défini la procédure d'élaboration.
Il définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus en intégrant plusieurs enjeux:

- la protection de l'environnement,
- l'intégration entre politiques urbaines et de mobilité,
- l'accessibilité des transports pour tous et la sécurité des déplacements.

Le PDU est un outil de programmation,

il hiérarchise et prévoit le financement de ses actions, et ses mesures s'imposent aux plans locaux d'urbanisme, aux actes et décisions prises au titre des pouvoirs de police du maire et des gestionnaires de voirie.
Enfin, le PDU, véritable démarche partenariale, associe au cours de son élaboration, puis de son évaluation, différents acteurs institutionnels et de la société civile pour partager un projet de mobilité au service des habitants et des activités locales.

Un outil global de planification de la mobilité

Par une meilleure adéquation avec la planification urbaine, le PDU doit permettre un usage accru des réseaux de transports collectifs existants et favoriser les déplacements de courte distance, pour lesquels la marche et le vélo sont des alternatives à la voiture.

Visant en premier lieu la diminution du trafic automobile

Le PDU s'articule autour de quelques grands objectifs stratégiques, parmi lesquels la diminution du trafic automobile. Cette ambition a été donnée aux PDU dès 1996 par la loi Laure dans un contexte de forte croissance de la motorisation des ménages et de l'usage de l'automobile.
La loi donne ainsi plusieurs leviers aux PDU pour atteindre cet objectif, en jouant à la fois sur la maîtrise de la demande de déplacements par des actions portant sur l'urbanisme et les transports, et sur le report modal, par des actions sur la voiture et ses modes alternatifs.

Par une articulation efficace entre transports et urbanisme

Il s'agit ainsi de favoriser le développement urbain autour des arrêts de transports collectifs existants ou en projet, de faciliter les déplacements de proximité plus facilement réalisables à pied ou à vélo, par un maillage important de commerces et de services de proximité et en agissant sur le partage de la voirie.

Et la coordination d'actions sectorielles

Le PDU dispose d'un ensemble de leviers permettant de favoriser le report des modes individuels motorisés vers leurs alternatives. Il vise ainsi à:

- agir sur la voiture en améliorant l'usage de la voirie dans l'agglomération par un partage entre les modes et des mesures d'information sur la circulation;
- développer les transports collectifs;
- développer les modes les moins polluants que sont la marche et le vélo;
- agir sur le stationnement public de l'ensemble des modes en définissant la réglementation et la tarification, pour les automobiles et véhicules de livraison, en réservant des emplacements aux personnes à mobilité réduite (PMR), en prenant des mesures spécifiques pour les résidants et les véhicules d'autopartage, en favorisant le stationnement des vélos et en configurant les infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides ;
- agir sur le stationnement privé en délimitant les périmètres dans lesquels les normes de construction d'aires de stationnement automobile du plan local de l'urbanisme (PLU) peuvent être abaissées ou supprimées lorsque la desserte en transports collectifs le permet, en fixant des normes plancher pour le stationnement des vélos;
- organiser les conditions d'approvisionnement de l'agglomération, par la réglementation des horaires de livraison, l'utilisation des infrastructures logistiques existantes et la localisation des infrastructures à venir dans une perspective multimodale.
- Inciter à la réalisation de plans de mobilité pour les entreprises et les collectivités publiques ainsi qu'à l'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées, conformément aux orientations et aux mesures concrètes préconisées par le PDU.

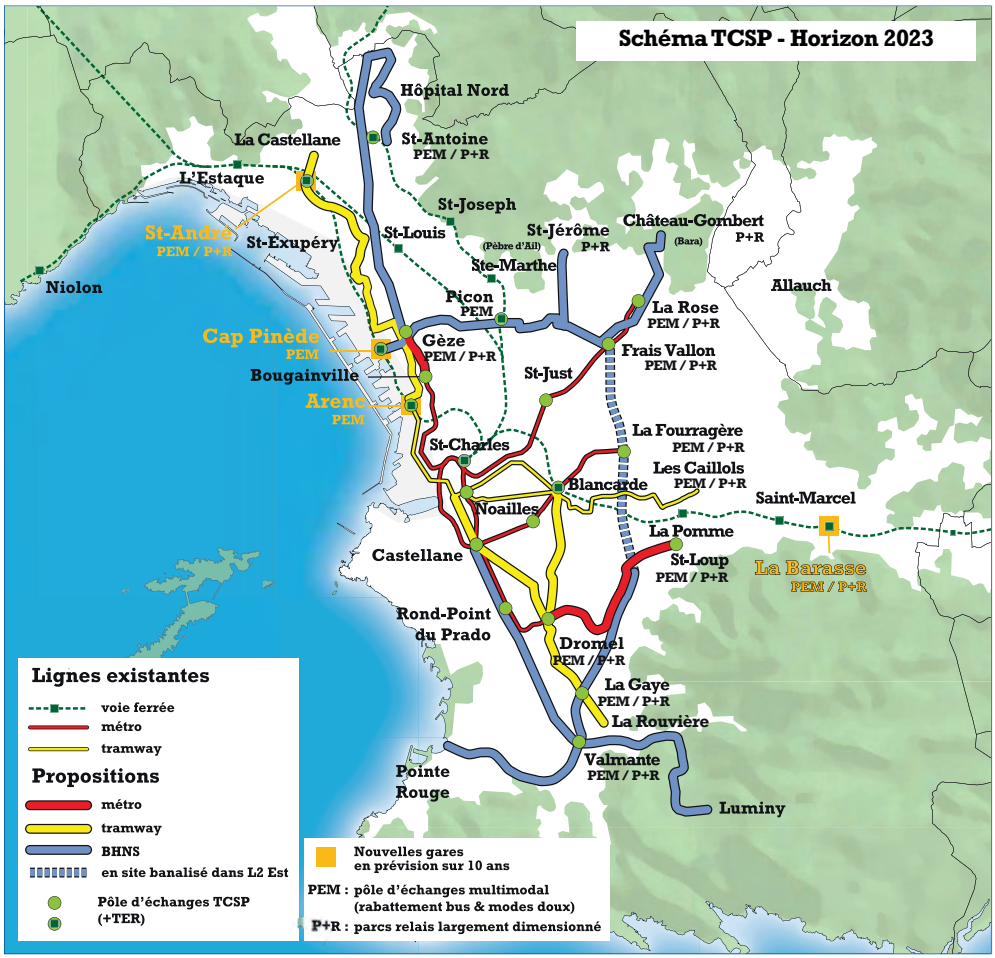

En intégrant trois enjeux

- L'amélioration de la sécurité des déplacements, objectif majeur donné par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000:

les PDU doivent améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables, notamment en assurant un suivi des accidents des piétons et des cyclistes.

- L'accessibilité de la chaîne des déplacements aux personnes à mobilité réduite (PMR):

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée en 2005, élargit la définition des PMR à tous types de handicap (moteur, sensoriel, cognitif et psychique) et aux situations temporaires de mobilité réduite.

- Elle rend obligatoire l'accessibilité de la chaîne du déplacement pour tous, du cadre bâti, aux transports, en passant par la voirie et les espaces publics.
- La protection de l'environnement :

Dès 1996, la loi sur l'air a érigé le PDU comme outil de lutte contre la pollution de l'air. En 2010, le Grenelle de l'environnement le considère comme un outil de territorialisation de la lutte contre le changement climatique, au côté des autres documents de planification locale.
Enfin, le PDU doit être compatible avec deux documents de planification environnementale: le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) élaboré par l'Etat à l'échelle de l'agglomération et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) élaboré conjointement par l'Etat et la Région.

LES FINANCEURS DE L'OPÉRATION

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LA MÉTROPOLE
RÉALISE POUR VOUS

EXTENSION NORD - SUD
DU RÉSEAU DE TRAMWAY

DU 31/05/2018 AU 02/07/2018

1

S'INFORMER, PARTICIPER

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (AMP)

a délibéré le 30 juin 2016 afin de lancer la concertation préalable aux extensions Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille.

LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET

Conformément à l'article L103-2 (ancien L 300-2) du code de L'urbanisme et l'article L 121-9 du code de l'environnement, la concertation préalable est un temps d'information et d'échanges avec le public sur l'opportunité et les caractéristiques principales d'un projet.
Dans le cadre des **extensions Nord et Sud du réseau de tramway**, la MÉTROPOLE AMP souhaite initier cette phase de dialogue avec : les habitants, les usagers des transports en commun, les acteurs associatifs et économiques concernés afin de garantir la qualité de leur information et de leur participation.

La concertation publique est placée sous l'égide d'un garant, personne indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public.

LES ACTEURS DU PROJET QUI FAIT QUOI ?

La MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE : autorité organisatrice de la mobilité et maître d'ouvrage du projet d'extension.
La RTM : exploitant du réseau de transport.
la VILLE DE MARSEILLE.
l'EPAEM : (Euroméditerranée), aménageurs de l'espace public.
Le GARANT.

LES OBJECTIFS

La concertation publique permettra à la MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, maître d'ouvrage :
/ de présenter le projet au public,
/ de recueillir l'avis de la population sur les grands principes du projet et le choix du tracé,
/ de répondre aux questions sur le projet,
/ d'enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes du public.

COMMENT S'INFORMER ?

/ En venant à la réunion publique de lancement de la concertation organisée le 30 mai 2018 à partir de 17h30 à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon – 13007 Marseille et aux expositions ouvertes du lundi au vendredi à :

- Mairie du 2e et 3e arrondissement, 2 Place de la Major – 13002 Marseille
  lun. au vend. de 8h30-11h45/12h45-16h30
- Mairie du 6e et 8e arrondissement, 125 Rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
  lun. au vend. de 8h30-11h30/12h45-16h30 et le samedi de 8h30-11h
- Mairie du 9e et 10e arrondissement, 150 Boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille
  lun. au vend. de 8h30-11h45/12h45-16h30
- Mairie du 15e et 16e arrondissement, 246 Rue de Lyon 13015 Marseille.
  lun. au vend. de 8h30-16h30
- Métropole Aix-Marseille-Provence – Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon – 13007 Marseille
  lun. au vend. de 9h-12h/13h30-16h30

PAR LE SITE INTERNET

http:www.marseille-provence.fr/concertation-enquête publique.

COMMENT PARTICIPER ET DONNER SON AVIS ?

/ Sur les registres mis à disposition sur les lieux d'expositions et lors de la réunion publique.

PAR MAIL

francois.nau@ampmetropole.fr

PAR COURRIER DIRECTEMENT ADRESSÉ AU GARANT

Monsieur François Nau
Garant de la concertation extension nord-sud du tramway
Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Métro Tramway
10 place de la Joliette - Atrium 10.7
13002 MARSEILLE

LES FINANCEURS DE L'OPÉRATION

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

EXTENSiON NORD-SUD

PRÉSENTATiON DU PROJET

Dans le cadre du développement du réseau de transports collectifs en site propre de l'agglomération marseillaise et en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), la MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE étend son réseau de tramway vers le nord et vers le sud et crée un nouveau centre de remisage et de maintenance pour le tramway. Le projet prévoit le renforcement des pôles d'échanges de Sainte-Marguerite Dromel et de Castellane ainsi que la création du pôle d'échanges de la Gaye.
Parallèlement un pôle d'échanges est créé au niveau de la station de métro Capitaine Gèze comprenant un parking relais de 630 places et le rabattement de lignes de bus.

Une première phase d'opération permettra de prolonger le tramway :
- au nord, de l'actuel terminus Arenc au Pôle d'Echanges Multimodal Capitaine Gèze,
- au Sud, de la Place Castellane au futur Pôle d'Echanges Multimodal de La Gaye–Hôpitaux Sud.
Le prolongement permettra:
- L'interconnexion avec le métro ligne 2 et le BHNS B2 à Capitaine Gèze.
- L'interconnexion avec le métro Ligne 2 et Ligne 1 et avec le BHNS B1 à Castellane.
- L'interconnexion avec le métro Ligne 2 à Sainte-Marguerite/Dromel.
- L'interconnexion avec le BHNS B5 à la Gaye.
Lors des phases ultérieures le projet desservira au nord le lycée Saint-Exupéry et La Castellane et au sud le quartier de la Rouvière.

LE PROJET EN CHiFFRES

> 4,4 km de tracé au Sud
> 1,8 km de tracé au Nord
> 9 stations au Sud
> 3 stations au Nord
> Objectif de vitesse commerciale: 17,5 km/h
> 2 nouveaux parkings-relais P+R à Dromel et à la Gaye
> Jusqu'à 2900 voyageurs par heure
> Jusqu'à 9 000 tonnes de gaz à effet de serre en moins par an
> Temps de parcours attendu :
Gèze – Belsunce: 13 minutes
Belsunce – La Gaye: 21 minutes

2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020 à 2023
Lancement des études de faisabilité	Etablissement du programme de l'opération	Concours de maîtrise d'oeuvre	Choix du maître d'oeuvre	Concertation Bilan de la concertation Avant-Projet	Préparation marché travaux Enquête publique DUP	Travaux et mise en service

MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX = 240 M€ HT

LE RÉSEAU TRAMWAY AUJOURD'HUi

- 12,3 km d'infrastructures
- 32 rames exploitées
- 1 centre de maintenance et remisage à Saint-Pierre

En 2016:
- sur T1 : 603 704 km parcourus et 6 148 969 validations
- sur T2 : 625 463 km parcourus et 10 312 098 validations
- sur T3 : 361 724 km parcourus et 6 697 300 validations

- 34 stations

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

3

LES ENJEUX

UN GRAND CENTRE EN MUTATION

Au-delà de la Place Castellane, le pourtour de Marseille tend à s'éloigner du centre-ville historique: le tissu urbain du XIXe siècle qui en constitue l'identité tend à s'estomper progressivement pour laisser place à des constructions plus récentes et à de vastes emprises dédiées au commerce et aux activités.

La frange sud du centre-ville et plus loin encore, en direction des hôpitaux et de Mazargues, s'est progressivement densifiée au grè d'opérations de construction de logements qui ont pris place entre des zones de lotissements plus anciennes et sur des terrains délaissés par des activités relocalisées.

DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS

De vastes espaces, au sud de Marseille, dans les 8e et 9e arrondissements, accueillent de nombreux grands équipements tels que le stade Vélodrome, le Parc du XXVIe Centenaire (sur l'emplacement de l'ancienne gare du Prado), les terrains militaires du Boulevard Schloesing et en plus particulièrement dans les domaines de la médecine et de la recherche, l'hôpital de Sainte Marguerite, l'Institut Paoli Calmettes, l'Hôpital Salvator, l'Ecole d'infirmières, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

La démographie de ces territoires est restée stable durant les 10 dernières années, le total de la population des 6e 8e et 9e arrondissements de Marseille est de 195 000 habitants environ en 2010. Cependant le développement des services, et notamment des services hospitaliers et l'ensemble des emplois induits liés au domaine médical ont concentré dans ces quartiers un nombre d'emplois important.

AMÉLIORER
La desserte du centre-ville

VALORISER
L'espace public par un réaménagement de façade à façade.

ENCOURAGER
Le développement des modes doux (vélo, marche ..)

ADOPTER
Une nouvelle politique de stationnement.

RÉORGANISER
Le plan de déplacement.

RENFORCER, AMÉLIORER
La desserte des quartiers sud par les transports en commun.

RENFORCER, RÉORGANISER
Les pôles d'échanges existants

EXTENSION SUD

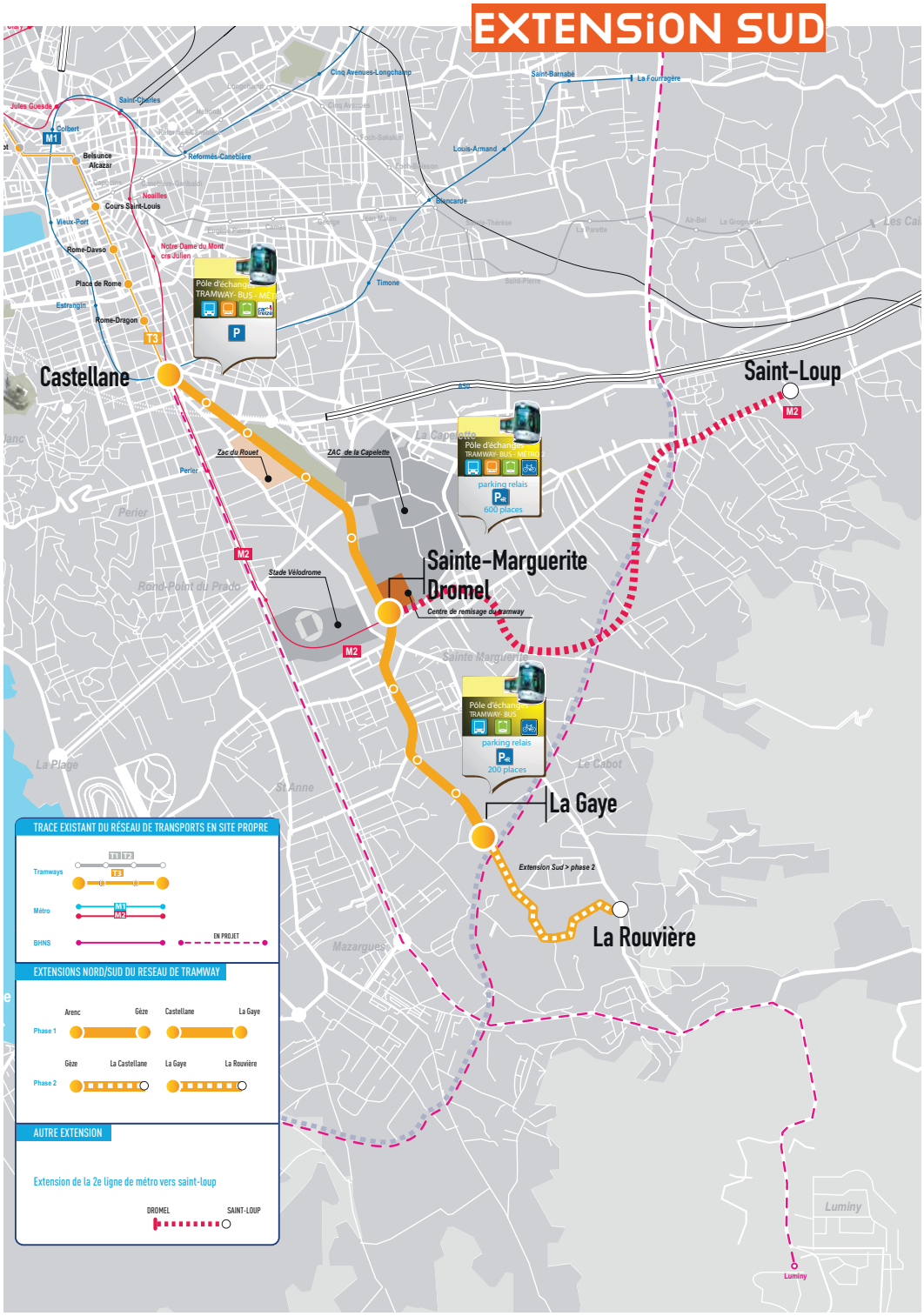

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LA MÉTROPOLE
RÉALISE POUR VOUS

EXTENSION NORD - SUD
DU RÉSEAU DE TRAMWAY

AIX MARSEILLE PROVENCE
MÉTROPOLE

CASTELLANE – LA GAYE

4

LE TRACÉ

Le tracé emprunte l'avenue Cantini depuis la place Castellane, dans le prolongement de la rue de Rome, jusqu'à la place du Général Ferrié. La circulation sur l'avenue Cantini est pacifiée entre la place Castellane et le Boulevard Delpuech. La section entre le boulevard Delpuech et la place du Général Ferrié prévoit le maintien des circulations automobiles. Au Sud de la Place du Général Ferrié, le projet de tunnel Schloesing prévoit la suppression des autoponts. Le tracé du tramway chemine sur 800 m sur le Boulevard Schloesing. Le projet prévoit la continuité des cheminements modes doux (cycles et piétons) et le maintien des circulations à deux fois deux voies.
Au sortir du pôle d'échanges Dromel / Sainte-Marguerite, le tramway traverse le carrefour Pugette / Sainte-Marguerite, emprunte la rue Augustin Aubert pour continuer son itinéraire sur l'avenue Viton où se situe le terminus provisoire au droit du Boulevard Urbain Sud.

LES ENJEUX

METTRE EN VALEUR
La place Castellane en augmentant l'espace dédié aux piétons et modes doux sur son emprise.

DESSERVIR
La ZAC de la Capelette.

ASSURER
L'articulation avec le Pôle d'Echanges Dromel - Sainte-Marguerite et le futur terminus du projet de Blancarde – Dromel.

PARTICIPER
A la restructuration du pôle d'échange Castellane, de la place Castellane au Boulevard Vincent Delpuech. Au réaménagement harmonieux de la place du Général Ferrié.

INTÉGRER
Le tramway en limitant la circulation en réorganisant le plan local de circulation.
Un nouveau Site de Maintenance et de Remisage (SMR) au nord du pôle d'échanges Dromel/Sainte-Marguerite permettant d'assurer le fonctionnement de la ligne.

CONTRIBUER
A la recomposition urbaine du linéaire Aubert/Viton.

RETROUVER
Sur la portion rue Augustin Aubert la largeur nécessaire à l'insertion du tramway et des continuités modes doux qui lui seront associées.

RÉALISER
Autour de la ligne de tramway et du Boulevard Urbain Sud (B.U.S.) un pôle de mobilité comprenant un parc relais.

LES STATIONS

Il est prévu de créer 9 stations

Une > à l'intersection Avenue Cantini / rue du Rouet.
Une > en partie nord du Parc du XXVIème Centenaire.
Une > au droit du Parc.
Une > au Sud de la Place du Général Ferrié sur le Boulevard Schloesing.
Une > en partie sud, au droit du pôle d'échange Dromel / Sainte-Marguerite où un accès au nouveau site de Maintenance et de Remisage sera créé.
Une > sur la rue Augustin Aubert.
Trois > sur l'avenue Viton.

EXTENSION SUD

LE SITE DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE DES TRAMWAYS

Le site de maintenance et de remisage permettra d'assurer le stockage et l'entretien des rames. Indispensable à la réalisation du projet, il doit se situer à proximité immédiate du tracé de la future ligne.
Le site de Dromel / Sainte-Marguerite devra être en mesure d'accueillir 30 rames.

Deux équipements connexes sont prévus.
- Un P+R et un parking vélos.

LES FINANCEURS DE L'OPÉRATION
VILLE DE MARSEILLE www.marseille.fr
DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE
Région Provence Alpes Côte d'Azur
EUROMÉDITERRANÉE

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ARENC LE SILO-CAPITAINE GÈZE

5

LES ENJEUX

Le périmètre d'intervention d'Euroméditerranée et les quartiers situés au nord de cet espace constituent un ensemble urbain représentant la moitié de la superficie de Marseille.

Ce territoire est un atout majeur pour le développement de notre agglomération en rendant possible une extension du grand centre-ville vers le Nord et par là même, le développement d'actions constituant un enjeu fort à l'échelle de l'agglomération et de la Métropole.

Le front de mer reste pour Euroméditerranée l'élément structurant de ce projet urbain, tout en accompagnant le développement et la reconversion des quartiers qui s'étendent des quais, de la Joliette à Arenc, jusqu'à la gare Saint-Charles.

Avec l'extension de son périmètre Euroméditerranée ll intègre des quartiers qui se caractérisent par le mélange d'un habitat ancien dégradé, de friches industrielles représentatives d'un urbanisme des années 60 et 70.

Les divers projets de requalification urbaine et les évolutions programmées par le projet ont vocation à initier une évolution positive de ces quartiers.

Le marché aux puces de l'avenue Cap Pinède qui constitue le deuxième pôle économique de Marseille, devrait voir son rayonnement augmenter et participer ainsi à la redynamisation du nord de Marseille.

Par ailleurs, les fonctions commerciales et culturelles se développent le long du littoral et renforcent ainsi le lien entre la ville et la mer.

L'ECOCITÉ EUROMÉDITERRANÉE : UNE NOUVELLE CENTRALITÉ

Labellisée EcoCité, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, Euroméditerranée porte un modèle de développement durable urbain.

L'établissement poursuit une véritable stratégie en intervenant en tant qu'aménageur et en veillant à **maintenir un équilibre entre croissance économique, équité et respect de l'environnement**.

Le but est d'offrir de nouveaux quartiers (tel que l'îlot démonstrateur Smartseille) où chacun puisse, selon ses revenus, travailler, se loger, se divertir, circuler. Les logements s'adressent à tous. La politique choisie s'attache à préserver la mixité sociale et générationnelle.

Cette volonté d'innover dans le cadre de l'EcoCité passe également par la mise en place et l'utilisation de boucles à eau de mer productrices de chaud et de froid, (géothermie marine) desservant les opérations d'Euroméditerranée.

LE PÔLE D'ÉCHANGE GÈZE

Dans l'objectif de créer un réseau multi-modal et interconnecté, le pôle d'échange Gèze va devenir un véritable noeud d'interconnexion, regroupant:

- **Le réseau de bus du nord de l'agglomération (lignes 25, 30, 36, 70).**
- **La ligne de BHNS en direction de l'hôpital nord.**
- **Le terminus de la ligne 2 du métro.**
- **Un parking relais de 630 places.**
- **Le présent projet d'extension du réseau Nord-Sud du Tramway.**

EXTENSION NORD

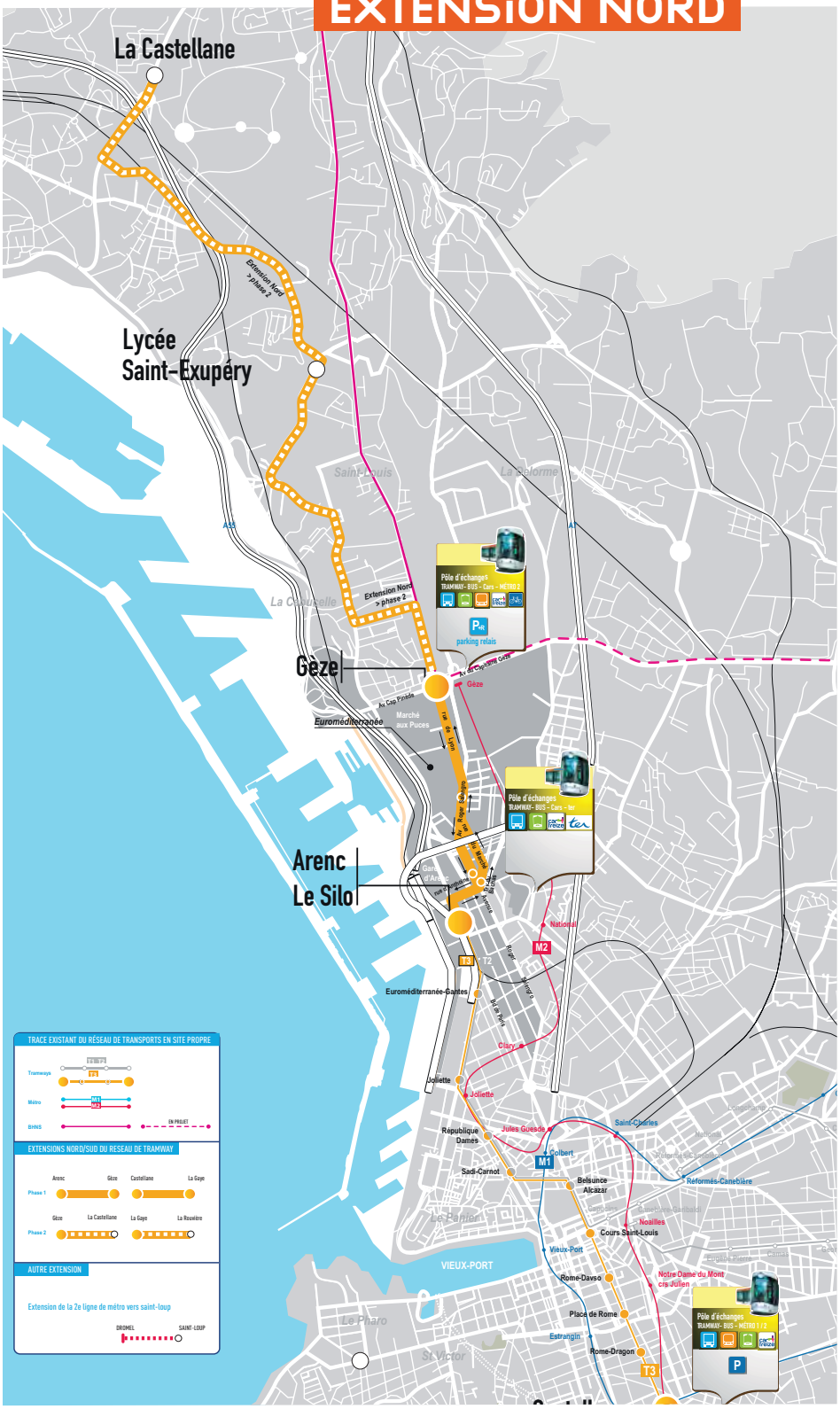

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ARENC LE SiLO-CAPiTAiNE GÈZE

6

LES ENJEUX

LES QUATRE MISSIONS D'EUROMÉDITERRANÉE

- Qualité de vie
- Aménagement et urbanisme
- Développement immobilier
- Développement économique

Euroméditerranée est la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe du Sud.
Elle engage la réhabilitation d'un périmètre de 480 hectares au coeur de la métropole marseillaise, entre le port de commerce, le Vieux-Port et la gare TGV. Dotée d'un statut d'Opération d'Intérêt National, elle est un accélérateur de l'attractivité et du rayonnement de la métropole marseillaise entre l'Europe et la Méditerranée.

Le projet Euroméditerranée sera à l'origine de la création de 18 000 logements, de la réhabilitation de 6000. Un million de m2 de bureaux et d'activités seront créés, 200 000 m² de commerces et 200 000 m2 d'équipements publics. On attend la création de 35 000 emplois et l'arrivée de 40 000 habitants au terme de l'opération.

LE TRACÉ

Par son tracé, le projet contribuera largement à la reconfiguration de la ville dans le périmètre Euroméditerranée ll.
Sur 1,8 km, depuis le terminus Arenc au Pôle d'échanges Gèze, le tracé emprunte la rue d'Anthoine, la rue du Marché, franchit le boulevard Ferdinand de Lesseps pour rejoindre la rue de Lyon.

Les voies sont dissociées sur une partie du linéaire, entre la rue d'Anthoine et la rue de Lyon, le sens sud-nord, emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché alors que le sens nord-sud, emprunte l'avenue Roger Salengro.

Le projet intègre la continuité des modes doux en parallèle du tracé du tramway.

LES STATiONS

Il est prévu de créer 3 stations

Une > station est implantée dans la rue Salengro/Bachas

Une > est positionnée au sud de la rue de Lyon.

Une > à la station Capitaine Gèze liée au pôle d'échanges, elle assure le rôle de terminus provisoire.

EXTENSiON NORD

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LES INSERTIONS DU TRAMWAY

INSERTION CENTRALE

Exemple d'insertion axiale du tramway comprenant deux voies de circulation et deux zones cyclables

INSERTION LATÉRALE

Exemple d'insertion latérale du tramway comprenant deux voies de circulation et deux zones cyclables

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LES ACTEURS

/ La Métropole Aix-Marseille Provence, Autorité Organisatrice de la Mobilité, maître d'ouvrage du projet et aménageur et gestionnaire de l'espace public ;
/ La RTM, exploitant du réseau de transport ;
/ La Ville de Marseille et l'EPAEM, aménageurs.

DONNEZ VOTRE AVIS...
INFORMEZ-VOUS

Vue du Tramway rue de Rome

Métropole Aix-Marseille-Provence — 58 boulevard Charles Livon — 13007 MARSEILLE — Création : DGACREGE — mai 2018

LA MÉTROPOLE
RÉALISE POUR VOUS

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

EXTENSION NORD ET SUD DU TRAMWAY DE MARSEILLE

ET CRÉATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE DU MATÉRIEL ROULANT

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable initiée par la Métropole Aix-Marseille Provence vise à :
présenter le projet au public, échanger avec la population les grands principes du projet, les choix de desserte, afin de permettre à La Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage d'affiner et d'adapter son projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes de la population.

La concertation préalable est menée conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme et à l'article R 121-9 du Code de l'Environnement,
- Sur les registres mis à disposition sur les lieux d'expositions et lors de la réunion publique sous l'égide d'un garant, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public qui veille au bon déroulement de la concertation, à la participation et à l'information du public.

Vous pouvez lui écrire et donner votre avis à l'adresse suivante :
Monsieur François NAU
Garant de la concertation extension nord-sud du tramway
Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Métro Tramway
10 place de la Joliette - Atrium 10.7
13002 MARSEILLE

Ainsi que par mail : francois.nau@ampmetropole.fr

Par le site internet
http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique

TRACÉ DU TRAMWAY NORD/SUD

COMMENT PARTICIPER ?

En venant à la réunion publique de lancement de la concertation organisée le 30 mai 2018 à partir de 17h30 à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon – 13007 Marseille et aux expositions ouvertes dans les lieux suivants :

- Mairie du 2e et 3e arrondissement, 2 Place de la Major – 13002 Marseille
  lun. au vend. de 8h30-11h45/12h45-16h30
- Mairie du 6e et 8e arrondissement, 125 Rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
  lun. au vend. de 8h30-11h30/12h45-16h30 et le samedi de 8h30-11h
- Mairie du 9e et 10e arrondissement, 150 Boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille
  lun. au vend. de 8h30-11h45/12h45-16h30
- Mairie du 15e et 16e arrondissement, 246 Rue de Lyon 13015 Marseille. **lun. au vend. de 8h30-16h30**
- Métropole Aix-Marseille-Provence – Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon – 13007 Marseille
  lun. au vend. de 9h-12h/13h30-16h30

SCHÉMA DU RÉSEAU TRAMWAY

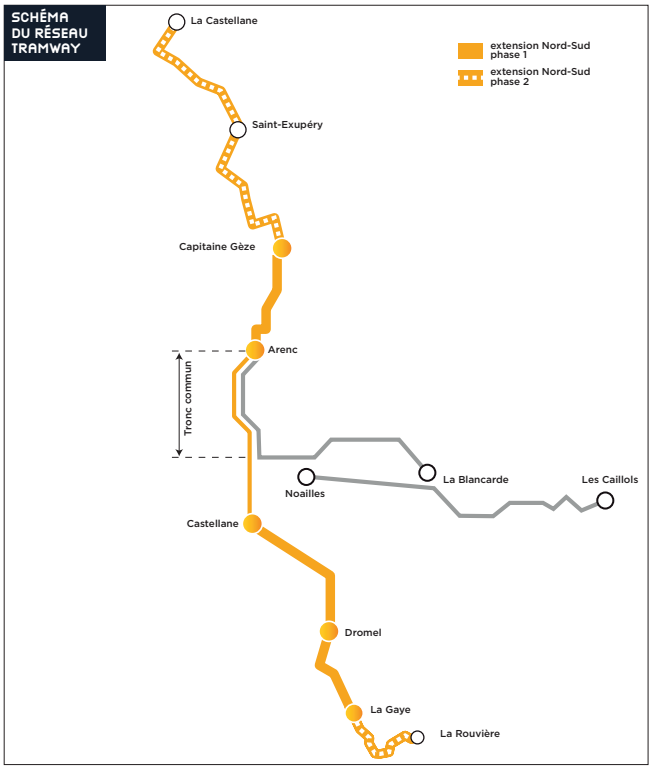

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

5. Rapport du garant de la CNDP sur la concertation préalable

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

cndp Commission nationale du **débat public**

BILAN DU GARANT

Extension de la ligne T3 du tramway de Marseille
Concertation recommandée

31 MAI – 2 JUILLET 2018

François NAU
Désigné par la Commission nationale du débat public

Le 1er août 2018

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 60 - contact@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET 2
- MAITRE D'OUVRAGE 2
- CONTEXTE 2
- OBJECTIFS DU PROJET 3

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION 5
- SAISINE DE LA CNDP 5
- DESIGNATION DU GARANT 5
- DECISION D'ORGANISER UNE CONCERTATION 5
- MODALITES DE LA CONCERTATION 5
- DATES DE LA CONCERTATION : du 31 mai au 2 juillet 2018 5
- PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION 5
- DOCUMENTS DE LA CONCERTATION 5
- ÉVÉNEMENTS PUBLICS 6

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION 6

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION 7
- Les moyens pour s'informer 7
- Les moyens pour participer 7
- Le climat de la concertation 9

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION 9
- ÉVOLUTION DU PROJET RESULTANT DE LA CONCERTATION 13

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION 13

RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE 14

LISTE DES ANNEXES 15

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage de l'extension de la ligne T3 du tramway de Marseille est la Métropole Aix-Marseille-Provence.

- CONTEXTE

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bouches-du-Rhône considère que le caractère multipolaire du système métropolitain impose une action forte en termes de mise en relation des réseaux de communication et d'organisation du système économique.

Elle préconise dans ce sens la structuration d'un système de transports collectifs métropolitain nécessitant :

- L'amélioration et le développement des transports collectifs ferrés,
- Le renforcement et la valorisation de transports collectifs routiers en site propre,
- L'organisation de la complémentarité des fonctions et des rôles entre les différentes infrastructures du réseau routier,
- La mise en interface des différents modes de déplacements en transports en commun afin de construire un vrai système d'échanges.

L'armature d'un tel réseau doit s'appuyer largement sur les axes de dessertes ferroviaires inter-cités.

Au sein de ce réseau, les pôles d'échanges constituent des enjeux majeurs de la structuration de l'espace départemental. Ainsi, en milieu urbain, la DTA préconise que les pôles d'échanges forment des polarités urbaines au service des territoires environnants appelés à se densifier au travers de stratégies d'aménagement fondées sur le renouvellement urbain. En milieu périurbain, les pôles d'échanges pourront également apporter des opportunités de restructuration des espaces via une offre adaptée et renforcée de logements ou de services.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole 2013-2023 retient l'objectif général de la maîtrise et de la baisse du trafic automobile tant à l'intérieur des centres-villes que sur les itinéraires d'accès à ceux-ci, de manière à réduire les nuisances environnementales et améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens et usagers de l'espace public. L'attractivité du territoire communautaire y gagnera, et un développement plus harmonieux et durable pourra se mettre en place.

Au niveau des espaces centraux, le stationnement sur voirie doit y être réduit et davantage réglementé ; la priorité est donnée aux transports collectifs et à l'accès multimodal au niveau des pôles d'échanges dotés de parcs relais.

Les objectifs du PDU sont les suivants par rapport à 2009 :

- Moins 8 % de déplacements en voiture ou deux-roues motorisés ;
- Plus 28 % de déplacements en modes alternatifs (TC, modes actifs).

Le PDU présente une stratégie globale d'évolution des déplacements comprenant un plan ambitieux de développement des transports en commun en site propre.

Ce plan prévoit notamment un réseau de tramway étendu aux extrémités nord et sud de l'agglomération marseillaise en poursuivant un objectif de cohésion du territoire marseillais. Il vise une meilleure adaptation de la mobilité en favorisant l'usage des réseaux de transports collectifs et des modes doux, et ainsi la diminution du trafic automobile en centre-ville.

Ce projet doit améliorer la desserte de pôles de population et d'emplois importants et celle de nouvelles opérations d'aménagement et d'urbanisme. Il doit aussi assurer l'intermodalité avec le réseau routier au nord et au sud ainsi qu'avec les cars et les bus.

Ce PDU devrait être remplacé en 2019-2020 par le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Marseille-Provence qui est la nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble des 6 Conseils de Territoires de la Métropole.

Le réseau de tramways comprend actuellement une infrastructure de 12,3 kms.

- OBJECTIFS DU PROJET

Le projet porte sur une extension nord de la ligne T3 du tramway de Marseille, d'Arenc au pôle d'échanges multimodal du Capitaine Gèze. Cette extension permet de desservir les opérations Euroméditerranée 1 et 2. Ultérieurement, le projet pourra être prolongé vers le nord jusqu'au Lycée Saint- Exupéry et La Castellane en phase 2.

Le projet porte également sur une extension sud de cette ligne T3 jusqu'à La Gaye où il rejoint le Boulevard Urbain Sud. Cette extension dessert notamment le stade Vélodrome, le Palais des Sports, le pôle d'échanges Dromel, Sainte-Marguerite et les Hôpitaux sud de Sainte Marguerite et l 'Institut Paoli-Calmettes. Ultérieurement, le projet pourra être prolongé vers le sud jusqu'à la résidence de La Rouvière en phase 2.

- CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'extension nord d'une longueur de 1,8 km dessert 3 stations.
L'extension sud d'une longueur de 4,4 km dessert 9 stations.
2 nouveaux parkings relais sont prévus à Dromel et La Gaye.
Ces extensions permettront :

- L'interconnexion avec le métro ligne 2 et les BHNS B2 et B4 à Capitaine Gèze ;
- L'interconnexion avec le métro ligne 2 et ligne 1 et le BHNS B1 à Castellane ;
- L'interconnexion avec le métro ligne 2 à Sainte-Marguerite/Dromel ;
- L'interconnexion avec le BHNS B5 à La Gaye.

Lors des phases ultérieures, le projet desservira au nord le Lycée Saint-Exupéry et La Castellane (extension de 6,5 kms) et au sud le quartier de La Rouvière (extension de 1,3 kms).

L'objectif de vitesse commerciale est de 17,5 km.

Le projet comprend la création d'un nouveau centre de remisage et de maintenance du tramway pouvant accueillir 30 rames.

Toutes les voies empruntées par le tramway seront requalifiées de façade à façade, les places et carrefours étant réaménagés, notamment la Place Bougainville, la Place Castellane et la Place du Général Ferrié après la suppression des passerelles pour voitures et la réalisation de la bretelle Schlœsing.
Le plan de circulation des quartiers desservis par le projet sera revu. Sur certains tronçons, la capacité routière sera diminuée.
Ces aménagements urbains intégreront des surfaces affectées aux modes doux avec un cheminement cyclable le long du tramway et des plantations.
Les travaux nécessiteront une modernisation des réseaux empruntant les voies concernées par le projet.

- COÛT DU PROJET

Le coût des travaux est évalué à un montant de 240 M€ HT.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE

L'objectif est la mise en service en 2023 des 2 extensions nord et sud.

- CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- SAISINE DE LA CNDP

Par sa délibération du 19 décembre 2014, le Conseil de Marseille Provence Métropole a autorisé la saisine de la

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

CNDP.

La Métropole a saisi le 22 juin 2015 la Commission nationale du débat public en application de l'article L 121-9 du Code de l'environnement.

- DESIGNATION DU GARANT

François Nau a été désigné comme garant de cette concertation, par décision de la Commission nationale du débat public n°2015/42/TW-MPM /2 du 2 septembre 2015.

- DECISION D'ORGANISER UNE CONCERTATION

Lors de sa séance du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé le lancement de la concertation préalable au sens des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme portant sur la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron.

- MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités suivantes de la concertation préalable approuvées par le Conseil de la Métropole lors de sa séance du 30 juin 2016 au sens des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme ont été les suivantes :

- Une réunion publique de lancement de la concertation ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la (des) Mairie (s) des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

- DATES DE LA CONCERTATION : du 31 mai au 2 juillet 2018.

- PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le conseil de Territoire de Marseille, les 4 Mairies d'arrondissement de Marseille des secteurs concernés par le tracé des 2 extensions de tramway, ont été associés à la concertation.

Pour l'extension nord :

- Mairie des 2ème et 3ème arrondissements ;
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements.

Pout l'extension sud :

- Mairie des 6ème et 8ème arrondissements ;
- Mairie des 9ème et 10ème arrondissements.

- DOCUMENTS DE LA CONCERTATION
  - 8 panneaux d'exposition au siège de la Métropole (Palais du Pharo) et dans les 4 Mairies d'arrondissement présentant le projet et la concertation au titre des articles L 103.2 du Code de l'urbanisme et L 121-9 du Code de l'environnement :
    - Le Plan de déplacements urbains ;
    - Dispositif et modalités de concertation ;
    - Présentation d'ensemble du projet ;
    - L'extension sud : les enjeux ;
    - L'extension sud : tracés, enjeux, stations ;
    - L'extension nord : enjeux ;
    - L'extension nord : tracés, stations ;
    - Les insertions du tramway.
  - Les panneaux ont été mis à disposition du public sur le site internet du conseil de Territoire de Marseille.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- 4000 flyers de concertation mis à disposition dans les 4 mairies d'arrondissements précitées et au siège de la Métropole.
- Registres à la disposition du public dans ces 4 Mairies et au siège de la Métropole.

- ÉVÉNEMENTS PUBLICS
  - 1 réunion publique d'ouverture au Pharo, le 30 mai 2018 ;
  - 1 réunion publique à la Mairie des 15ème et 16ème arrondissements, le 2 juillet 2018.
- PARTICIPATION DU PUBLIC
  - 13 questions posées au cours des 2 réunions publiques ;
  - 15 observations déposées dans les registres ;
  - 4 courriers adressés au garant ;
  - Si l'on exclut les 37 courriels demandant la liaison par tramway Blancarde-Dromel (figurant dans le plan des TCSP du PDU présenté dans un panneau d'exposition), 12 courriels ont porté sur le projet soumis à la concertation
    - ➢ Soit un total de 44 questions ou observations, dont les auteurs sont 15 représentants de CIQ, 28 habitants hors CIQ et un collectif de citoyens et d'élus.

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Le garant a eu à plusieurs reprises des contacts avec le maître d'ouvrage pour préparer la concertation, les documents d'information, l'organisation et le déroulement de la concertation.

Le garant a suggéré un dossier de concertation plus développé, la possibilité d'organiser 2 réunions publiques, l'une à proximité de l'extension nord, et la deuxième à proximité de l'extension sud, ainsi que la consultation par internet de l'expression du public. Il a recommandé l'application des dispositions de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 relative à l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

La Métropole a maintenu les principales pratiques de concertation appliquées aux opérations d'aménagement et retenues par la délibération du Conseil de Métropole le 30 juin 2016.

Le garant a contacté le 7 juin 2018 les Mairies d'arrondissement concernées ainsi que le président de la Confédération des CIQ de Marseille, et les présidents des confédérations des Comités d'Intérêt de Quartier[1] (CIQ) des secteurs concernés et ceux des CIQ proches du projet, en leur faisant part de son souhait de relayer

1 Les C.I.Q. sont des associations régies par la loi du 1er juillet 1901. Ils sont les relais entre l'ensemble des citoyens, la municipalité et les services publics. A ce titre ils organisent le recueil, la mise en forme, la présentation et le suivi des demandes exprimées par les habitants de leurs quartiers respectifs. Ils suscitent, par leurs actions, la formation d'espaces de débats et de projets dont la vocation est de tendre vers la plus grande représentativité possible de la population dans toute sa diversité. Ils contribuent ainsi à la responsabilisation des habitants vis-à-vis des questions qui les concernent collectivement. Par le biais des CIQ, la participation des habitants à la préparation des décisions, les avis qu'ils formulent sur les projets municipaux, la faculté qu'ils ont de faire leurs propres propositions, sont autant de facteurs concourant à l'efficacité des politiques publiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

l'information sur la concertation et sur le projet, et d'organiser des réunions de concertation.
En réponse, hormis l'organisation par la Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de la réunion du 2 juillet 2018, plusieurs interlocuteurs ont fait part d'un consensus général sur le projet inscrit dans les schémas de développement des transports en commune en site propre (TCSP) depuis longtemps, le tracé ne faisant plus débat. En outre, ils ont signalé le grand nombre de concertations simultanées portant sur d'autres projets d'aménagements, réduisant ainsi la disponibilité du public pour la présente concertation préalable.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation préalable, plusieurs fois envisagée en 2016 et en 2017, a été décidée en avril 2018 pour avoir lieu du 31 mai au 2 juillet 2018.

- Les moyens pour s'informer

- L'avis de concertation (cf annexe n°1) a été mis en ligne sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à partir du 14 mai 2018 ;
- L'avis de concertation a été affiché le 15 mai au siège de la Métropole (Palais du Pharo) et dans les mairies d'arrondissement concernées ;
- La publicité de la concertation est parue dans 2 journaux (La Provence et La Marseillaise) les 16 et 17 mai, avec un rappel le 6 juin 2018 ;
- Le 28 mai 2018, un communiqué de presse a annoncé la réunion publique du 30 mai ; il est paru le 29 mai 2018 dans La Marseillaise ;
- Le projet a été présenté en réunion publique au Pharo le 30 mai 2018 par le maître d'œuvre avec l'illustration des plans, schémas, vidéo et photos du projet ;
- Un dépliant de 4 pages sur la concertation (flyer), et les 8 panneaux de concertation présentant le projet ont été mis en ligne sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à partir du 31 mai 2018 ;
- Parution d'articles le 30 mai 2018 dans « Made in Marseille » (relation de la réunion publique du 30 mai), et sur GoMet, le 31 mai 2018 dans « Vingt minutes », La Marseillaise et La Provence, et le 2 juin 2018 dans Marsactu ;
- Du 31 mai au 2 juillet 2018, les Mairies des 2ème et 3ème arrondissements, 6ème et 8ème arrondissements, 9ème et 10ème arrondissements, 15ème et 16ème arrondissements ont relayé l'information sur la concertation et le projet en mairie avec l'exposition des panneaux et la mise à disposition de 4000 flyers ; la Mairie des 9ème et 10ème arrondissements a également relayé l'information sur son site internet ;
- Mise à disposition des présidents de CIQ le 14 juin 2018 des panneaux et des flyers (aucune réunion de CIQ organisée sur le projet) ;
- A l'initiative de la Mairie des 15ème et 16ème arrondissements, avec information préalable des CIQ et des associations à partir du 26 juin, le projet a été présenté en réunion publique dans cette Mairie le 2 juillet 2018 par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

- Les moyens pour participer

- les réunions publiques des 30 mai et 2 juillet 2018,
- les registres mis à disposition du public dans les 4 Mairies et au siège de la Métropole pendant toute la durée de la concertation,
- les contributions adressées au garant par courrier ou par courriel.

La réunion publique de concertation au Pharo du 30 mai 2018 de 17h30 à 19h30 (cf le compte rendu de cette réunion en annexe n°2).

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Sous la présidence du Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, et du Vice-Président de la Métropole en charge de la mobilité, des déplacements et du transport, elle a réuni 100 participants environ dont les 4 Maires des secteurs concernés par le projet, des élus, des présidents et des membres de CIQ, le public représentant environ 70 personnes.
Le président a rappelé que cette réunion s'inscrivait dans le cadre des articles L 103-2 du Code l 'urbanisme et R 121-9 du Code de l'environnement.
Les 4 Maires d'arrondissement concernés ont rappelé les enjeux du projet et les raisons de leur avis favorable. Toutefois, le Maire des 15ème et 16ème a souligné ses motifs d'inquiétude relatifs à l'accroissement de la circulation au niveau du pôle multimodal de Gèze lié au développement économique et à celui du Port générant un surcroît de circulation des véhicules et notamment de poids lourds qui risque de nuire au bon fonctionnement de ce pôle et à celui de la deuxième phase d'extension du tramway ; il demande une étude d'infrastructure (« trémie ») dédiée à la circulation de transit.
Les échanges avec le public ont duré 30 mn environ : les 6 questions posées par des élus, des présidents ou des membres de CIQ ont obtenu une réponse de la Métropole.
Elles ont porté sur la desserte du 10 ème arrondissement, l'aménagement et le plan de circulation de la Place Castellane et de ses abords, l'aménagement de la Place Ferrié avec la réalisation du tunnel Schlœsing, la desserte des quartiers et de l'Hôpital Nord, la mise en accessibilité du métro.
La Métropole a souligné l'importance de tenir l'objectif de la mise en service en 2023 en vue des JO 2024. Le futur PDU à horizon 2025 intégrera le projet et ses compléments nécessaires. La Métropole est consciente des nombreux sujets restant à traiter ; sa volonté est de développer la concertation.

La réunion publique de concertation à la Mairie des 15ème et 16ème arrondissements du 2 juillet 2018 de 17h à 19h organisée par cette Mairie (cf le compte rendu de cette réunion en annexe n°3).
Sous la co-présidence du Vice-Président de la Métropole en charge de la mobilité, du Maire et en présence de Madame Samia Ghali Conseillère Métropolitaine et Sénatrice des Bouches-du-Rhône, elle a réuni 50 participants environ dont des élus, 8 présidents de CIQ, le public représentant environ 35 personnes.
Les échanges avec le public ont duré 45mn environ : les 7 questions posées par le public (dont 2 par des représentants de conseil citoyen ou de CIQ) ont obtenu une réponse de la Métropole.
Elles ont porté notamment sur les besoins de desserte en transports collectifs des quartiers Nord (dont celui de l'Hôpital Nord) en transports et le développement des parkings relais, l'engagement des études de la deuxième phase d'extension du tramway, les aménagements routiers au niveau du pôle d'échanges Gèze.

15 observations ont été déposées dans les registres. 4 courriers et 49 contributions par courriel ont été adressés au garant (dont 37 portant sur la liaison Blancarde-Dromel).

En annexe n°4 au présent rapport sont présentés les sujets évoqués dans ces observations, courriers et courriels.

- Le climat de la concertation

La concertation s'est déroulée dans un climat serein.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

- Apport global de la concertation

Le projet a recueilli un avis très favorable du public, demandant sa réalisation rapide, compte tenu de l'insuffisance de la desserte en transports collectifs de Marseille et du retard pris par la présente opération. Aucun avis défavorable remettant en cause l'opportunité du projet n'a été émis par le public, certains intervenants regrettant le choix de la superposition des tracés du métro et du tramway. Quelques réserves ont été émises quant à la mise en œuvre non simultanée de la phase 2 et quant à des choix locaux de tracé.

La concertation a permis à la Métropole de confirmer des engagements pour la réalisation pour 2023 de cette opération, pour les études de la phase 2 et l'élaboration du futur PDU, en essayant de les rendre crédibles malgré la mise en cause de la parole publique liée aux retards de l'extension du métro à la station Gèze.

- Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Lors de cette concertation préalable, l'expression du public a porté sur les thèmes suivants :

- Niveau d'information des supports de concertation ;
- Planification des extensions du réseau de transport public ;
- Opportunité du projet ;
- Tracé du projet ;
- Insertion urbaine et trame circulatoire ;
- Accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Questions techniques diverses ;
- Phasage et financement du projet ;
- Poursuite de l'information du public et communication sur la phase travaux ;
- Observations ne concernant pas directement le projet.

1. <u>Niveau d'information des supports de concertation</u>

Quelques observations portent sur le niveau des informations transmises au public qui semble insuffisant notamment en ce qui concerne l'insertion du tramway (profils en travers des voies concernées par le tracé avec le nombre de voies affectées à la circulation, principes d'aménagement de l'espace public).

2. <u>Planification des extensions du réseau de transport public</u>

Le public émet des observations relatives à l'application du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013-2023 approuvé par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vis-à-vis de la phase 1 du projet d'extension nord-sud du tramway de Marseille :
Le public rappelle dans plusieurs contributions que le PDU 2013-2023 prévoit pour 2023 la réalisation d'une ligne de tramway nord - sud dont les terminus sont situés à La Rouvière au sud (9ème arrondissement de

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Marseille) et à La Castellane au nord (15ème arrondissement de Marseille). Le public regrette que cet engagement sur les terminus ne soit pas tenu et que le projet ouvert à concertation préalable présente un déséquilibre entre l'extension nord (1,8 kilomètre jusqu'à Gèze) et l'extension sud (4,4 kilomètres jusqu'à La Gaye).
Ainsi les participants s'expriment en faveur d'une réalisation rapide de la phase 2 du projet d'extension nord - sud du tramway de Marseille.
Par ailleurs, un contributeur s'interroge sur les délais de mise en œuvre du projet, et constate que 2 années séparent la décision de lancement de la concertation préalable par délibération et le déroulement effectif de cette concertation.

Vis-à-vis des autres projets programmés au PDU :
L'utilité et la réalisation rapide du projet de tramway Blancarde-Dromel prévu dans le PDU et desservant le secteur de la Capelette est soulignée dans de nombreuses observations.

Le public estime que le niveau de service des bus est insuffisant. Il revendique à travers plusieurs observations une meilleure desserte en transports en commun en site propre de l'ensemble du territoire marseillais et le développement de pôles multimodaux dotés de parkings relais. Les besoins suivants sont notamment exprimés :
- Desserte en transport en commun en site propre (métro) de l'Hôpital Nord ;
- Maillage du tramway au nord avec la gare ferroviaire de St-Antoine, par un prolongement depuis La Castellane ;
- Desserte en tramway de Septèmes-les-Vallons, en liaison avec l'extension nord du tramway ;
- Desserte en tramway du Rond-Point du Prado ;
- Création d'une liaison tramway reliant la place Castellane, Menpenti, La Capelette, et Aubagne ;
- Amélioration de la desserte du 3ème arrondissement de Marseille ;
- Amélioration de la desserte en transports en commun du quartier du Panier.

Quelques observations portent sur l'inégalité de traitement dont souffre le nord de Marseille en matière de développement des transports en commun en site propre.
Un collectif de participants fait ainsi part de la crainte de voir le développement des transports en commun en site propre dans le nord de Marseille se limiter au pôle d'échanges de Gèze. Le collectif souligne la nécessaire articulation entre le futur PDU Métropolitain et l'avenir économique de Marseille et sa Métropole ; une meilleure accessibilité des territoires situés au nord de Marseille favorisera leur développement économique, social et urbain.

Des observations portent sur l'articulation du projet avec les lignes de bus existantes. Un collectif de participants demande par exemple le rabattement sur les arrêts de tramway des lignes de bus qui desservent le quartier de la Capelette et l'est de Marseille.

3. Opportunité du projet

De nombreux avis favorables sont émis sur le projet à plusieurs égards :
- Il améliore la desserte de quartiers périphériques de Marseille ;
- Il constitue une alternative à l'usage de la voiture dont les flux sont une nuisance pour l'environnement ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- Le tramway est un mode de transport public à privilégier compte tenu de sa facilité d'accès, de la desserte plus fine qu'il permet, de ses impacts modérés sur l'environnement, de son coût plus réduit que le mode métro ;
- Il est accompagné de la réalisation de parcs relais gratuits pour les usagers des transports en commun ;
- Il participe à l'augmentation de la place accordée aux modes actifs dans l'espace public.

4. Le tracé du projet

Quelques participants s'interrogent sur la superposition des tracés du tramway et du métro.

Dans une observation, le choix du tracé retenu pour l'extension sud est remis en cause. Une riveraine pense qu'il serait plus opportun de desservir le secteur des hôpitaux sud par le boulevard de Ste-Marguerite sur lequel est implanté l'Institut Paoli Calmette, dont l'activité est croissante.

5. Insertion urbaine et trame circulatoire

Des remarques sur la trame circulatoire portent sur les secteur de Gèze au nord et de Castellane au sud, ainsi que sur le projet du tunnel Schlœsing au sud.

Trémie routière Gèze

Des observations ont porté sur la trémie routière Gèze, son articulation avec la desserte du pôle multimodal et l'extension du tramway au nord de Marseille (station Gèze du tramway et traversée de la Place de la Cabucelle lors de la réalisation de la phase 2). Les personnes s'inquiètent de ne pas voir figurer sur les plans d'aménagement le projet de trémie routière Gèze dont l'objectif est d'absorber une partie du trafic au niveau de la place de la Cabucelle.

Le public, à de nombreuses reprises, a estimé que les niveaux de circulation sur le boulevard de Capitaine Gèze/avenue du Cap Pinède vont sensiblement augmenter du fait du développement des activités liées au port (marchandises et voyageurs), de la mise en service de la L2 nord, de la création du pôle d'échange multimodal Gèze et du futur passage du tramway. En outre l'axe Gèze-Cap Pinède constitue le barreau de liaison entre l'A7 et l'A55 avec un trafic conséquent dont une partie importante de poids-lourds.

Secteur de la place Castellane

Des observations portent sur l'aménagement de la place Castellane impactant la trame circulatoire du quartier. Certaines personnes indiquent que le projet d'aménagement de la place Castellane qui consiste à ne maintenir la circulation automobile uniquement entre l'avenue du Prado et le boulevard Baille risque de générer des difficultés d'écoulement du trafic, de créer des reports dans les rues voisines et de rendre difficile d'accès le secteur compris entre la rue de Rome, le boulevard du Prado et la rue Paradis. Certaines personnes considèrent que la place faite aux piétons est disproportionnée. Enfin, des questions se posent sur la circulation des bus dans le secteur.

Rue Aubert

Une question sur l'aménagement urbain sur la rue Augustin Aubert, l'avenue Viton et le chemin colline St Joseph a été posée par un riverain.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le projet du tunnel Schloesing
Des personnes s'inquiètent du projet du tunnel Schloesing qui va accroitre la circulation et qui aura des impacts sur le parc du XXVI centenaire.

Les modes actifs
Des observations sur la place réservée aux modes actifs notamment les vélos ont été relevées. Il a été demandé qu'au niveau de la place Castellane les vélos et les piétons aient chacun des espaces dédiés.
Un collectif demande des itinéraires cyclables continus et protégés sur l'ensemble du tracé du tramway.

6. Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Des difficultés d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux différentes stations de métro ont été soulignées. Le tramway ressort comme un mode de transport collectif favorable aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

7. Questions techniques diverses
Enedis demande d'accéder à un poste de service par un convoi exceptionnel sur l'avenue Roger Salengro.
Un riverain de la rue Augustin Aubert indique que sa maison a été inondée trois fois en dix ans, il est inquiet sur l'aménagement de cette rue et demande à prendre en considération les risques d'inondation dans ce secteur.

8. Phasage des travaux et financement

Le phasage des travaux
Des questions sur le phasage des travaux ont été posées dont une portant sur le stationnement supprimé sur le parking relais Dromel.

Financement
Une personne a demandé si le financement de l'extension du tramway phase 1 était acté.

9. Poursuite de l'information du public et communication sur la phase travaux

Poursuite de l'information du public
Le public demande l'organisation de réunions d'information relatives aux expropriations qui seront nécessaires dans le cadre du projet ainsi que des précisions relatives à l'impact du projet sur un équipement public situé rue Aubert.
Quelques observations expriment le souhait de voir les CIQ associés aux études de conception de l'insertion urbaine du tramway notamment dans le secteur de la Place Castellane, et cela avant le lancement de l'enquête publique.
De fortes attentes sont par ailleurs exprimées en matière de concertation avec le public pour la phase 2 du projet d'extension nord et sud du tramway de Marseille. Le public exprime son souhait d'être associé aux études.

Communication sur la phase travaux
Des riverains du tracé de l'extension sud s'inquiètent des nuisances qui seront occasionnées par les travaux dans

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

un secteur qui sera par ailleurs touché par les travaux du Boulevard Urbain Sud (secteur de la rue Augustin Aubert et de l'avenue Viton). Certains d'entre eux souhaitent des informations régulières durant la phase travaux.

10. Observations ne concernant pas directement le projet

Quelques observations ne concernent pas le projet d'extension nord-sud du tramway de Marseille :

- Un habitant exprime son accord avec le projet de réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre vers Saint-Loup ;
- Un collectif s'exprime pour la réalisation d'un tramway circulant entre Blancarde, Dromel, St-Loup, St-Marcel, La Barasse, La Penne-sur-Huveaune, Le Charrel, Aubagne, ...Valdonne, en lieu et place du prolongement de la ligne 2 du métro entre Ste Marguerite Dromel et St Loup prévu au PDU.

Plusieurs observations posent les questions de la date de mise en service de la station de métro Gèze et du portage des financements supplémentaires occasionnés par le retard observé.

- ÉVOLUTION DU PROJET RESULTANT DE LA CONCERTATION

Le maître d'ouvrage a précisé qu'il attendait que les études soient plus avancées pour aborder les différents aspects locaux du projet : plan de circulation, stationnement, aménagements pour les piétons et les vélos, aménagements urbains.

Dès lors que les études réalisées par le Maitre d'œuvre seront suffisamment avancées, le maître d'ouvrage doit organiser des réunions d'information du public dans les Mairies de secteurs sur la base de ces documents.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

La présente concertation préalable a révélé un assez bon niveau d'information des CIQ sur le PDU et sur le plan des TCSP, ce qui ne parait pas être le cas du grand public si l'on en juge par la quasi découverte à l'occasion de cette concertation de l'inscription au PDU de la liaison Dromel-La Blancarde.

La participation relativement faible du public à cette concertation préalable peut s'expliquer par le retard important de l'équipement de l'agglomération marseillaise en transports collectifs en site propre et par la mise en cause de la crédibilité par la population du calendrier des projets annoncés. Elle peut aussi être due au nombre important de concertations menées simultanément sur plusieurs projets d'aménagements urbains, et sur la quasi absence de tracés alternatifs pour cette première phase d'extension de ce tramway dont la réalisation sur le tronçon Arenc-Castellane a été un succès.

Les deux réunions publiques ont permis d'apporter des informations complémentaires aux panneaux d'exposition sur les types d'aménagement urbain envisagés pour l'insertion du tramway, sur le contexte global des transports et la prise en compte des contextes locaux. A cet égard, le garant a donc jugé intéressant de joindre en annexe au présent bilan de la concertation les comptes rendus de ces deux réunions afin de les mettre à disposition du public.
Une réunion publique supplémentaire demandée par plusieurs CIQ du sud aurait été souhaitable.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Les principaux acteurs publics et économiques concernés par le projet ne se sont pas exprimés durant cette concertation préalable.

RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE

Le maître d'ouvrage est encouragé à adresser aux participants à cette concertation préalable les réponses à leurs questions, notamment pour ceux qui n'ont pas participé aux réunions publiques.

Le public a montré une forte attente pour la poursuite de la concertation sur l'insertion urbaine du projet et sur la réalisation des travaux et sur le calendrier de l'opération en abordant tous les sujets d'expression des 9 thèmes présentés dans le présent bilan.
Une attention particulière doit être apportée au partage de l'espace public entre les espaces accordés aux piétons, aux vélos, aux TCSP et aux voitures pour permettre le développement économique des quartiers à la périphérie du centre-ville et l'accessibilité des pôles d'échanges multimodaux. Cette remarque concerne également la plupart des grandes places qui doivent être réaménagées (Castellane, Ferrié, Bougainville, Cabucelle) en rappelant que le tramway n'y est pas toujours en site propre lors de leur traversée et que les risques de blocage de la circulation peuvent mettre en cause la vitesse commerciale annoncée et le niveau de service du tramway.

La gouvernance de la concertation pourrait être améliorée pour assurer une meilleure maîtrise par la Métropole, des actions impliquant les Mairies d'arrondissement et les CIQ, par exemple en contractualisant ces actions.

Le 2 août 2018

François NAU

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Avis de concertation ;

ANNEXE 2 : Compte rendu de la réunion publique du 30 mai 2018 ;

ANNEXE 3 : Compte rendu de la réunion publique du 2 juillet 2018 ;

ANNEXE 4 : L'expression du public dans les registres, les courriers et courriels.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ANNEXE 1 : AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

EXTENSIONS NORD ET SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

Dans le cadre du développement de son réseau de transports collectifs en site propre et en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Métropole Aix-Marseille-Provence prolonge le réseau de tramway vers le Nord et vers le Sud de l'agglomération et créée un nouveau centre de remisage et maintenance pour le tramway.

L'opération s'étend sur un linéaire de 6,2 kilomètres au total :

- l'extension nord (1,8 km) permettra de relier Arenc (actuel terminus des lignes
- T2 et T3) au pôle d'échange multimodal de Capitaine Gèze. 3 nouvelles stations seront créées ;
- l'extension sud (4,4 km) permettra de relier la Place Castellane (actuel terminus de la ligne T3) à La Gaye. 9 nouvelles stations seront créées.

Le site de maintenance et remisage du matériel roulant sera aménagé sur le boulevard Schlœsing, au nord de la station de métro Sainte-Marguerite Dromel.

La concertation sur le projet d'extension Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille et de création d'un Site de Maintenance et Remisage du matériel roulant se déroulera du 31 mai 2018 au 2 juillet 2018 inclus.
Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle permettra aux citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs de prendre connaissance du projet et de partager leurs avis et suggestions sur son opportunité et sur ses grandes caractéristiques.

Une réunion publique de lancement de la concertation aura lieu le mercredi 30 mai 2018 à partir de 17 heures 30 au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : **« Le Pharo »** - 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Une exposition publique d'une durée de 4 semaines sera présentée dans les lieux suivants :

« Le Pharo »

58 boulevard Charles Livon - 13 007 Marseille du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie des 2ème et 3ème arrondissements

2, Place de la Major – 13 002 Marseille du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30

Mairie des 6ème et 8ème arrondissements

125, rue du Commandant Rolland - 13 008 Marseille du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 11h00

Mairie des 9ème et 10ème arrondissements

150, boulevard Paul Claudel – 13 009 Marseille du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30

Mairie des 15ème et 16ème arrondissements

246, rue de Lyon – 13 015 Marseille du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30

Pour s'informer sur le projet, différents documents seront disponibles sur les lieux d'exposition (dépliants

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

d'information, panneaux de présentation du projet) et mis en ligne sur internet à l'adresse http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquetehttp://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publiquepublique

Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition.

ANNEXE 2 : Compte rendu de la réunion publique du 30 mai 2018

Déroulement de la réunion

La réunion a duré environ 2 heures. Elle s'est déroulée de la façon suivante :

- **Ouverture**
  - Accueil des participants, présentation des objectifs et modalités de la concertation préalable et du déroulement de la réunion par Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
  - Présentation du contexte du projet par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

- **Présentation du projet**
  - Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-MarseilleProvence ;
  - Présentation des objectifs et des caractéristiques du projet par le groupement de maîtrise d'œuvre Egis-Stoa-Carta Associés ;
  - Les objectifs du projet par Jérémie HUET – société Egis Rail ;
  - Le tracé et les partis d'insertion par Marianne ROUGE – cabinet Stoa ;
  - Le site de maintenance et de remisage par Roland CARTA – agence CARTA Associés ;
  - Les caractéristiques et le déroulement du projet par Jérémie HUET.

- **Intervention des maires de secteur**
  - Intervention de Lisette NARDUCCI, Maire des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille ;
  - Intervention de Yves MORAINE, Maire des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille ;
  - Intervention de Lionel ROYER-PERREAUT, Maire des 9ème et 10ème arrondissements de Marseille ;
  - Intervention de Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille.

Echanges avec la salle

Présentation du garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public

- Présentation du rôle du garant par François NAU, garant de la concertation préalable

- **Conclusion**
  - Clôture de la séance par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-MarseilleProvence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Ouverture

Accueil des participants, présentation des objectifs et modalités de la concertation préalable et du déroulement de la réunion par Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Jean MONTAGNAC accueille les participants et présente la tribune composée de Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge des transports et des maires de secteur des territoires desservis par le projet.

La concertation préalable initiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence vise à :

- présenter le projet au public ;
- échanger avec la population sur les grands principes du projet et sur les choix de desserte ;
- permettre au maître d'ouvrage d'affiner et adapter son projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes du public.

La concertation préalable est menée conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme et à l'article R 121-9 du Code de l'Environnement. Elle est par ailleurs menée sous l'égide d'un garant, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public. Le garant veille au bon déroulement de la concertation, à la participation et à l'information du public.

Le public peut s'exprimer lors de la réunion publique de lancement de la concertation et sur les registres mis à disposition sur les cinq lieux d'exposition :

- Le Palais du Pharo ;
- La mairie des 2ème et 3ème arrondissements ;
- La mairie des 6ème et 8ème arrondissements ;
- La mairie des 9ème et 10ème arrondissements ;
- La mairie des 15ème et 16ème arrondissements.

Jean MONTAGNAC cède la parole à Jean-Pierre SERRUS, vice-président en charge de la mobilité, des déplacements et des transports de la Métropole, puis suivront les interventions de l'équipe technique de la Métropole et des maires de secteur.

Présentation du contexte du projet par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports

Jean-Pierre SERRUS salue la présence de Dominique TIAN, 1er adjoint au Maire de Marseille, ainsi que des Maires des secteurs concernés par le projet. Il présente le contexte dans lequel se déroule cette concertation en insistant sur quatre points :

- Nous fêtons en 2018 la 11ème année du réseau de tramway de Marseille qui constitue un immense succès avec 25 millions de validations par an et 150 000 voyageurs par jour ;
- Le projet d'extension nord et sud du tramway s'inscrit dans la continuité du développement des transports sur le territoire. Il était en effet inscrit au Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Ce PDU sera remplacé en 2019 par le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui est la nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble des 6 Conseils de Territoires. Il est indispensable d'élaborer ce nouveau Plan de Déplacements Métropolitain qui permettra à la fois la capitalisation des projets inscrits dans les

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

anciens Plans de Déplacements Urbains et l'intégration de nouvelles ambitions offertes au grand territoire par la création de la Métropole. Les éléments issus de la concertation pourront également enrichir le nouveau document prospectif.

- La Métropole avait anticipé la nécessité de réaliser un PDU Métropolitain en élaborant l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine voté à l'unanimité le 15 décembre 2016. Le projet s'inscrit ainsi dans la continuité assurée par cet Agenda.
- Les opérations d'extension du tramway ont des effets structurants en matière d'urbanisme. L'aménagement des systèmes de mobilité (tramways, métros, bus à haut niveau de service) a des répercussions notables sur l'urbanisme des territoires desservis.

Cette réunion publique inaugure le processus de concertation autour d'un équipement métropolitain très attendu par les élus et les habitants de la Métropole.

Présentation du projet

Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-Marseille-Provence

La Direction Métro Tramway de la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'extension du tramway et du métro de Marseille.

L'opération faisant l'objet de la concertation est la première phase de l'extension nord-sud du tramway entre Arenc et Gèze au nord et entre la Place Castellane et La Gaye / Boulevard Urbain Sud au sud. Pour la réalisation de ce projet le maître d'ouvrage est accompagné par la société Ingérop Conseil et Ingénierie, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et par le groupement Egis Rail / Carta Associés / Stoa, Maître d'œuvre.

Le groupement de maîtrise d'œuvre va présenter les grandes lignes de l'opération d'extension du tramway : les principaux objectifs, le tracé, les grandes caractéristiques, le planning et l'estimation du coût des travaux.

Avant de laisser la parole au groupement de maîtrise d'œuvre, Bertrand ROBIN excuse François NAU, garant de la concertation, qui arrivera après le début de la réunion.

Présentation des objectifs et des caractéristiques du projet par le groupement de maîtrise d'œuvre Egis Rail-Stoa-Carta Associés

Le groupement de maîtrise d'œuvre présente les éléments techniques du projet.

- ***Les objectifs du projet par Jérémie Huet – EGIS RAIL***

Les objectifs du projet s'inscrivent dans les ambitions métropolitaines de développement des transports. Le projet est inscrit au PDU 2013-2023 en vigueur et doit permettre de préfigurer des projets à venir qui seront définis dans le cadre du PDU métropolitain débattu en 2019.

Les cinq principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Développer l'offre de mobilité ○ En maillant le réseau de transports en commun en site propre et en favorisant ainsi l'intermodalité ;
- En s'inscrivant dans l'ambition métropolitaine qui consiste à doubler le réseau de tramway. A ce titre le site de maintenance et remisage prévu sur le site de Dromel – Montfuron pourra accueillir les rames permettant d'exploiter le réseau de tramway inscrit dans l'Agenda de Mobilité Métropolitain ;
- Accompagner le développement urbain
    - En requalifiant les axes empruntés de façade à façade ;
    - En favorisant l'essor des opérations d'aménagement situées à proximité de l'axe tramway ;
- Améliorer l'environnement urbain
    - En réduisant les nuisances causées par l'automobile en ville ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

    - En développant des espaces verts le long du tracé ;
- Améliorer la desserte des quartiers
    - En complétant la desserte en transports en commun de quartiers périphériques ;
    - En augmentant l'offre de transport assurant la desserte de grands équipements tels que le Stade Vélodrome, le Palais des Sports et l'Hôpital Ste Marguerite ;
- Favoriser l'essor des modes doux
    - En apaisant la place Castellane et la place du Général Ferrié grâce à la création d'espaces piétons et d'espaces de rencontre ;
    - En créant un corridor cyclable de qualité le long de l'axe tramway.

- ***Le tracé et les partis d'insertion par Marianne Rougé – STOA***

Le projet pour lequel est organisée la concertation consiste en un prolongement de 6,2 kilomètres du réseau de tramway au nord et au sud de Marseille, répartis comme suit :

- 1,8 km au nord entre l'actuel terminus d'Arenc et Gèze ;
- 4,4 km au sud entre La Place Castellane et la Gaye.

Il est envisagé de créer 3 nouvelles stations au nord et 9 nouvelles stations au sud.

Le projet comprend également la création d'un bâtiment regroupant un site de maintenance et remisage des tramways ainsi qu'un parking relais, situé au nord de la station de métro Ste Marguerite Dromel.

Les tracés proposés sont présentés sur la base d'un montage vidéo:

Au nord, le projet se raccorde à l'actuelle station Arenc-Le Silo. Le tramway emprunte le boulevard de Paris puis la rue d'Anthoine. Une dissociation des voies est ensuite proposée : la voie sud → nord emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché et la voie nord → sud emprunte l'avenue Roger Salengro. Les deux voies se rejoignent sur la rue de Lyon et dessert le secteur de la ZAC Littorale. Le terminus provisoire est prévu au niveau du croisement entre la rue de Lyon et l'avenue du Cap Pinède, de manière à favoriser les échanges avec la station de métro et le parking relais de Gèze.

Au sud, le projet se raccorde à l'actuelle station Rome-Castellane de la ligne T3. Le tramway emprunte l'avenue Jules Cantini, traverse la place du Général Ferrié, puis emprunte le boulevard Schlœsing jusqu'au carrefour Pugette. Il emprunte ensuite la rue Augustin Aubert puis l'avenue Viton. Le terminus provisoire est prévu au début du chemin de la Colline St Joseph au niveau du futur croisement avec le Boulevard Urbain Sud.

Le projet soumis à concertation du public constitue la première phase d'une infrastructure tramway nord-sud qui s'étendra jusqu'à La Castellane au nord et jusqu'à La Rouvière au sud. Ainsi, il sera complété par la phase 2 de l'extension nord – sud du tramway de Marseille caractérisée de la manière suivante :

- 6,5 km de prolongement au nord entre Gèze et La Castellane ;
- 1,3 km de prolongement au sud entre La Gaye et La Rouvière.

Le prolongement du tramway constitue à la fois un projet de transport et un projet de requalification urbaine. En effet, les axes parcourus par le tramway seront réaménagés de façade à façade.

Trois exemples notables de requalification urbaine sont présentés le long du tracé :

- sur la place Bougainville il est proposé de travailler à un meilleur partage de l'espace public entre les modes de déplacements. Le projet prévoit la création de trottoirs confortables rendus aux piétons et la plantation d'arbres ;
- sur l'avenue Cantini le projet prévoit l'apaisement des circulations automobiles le long du Parc du XXVIème Centenaire. La plateforme sur laquelle circulera le tramway pourra être plantée ;
- l'insertion du projet sur l'avenue Viton permettra la création d'aménagements de qualité pour la circulation des vélos et des piétons. De même, la plateforme tramway pourra être plantée sur cet axe.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Enfin, deux places remarquables de Marseille sont traversées par le projet : la place du Général Ferrié et la place Castellane.

- La place du Général Ferrié (à qui l'on doit la conservation de la Tour Eiffel) est aujourd'hui un carrefour routier surmonté de deux passerelles qui drainent d'importants flux routiers. Ces passerelles vont être démontées et le projet de tunnel Schlœsing, associé à la réalisation des axes de contournement routier que sont la L2 et le Boulevard Urbain Sud, devraient générer un apaisement de la circulation routière en surface. Dans ce contexte, le projet prévoit la mise en valeur d'une place rectangulaire offrant des espaces largement accrus à la circulation des modes actifs (piétons et vélos) et conçue indépendamment des projets urbains qui prendront place autour d'elle. Elle sera traversée par la plateforme du tramway. Les voitures, quant à elles, circuleront autour d'un espace central rectangulaire.
- La place Castellane est, avec la Porte d'Aix et la Porte de Rome, une place majeure de la structure urbaine de Marseille. La place Castellane date de 1774. Elle a été décidée par Louis XIV et tracée en fin de règne de Louis XV. Jusqu'en 1811 elle était équipée en son centre d'une petite fontaine et d'un lavoir puis on y a installé l'obélisque ensuite déplacée à Mazargues. Jules Cantini a offert en 1911 la Fontaine qui est aujourd'hui au centre de la Place. Jusqu'en 1835 l'avenue du Prado n'existait pas et la Place Castellane constituait la fin de la perspective nord-sud de Marseille. La Place et la Fontaine ont toujours été un rond-point, pour les voitures ou les tramways. Le programme de l'opération prévoit aujourd'hui de libérer une grande partie de l'espace pour les déplacements des piétons et l'investissement de la place par des usages autres que la circulation automobile. Le tramway reliera la rue de Rome et l'avenue Cantini en circulant à l'est de la Fontaine. Les flux automobiles seront quant à eux canalisés par les axes Baille / Prado. La place étant située dans l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, la reconstitution de la couronne arborée de la place constitue un objectif d'aménagement. Sur cet espace emblématique la technique doit se mettre au service de l'aménagement urbain.

- ***Le projet de site de maintenance et remisage et de parking relais par Roland Carta – CARTA ASSOCIES***

Le programme du bâtiment prévoit :

- un atelier-dépôt pouvant accueillir 30 rames de tramway et en assurer la maintenance et la mise en exploitation ;
- un parking relais de 600 places ouvertes au public et 100 places dédiées au personnel exploitant le tramway.

Les dimensions du bâtiment sont de 150 mètres par 180 mètres. Il sera ainsi développé sur une superficie comparable à La Plaine à Marseille, ou La Place des Vosges à Paris.

Deux vues du bâtiment permettent de percevoir le projet dans son environnement urbain, ainsi que tel qu'il sera perçu depuis le boulevard Schlœsing.

Il s'agit d'un bâtiment en rez-de-chaussée couvert pour partie par des sheds inversés. Le parking, quant à lui, présente une façade polychrome. La façade est une colonnade qui place le bâtiment comme un monument érigé face au Palais des Sports.

Depuis le boulevard Schlœsing on accèdera au dépôt par un tourne-à-gauche. Les accès au parc relais seront répartis sur deux rampes : une accessible depuis le boulevard Schlœsing et l'autre accessible depuis le boulevard de l'Huveaune.

- ***Les caractéristiques générales du projet par Jérémie Huet – EGIS RAIL***

Les grandes caractéristiques du projet sont les suivantes :

- linéaire de 6,2 kilomètres ;
- création de 12 nouvelles stations ;
- aménagement de 5,5 kilomètres de pistes cyclables ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- plantation d'environ 650 arbres supplémentaires ;
- montant des travaux : 240 millions d'euros, décomposés en 204 millions d'euros pour les travaux d'infrastructure et 36 millions d'euros pour les travaux du bâtiment ;
- prolongement de la ligne de tramway T3 de 4 à 10 km ;
- temps de parcours de 13 minutes entre Gèze et Belsunce Alcazar et de 21 minutes entre Belsunce Alcazar et La Gaye ;
- 163 700 personnes vivent ou travaillent dans un corridor de 500 mètres de part et d'autre du tracé ;
- 100 000 voyageurs par jour sont attendus sur T3, soit une augmentation de 60 000 voyageurs par jour à la mise en service du projet.

L'opération se déroulera sur les 6 prochaines années :

- 2018 : la concertation alimente les études d'avant-projet ;
- 2019 : déroulement des études de projet, de l'enquête publique et élaboration des marchés de travaux ;
- 2020 : année de transition entre études et travaux avec réalisation des travaux préparatoires et de déviation des réseaux ;
- 2021 et 2022 : réalisation des travaux de l'infrastructure de transport et du bâtiment ; ○ octobre 2022 livraison de la première rame de tramway devant être accueillie dans le site de maintenance et remisage ;
- 2023 : réalisation des essais et de la marche à blanc puis mise en service.

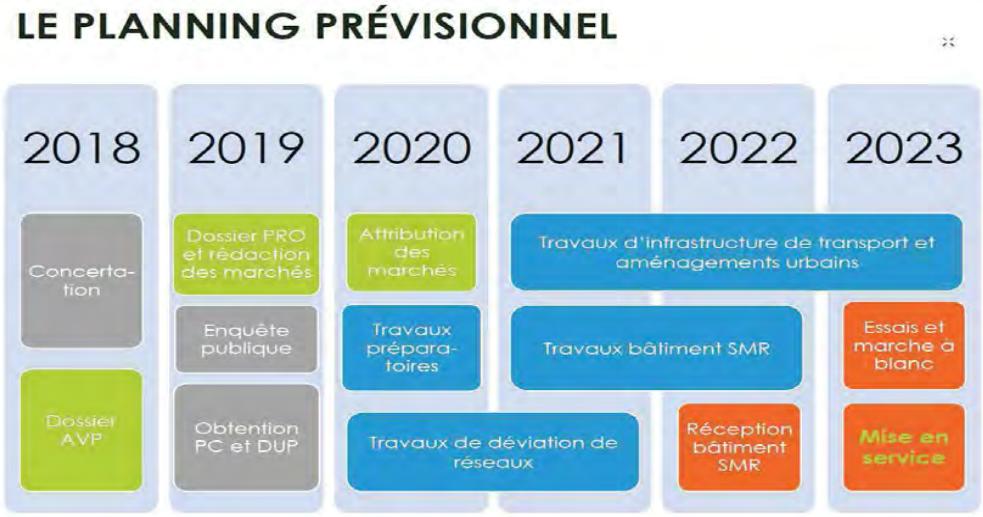

Intervention des maires de secteur

Intervention de Lisette NARDUCCI, Maire des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille

Lisette NARDUCCI se réjouit de l'émergence de ce projet qui vise à améliorer les conditions de déplacement dans le centre-ville de Marseille et notamment dans les 2ème et 3ème arrondissements.

Le projet doit par ailleurs être conçu de manière à maintenir de bonnes conditions de desserte automobile des quartiers du 2ème secteur qui sont des quartiers habités.

Lors des débats autour de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la faible densité de desserte en transports en commun du 3ème arrondissement a été mise en évidence. Il apparaît ainsi nécessaire de penser également à compléter l'offre de transport dans cet arrondissement en fort développement avec l'implantation de l'Hôpital Européen, du pôle média et le projet urbain Quartiers Libres St Charles –Belle de Mai.

A la volonté d'améliorer la desserte en transports en commun du 3ème arrondissement s'ajoute l'enjeu

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

d'améliorer les liaisons entre St Charles et le port autonome. Pour cela, l'augmentation de l'intensité des services ferroviaires entre les gares de St Charles et d'Arenc serait utile.

Pour ces raisons, il est indispensable que le futur PDU prévoit des actions d'accompagnement de l'opération d'extension nord du tramway visant à compenser les disparités de la desserte en transports en commun et à améliorer le cadre de vie par une requalification des espaces publics.

Intervention de Yves MORAINE, Maire des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille

Dans un contexte économique et institutionnel difficile le projet est essentiel pour l'avenir du centre-ville de Marseille et pour la préservation de l'environnement.

Cette extension s'inscrit dans la continuité du choix de déployer le réseau de tramway en centre-ville fait par la Communauté Urbaine il y a une quinzaine d'années et confirmé par la mise en service du tramway dans la rue de Rome en 2015.

Yves Moraine insiste sur la nécessité de poursuivre le processus de concertation tout au long de la conception du projet, notamment pour l'aménagement des places Castellane et Ferrié.

Intervention de Lionel ROYER-PERREAUT, Maire des 9ème et 10ème arrondissements de Marseille

Le projet est nécessaire à trois égards :

- Il permet de renforcer l'offre de transport en commun selon l'axe nord-sud qui structure Marseille ;
- Il permet d'améliorer le maillage du réseau de transport en commun ;
- Il est accompagné du développement d'une offre de qualité pour les déplacements en modes actifs.

Le projet répond à la volonté politique de développer des modes de transport alternatifs à la voiture particulière.

L'axe de l'extension sud correspond à un axe de transport majeur dans les 9ème et 10ème arrondissements. Les enjeux du projet dans le secteur sont les suivants :

- l'amélioration du partage de la voirie sur la Place du Général Ferrié ;
- la réalisation du bâtiment (site de maintenance et remisage et parking relais) qui constituera un signal fort au niveau du pôle d'échange multimodal de Dromel et des équipements majeurs que sont le Stade Vélodrome et le Palais des Sports ;
- l'amélioration de la desserte du secteur Viton / La Gaye qui rassemble l'Hôpital Ste Marguerite, l'INSERM, l'Institut Paoli Calmette, le CNRS ;
- l'amélioration de la desserte de La Rouvière (2 200 logements concernés) ;
- le lien avec le Boulevard Urbain Sud, le Bus à Haut Niveau de Service qui y circulera et par là même avec La Pointe Rouge ;
- la conservation de la couverture végétale de grands axes du secteur dont l'avenue Viton ;
- l'intégration du tramway dans un schéma global de mobilité urbaine durable.

Intervention de Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille

La Mairie du 8ème secteur de Marseille se félicite de l'émergence de ce projet qui pourra permettre d'atténuer la coupure nord / sud existante au sein de la ville.

Roger Ruzé souligne toutefois des motifs d'inquiétude relatifs à l'extension nord du tramway et à son articulation avec l'ensemble des infrastructures de transport du secteur Gèze. Depuis les années 2000 la liaison entre l'A50, l'A7 et l'A55 apparaît comme un impératif à régler. La L2 constitue une solution partielle à ce problème mais aucune liaison avec l'A55 et le port n'est prévue. Par ailleurs, l'abandon du projet de trémie Gèze semble dangereux dans un contexte d'émergence de nombreux projets de développement dans le secteur du port. Il s'agirait de travailler à la réalisation d'une infrastructure routière capable de canaliser les trafics importants qui transitent par la place de la Cabucelle. Cet impensé constitue un risque pour le bon fonctionnement du pôle d'échange multimodal de Gèze.

La Mairie du 8ème secteur alerte enfin sur le risque de démolitions inhérent au tracé proposé pour la phase 2 de

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

l'extension nord du tramway dans la rue de Lyon.

Echanges avec la salle

Public

Le **Président de la Fédération des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) du 10ème arrondissement** souligne la qualité du projet d'extension sud du tramway. Les Présidents de CIQ du 10ème arrondissement regrettent toutefois que le projet flirte seulement avec le 10ème arrondissement qui sera le seul arrondissement non desservi par un tramway ou un métro. Le Palais de la Glisse et de la Glace est par exemple le seul équipement majeur de Marseille non desservi par un mode de transport lourd. Les CIQ du 10ème arrondissement souhaitent voir émerger un projet de tramway allant jusqu'au Centre de transfert des déchets présent sur la ZAC de La Capelette qui pourrait desservir le Palais de la Glisse et de la Glace, le lycée Brochier, et accompagner le développement économique du secteur.

Le **Président du CIQ Lieutaud Rome Préfecture, Vice-Président de la Fédération des CIQ du 6ème arrondissement** se félicite de l'émergence du projet d'extension sud du tramway qui donne un sens au tronçon Canebière-Castellane mis en service en 2015. Le projet permettra par ailleurs de désengorger la station Rome-Castellane dont la forte fréquentation pose aujourd'hui des problèmes de fonctionnement urbain. Le projet d'aménagement et d'apaisement de la Place Castellane permettra quant à lui de mettre en valeur la Fontaine. Le projet de plantation d'une couronne arborée est très bien accueilli. Le CIQ souhaite attirer l'attention de la Métropole sur les enjeux de conception de la trame circulatoire autour de la Place. En effet, le Prado constitue un axe fort de circulation automobile et il est nécessaire de pouvoir évacuer ce flot de véhicules.

Marie-Françoise Palloix, élue du 4ème secteur (6ème et 8ème arrondissements) souligne l'intérêt du projet de liaison nord-sud ainsi que l'importance des arguments développés par les deux précédents interlocuteurs : la nécessité de desservir en tramway le secteur de la Capelette et l'enjeu relatif au plan de circulation qui devra assurer les liaisons entre le Prado et le secteur de la rue Paradis. Elle s'inquiète de l'articulation avec le projet de bretelle Schlœsing :

- D'une part, le projet de tunnel Schlœsing ne semble pas répondre aux enjeux de circulation du secteur. La réalisation d'une trémie, sur le modèle de la trémie créée à St Loup dans le cadre du projet de Boulevard Urbain Sud, pourrait suffire à canaliser les trafics aujourd'hui présents sur les passerelles de la place du Général Ferrié ;
- D'autre part, la question de savoir si les calendriers des deux opérations sont compatibles se pose. Le calendrier des travaux de la bretelle Schlœsing permettra-t-il de respecter le planning présenté pour l'opération d'extension du tramway ?

Porteurs du projet

Lionel Royer-Perreaut précise que la desserte des quartiers sud du 9ème arrondissement est un parti pris du projet. La desserte de La Capelette ne constitue pas l'enjeu majeur de ce projet précis. Toutefois, la desserte du 10ème arrondissement se voit améliorée de la manière suivante :

- Depuis les stations de l'avenue Cantini, la traversée piétonne du parc du XXVIème Centenaire permettra de relier les quartiers de Menpenti et Cap Est ;
- Une des stations du projet est située à 6 ou 7 minutes à pied du Palais de la Glisse et de la Glace ;
- L'ouverture d'une liaison piétonne entre Dromel et La Capelette permet de relier également une partie du quartier de La Capelette au tramway.

Le contexte dans lequel a été fait le choix de construire une trémie semi-couverte à St Loup est difficilement comparable au contexte de la Place Ferrié sur laquelle il est nécessaire de prévoir le passage du tramway au-

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

dessus de l'ouvrage routier.

Joël Vanni, DGA Délégué aux Grandes Infrastructures de la Métropole, précise que :

- des réunions seront organisées sur la question du lien entre la zone portuaire et la Place de la Cabucelle ;
- la commande passée au groupement de maîtrise d'œuvre vise à conserver l'accessibilité de la Place Castellane pour tous ses usagers, et notamment à permettre les livraisons. C'est en ce sens que sont menées les études du projet. La Métropole veillera également à la conservation des capacités de circulations sur les grands axes (notamment le boulevard Baille) ; - le projet se déroulera en concertation avec les mairies de secteur et le public.

Public

La Présidente du CIQ de Castellane met également l'accent sur le besoin de concertation relatif au plan de circulation du secteur de la Place Castellane. Elle émet par ailleurs une inquiétude relative à la durée du projet. En effet, la Fontaine de la place Castellane est hors d'eau depuis 12 ans maintenant et les 6 ans qui nous séparent de la mise en service des extensions du tramway semblent longs.

Roland Cazzola, élu du 8ème secteur (15ème et 16ème arrondissements) félicite le travail réalisé sur l'Agenda Mobilité Métropolitain. Il insiste toutefois sur l'insatisfaction des habitants du 8ème secteur sur la desserte du nord de Marseille. Les habitants ont la volonté de voir le tramway desservir le lycée Nord, mais surtout la volonté d'obtenir la desserte de l'Hôpital Nord et de St Antoine par un mode de transport lourd. Le fait que le terminus des projets inscrits à l'Agenda Mobilité Métropolitain soit situé à La Castellane est contraire à la revendication de desserte du grand équipement qu'est l'Hôpital Nord. Enfin, il rappelle le souhait des habitants du 8ème secteur de voir un tramway desservir l'Estaque.

Le secrétaire général de la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier insiste sur la nécessité d'assurer l'accessibilité de l'espace public et des services publics aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, il est important d'associer au projet de tramway la mise en accessibilité de la station de métro Castellane.

Porteurs du projet

Yves Moraine précise que le coût du projet de remise en eau de la fontaine de la Place Castellane est estimé à 4,5 millions d'euros. Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer à hauteur de 80 % à ce financement mais la Ville de Marseille ne souhaite pas prendre le risque de réaliser ces travaux en amont des travaux du tramway qui risqueraient d'endommager le nouveau dispositif d'alimentation en eau de la Fontaine.

Jean-Pierre Serrus souligne l'imbrication des questions relatives au projet d'extension du tramway et celles relatives à l'élaboration du PDU Métropolitain. Compte tenu de l'objet de la réunion les réponses aux questions relatives à l'élaboration du PDU ne seront pas données ce jour.

Yves Moraine souligne deux points qu'il souhaite voir intégrés à la réflexion des techniciens :

- l'opportunité de créer un parc relais à la sortie de l'A50, c'est-à-dire dans le secteur de la Tour Méditerranée et l'avenue de Corinthe ;
- la nécessité de minimiser l'impact des travaux sur le Parc du XXVIème Centenaire.

Joël Vanni précise que si des travaux sont réalisés à proximité du parc ou dans le parc, celui-ci sera reconstitué dans sa totalité et remis en état. C'est ce qui a été fait lors des travaux du tunnel Prado Sud ou du tunnel Rège.

Jean-Pierre Serrus précise que cette réunion était la première pour lancer le processus de concertation. Des réunions analogues seront organisées dans les mairies de secteur pour pouvoir aborder des points plus précis du tracé.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Présentation du garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public

Présentation du rôle du garant par François NAU, garant de la concertation préalable

Le garant de la concertation est désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), commission saisie pour tous les grands projets d'infrastructure ayant une incidence importante sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement.

Le garant sera à l'écoute de la population pendant toute la durée de la concertation afin d'assurer la qualité de la concertation, c'est-à-dire l'accès aux informations relatives au projet et la possibilité d'expression. Il veillera à ce que les modalités d'information et de participation du public soient les plus favorables possibles pour que l'information soit complète, touche tous les publics recherchant des informations et concernés par le projet. Il garantit la capacité du public à s'exprimer en posant des questions, en formulant des observations, ou encore en proposant des alternatives ou des suggestions qui nourriront cette concertation.

Pour cela des réunions des CIQ seront certainement organisées, et le public peut transmettre ses observations en adressant un e-mail au garant à l'adresse suivante : francois.nau@ampmetropole.fr, disponible tout au long de la concertation.

Le garant remettra un bilan qui retracera l'ensemble des informations qu'il aura reçues durant la concertation et sera rendu public. Il constituera une pièce du dossier d'enquête publique. Ce rapport sera annexé au bilan de la concertation.

Conclusion

Clôture de la séance par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

En préliminaire, Jean-Pierre Serrus rappelle que l'extension nord du projet se développe au sein du périmètre d'opération urbaine Euroméditerranée et qu'il est essentiel que les deux projets avancent ensemble, en collaboration. Le projet d'extension du métro jusqu'à Capitaine Gèze a également été évoqué et Jean-Pierre Serrus assure le public de la volonté de la Métropole d'aller le plus vite possible vers une mise en service de ce prolongement du métro.

Pour clôturer la réunion il précise que la concertation sera étendue tout au long du projet par la consultation du public et des représentants des habitants des secteurs concernés.

Réussir à mener à bien ce projet est une urgence et une nécessité. On attend des impacts positifs du tramway en matière de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie des marseillais.

Les effets positifs apportés par ce projet seront complétés par des actions à développer dans le futur PDU Métropolitain, portant sur la mise en place d'un réseau de transports en commun efficace à l'échelle de la Métropole. Ce dispositif de mobilité métropolitain est d'autant plus attendu que la Métropole doit accueillir les Jeux Olympiques d'été en 2024

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ANNEXE 3 : Compte rendu de la réunion publique du 2 juillet 2018

Déroulement de la réunion

La réunion a duré environ 2 heures. Elle s'est déroulée de la façon suivante :

- **Ouverture**
  - Accueil des participants et introduction par Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille ;
  - Présentation du contexte des transports dans le 8ème secteur par Samia GHALI, Conseillère Métropolitaine, Sénatrice des Bouches-du-Rhône ;
  - Présentation de François NAU, garant de la concertation préalable désigné par la Commission Nationale du Débat Public;
  - Présentation du contexte de la concertation préalable par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.
  -
- **Présentation du projet**
  - Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-MarseilleProvence ;
  - Présentation des objectifs et des caractéristiques du projet par le groupement de maîtrise d'œuvre Egis-Stoa-Carta Associés ;
  - Les objectifs du projet, le tracé et les partis d'insertion par Marianne ROUGE – cabinet Stoa ;
  - Le site de maintenance et de remisage et les grandes caractéristiques du projet par Philippe DAUMAS – Egis Rail ;
  - Présentation du planning de l'opération par Bertrand ROBIN.

Echanges avec la salle

Conclusion

Ouverture

Accueil des participants et introduction par Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille

Roger RUZE accueille le public, les techniciens qui travaillent sur le projet et les élus présents.

L'arrivée du tramway constitue une question majeure et importante pour la mobilité dans les quartiers des 15ème et 16ème arrondissements. Cette question est abordée depuis 20 ans et prend forme aujourd'hui, même si la desserte en transports lourds des 15ème et 16ème arrondissements se fait par étapes et qu'il s'agit d'une première étape.

La liaison entre le nord et le sud de Marseille par une ligne directe constituera non seulement une réelle amélioration des conditions de déplacement pour les habitants des quartiers du 8ème secteur mais elle permettra également aux habitants des quartiers sud de Marseille de se rendre dans le secteur nord.

S'il reste des sujets à débattre concernant le projet, le souhait de la mairie de secteur est bien de voir le tramway desservir Gèze dans quelques années, puis La Castellane, voire plus tard l'Hôpital Nord.

Présentation du contexte des transports dans le 8ème secteur par Samia GHALI, Conseillère Métropolitaine, Sénatrice des Bouches-du-Rhône

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Samia GHALI souligne que la question des transports est majeure pour les 15ème et 16ème arrondissements. Elle dresse un bilan des attentes relatives aux transports dans le 8ème secteur :

- les habitants du secteur font preuve d'une grande patience au regard du retard pris dans la mise en service du prolongement de la ligne 2 du métro jusqu'à Capitaine Gèze ;
- la mairie de secteur est satisfaite du lancement prochain des études relatives à la phase 2 de l'extension nord du tramway, entre Gèze et La Castellane. Ce projet est nécessaire pour combler le retard pris par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la desserte des arrondissements situés aux extrémités de Marseille qui constituent des points d'entrée sur le réseau de transports en commun du cœur de la ville. La mairie de secteur souhaite être associée au déroulement des études.
- elle relaie la demande formulée par les Comité d'Intérêt de Quartier de l'Estaque qui souhaitent la réalisation de parkings relais. En ce sens, la mairie du 8ème secteur a fait des propositions de localisation de parkings relais sur les hauteurs de l'Estaque.

Présentation de François NAU, garant de la concertation préalable désigné par la Commission Nationale du Débat Public

Le garant de la concertation est désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), commission saisie pour tous les grands projets d'infrastructure ayant une incidence importante sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement.

Le garant est à l'écoute de la population pendant toute la durée de la concertation afin d'assurer la qualité de la concertation, c'est-à-dire l'accès aux informations relatives au projet et la possibilité d'expression.

Le garant remettra un bilan qui retracera l'ensemble des informations qu'il aura reçues durant la concertation et sera rendu public. Il constituera une pièce du dossier d'enquête publique.

Présentation du contexte de la concertation préalable par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

Le projet faisant l'objet de la concertation s'inscrit dans une démarche globale de développement des moyens nécessaires à une mobilité durable des habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'élaboration en cours du Plan de Déplacements Urbains Métropolitain constitue une étape majeure de cette démarche.

Dans ce contexte, Jean-Pierre SERRUS rend hommage à la patience des habitants de la Métropole qui font pour la plupart face à des conditions de déplacements difficiles liées à un besoin en infrastructures et services nouveaux de transports en commun.

Plus de 90% des déplacements d'échelle métropolitaine (c'est-à-dire d'une distance supérieure à 7 kilomètres) sont réalisés en voiture avec un taux d'occupation de 1,4 passager par véhicule. Les objectifs affichés dans l'Agenda de Mobilité Métropolitain consistent à proposer à ces usagers une alternative au véhicule particulier, notamment grâce au réseau Métro Express et à la création de pôles d'échanges multimodaux qui permettront à chaque habitant de la Métropole d'avoir accès à une ligne de transports en commun en moins d'un quart d'heure. L'offre de transports en commun proposée au niveau de ces pôles d'échanges multimodaux sera fréquente et développée sur une forte amplitude horaire. Il s'agit ici d'assurer l'accès aux pôles d'emploi et aux établissements scolaires et universitaires du territoire pour l'ensemble de la population.

Le Nord de Marseille est le lien entre le centre-ville de Marseille et les communes situées au nord de la Métropole. En ce sens les discussions portant sur la desserte du nord de Marseille sont en réalité des discussions portant sur la desserte du cœur de la Métropole.

Avant d'aborder le sujet de la réunion de concertation, Jean-Pierre SERRUS donne quelques précisions sur le projet de prolongement du métro entre Bougainville et Gèze. Les équipes techniques qui travaillent sur le projet

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

rencontrent des difficultés à mettre en place le système de signalisation (c'està-dire de sécurité des circulations métro). Le sujet est complexe en raison de difficultés de mise en compatibilité des systèmes existants et des systèmes de nouvelle génération. Le coût de ce projet avait été estimé à 80 millions d'euros et s'élèvera à 100 millions d'euros. Ce taux de variation des coûts est classique pour de telles opérations. De même, des retards comparables dans la réalisation des travaux ont été observés dans d'autres agglomérations.

La réunion de concertation de ce jour a pour objet de recueillir l'avis du public par rapport au projet d'extension du tramway qui au nord s'étend entre Arenc et Gèze. La Métropole mènera par ailleurs des études relatives à la phase 2 du prolongement nord entre Gèze et La Castellane, et la concertation sur cette phase 2 aura lieu ultérieurement.

Le prolongement du tramway phase 1 entre Arenc et Gèze est un projet essentiel pour le territoire. Il assure notamment une connexion avec d'autres lignes fortes du futur réseau de transport en commun au niveau du pôle d'échange multimodal de Gèze :

- avec la ligne 2 du métro de Marseille ;
- avec les lignes du réseau MétroExpress Marseille Gèze – Aix-en-Provence et Marseille Gèze - Marignane ;
- avec le bus à haut niveau de service B4 qui circulera en rocade entre Gèze et La Fourragère ;
- avec la ligne 98 qui circulera sur l'A55 entre Gèze et Saint Antoine ;
- avec la ligne de bus 70 qui sera équipée de matériel roulant à forte capacité.

Présentation du projet

Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-Marseille-Provence

Bertrand ROBIN présente la Direction Métro Tramway qui est maître d'ouvrage de l'opération d'extension du tramway entre Arenc et Gèze au nord et entre Castellane et La Gaye au sud.

La concertation préalable pour ce projet a lieu entre le 31 mai et le 2 juillet 2018. Une première réunion publique de lancement a eu lieu le 30 mai 2018 au Pharo.

A l'issue de la concertation préalable, des réunions d'échanges seront organisées avec les mairies de secteur pour présenter les études d'insertion du tramway à une échelle plus fine, avant de présenter le projet en enquête publique en 2019.

Le groupement de maîtrise d'œuvre, composé des sociétés Egis Rail, Stao et Carta Associés, présentera les grandes lignes du projet durant une quinzaine de minutes pour laisser ensuite la place aux échanges avec la salle.

Les objectifs du projet, le tracé et les partis d'insertion par Marianne ROUGE – cabinet Stoa

Marianne ROUGE présente le groupement de maîtrise d'œuvre qui est un groupement d'entreprises mandatées par le maître d'ouvrage (la Métropole Aix-Marseille-Provence) pour concevoir le projet d'extension du tramway.

Le projet d'extension nord-sud du tramway répond à trois principaux objectifs :

- Développer l'offre de mobilité au sein des quartiers traversés ;
- Accompagner le développement urbain de ces quartiers ;
- Améliorer le cadre de vie.

Le projet pour lequel est organisée la concertation consiste en un prolongement de 6,2 kilomètres du réseau de tramway au nord et au sud de Marseille, répartis comme suit :

- 1,8 km au nord entre l'actuel terminus d'Arenc et Gèze ;
- 4,4 km au sud entre La Place Castellane et la Gaye.

Il est envisagé de créer 3 nouvelles stations au nord et 9 nouvelles stations au sud.

Le projet comprend également la création d'un bâtiment regroupant un site de maintenance et remisage des

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

tramways ainsi qu'un parking relais, situé au nord de la station de métro Ste Marguerite Dromel.
Le tracé proposé au nord est présenté sur la base d'un montage vidéo:
Au nord, le projet se raccorde à l'actuelle station Arenc-Le Silo. Le tramway emprunte le boulevard de Paris puis la rue d'Anthoine, au cœur de la zone d'aménagement concerté Cité de la Méditerranée. Une dissociation des voies est ensuite proposée : la voie sud → nord emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché et la voie nord → sud emprunte l'avenue Roger Salengro. Les deux voies se rejoignent sur la rue de Lyon et le projet dessert le secteur de la ZAC Littorale. Le terminus est prévu au niveau du croisement entre la rue de Lyon et l'avenue du Cap Pinède, de manière à favoriser les échanges avec la station de métro et le parking relais de Gèze.
Le projet soumis à concertation du public constitue la première phase d'une infrastructure tramway nord-sud qui s'étendra jusqu'à La Castellane au nord et jusqu'à La Rouvière au sud. Ainsi, il sera complété par la phase 2 de l'extension nord – sud du tramway de Marseille caractérisée de la manière suivante :

- 6,5 km de prolongement au nord entre Gèze et La Castellane ;
- 1,3 km de prolongement au sud entre La Gaye et La Rouvière.

Un bureau d'étude a été retenu le 29 juin 2018 par la commission d'Appels d'Offres de la Métropole pour réaliser les études de faisabilité relatives à cette phase 2.
Le prolongement du tramway constitue à la fois un projet d'amélioration des conditions de transport par la création de site propre, et un projet de requalification de l'espace public. En effet, les axes parcourus par le tramway seront réaménagés de façade à façade.

Trois exemples notables de requalification urbaine sont présentés le long du tracé :

- sur la rue d'Anthoine le tramway desservira un quartier en renouveau. Son insertion est accompagnée de l'aménagement de pistes cyclables et de la réduction de l'espace dédié à la circulation automobile.
- sur la place Bougainville il est proposé de travailler à un meilleur partage de l'espace public entre les modes de déplacements. Le projet prévoit la création de trottoirs confortables rendus aux piétons et la plantation d'arbres ;
- sur la rue de Lyon, le tramway est inséré au centre de la chaussée, sur un espace public élargi qui permet également d'accueillir confortablement les circulations cyclistes et piétonnes, et de planter des alignements d'arbres.

Le site de maintenance et de remisage et les grandes caractéristiques du projet par Philippe DAUMAS – Egis Rail

Le site de maintenance et remisage des tramways est aujourd'hui situé à Saint-Pierre. Ce site est saturé et l'extension nord-sud du tramway nécessite l'acquisition de nouvelles rames et la création d'un nouveau site de maintenance et remisage. Cet atelier-dépôt sera créé au nord de la station de métro Ste-Marguerite Dromel, le long de l'extension sud du tramway.
Les grandes caractéristiques du projet sont les suivantes :

- linéaire de 6,2 kilomètres ;
- création de 12 nouvelles stations ;
- aménagement de 5,5 kilomètres de pistes cyclables ;
- plantation d'environ 650 arbres supplémentaires ;
- montant des travaux : 240 millions d'euros, décomposés en 204 millions d'euros pour les travaux d'infrastructure et 36 millions d'euros pour les travaux du bâtiment ;
- exploitation de la ligne T3 entre Gèze et La Gaye et de la ligne T2 entre La Blancarde et Arenc ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- temps de parcours de 13 minutes entre Gèze et Belsunce Alcazar et de 21 minutes entre Belsunce Alcazar et La Gaye ;
- 163 700 personnes vivent ou travaillent dans un corridor de 500 mètres de part et d'autre du tracé ;
- 100 000 voyageurs par jour sont attendus sur T3, soit une augmentation de 60 000 voyageurs par jour à la mise en service du projet.

Présentation du planning de l'opération par Bertrand ROBIN

L'opération se déroulera sur les 6 prochaines années :

- 2018 : la concertation alimente les études d'avant-projet ;
- 2019 : déroulement des études de projet, de l'enquête publique et élaboration des marchés de travaux ;
- 2020 : année de transition entre études et travaux avec réalisation des travaux préparatoires et de déviation des réseaux ;
- 2021 et 2022 : réalisation des travaux de l'infrastructure de transport et du bâtiment ; ○ octobre 2022 livraison de la première rame de tramway devant être accueillie dans le site de maintenance et remisage ;
- 2023 : réalisation des essais et de la marche à blanc puis mise en service.

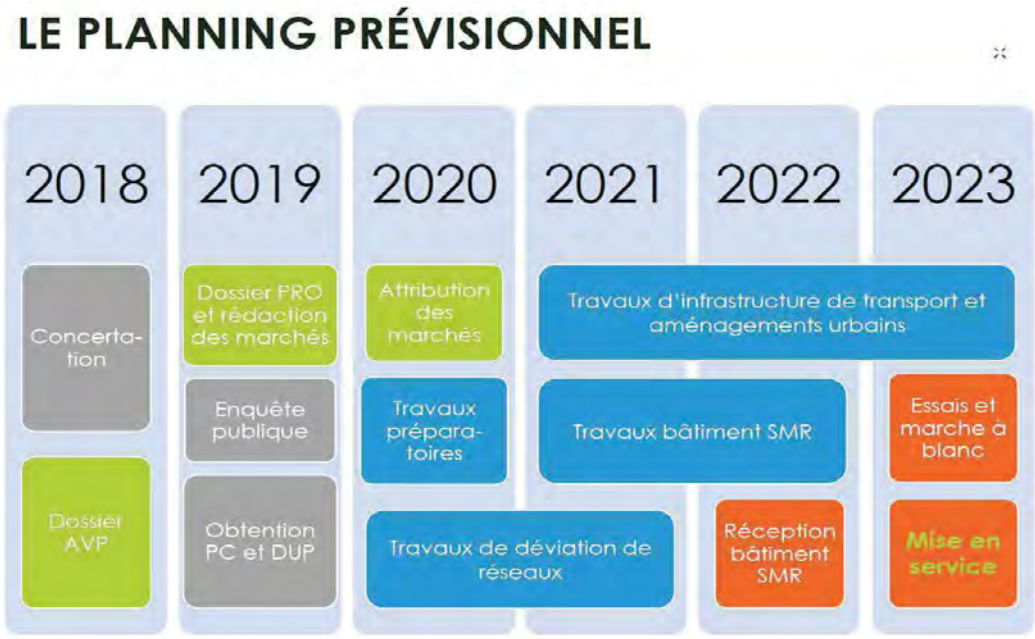

Echanges avec la salle

Roger RUZE ouvre le temps d'échanges avec la salle et précise que les habitants des 15ème et 16ème arrondissements souhaitent obtenir des informations relatives aux aménagements prévus au niveau du pôle d'échanges Gèze.

Public

Un habitant du quartier de la Cabucelle exprime son accord avec le projet proposé sur le tronçon de l'extension du tramway entre Arenc et Gèze. Il manifeste toutefois son inquiétude par rapport aux choix qui seront faits dans le cadre de la phase 2 du prolongement du tramway au nord et notamment son opposition au passage par le chemin de la Madrague Ville. Enfin, il souhaite que la Métropole précise comment sont financés les coûts générés par le retard du prolongement du métro entre Bougainville et Gèze.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Une participante interroge les élus sur la crédibilité de la parole publique au regard des multiples reports dans les dates de mise en service de la station de métro Gèze annoncées par la Métropole.

Une représentante du réseau des acteurs économiques de Marseille Nord Cap au Nord Entreprendre souligne la nécessité de développer le réseau de transports en commun non seulement pour assurer une alternative à l'usage du véhicule particulier, mais aussi pour assurer l'accès à la mobilité pour les populations captives des transports en commun.

Elle regrette par ailleurs de voir présenter un projet de tramway qui se superpose à une ligne de métro déjà existante.

Enfin, elle exprime le souhait de voir la phase 2 de l'extension nord prolongée entre La Castellane et la gare ferroviaire de Saint-Antoine. Ce prolongement permettrait d'assurer les échanges avec le réseau ferré régional qui participe de la desserte métropolitaine. Elle demande enfin quel avenir est prévu pour la gare ferroviaire de Séon-Saint-Henry également située sur le tracé de la phase 2 de l'extension nord.

Une participante regrette le déséquilibre entre les longueurs de prolongement au nord et au sud : la phase 1 propose de prolonger le tramway de 1,8 km au nord et de 4,4 km au sud. Le rééquilibrage proposé dans la phase 2 demande encore beaucoup de patience aux habitants des 15ème et 16ème arrondissements.

Elle souhaite ensuite connaître les raisons du positionnement de la station terminus à Gèze sur la rue de Lyon, éloignée du bâtiment du pôle d'échange multimodal dans lequel sont regroupés la station de métro, la gare de bus et le parking relais.

Un représentant du CIQ Palanque Melquiond Vallon des Pins remarque le déséquilibre manifeste entre le nord et le sud. Il considère que le développement des infrastructures de transports en commun dans les quartiers du nord de Marseille auraient dû être prioritaires par rapport à la réalisation de lignes de tramway situées dans le même secteur que le métro existant. Il aurait préféré que les moyens financiers soient concentrés sur la desserte de quartiers ne disposant d'aucune offre de transport urbain lourd.

Porteurs de projet

Samia GHALI précise que la mairie des 15ème et 16ème arrondissements a toujours porté le nécessaire équilibre entre le développement des transports en commun au nord et au sud de Marseille. Elle se réjouit de la réalisation à venir des études portant sur la phase 2 du prolongement nord entre Gèze et La Castellane. Ces études seront menées en analysant les besoins de desserte en TC, et les axes qui seront empruntés par le tramway seront définis sur la base d'un bilan des avantages et inconvénients des différentes solutions identifiées.

Jean-Pierre SERRUS soutient la pertinence du tracé retenu entre Arenc et Gèze, sur un axe parallèle à celui de la ligne 2 du métro. En effet, le développement du tramway au sein du quartier du projet urbain Euroméditerranée est nécessaire du fait des nombreux projets de développement (emplois et habitat) qui vont prendre place dans le secteur.

Il rappelle le contexte d'élaboration en cours du Plan de Déplacements Urbains. La définition des priorités de développement des transports en commun doit s'appuyer sur des documents de planification qui tiennent compte des projets de développement du territoire et de développement économique. Elle doit également s'appuyer sur l'expression de l'avis des habitants. Ainsi, c'est dans ce cadre que seront menées les études de la phase 2 du prolongement nord du tramway jusqu'à La Castellane, et ultérieurement au-delà de La Castellane. C'est également dans ce cadre que seront menées des réflexions sur le transport (ferré et routier) de marchandises et la logistique urbaine à l'échelle de la Métropole. Les propositions qui seront faites devront permettre de traiter des points durs du réseau routier urbain tels que la sortie de la L2 au niveau du pôle d'échange multimodal de Gèze.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le développement du réseau de transports en commun métropolitain prévu à l'horizon 2025 dans l'Agenda Mobilité Métropolitain nécessite un investissement financier de l'Etat. En effet, les Autorités Organisatrices de la Mobilité du territoire ont jusqu'à présent dépensé des montants de l'ordre de 100 millions d'euros par an. Or l'Agenda de la Mobilité prévoit 3,5 milliards d'euros de dépenses d'ici 2025, soit plus de 300 millions d'euros par an. Ainsi, les élus travaillent à l'obtention d'une aide financière de l'Etat, notamment en tenant les engagements qui ont été pris. C'est le cas des engagements pris dans l'Agenda de la Mobilité pour les années 2017 et 2018.

La politique de mobilité de la Métropole vise à répondre aux besoins de mobilité des populations captives des transports en commun. Il s'agit d'un enjeu pris en compte dans les différentes réflexions menées.

Jean-Pierre SERRUS reconnaît que le réseau ferré est dans un mauvais état sur le territoire de la Métropole. L'obstacle majeur à l'amélioration des services ferroviaires est la saturation de la Gare StCharles. Pour résoudre ce problème, la réalisation d'une gare souterraine est nécessaire, mais ne pourra pas être effective avant 2032 voire 2035. L'amélioration du réseau ferré sur le territoire de la Métropole sera longue, et il est indispensable de ne pas attendre cette amélioration pour développer un réseau de transports en commun performant sur le territoire.

Pour faire face au manque de crédibilité de la parole publique à différentes échelles (nationale, métropolitaine, municipale), Jean-Pierre SERRUS estime que le rôle des élus est de faire preuve de sincérité et de transparence à l'égard des citoyen-ne-s. C'est pour cette raison qu'il s'engage à donner au public l'ensemble des informations dont il dispose à un moment donné et à préciser leurs sources.

Roger RUZE soulève une question qui lui paraît fondamentale pour la réussite du projet de pôle d'échange multimodal de Gèze : le traitement des enjeux de circulation des poids lourds et véhicules particuliers au niveau du carrefour donnant accès au pôle d'échange. Il craint que la remise en cause du projet de réalisation d'une trémie à cet endroit ne soit révélatrice d'un manque de prise en compte de cette problématique.

Samia GHALI rappelle que la mairie du 8ème secteur est en accord avec la phase 1 du prolongement du tramway au nord (entre Arenc et Gèze), elle adhère à la nécessité de desservir le quartier en développement du périmètre Euromed 2. En ce qui concerne la phase 2 de prolongement nord du tramway, le projet devra s'inscrire dans une démarche de concertation entre les différents acteurs du secteur, notamment sur le point précis du traitement des abords du pôle d'échanges multimodal de Gèze et du carrefour routier. Elle rappelle enfin quelques éléments de contexte relatifs à la phase 2 de l'extension nord, à savoir la nécessité de prendre en compte les projets connexes portés par la SNCF au niveau de Saint-André par exemple, ou par le Port Autonome.

Public

Un habitant souligne l'incompatibilité entre la phase 2 du projet d'extension nord du tramway entre Gèze et La Castellane et la demande de prolongement du métro jusqu'à l'Hôpital Nord portée par les habitants des quartiers situés au nord de Marseille depuis de nombreuses années.

Une représentante du Conseil Citoyen du 15ème arrondissement exprime son souhait de voir maîtrisés les risques de dérives financières liées à un projet d'infrastructure de transport. Elle insiste sur la nécessaire concertation relative à la définition du tracé de la phase 2 du prolongement nord du tramway. En effet, il sera important de prêter l'oreille aux besoins de déplacement des habitants, et de prendre en compte les demandes relatives à une connexion au réseau ferroviaire qui permettrait de rejoindre les pôles d'étude et d'emploi de la Métropole. Elle demande enfin aux élus si le financement de la phase 1 d'extension nord et sud du tramway est acté.

Porteurs de projet

Yannick TONDUT, Directeur Général Adjoint de la Métropole en charge de la Mobilité, des Déplacements, des

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Transports, de l'Espace Public et de la Voirie, affirme l'intérêt porté par les services de la Métropole au sujet du traitement des abords du pôle d'échanges de Gèze. L'analyse de plusieurs solutions techniques est en cours. La solution qui consiste à remplacer les autoponts par une trémie n'est pas encore abandonnée. Sa remise en question est toutefois motivée d'une part par son coût, mais surtout par la coupure urbaine qu'elle représenterait entre les deux rives (nord et sud) de l'avenue Cap Pinède. Des réflexions sont par ailleurs en cours avec l'EPAEM sur la recherche de foncier permettant d'étendre le nombre de places de stationnement proposées au niveau du pôle d'échange.

Jean-Pierre SERRUS précise que l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains Métropolitain est l'occasion de remettre à plat les besoins en mobilité au sein de la Métropole et d'établir des priorités entre les différents projets d'infrastructures et de services de transport. La phase 1 du projet d'extension du tramway est quant à elle décidée et se fera dans les délais annoncés, avec un financement alloué.

Conclusion

Cette réunion de concertation a permis de mettre en évidence les points suivants :

- Le principe et le tracé de la phase 1 de l'extension nord (entre Arenc et Gèze) ne sont pas remis en question. Il sera toutefois nécessaire de réaliser le projet en concertation avec la mairie de secteur et les habitants.
- La Métropole doit concentrer son attention sur les dispositifs de gestion des trafics poids lourds qui vont se porter sur les alentours du pôle d'échange de Gèze.
- La Métropole a conscience des enjeux de la phase 2 de l'extension nord du tramway et de l'ensemble du réseau de transports en commun. Elle veillera à la prise en compte de l'expression du public en ce qui concerne les besoins en mobilité.
- La Métropole travaille de concert avec les différents acteurs institutionnels de l'aménagement du territoire (Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Région, …) et s'engage à prendre en compte les points de vue exprimés lors de la consultation du public.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ANNEXE 4 : L'EXPRESSION DU PUBLIC DANS LES REGISTRES, LES COURRIERS ET COURRIELS

- **Registres** mis à disposition du public dans les 4 Mairies pendant toute la durée de la concertation :

Nombre d'observations déposées
- Métropole : 2 observations ;
- Mairie des 2-3 : 4 observations ;
- Mairie des 6-8 : 3 observations ;
- Mairie des 9-10 : 2 observations ;
- Mairie des 15-16 : 4 observations et une lettre d'Enedis;
    - Soit un total de 15 observations déposées.

La lettre d'Enedis attire l'attention du maître d'ouvrage sur la compatibilité d'exploitation du tramway et le poste électrique situé 269 Avenue Roger Salengro à Marseille 15ème arrondissement nécessitant l'accès d'un convoi dont elle donne les caractéristiques.

Un habitant du 8ème arrondissement est très déçu que le tram ne passe pas par le Rond-Point du Prado pour desservir les habitants du quartier, de ceux de Mazargues, Sainte-Anne et du sud du bord de mer, des usagers du Stade et des plages des quartiers sud qui transitent par ce Rond-Point. Le métro n'est pas accessible aux PMR.

Le collectif pour le projet du tramway Nord/Sud, collectif de citoyens, et les élus du Front de Gauche et EELV, demandent un développement vigoureux des transports collectifs dans l'agglomération de Marseille, et l'abandon du tunnel Schlœsing. Il estime que la concertation préalable n'est pas suffisamment ambitieuse et que tous les moyens doivent être affectés à la réalisation rapide de ce tramway étendu à La Castellane au nord et à La Rouvière au sud. Il demande de revoir le projet de réaménagement de la Place Castellane et le plan de circulation de ses abords.

Des habitants des 2ème et 3ème arrondissements estiment qu'on ne pense jamais à la desserte de ces arrondissements et notamment du quartier du Panier et de la Mairie des 2-3.
Une habitante du 10ème arrondissement remarque que l'extension sud suit le tracé du métro et qu'il conviendrait de reprendre le tracé de l'ancien tram desservant Menpenti et La Capelette.
Des habitants demandent des parkings relais gratuits.

Un habitat du 6ème arrondissement regrette l'insuffisance des informations sur le projet (accès au pôle d'échange Castellane, traitement de l'Avenue Cantini, impact sur la circulation des reports de trafic, maintien des arbres, réhabilitation de la traverse du cimetière des juifs, déploiement des modes actifs).

Un habitant du 9ème espère que le tramway arrivera rapidement à La Rouvière.

Des habitants du 9ème sont inquiets des dispositions prévues pour les parkings :
- Pas de parking-relais Place du Général Ferrié ;
- La suppression du parking Dromel va réduire les possibilités de stationnement pour les usagers des transports.

Ils se demandent comment le tramway va s'insérer dans la rue Augustin Aubert compte tenu de sa largeur, tout

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

en respectant les espaces publics très appréciés.
Ils souhaitent une concertation et une information régulière sur les travaux (phasage, horaires, limitation des nuisances, plan de circulation) et sur le projet définitif.
Une habitante du 8ème arrondissement favorable à l'extension sud du tramway, s'oppose au tunnel Schlœsing qui va accroitre la circulation en générant un supplément de pollution de l'air et une réduction du Parc de 26ème centenaire.

Le président du CIQ Haut Breteuil Paradis Edmond Rostand Rome demande une attention particulière au projet de réaménagement de la Place Castellane qui entrainerait une modification de l'organisation de la circulation et de l'accès aux voies adjacentes et du tracé du bus 54. Il souhaite être associé à la concertation avant le lancement de l'enquête publique.

Deux habitants du 15ème demandent en plus de l'extension nord du tramway le prolongement du métro jusqu'à l'Hôpital Nord.

La présidente du CIQ des Hauts de l'Estaque favorable à l'extension nord du tramway souligne le déséquilibre entre les extensions du tramway, l'extension nord étant moins développée que l'extension sud. Elle conteste le choix du terminus à Saint-Exupéry-La Castellane au détriment de l'Hôpital Nord non desservi par les transports en commun.

- 4 courriers adressés au garant

Le président du CIQ Timone-Marquis renouvelle son souhait d'une liaison par tramway Blancarde-Dromel permettant de desservir le quartier de La Timone enclavé.

La présidente du CIQ Saint-André souligne le déséquilibre entre les extensions du tramway, l'extension nord étant moins développée que l'extension sud. Elle évoque le passage sous silence du projet de « trémie » au carrefour Capitaine-Gèze/ rue de Lyon pour la circulation VL et PL qui va déboucher prochainement de la L2, cette trémie étant nécessaire pour assurer la continuité du tram vers Saint-Exupéry. Cette intervention est relayée par des habitants du 16ème arrondissement.

Une habitante du 9ème arrondissement considère sans intérêt la desserte de l'Hôpital Sainte-Marguerite, la pérennité de cet équipement n'étant pas assurée. En outre, plutôt que la traverse de la zone pavillonnaire, elle suggère le tracé par l'avenue Sainte-Marguerite. Enfin, elle souhaite des réunions d'informations au CIQ.

- 49 contributions adressées au garant par courriel dont 37 demandent le projet de liaison par tramway Blancarde-Dromel), soit 12 observations portant sur le projet mis en concertation.

La présidente du CIQ des Hauts de l'Estaque regrette le choix du tracé du tramway qui double celui du métro, retardant la desserte de quartiers sans transports collectifs.

Un habitant du 9ème arrondissement demande à être informé du phasage des travaux, de celui du parking relais Sainte-Marguerite, du parc de remisage du tramway, et des conditions de stationnement pendant les travaux.

Un riverain de la rue Augustin Aubert s'inquiète du futur nivellement, sa maison étant en contrebas de la

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

chaussée.
Un habitant du 9ème demande quelle sera la place de la circulation rue Augustin Aubert, avenue Viton et chemin de la colline Saint-Joseph.

Une habitante du 9ème constate que les pistes cyclables de Marseille sont inutilisables par les vélos. Elle espère que les voies cyclables prévues dans le projet du tramway soient protégées et réservées aux vélos. Elle demande un parking gratuit à proximité du Rond-point du Prado.

Un courriel hors délai d'un riverain de l'Avenue Cantini qui n'a pas été informé de la concertation pose de nombreuses questions sur le devenir de son avenue.

La présidente du CIQ Haut Breteuil Paradis Edmond Rostand Rome rappelle son intervention relative à l'incidence du projet sur les abords de la Place Castellane.

La présidente de la Fédération des CIQ du 9ème est favorable à une réunion d'information et rappelle que le projet concerne également les CIQ La Pauline, Le Cabot et Mazargues.

Un habitant du 16ème arrondissement (quartier Saint-André) rappelle l'importance des nuisances subies par ce quartier traversé par de nombreuses infrastructures sans être desservi par les transports collectifs ainsi que les engagements non tenus. Il signale aucun progrès pour les TCSP des quartiers Nord en 30 ans, le BHNS n'étant pas un TCSP alors que les quartiers sud plus favorisés sont mieux traités. Parmi les projets du Schéma TCSP horizon 2023, seul le tronçon du tram Canebière Castellane a été réalisé. Les 5 ans pour réaliser tout le reste ne sont pas crédibles, notamment le prolongement du tram jusqu'à Saint-Exupéry. Il signale la perspective de chantiers majeurs qui auront une incidence majeure sur la circulation devant le parvis de la gare multimodale du Capitaine Gèze: la L2 et ses conséquences, l'embarquement des ferries Maghreb et Corse au Cap Pinède, le terminal de transport combiné à Mourepiane. Le projet de trémie n'est pas évoqué dans le cadre de cette concertation ; sans cet aménagement, le tram ne pourra pas franchir le boulevard. L'intervenant demande sans délai la gare TER de Saint-André.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

cndp Commission nationale du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

6. Copie des registres mis à disposition du public

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

AIX MARSEILLE PROVENCE
MÉTROPOLE

CONCERTATION PREALABLE

EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

EXPOSITION PUBLIQUE

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

du **siège institutionnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence**
Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

CONCERTATION PREALABLE

Relative à l'EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

Je soussigné,

Monsieur Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur l'extension Nord- Sud du réseau de tramway de Marseille et la création d'un site de maintenance et remisage.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

du **siège institutionnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence**
Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

Marseille le, 30 MAI 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
11 juin 2018	Gérard DESHOURS 320 Av du Prado Appartement 1110 13008 MARSEILLE Je suis très déçu que le tram prolongé vers le sud ne passe pas par le Rond-Point du Prado alors qu'il y a énormément de monde qui vient ou passe par le Rond-Point : - tous les habitants du quartier - tous les habitants de Mazargues, Sainte-Anne et des quartiers sud du bord de mer - tous les gens qui viennent au stade - et en été tous ceux qui vont aux plages du Prado, de la Pointe-Rouge et des autres plages des quartiers sud. Il est vrai qu'il y a déjà le métro qui vient au Rond-Point du Prado, mais le métro est inaccessible pour les PMR (personnes à mobilité réduite) parce qu'il y a des escaliers entre le niveau de la station et le niveau des quais à la station Rond-Point du Prado, mais aussi aux stations Périer et Castellane. De ce fait beaucoup de gens qui vont au marché de Castellane ne peuvent pas prendre le métro à cause des escaliers

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
11/6	dans ces 3 stations entre le niveau du trottoir et le niveau du quai (Castellane) ou entre le niveau de la station et le niveau du quai (stations Périer et Rond-Point du Prado). Le tram serait donc particulièrement utile pour toutes ces personnes qui ne peuvent pas avoir accès au métro dans ce secteur : - les PMR, qu'ils soient en fauteuil roulant ou qu'ils doivent marcher avec des béquilles - les personnes avec des poussettes - et toutes les personnes qui vont au marché de Castellane et qui ne peuvent pas y aller en métro (à cause des escaliers) avec un chariot pour transporter les produits achetés (ce qui les oblige à revenir chaque jour en n'achetant qu'une petite quantité En ce qui concerne ~~le métro~~ l'aménagement des stations de métro, je suis très conscient que ce serait très coûteux pour la station

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
11/6	dans ces 3 stations, surtout en revenant avec un chariot plein de leurs achats. Alors qu'avec la prolongation du tram dans la direction du Rond-Point (près vers Le Corbusier et Mazargues), ils pourraient le faire. De même pour les personnes avec une poussette. Castellane. Mais on pourrait installer un escalator entre le niveau de la station et le niveau du quai dans les station Périer et Rond-Point (un escalator pour descendre sur le quai là où il n'y en a qu'un pour monter et 2 escalators (1 pour monter et un pour descendre) là où il n'y en a aucun gdesheures@loyeste.net

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
21/06/2018.	Ce jour, nous déposons un mémoire élaboré par un collectif de citoyens des quartiers Nord et Sud de Marseille sur le projet du Tramway Nord/Sud. Ce mémoire est également co-signé par les élus-es : Marie-Françoise PALLOIX élue du 4ème Secteur Jean Marc CAVAGNARA élu du 5ème secteur Mouriati DJAMBAE élue 8ème secteur Jean Marc COPPOLA élu 8ème secteur Marc POGGIALE élu 8ème secteur François Costé GAL Annie Jean SICARD Pierre CORNASCA

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Concertation pour le projet du Tramway Nord/Sud

Le Collectif Citoyens, Associations,
et les Elus-es Front de Gauche et EELV de Marseille – du Conseil de Territoire Marseille-Provence – et de La Métropole Aix-Marseille-Provence,

Nouriati DJAMBAE EELV — **Marie-Françoise PALLOIX PCF**

Jean-Marc CAVAGNARA LFI — **Jean-Marc COPPOLA PCF**

« Pour un maillage du Tram. Métropolitain »

Préambule :

- les transports collectifs doivent être vigoureusement développés dans l'agglomération de Marseille, au détriment de la circulation automobile, c'est un impératif vital pour la qualité de vie des habitants et de leur environnement, et notamment pour le désenclavement des quartiers situés en périphérie, ainsi que pour l'image de la ville. C'est pourquoi il faut abandonner les projets d'ouvrages de circulation automobile coûteux comme le tunnel SCHLOESING, qui servent davantage les intérêts des majors du BTP que des habitants de Marseille, et concentrer les investissements sur le développement des transports collectifs.

- parmi les transports collectifs, le tramway est à privilégier, en raison de sa facilité d'accès, de sa desserte plus fine, de sa pollution directe quasi nulle, de son coût modéré pour une réalisation rapide et du fait qu'il peut être la meilleure alternative à la voiture en garantissant, ainsi, la réduction de leur flux.

- le plan de déplacements urbains de 2013-2023 qui avait pourtant fait l'objet d'une large concertation, prévoyait à l'horizon 2023 la desserte des quartiers à forte population, en particulier les quartiers nord *(jusqu'à la Castellane)* et sud *(jusqu'à la Rouvière)*, ainsi que la Capelette par la bretelle la Blancarde-Dromel *(qui a disparu dans le projet qui nous est soumis!)*. Depuis l'adoption de ce PDU, très peu d'investissement ont été réalisés, rien n'a été fait ni vers le nord ni vers le sud. Les besoins des populations, qui deviennent CRIANTS dans des quartiers ghettoïsés comme la Castellane, n'ont pas été pris en compte jusqu'ici.

- aujourd'hui il faut donc un projet beaucoup plus ambitieux, avec une priorisation par rapport à d'autres investissements que l'agglomération prévoit et qui manifestement sont plus coûteux, moins efficaces ou moins utiles socialement (*Par exemple, pour le métro Dromel Saint Loup il y a mieux à faire avec le Val-Tram de Valdonne venant de la Blancarde, passant par Dromel et allant vers St Loup – St Marcel – La Barasse – la Penne sur Huveaune – Le Charrel – Aubagne .... Valdonne. Rapport qualité/prix et efficacité/ attractivité : sans concurrence. Quand à l'enterrement de la gare St Charles : qu'on enterre le projet et qu'on utilise l'argent pour les Transports Publics en priorité*).

- Nous demandons que tout soit fait pour que les deux phases présentées soient réalisées à l'horizon 2023, alors qu'aujourd'hui seule la première phase est prévue à cette échéance. Nous demandons que les études pour les extensions ultérieures soient engagées dès maintenant en ce qui concerne la ligne Nord/Sud, ainsi que la liaison Blancarde/Dromel.

Pour toutes ces raisons le Collectif **Citoyens, Associations, élus-es « Pour un maillage du Tram. Métropolitain »** a décidé d'apporter sa contribution à la réunion publique du mercredi 30 mai et ce jour, jeudi 21 juin, à la Concertation organisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Après un Rapport passé le 27 juin 2016 :

On constate :

Des délais inexplicables entre le passage de la délibération, tout d'abord en Appel d'offre public à candidature pour du 30 décembre 2015, puis, après la délibération, l'appel à Concours et L'appel public à la Concurrence du 22 mars 2018.et la Concertation du 30 mai 2018, qui devrait être suivie de l'Enquête Publique, nous pensions être arrivés à une étape importante pour une concertation mieux préparée, mieux élaborée et avec des propositions plus réfléchies et construites...

Dans les territoires denses de la métropole, le tramway, du fait son accessibilité aisée pour les usagers, de l'apaisement de la circulation automobile qu'il génère, de sa facilité à s'intégrer dans le tissu urbain et de la qualité de sa desserte est bien le mode de transport qui permet une politique publique responsable, respectueuse de l'environnement, de la santé et du bien vivre des marseillais dans une ville moins polluée.

Les populations des zones denses et éloignées du centre ville de Marseille desservis par les stations de métro ou de tramway, ou qui dispose d'un bus ou d'une voiture pour se rendre facilement à la station ont un accès rapide et confortable au centre ville et à tout le réseau des modes lourds. Tous les autres souffrent depuis longtemps de l'absence d'une desserte de qualité en transports en commun.

Dans le nord de Marseille le tramway est attendu et espéré par une population intergénérationnelle nombreuse ; l'absence de transports lourds amplifie encore les inégalités entre les marseillais.

Cette concertation préalable n'est pas suffisamment ambitieuse et le collectif regrette la lenteur de la réalisation de l'extension du réseau proposée. Il demande que tous les efforts de la métropole en vue de développer les modes lourds de transports dans les zones urbaines denses soient destinés à la réalisation d'une ligne de tramway du Nord au Sud de Marseille. Cette ligne aurait un tracé qui desservirait la cité de la Castellane, le lycée Saint Exupéry, Capitaine Gèze, la place Castellane et la résidence de La Rouvière (les autres points de desserte étant déjà connus. Et ce qui permettrait d'entrevoir rapidement un prolongement du Tramway au Nord vers Septèmes les Vallons.

Cette proposition est financièrement tout à fait réaliste : Une fois la ligne Arenc – La Gaye en service il ne resterait que 13km de ligne à réaliser, c'est l'ordre de grandeur du réseau actuel construit il y a 10 ans. Le maillage de la ville par les transports lourds serait complété

Le collectif demande que le maître d'œuvre désigné engage dès demain les études sur la partie de la ligne entre la cité de la Castellane et Capitaine Gèze de façon à organiser l'été prochain une concertation préalable sur ce tronçon en même temps que l'enquête publique prévue sur la partie Capitaine Gèze – La Gaye, objet de la présente concertation préalable.

Sur Capitaine Gèze la grande question reste, tout de même, la suite du Métro qui devrait être aujourd'hui terminé et en service !!! On ne peut pas inlassablement reculer l'échéance sous de fausses excuses et laisser en l'état un chantier dont La facture avoisine 90 millions d'euros (hors taxe).comprenant toute la partie « béton » est terminée. Le futur « pôle d'échanges » est composé pour l'essentiel d'un bâtiment de quatre étages qui accueillera la station de métro, une gare routière et trois parkings ???

C'est l'exigence qui ressort partout dans ces quartiers.

Les habitantes et les habitants des quartiers Nord subissent une double peine : Pas de métro jusqu'à l'hôpital Nord et pas de Tramway jusqu'à la cité la Castellane !!!

Le Métro et le Tramway à Capitaine Gèze restent aux portes des quartiers Nord !

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Côté Sud il nous est apparu trois points à revoir :

1. La proposition de remaniement de la Place Castellane. En effet les deux sens Tramway et les deux sens (va et vient) des voitures se croisant sur une même partie de la Place laissant ainsi les trois-quarts de la Place aux piétons nous semblent disproportionnés au regard de la circulation entre l'Avenue du Prado, l'avenue Cantini, le Boulevard Baille, la rue de Rome, et la rue Louis Maurel.
   Nous pensons qu'il faut donc **Revoir le Plan de Déplacement de tous les véhicules bien en amont de ces artères dans les deux quartiers, Baille et Avenue du Prado et ses rues adjacentes.**
   Il ne faut pas oublier que des BUS, arrivant de la rue de Rome ou de l'Avenue du Prado, circulent autour de cette Place.

2. Sur la Place Général Ferrié dépourvue de la passerelle le schéma proposé pour le passage du Tramway nous convient mais nous considérons que les habitantes et habitants de la Capelette et de sa ZAC en particuliers, ainsi que les utilisateurs du Palais de la Glace et de la Glisse auraient pu bénéficier d'une boucle, descendant dans ce quartier, leur permettant d'avoir un arrêt de leur BUS déjà en service qui servirait de relai pour les usagers qui vont jusqu'à Pont de Vivaux ou St Marcel par exemple et en suite passant dans la ZAC, pouvant remonter sur Schlœsing.
   Le fait qu'il y aura une station du Tramway au coin de la Place Général Ferrié ne règle en rien le drainage de ce quartier ses habitants et les salariés qui viennent y travailler.

   Pourquoi ne pas le faire en même temps (*il y avait d'ailleurs un projet qui le prévoyait*) alors que le faire plus tard pour des raisons d'une urbanisation grimpante et non définitive reviendrait certainement plus onéreux.

   Nous avons un secteur très important en population habitants les quartiers Sud mais il ne faut pas oublier que nous avons aussi énormément de salariés qui tous les matins se déplacent pour venir travailler dans ces arrondissements de Marseille. Ils sont très nombreux et subissent les embouteillages assorties de pollution, ainsi que les réflexions et pressions de leurs directions sur le lieu de travail.

3. Enfin la dernière grande question que nous voulons une nouvelle fois pointer c'est bien celle de la construction du Tunnel sur le Boulevard Schlœsing qui d'ailleurs au tout début de la présentation du projet nous avait été présentée comme étant obligatoire car nous devions enlever la passerelle à CAUSE du Tramway. Cette CAUSE étant totalement fausse puisque l'enlèvement de la passerelle date depuis fort longtemps et était comprise dans le document de la construction du Tunnel Prado Sud.
   Nous voulons, une fois de plus, vous faire part de notre désapprobation pour ce projet qu'on ne peut pas considérer d'intérêt général, ni d'utilité publique, qui n'est absolument pas dans le PDU de 2013, et financièrement et économiquement est fou celui qui veut, aujourd'hui, construire un tunnel dans ce secteur, au moment où nous allons avoir la L2 terminée et, peu après, le Boulevard Urbain Sud !

   C'est un projet qui ne correspond pas à la politique environnementale que Marseille (*pour ne plus être classée dans les villes à forte pollution*) devrait avoir à cœur puisque pour être considérer comme simple bretelle (*montage financier et juridique obligent*) la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (*Vinci-Eiffage*) s'octroie le droit de faire le passage du Tunnel, pour rejoindre le TPS, dans le Parc du XXVI Centenaire et dont une partie sera à ciel ouvert pour les besoins d'une bouche d'aération, afin de laisser s'échapper les gaz des voitures !

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Ce parc était labélisé « Jardin Remarquable ». Si des échappements de gaz des voitures se font juste dans le Parc, mitoyens avec des chemins de promenade ou de jogging, pour certains, va-t-il garder son label ?
Et que dire des riverains qui, pour la plupart, ont choisi d'acheter sur cette avenue Cantini pour avoir un peu d'oxygène supplémentaire grâce au Parc et pouvoir y amener leurs enfants ?!

Côté Nord : Les habitants des quartiers Nord veulent être entendus :

- Ils ne veulent pas que ce Tramway tant attendu serve simplement de « ***vitrine*** » à Euroméd2 en s'arrêtant à Capitaine-Gèze...
- Ils veulent que leurs minots puissent en profiter pour aller au lycée St Exupéry ou à l'école de la 2e Chance.
- Ils veulent être considérés comme des Marseillaises et des marseillais à part entière et bénéficier d'un traitement égalitaire.

Le Pôle prévu à Capitaine-Gèze est situé au croisement de l'arrivée de la L2 des Arnavaux, du Port et du passage de très nombreux camions ... C'est la panique assurée tous les jours... les meilleurs endroits, prévus de longue date, pour ce pôle multimodal restent **Arenc ou le terminal combiné de Mourepiane** et ainsi, articuler avec l'avenir économique de Marseille et sa Métropole.

La récession a frappé de plein fouet, ces dernières années, les activités traditionnelles implantées dans les quartiers entourant le port de Marseille. Elles semblent avoir progressivement disparues. Cela occasionne des ravages économiques et sociaux pour les populations concernées et l'ensemble de Marseille.

L'heure est à la mise en place d'un projet de développement durable. Si la cité phocéenne ne reprend pas des couleurs rapidement, la situation pour tous ses habitants va s'aggraver. D'Euro-méditerranéen, en passant par la réorganisation du domaine portuaire ou le développement social et urbain, il est urgent de créer toutes les conditions favorables au décollage des activités.

Il s'agit, bien sûr, de doter des infrastructures favorisant l'accessibilité et la desserte des sites qui bénéficient, tous, de la proximité des deux autoroutes et, pour certain, de dispositions administratives ou fiscales avantageuses. Mais il s'agit, aussi, de requalifier des territoires entiers, tant au plan de l'accueil des activités qu'à celui de l'habitat.

Ce grand chantier rendrait son dynamisme à l'arrière-port et à l'ensemble de cette partie Nord de Marseille. Et donc une prospérité et une qualité de vie qui pourrait réduire, définitivement, la fracture qui coupe la ville en deux.

L'enjeu est essentiel : construire une grande métropole internationale et renouer avec un dynamisme économique durable.

Au nord de Marseille, dans des quartiers marqués par l'héritage des activités portuaires, l'aménagement doit s'entendre comme une réflexion sur l'avenir qui valorise les atouts de ce territoire stratégique. **Cet aménagement doit passer par un réseau important de transports collectifs (Tramway – Métro – modes doux...)** le BHNS seul ne suffit pas. Il ne peut pas pallier aux carences importantes de manques de moyens de transports : première demande, premier besoin des demandeurs d'emploi et pointé par les Chefs d'Entreprises comme un handicap énorme.

Avant de constituer des opérations d'aménagement et de reconquête urbaine, ces interventions doivent permettre de consolider le tissu économique existant dans le domaine du commerce international et des activités tertiaires logistiques. Ce doit être des opérations qui, à travers la construction d'importantes infrastructures routières, **un Plan de Déplacements Urbains ambitieux,** de logements et d'écoles, dessineraient des quartiers équilibrés en périphérie.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Préparer, structurer, équiper, créer les conditions d'une reprise de l'activité, de la renaissance économique et donc sociale de territoires entiers de la ville doit passer par une volonté politique de rattraper le retard important sur les infrastructures nécessaires à l'installation de manière durable et organisées de façon sérieuses un maillage de l'ensemble des quartiers situés au Nord de la ville et proche de villes de la Métropole qui seraient judicieux d'intégrer dans ce projet.

Les vélos

Il est très souhaitable que l'itinéraire continu et jalonné aménagé pour les cyclistes qui doit légalement être créé soit concerté et mis au point avec les associations de cyclistes et que le maître d'œuvre de cet itinéraire soit désigné. Cet itinéraire doit se trouver dans la même voie que la plateforme tramway ou dans une voie parallèle.

En conclusion :

- Oui à ce projet, non à son calendrier de réalisation, beaucoup trop long, et pour un développement beaucoup plus ambitieux des transports collectifs propres comme le tramway !

Essayons d'être un peu plus visionnaires, anticipons la démographie dans nos quartiers, car, à terme, nous voulons retrouver un réseau maillé de tramway comme il en existait un, au temps du rayonnement mondial de Marseille. Nous voulons un calendrier égalitaire du Nord au Sud.

- Nous appelons les habitants de l'agglomération et toutes les associations qui les représentent à se mobiliser pour cette ambition, et, pour commencer, à s'impliquer dans le débat démocratique qui doit nécessairement passer par une enquête publique. Dans ce cadre, nous les convions à assister à une réunion publique au centre-ville le vendredi 29 juin (date lieu et heure seront précisées ultérieurement).

Pour le collectif « Pour un maillage du Tram. Métropolitain » Citoyens, Associations, et les élus-es :

Nouriati DJAMBAE EELV

Marie-Françoise PALLOIX PCF

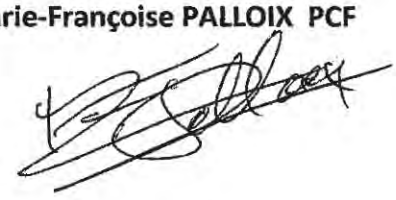

Jean-Marc CAVAGNARA LFI

Jean-Marc COPPOLA PCF

Fait à Marseille le : Jeudi 21 juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

AIX MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE

CONCERTATION PREALABLE

EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

EXPOSITION PUBLIQUE

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 2ème et 3ème arrondissements**
2, Place de la Major - 13002 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30**

REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

CONCERTATION PREALABLE

Relative à l'EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

Je soussigné,

Monsieur Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille et la création d'un site de maintenance et remisage.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 2ème et 3ème arrondissements**
2, Place de la Major - 13002 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30**

Marseille le, 30 MAI 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	**Observations** nom, adresse
	?
13/06	Bonne initiative, mais il faudrait penser à desservir le 3ème ARDT. On est toujours exclu et mis de côté. Merci de votre compréhension. Mr DORBANI 55, rue Cavaignac 13003 Mlle
14/06	j'habite rue d'Hozier 13002. le quartier est mal desservi - Mr Ramos [signature]

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
	Il existait précédemment une ligne de Tram qui traversait Menpenti / la Capelette vers Aubagne - pourquoi ne pas reprendre le même trajet car en passant par Cantini et Ste Marguerite il suit le Métro ! Dans ce sens il me semble que ces quartiers sont déjà très correctement desservis. Colin - 7. Bd Lazer 13010 Marseille
	l'extension Nord et Sud et une bonne initiative mais pensez aux parking Relais et gratuits. Pour ma part je travaille 2 place de la major et je trouve que le quartier panier et environs ~~est~~ trouve dans une zone mal desservie : métro Joliette trop loin, tramway Republique trop loin, et bus 49 anecdotique... pour les personnes venant en Mairie du 2/3 cela devient fastidieux. Mr Pons 13008.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

AIX MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE

CONCERTATION PREALABLE

EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

EXPOSITION PUBLIQUE

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 6ème et 8ème arrondissements**
Villa Bagatelle – 125, rue du Commandant Rolland – 13008 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30**
et le samedi de 08h30 à 11h00

REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

CONCERTATION PREALABLE

Relative à l'EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

Je soussigné,

Monsieur Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille et la création d'un site de maintenance et remisage.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 6ème et 8ème arrondissements**
Villa Bagatelle – 125, rue du Commandant Rolland – 13008 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30**
et le samedi de 08h30 à 11h00

Marseille le, 30 MAI 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
20/6/18	Je suis d'accord pour la prolongation du tramway jusqu'à La Gaye et plus généralement pour le développement de tous les modes de transport en commun, avec parkings gratuits en périphérie pour réduire la place de la voiture à Marseille. Non au tunnel Schloesing, qui ne servira qu'à alimenter Vinci Eiffage puisqu'il conduirait directement sur le tunnel Prado Carenage. Qui créera une pollution importante de l'air notamment dans le parc du 26ème centenaire et chez les habitants du quartier, et qui réduira la surface du parc qu'il faut impérativement préserver SABATIER Anne-Marie 55 rue J-Mermoz Marseille 8e

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
	Comité d'Intérêt du Quartier Haut Breteuil.Paradis.Ed Rostand.Rome 36 Rue Falque 13006 Marseille www.ciqbreteuilrome.overblog.fr email: ciqbreteuilrome@wanadoo.fr
	le 27/06/2018
27/06/18	- Particulièrement attentif au projet de réaménagement de la place Castellane qui, par les modifications des flux véhiculaires et bus (54) ~~va~~ inévitablement impacter les rues adjacentes de la rue de Rome (St Suffren, Ste Victoire, Albert) - - Nous souhaitons être conviés pour toute réunion sur ce sujet avant la réalisation du projet par la Métropole et le lancement de l'enquête publique. - La liaison Rome - Naurel - Prado (contre-allée ~~im~~ paire) représente un élément du projet de réaménagement qui reste à ce jour non traité, ni présenté à la concertation du public. - Les 7 panneaux présentés en Mairie n'évoquent pas le réaménagement de la place dans un document graphique explicite Le Président du CIQ le vice Président Comité d'Intérêt du Quartier Haut Breteuil.Paradis.Ed Rostand.Rome 36 Rue Falque 13006 Marseille www.ciqbreteuilrome.overblog.fr email: ciqbreteuilrome@wanadoo.fr le 27

Reçu au contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
27/06	Nicolas STROH 34, traverse du cimetière des juifs 13 006 Marseille nicolas.stroh@gmail.com.

+ Projet très positif ⇒ déplacements urbains plus faciles, moins d'émissions polluantes, plus de place aux modes actifs.
+ Regret : informations mises à disposition très peu détaillées – Aucun apport en comparaison du site internet.

① Pôle échange / parking place Castellane (on ne peut pas se prononcer)
× emplacement, emprise non décrits
× stationnement vélos non prévu

② Circulation pacifiée sur Cantini.
× très positif.
◦ est-ce que cela signifie la suppression des voitures ? Très bien mais à voir comment gérer les sorties de parking
× quid de la concentration des nuisances sur les autres voies ?
× attention à ce que la place pour la circulat° des vélos n'empiètent pas l'espace piéton.
× Maintien des arbres.

③ Profiter du projet pour réhabiliter la traverse du cimetière des juifs / éviter surtout que sa dégradation s'accélère
× traverse insalubre (déjections innombrables)
× circulation à pied dangereuse · aucun espace piéton

④ Etendre la limite vitesse à 20 km/h pour faciliter le déplacement des modes actifs

AIX MARSEILLE PROVENCE

METROPOLE

CONCERTATION PREALABLE

EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

EXPOSITION PUBLIQUE

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 9ème et 10ème arrondissements**
150, boulevard Paul Claudel - 13009 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30**

REGISTRE MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

CONCERTATION PREALABLE

Relative à l'EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

Je soussigné,

Monsieur Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille et la création d'un site de maintenance et remisage.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 9ème et 10ème arrondissements**
150, boulevard Paul Claudel - 13009 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30**

Marseille le, 30 MAI 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
11/06/18	M COHEN JEAN-LOUIS 77 chemin colline St Joseph B2 13009 Marseille J'espère que le tramway arrivera rapidement à la Rouvière, pour les 11 000 habitants et qu'il sera plus vite réalisé que la L2 et le BUS - [signature]
26/06/18	Mme BERNIS 17 Bd de la Pugette 13009 Marseille Beaucoup d'inquiétude autour de ce projet. → Parkings • pas de parking prévu autour de la place général Ferrié alors que l'ambition du tramway est de drainer les usagers de la Capelette et environ vers un mode de déplacement sans voiture : il est important qu'un parking relai à cet endroit soit créé avant la mise en route du tramway • Parking Dromel - suppression de 650 places, création de 80 places → moins de place à l'attention des usagers RTM alors que le but est d'attirer plus d'utilisateurs des transports en commun → prévoir + de places - • Où garerons les usagers RTM durant les travaux de la gare de Tillasse ? (projet) • Veiller à ce que les parking "palais des sports", "géodé" ne soient plus privatisés

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse
	BERNIS - suite lors des évènements car ce sont autant d'automobilistes qui saturent le quartier • Parking Silo "dromel" : nous souhaitons un parking esthétique et sécurisé, pas 1 nouveau "Parking Shell"... mais disponible et abordable afin de favoriser son utilisation et surveillé. concernant le tracé du futur tramway • Comment le tramway va passer Bd Augustin Aubert alors que la voie actuelle ne permet le passage que d'1 voie montante, 1 voie descendante (voie 1 voie unique entre le Naguth et le square Jean Bouin ?) • Quid du terrain de boule et du parc enfant à l'angle Aubert / Rostand → ces espaces sont importants pour le quartier car vecteur de nombreux échanges sociaux. le projet doit les respecter. Il ne doit pas se faire au détriment de la vie de quartier "populaire" existant.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ates	Observations nom, adresse

Bernis (suite)

- Phase de travaux
  - Nous souhaitons 1 N° Travaux joignable, disponible durant toute la période de travaux (1 vrai pas comme les travaux de la Serán où il n'y avait personne derrière le numéro communiqué aux riverains)
  - Nous souhaitons que les riverains soient régulièrement informés des différentes étapes des travaux les impactant, via affichage ou distribution dans les boîtes aux lettres.
  - Nous souhaitons que les travaux soient réalisés durant des heures ouvrables raisonnables (8h-18h)
  - Quid des bruits, poussières et vibrations ?
  - Nous demandons à ce qu'une expertise des maisons ~~soit~~ soit proposée aux riverains de proximité des travaux avant travaux
  - Quel va être le plan de circulation

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ates	Observations nom, adresse

Bernis (suite) lors des travaux ?

- Nous souhaitons que les routes ~~a~~ vers lesquelles la circulation va être reportée soient equipées d'1 capteur de particules ~~soi~~ afin de veiller à la santé des riverains avec 1 plan d'action digne de ce nom en cas d'alerte pollution, piloté par 1 organisme indépendant.

- Qu'est-il prévu pour limiter les vibrations lors de la mise en circulation du tramway afin de limiter les nuisances auprès des riverains

Circulation générale dans le quartier.

- veiller au sequensement des differents travaux car le quartier a déja subit de longues années de travaux avec des conditions de circulations difficiles et parfois ubuesques.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ates

Observations
nom, adresse

Bernis (suite)

Si toutes les précautions sont prises dans le respect des riverains et un dimensionnement optimal des descentes des abords du tramway (parking) ~~contre~~ ce projet urbain devrait apporter une amélioration en terme de circulation et de pollution, ---- si -----

(quel sera le nouveau plan de circulation de tout le quartier après la mise en route : une journée pour créer des nuisances là où il n'y en a pas.)

J'espère que mes remarques seront prises en compte et que des réponses seront apportées à mes questions.

Merci

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ates	Observations nom, adresse
	Yves CHAUSSIGNAND, Pdt CIQ Sirmone Marquis. 110 chemin de l'armée d'Afrique 13010. 0676812603 ychaussignand@orange.fr Les CIQ Sirmone Marquis et Capelette ont repris espoir en voyant figurer comme "proposition" le projet de ligne de tramway Blancarde-Dromel. Sa réalisation désenclaverait utilement nos quartiers très mal desservis en TEC, ce qui impacte tout une série d'éléments de la vie urbaine : stationnement, commerces, vie professionnelle, etc... Nous validons totalement ce projet et souhaitons en savoir plus sur les chances de le voir aboutir et dans quels délais.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

AIX MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE

CONCERTATION PREALABLE

EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

EXPOSITION PUBLIQUE

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 15ème et 16ème arrondissements**
Parc François Billoux – 246, rue de Lyon - 13016 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 16h30**

REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

CONCERTATION PREALABLE

Relative à l'EXTENSION NORD SUD DU RESEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET CREATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE

Je soussigné,

Monsieur Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille et la création d'un site de maintenance et remisage.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du **jeudi 31 mai 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 15ème et 16ème arrondissements**
Parc François Billoux – 246, rue de Lyon - 13016 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 08h30 à 16h30**

Marseille le, 30 MAI 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ates	Observations nom, adresse
	LAFFONT Pierre 22 Bd Denis Papin 13015 Marseille Je suis d'accord pour le tramway. C'est un déplacement très agréable Mais il faut aussi le METRO jusqu'à l'hôpital Nord

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ates	Observations nom, adresse	Vendredi 22 fév. 9h45

Mlle MAZADE Evelyne · Présidente du CIQ des Hauts de l'ESTAQUE · eighautierlafee@free.fr
Tél perso. 06. 80. 926 365 -

L'extension du réseau du tramway de Marseille est importante et nécessaire mais 2 questions se posent en priorité pour les habitants des quartiers Nord -

1) Pourquoi ce déséquilibre dans votre extension, entre le Nord et le Sud ?
4,4 Kms de tracé au Sud avec 9 stations
1,8 Kms de tracé au Nord avec 3 stations -

2) Vous avez choisi un terminus pour la ligne Nord à St. Exupery - La Castellane -
Pourquoi l'Hopital Nord a t'il été rejeté ! ?
L'Hopital Nord faisait et fait peut-être encore partie avec l'Hôpital la Timone des 2 hôpitaux universitaires de Marseille -
Il n'est pas normal que cet hôpital ne soit pas mieux desservi par les transports en commun. Pas de métro, pas de tramway, est ce logique ?
Beaucoup d'habitants ont des difficultés à se déplacer et pour ceux qui peuvent utiliser leur véhicule, le parking de l'hôpital - seule possibilité pour se garer, est très cher - Comment peuvent ils faire ? Que pouvez vous faire pour les aider ?
Merci pour votre attention à cet avis

Evelyne MAZADE
pour le CIQ des Hauts de l'ESTAQUE

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse Vendredi 22 Juin 2018
22/06/18	Mr Giliberto. Aldo 34 Bd Demandolx 13015 Marseille Suite aux extension Nord sur le projet du Tramway, je serais ravi que ce projet sois aboutit, de ma parts j'espère que cela seras adoptée. Car il est vrai pour nous que nous sommes très mal désservi pour le centre ville, ainsi que pour les déplacements dans les quartiers Nord, et bien sûr l'hôpital Nord. En contre partie le Métro serais aussi le bienvenu.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Dates	Observations nom, adresse

Marie-Blanche CHAMOULAUD
Présidente de la Fédération des CIQ du 16e arrondisst de Marseille,
Contact : fedeciq16marseille@laposte.net
marie-blanche.chamoulaud@laposte.net

Après avoir pris connaissance du projet lors de sa présentation au Phase 0, nous souhaitons faire les remarques suivantes :

Notre secteur Nord 15e et 16e arrondissements n'est pas équitablement desservi par les transports en commun, notamment avec l'absence de métro dans notre secteur, d'autant que la station construite à Capitaine GEZE n'est toujours pas en fonction.

Nous sommes donc favorable à l'extension du tramway dans le Nord de la ville, cependant alors que plusieurs lignes de tramway ont été déjà mise en place dans le centre et le sud, nous aurions aimé que la phase 1 prenne l'avancée du tramway vers le Nord, ou du moins que le même nombre de Kms soient prévus au Nord et au sud en phase 1.

Concernant l'itinéraire final, prévu dans la phase 2 il ne nous semble pas forcément prioritaire, si il est essentiel que le tram aille jusqu'à St Exupery (le Lycée Nord), il nous semblerait plus judicieux de poursuivre ensuite jusqu'à l'hopital Nord, Grand hôpital de la ville et qui est très mal desservi.

Tramway ou métro selon les contraintes techniques sont bien les 2 modes de transport à privilégier dans nos quartiers afin de considérer les habitants de nos quartiers comme des citoyens à part entière.

Marseille le 26 juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Métropole
Aix Marseille Provence

V/Réf. :
N/Réf. : 26062018-32/MF
Interlocuteur : Marc FAURE
Objet : Extension Nord et Sud réseau Tramway
Concertation préalable

Aix en Provence, le 29 juin 2018

Madame, Monsieur,

Enedis exploite un poste électrique 225000/20000 Volts sur le site situé 269 Av Roger Salengro – Marseille XV.

Pour assurer notre mission de service public, nous devons pouvoir accéder à ces installations 24/24h et 7/7 jours avec un convoi exceptionnel pour les livraisons ou retraits de transformateurs. Les caractéristiques techniques de ce type de convoi sont les suivantes :

- Une masse totale roulante de 120 tonnes
- Une charge à l'essieu de 13 tonnes
- Une longueur de 25 mètres, une largeur de 3,20 mètres et une hauteur de 4,50 mètres.

La voie doit avoir une largeur de 4,5 mètres et un rayon de giration interne de 14 mètres. La pente maximum doit être de 7% et les ruptures de pente doivent être inférieures à 3%.

Pour la poursuite de vos études techniques en vue de l'implantation du tramway, nous vous invitons à prendre contact avec notre service (cf. pied de page) pour garantir la compatibilité d'exploitation entre le tramway et le poste électrique.

Veuillez croire, Madame, Monsieur en l'expression de nos salutations distinguées

Marc FAURE

Chef de service
Maîtrise d'Ouvrage Poste Source

PJ :

- Extrait cadastral
- Profil convoi exceptionnel

Copie : M. Beringuier F.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Technique
Maîtrise d'ouvrage Poste Source
445, rue Ampère – CS 40426
13591 Aix en Provence
Tél. : +33 (0)4 88 78 80 41 ou +33(0)4 88 78 80 48
marc.faure@enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

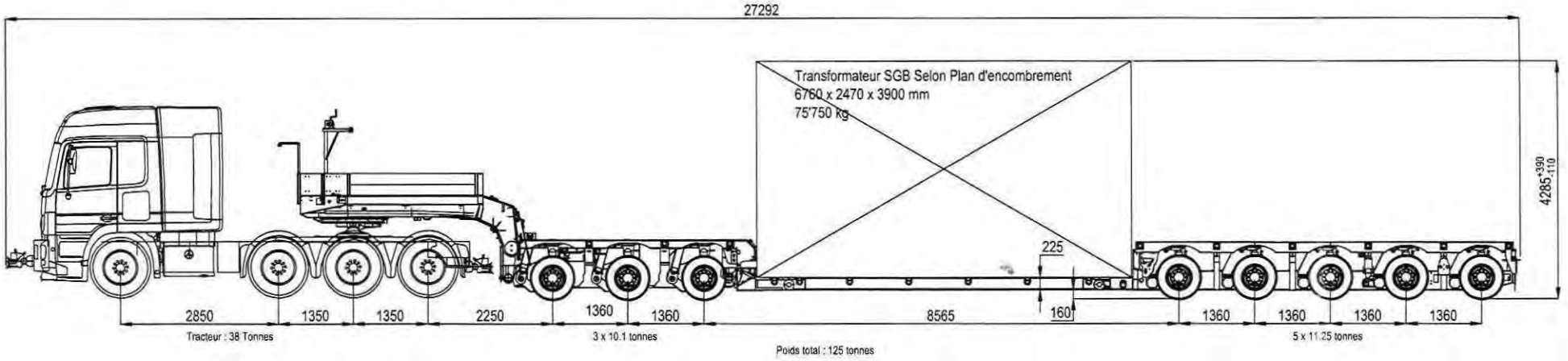

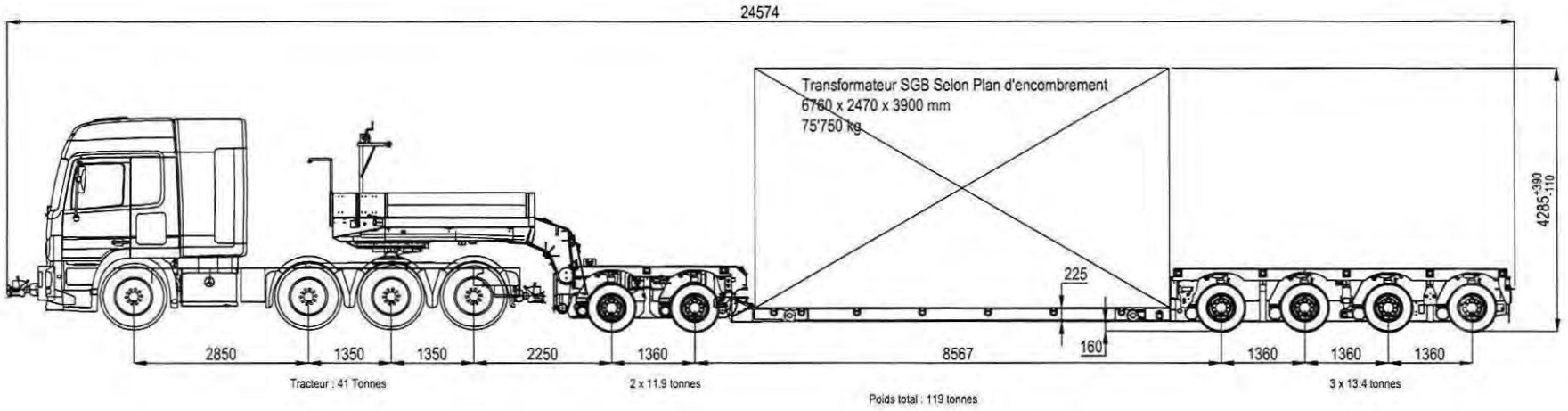

Customer : EDF SETRAL	Ref.: Poste D'avant-Monts
Transport drawing	Drawing by: Dupt
	Date: Jan, 20th 2016
FRIDERICI SPECIAL	Scale: 1: 100 / A3

Route du Molliau 30 CH - 1131 Tolochenaz
Tel.: +41.21.804.94.94 Fax: +41.21.804.94.30

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

géoportail

PS ARENC

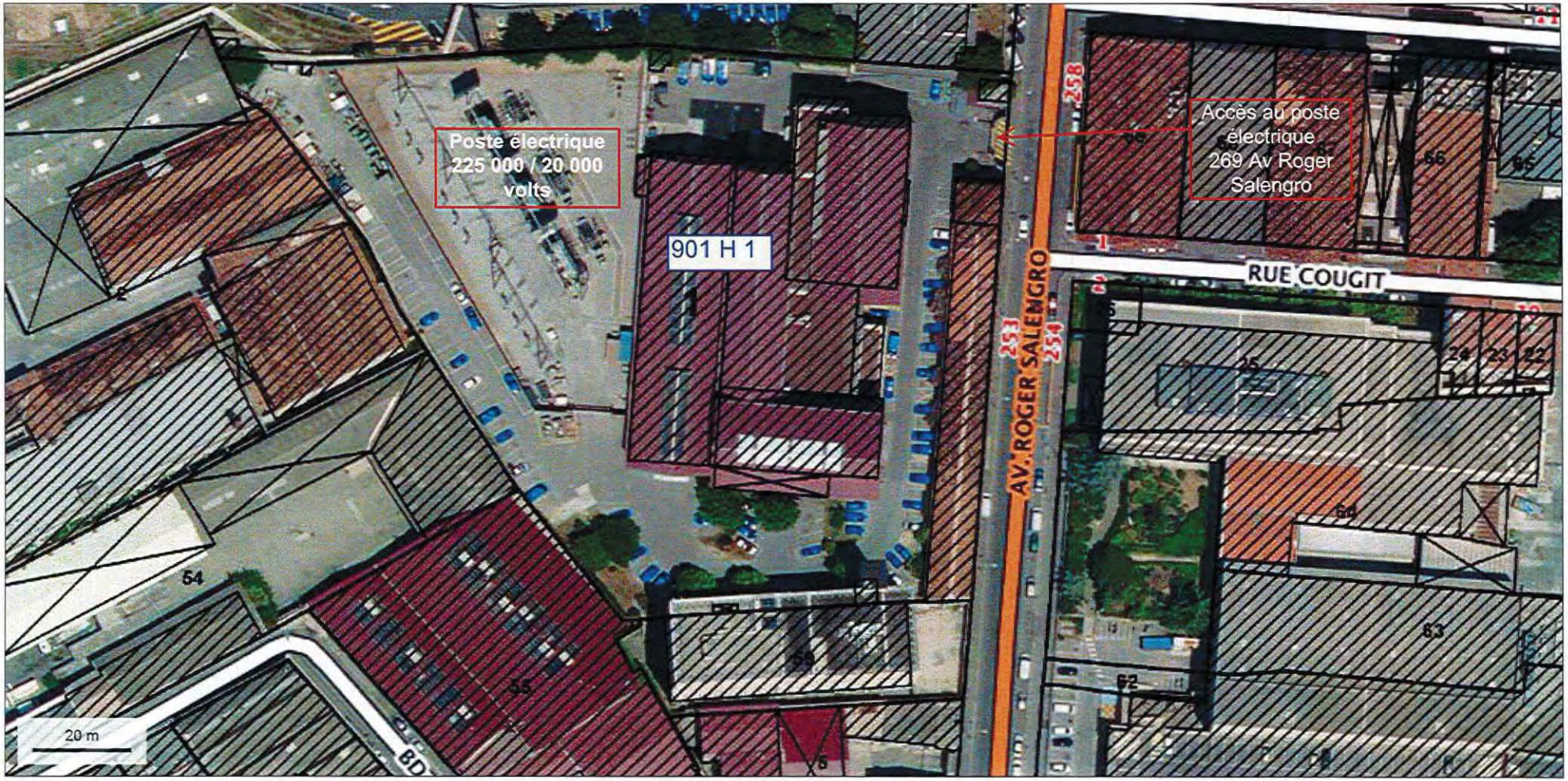

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 22' 02" E
Latitude : 43° 19' 18" N

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

7. Copie des courriers reçus par le garant de la concertation

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Denise REQUENA

6 Av des Mimosas

13009 MARSEILLE

Tél : 06 23 22 83 24

Mail : denise.requena@sfr.fr

METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire MARSEILLE PROVENCE
2018-06-47166
Courrier arrivé le 21 JUIN 2018
Original à :
Copie à :

Y. Tondut

MISSION METRO TRAMWAY
Reçu le : 04/07/2018
N° 47166

Attribution	Observations
CMMT	
COM	
ETU	
ADM	
INFRA	
SYS	
METRO	
TW	JP TR (A)
AMO	Monsieur,

DGA/DGI
Pôle Infrastructures
Courrier
DATE : 02 JUIN 2018
N° : 47166

DGA			
DPMET			
DOA			
DEO			
DGT			
DR	CMIA		
DET			
SGPAS			
I	A	PR	ER

Marseille le 18/06/2018

Monsieur François NAU
Métropole Aix-Marseille Provence
Direction Métro Tramway
10 Place de la Joliette
Atrium 10.7
13002 MARSEILLE

J'ai pris connaissance du tracé du tramway Extension Sud et habitant dans le lotissement LEI ROURE

Le tramway devrait passer sous mes fenêtres (rue Aviateur Lebrix) d'où mon inquiétude.

Je ne comprends absolument pas le tracé, en effet pourquoi ne pas faire passer le tramway par l' Avenue de Sainte Marguerite et desservir ainsi l'IPC qui ne cesse de s'agrandir et pose de gros problèmes de stationnement dans le lotissement LEI ROURE.

Il n'y a aucun intérêt à desservir l'hôpital de Sainte Marguerite alors que l'assistance publique veut fermer ce site.

Le tramway va traverser toute une zone pavillonnaire, les travaux d'Urbain Sud plus les travaux du Tramway vont asphyxier tout le quartier.

Il est impératif d'organiser dès que possible des réunions d'informations dans le CIQ car de nombreux riverains, propriétaires de maisons individuelles sont inquiets car certains seront même Expropriés.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part et d'une proposition relative à cette concertation, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

MARSEILLE
LE 04.06

M MEYSSON
NICOLAS -

METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire MARSEILLE PROVENCE
Courrier arrivé le 2018-06-43406
- 8 JUIN 2018
Original à :
Copie à :

A Mr FRANÇOIS
NAV -

PAR LA PRESENTE, JE VOUS INFORME QUE MOI MEME ET TOUTE MA FAMILLE, NOUS SOMMES D'ACCORD, POUR LE TRAMWAY (N°1 ST LOUP).
VOICI POURQUOI =
1/ CELA FAVORISE MOIN DE CIRCULATION (VOITURES)
2/ MOIN DE POLLUTION (CO2)
3/ MOINS D'EMBOUTEILLAGES ET ACCIDENTS
4/ PLUS DE FLUIDITE

VOILA MOI MEME ET TOUTE MA FAMILLE NOUS SOMMES D'ACCORD POUR LE TRAMWAY ST LOUP (N°1)

VOICI MON ADRESSE :
M MEYSSON NICOLAS
Bt 031 CITE MICHELIS -
AV NOEL GILL (13011 MARSEILLE)
MAIL : MEYSSONNICO @ GMAIL.COM

DGADGI
Pôle Infrastructures
Courrier
DATE : 18 JUIN 2018
N° : 43406
DGA
DPMET
DGA
DEO
DGT
DR | CMIA
DET
SGPAS
I | A | PR | ER

MISSION
Reçu le : 20/06/18
N° 43406
Attribution :
CMMT
COM
ETU
ADM
INFR
SY
M
TV SPT. A

A MARSEILLE
LE 04/06/2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

COMITE D'INTERET DU QUARTIER DE SAINT-ANDRE

MARSEILLE, le 29 juin 2018

Monsieur François NAU
Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire – Enquêteur,

Le projet présenté met en place une inégalité de traitement des usagers entre les quartiers du Nord de Marseille et ceux du Sud. (1,8 km pour le Nord et 4,4 km pour le Sud).

D'autre part, le PDU actuel (2016/2023) envisage au Nord une phase 1 jusqu'au lycée St Exupéry.
Nous demandons que ce tronçon soit exécuté en conformité avec le PDU.

Nous vous rappelons qu'il n'y a aucun TCSP pour desservir l'ensemble des quartiers du 16ème alors qu'ils sont largement représentés dans les quartiers Sud.

Par ailleurs, nous pensons que ce tronçon Nord n'est qu'un effet d'annonce pour calmer les populations.
En effet, un problème technique majeur est passé sous silence : celui d'une « trémie » au niveau du croisement « Capitaine Gèze/rue de Lyon », en vu de permettre le passage, non seulement de la circulation existante mais de toute la circulation VL et PL qui va bientôt déboucher de la L2.

Nous vous signalons également que le bd Capitaine Gèze est le barreau de raccordement prévu entre la A7 et A 55.
Il n'est donc pas concevable que le tramway puisse traverser sans encombre ce boulevard chargé auquel il faut ajouter la circulation de la station multimodale « Capitaine Gèze » : VL et bus interurbains.

La continuité vers St Exupéry et même la simple voie de dégagement du terminus « tram » nécessité cette trémie qui ne figure pas au projet et non budgétisée.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos sincères salutations.

La Présidente du C. I. Q. St André
Mme E. PELLICCIO

11, bd Jean Labro – St André – 13016 MARSEILLE - Permanence : tous les mercredis à 18 h.
Tél : 06.10.84.96.04 – 06.13.75.30.61
ciqsaintandre16@gmail.com
www.ciq-saint-andre.com ou www.ciq-saint-andre.fr
Association affiliée à la Confédération Générale des C. I. Q. de MARSEILLE reconnue d'utilité publique.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

C o m i t é d ' I n t é r ê t d e Q u a r t i e r

TIMONE - MARQUIS

Fondé en 1920

Correspondance :
Président Yves CHAUSSIGNAND
110 Chemin de l 'Armée d'Afrique
13010 MARSEILLE
Tel : 04.91.74.26.61
Tel : 06.76.81.26.03
ychaussignand@orange.fr

Siège Social :
Maison de Quartier LA TIMONE
Rue Roumanin
13010 MARSEILLE
ciqtimone@hotmail.fr

Marseille le 30 juin 2018

Monsieur François Nau
Garant de la concertation extension nord-sud du tramway
Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Métro Tramway
10, place de la Joliette – Atrium 10.7
13002 MARSEILLE

Objet : concertation pour l'extension du tramway / demande du CIQ Timone-Marquis pour une liaison Blancarde-Dromel.

Monsieur Nau,

La Timone et Campagne-Marquis sont des quartiers du 10ème arrondissement excentrés (en lisière des 5ème et 12ème) et fortement enclavés entre l'autoroute A50, le cimetière Saint Pierre et l'hôpital de la Timone. Cet enclavement a été renforcé récemment par la suppression des accès à l'autoroute A50 et à la L2 antérieurement permis par les débouchés du chemin de l'armée d'Afrique et de l'avenue Mireille Lauze sur l'échangeur Florian. Les communications du quartier avec son environnement en sont donc rendues plus difficiles.
L'alternative à cet enclavement que pourraient constituer les transports en commun est quasiment inexistante. Seule une ligne de bus traverse le quartier (la ligne 91) : ni sa fréquence ni ses destinations ne peuvent prétendre concurrencer l'usage des véhicules personnels pour les besoins de déplacement des habitants.
L'addition des ces deux facteurs a pour résultat un quartier asphyxié par la circulation interne et le stationnement, au détriment de ses conditions d'accueil, de la qualité de l'air, des cheminements piétonniers envahis de voitures garées, de l'activité commerciale qui souffre de l'absence de places de stationnement disponibles, du développement urbain car tout nouveau projet de construction est vécu comme un étouffement supplémentaire dû à l'arrivée de véhicules supplémentaires, ce qui donne au total une inquiétante diminution de la convivialité et du sentiment de sécurité et de tranquillité publique qu'on pourrait attendre d'un tel quartier.
C'est pourquoi, il y a quelques années, le CIQ et les habitants avaient fondé de sérieux espoirs sur la réalisation d'une liaison par tram-train entre la gare de la Blancarde et Dromel (cf échange de courriers avec M. Guy Teissier). Mais ce projet était resté sans lendemain.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Vous comprendrez donc l'heureuse surprise que constitue pour nous la réapparition de ce projet dans le document de présentation des projets d'extension du réseau. Et vous comprendrez aussi sans peine, au vu de la situation décrite plus haut, à quel point est forte l'attente d'habitants qui ont sous leurs yeux, quotidiennement, l'infrastructure apte à accueillir cette liaison et qui ne voient ou n'entendent passer pour l'instant que le « train des poubelles ». Par ailleurs, notre CIQ a étudié attentivement les documents préparatoires au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et nous avons bien compris que l'objectif de la Métropole était d'alléger l'empreinte de la voiture sur la ville. Nous y sommes favorables. Mais la réalisation de cet objectif dépend d'une extension de l'offre de transports en commun. Celle-ci ne prend aucune autre forme, dans notre quartier, que cette liaison Blancarde-Dromel, c'est en tous cas ce dont nos échanges avec RTM nous ont convaincus.
Utile pour les déplacements des habitants du quartier, cette liaison aurait aussi une utilité plus générale, celle de desservir l'hôpital de la Timone, au bénéfice à la fois des personnels soignants et des familles de personnes hospitalisées. Pour l'instant, les véhicules des uns et des autres contribuent à l'étouffement du quartier décrit plus haut.
Je ne doute pas que le sentiment que je viens d'exprimer pour les habitants de la Timone et de Campagne-Marquis soit partagé par nos voisins de la Capelette pour les mêmes raisons, y compris pour la desserte d'un autre équipement attirant le grand public, le palais glace-glisse.
En conclusion, je renouvelle auprès de vous le souhait que cette liaison par tramway « Blancarde-Dromel » retrouve un statut de projet ferme, assorti d'une desserte effective du cœur de quartier de la Timone, avec une perspective de réalisation qui n'excède pas ce que l'on peut raisonnablement attendre dans l'intérêt des habitants et du quartier.

Je vous prie d'agréer, monsieur Nau, l'expression de mes courtoises salutations.

Yves Chaussignand, président du CIQ Timone-Marquis.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Donald SUZZONI
67 Bd Jean Labro
13016 - MARSEILLE

Marseille, le 1 Juillet 2018

Monsieur le Garant de la concertation,

J'ai consulté avec intérêt l'information mise à disposition, et notamment les panneaux de la concertation. Comme chaque marseillais, j'évalue ce que ces travaux m'apportent, mais aussi ce qu'ils apportent à la communauté, car le financement de ces infrastructures est public.

A première vue, il n'y a rien de nouveau, du moins au Nord. Il semble même qu'on a réduit les engagements antérieurs. En tous cas, pour les travaux expressément visés par cette concertation, ils ne m'apportent strictement rien, ni aux habitants du quartier, si ce n'est de la désillusion. Mais d'autres ont des sentiments plus violents, comme doivent en témoigner les commentaires que vous recevez. Certains réagissent vivement à la frustration, l'injustice, la ségrégation sociale délibérée, dont ils se sentent encore une fois victimes.
Je parle des quartiers Nord de Marseille, et particulièrement le 16° où nous habitons, à Saint André, coincés désormais entre les voies ferrées, l'A 55, et le GPMM, les poids lourds qui traversent désormais le quartier, comme les trains, et les pollutions des navires dont le scandale est en train d'enfler. Mais à St André, personne ne part en croisière, et les trains ne s'arrêtent pas, faute de gare.

Il est nécessaire de replacer ce projet dans le cadre administratif officiel d'où il sort, pour comprendre la colère des habitants face aux transports collectifs, dont cette opération n'est qu'une péripétie, une occasion de rappeler encore l'urgence qui dure et les engagements non tenus.
Les transports du territoire MPM relèvent du Plan de Déplacements Urbains, voté en 2013 pour la période 2013-2023. Nous sommes à mi-chemin, en 2018, de la mise en oeuvre de ce plan, passé désormais sous l'autorité de la Métropole Aix-Marseille.

Dans son analyse de la situation, ce plan (et les autres documents liés comme le PLU, le SCOT, ou le livre blanc des mobilités) faisait état de la situation aberrante des quartiers Nord en matière de Transports Publics : aucun TCSP, des bus limités en amplitude et en fréquence, notamment pour tout le 16° arrondissement (PDU, page 118). Le "livre blanc des mobilités" de la Métropole Aix-Marseille pointait également cette anomalie, d'autant que la trouée de Septèmes est le passage principal des communications entre Marseille, Aix, et l'Etang de Berre. Les 15° et 16° arrondissements se retrouvent désormais au barycentre des transports de la Métropole.

Tous les documents officiels évoqués font état de l'enclavement de ces quartiers faute de transports, ne laissant d'autre choix à leurs populations que de rester cloitrées "au quartier", ou de disposer d'une voiture, pour pouvoir accéder à la même liberté de se déplacer que les autres marseillais.

Cela fait longtemps que les populations s'en plaignent, et l'annonce d'un petit prolongement du métro, commencé en 2013, de Bougainville à Capitaine Gèze, bien que modeste, allait dans le bon sens : ce n'est pas tant les 900 mètres de ligne (au demeurant déjà existantes, pour les besoins de garage des rames, au dépôt RTM Zoccola), qui représentaient un progrès, mais l'horaire du service jusqu'à minuit passé (alors que les bus deviennent inexistants après 21 heures), et un TCSP fréquent, qui faisait gagner du temps de trajet, et annonçait l'extension à venir. Et peut-être seulement le sentiment de se sentir un peu plus marseillais.
Malgré une inauguration annoncée pour Janvier 2015, cette station n'est toujours pas ouverte, pour des raisons mal connues, mais probablement inavouables, comme le laisse penser la réponse récente de Mr Gaudin à un journaliste à la télé : "Vous m'emmerdez !" Mr Serrus, en

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

charge des transports métropolitains, a déclaré récemment à la presse : "J'espère pour l'automne 2019, mais je ne garantis plus rien dans ce dossier." A part les habitants, tout le monde semble d'accord : il est urgent d'attendre. 900 mètres en 6 ans, pré-existants en grande partie, et pas encore opérationnels, ce n'est pas encourageant pour la suite, s'il y en a une !

Car la presse ne manque pas, même avant 2013, de faire part des projets et de leurs reniements concernant les TCSP des quartiers nord. Un excellent article de Mars 2013 dans "EcoNostrum" <https://www.econostrum.info/Debut-de-l-extension-du-metro-marseillais_a14071.html> décrit parfaitement les errements de l'époque, les espoirs fous, conclus par l'absence de tout projet final, et le report systématique ailleurs des faibles moyens disponibles, encore et toujours.
L'article de Wikipedia "Metro_de_Marseille" (en annexe) rappelle que l'extension nord est votée par le Conseil Municipal dès 1983, de Bougainville encore en chantier jusqu'à La Madrague-Ville, pour aboutir finalement en 2016 à une décision métropolitaine d'extension… de Dromel vers St Loup ! 35 ans de revirements, et aucun projet connu au nord à ce jour.

Donc, depuis l'ouverture de Bougainville en 1987, toujours aucun progrès pour les TCSP des quartiers Nord, très exactement 0 Km en 30 ans… Le PDU 2013-2023 n'y a rien changé.
Les BHNS ont bien amusé la galerie : au delà d'une communication en fanfare, il apparait que ce "Haut Niveau de Service" est purement théorique : faute de voie dédiée en totalité, les gains de temps sont illusoires, et le service n'a rien de plus que les autres bus, avec les mêmes arrêts non aménagés, l'accès handicapé, etc. En pratique, le bus a changé de nom, c'est à peu près tout.
Et contrairement à ce qu'annonce à tort les panneaux de cette concertation, le BHNS n'est pas un TCSP, en tous cas pas le B2 qui emprunte la rue de Lyon, l'avenue de la Viste, et l'avenue de St Antoine, mêlé à la circulation générale, comme l'ancien 26.

Il y avait pourtant dans le PDU 2013-2023 deux vrais TCSP prévus pour les quartiers Nord : le TER d'une part, et le tram de l'autre.
Pour le TER, la voie littorale devait être aménagée entre l'Estaque et Saint Charles, avec la création de 3 gares : Saint André, Cap Pinède, et Arenc-Méditerranée. Seule Arenc-Méditerranée a été réalisée et fonctionne, au pied de la tour CMA-CGM et du Silo, mais n'est pas dans les quartiers Nord.
Saint André, au coeur du 16°, était annoncée comme une "gare multimodale, avec bus interurbains, parking VL de délestage, rabattement de bus urbains". Le PDU annonçait les travaux pour 2020, pour une mise en service en 2023 (gare à 10 ans), au terme dudit PDU.
C'est là le TCSP que tout le secteur attend, notamment parce qu'il est contigu au Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville de Saint André, au Centre Commercial Grand Littoral, à la Cité Castellane, mais aussi parce qu'il pourrait desservir la Zone Franche Urbaine de Saint André, dont les entreprises ont dû mettre sur pieds un transport collectif privé pour leurs employés, faute de Service Public suffisant.
Les voies existent déjà et les trains passent, les réserves foncières sont portées au PLU depuis 2010, il n'y a que la gare à construire… Mais plus personne n'en parle, et Mr Serrus nous a répondu fin 2017 qu'il n'avait pas le budget. Dans les quartiers Nord, nous avons bien remarqué que le bruit et la pollution du TER qui traverse nos quartiers sont plus fréquents, signes de ses progrès, mais la possibilité qu'il s'y arrête s'éloigne… Les inconvénients sans les avantages, c'est encore une fois le lot de l'arrondissement.

Et le tram ? En examinant les panneaux de la présente concertation, celui qui explique le PDU est illustré par un "Schéma TCSP - Horizon 2023". Intrigué par les erreurs de ce document (le tronçon de tram Canebière-Castellane étant en service depuis un moment, n'est plus une proposition), on découvre finalement qu'il n'a rien de nouveau : il est extrait de la page 119 du PDU publié en 2013… intéressante référence !
Ce document montre clairement que parmi les promesses, on a réalisé depuis 2013, le tronçon Canebière-Castellane du tram, et la gare d'Arenc pour le TER, tous deux en service depuis un moment, et… rien d'autre. Une goutte d'eau face à un océan d'attentes.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Il ne reste donc que 5 ans pour avancer tout le reste, ce qui n'est guère crédible. Mais comme chacun sait, les promesses n'engagent que ceux qui les croient.
Pour l'instant (et encore longtemps), la carte de la page 118 du même PDU montre clairement l'indigence indécente en TCSP des quartiers Nord, dont la situation socio-économique est notoirement inquiétante. Pourtant, la présente consultation va créer 4,4 km de voie nouvelle au Sud, alors même que ces quartiers disposent déjà d'un TCSP particulièrement performant, avec le métro jusqu'à Dromel (dont cette concertation confirme la prochaine prolongation jusqu'à St Loup). Le tram va doubler ce TCSP au sud entre Castellane et Dromel, plus 4 stations sur le nouveau tronçon Dromel-La Gaye.
Pendant ce temps, les quartiers Nord n'ont toujours rien, même pas les 800 mètres de métro de Bougainville à Gèze. Ce n'est pas une jalousie de clocher, j'ai fait mes études à Luminy et dans les hôpitaux sud, je connais bien la sociologie locale du 9°, ses rares logements sociaux. Nous ne semblons pas habiter dans la même ville… bien que nous payions les mêmes impôts locaux.

La même carte du PDU comporte le texte des diverses propositions d'ici 2023, où on peut lire : "- extension de la ligne T2 vers le nord, d'Arenc à la Cité Castellane". On en est loin, très loin.
La présente consultation publique se contente d'annoncer 1,8 km d'Arenc à Gèze, ce qui est un reniement par rapport au PDU de 2013, lequel prévoyait au moins un premier tronçon jusqu'au lycée St Exupery pour 2023.
Cela avait du sens, car cet établissement scolaire majeur draine une forte population, ainsi que les grands ensembles environnants. Mais la prolongation limitée Arenc-Gèze ne sert pas à grand chose, car le segment Joliette-Gèze sera desservi par le métro à l'ouverture de Gèze, et doublé par le bus 35 ; le tram sera le 2e TCSP sur ce tronçon, donc avec un intérêt faible. Après la gare TER en suspend, c'est le tram qui s'évanouit au nord. Au rythme, -constaté actuellement- de 1,8 km en 10 ans (car le tram il faut encore le construire), combien de décennies pour atteindre Saint Exupéry ?
Pour l'instant, en comparant les deux extensions, Arenc-Gèze est comparable à Castellane-Dromel, en doublant dans les deux cas le métro existant, avec 5 stations au sud et 3 seulement au nord. Le chantier continue jusqu'à La Gaye au sud, avec 4 stations supplémentaires sur un trajet nouveau, alors qu'il n'y a rien du tout au nord. Equité ?

Un autre souci, plus matériel et dommageable pour l'avenir, inquiète les habitants concernés : dans le désordre permanent des projets marseillais qui, malgré les documents de planification obligatoires, ne sont guère concertés, on a laissé de côté l'incidence imminente de deux chantiers majeurs en matière de transports : la L2 et ses conséquences, le Grand Port Maritime de Marseille et son déménagement de l'embarquement des ferries Maghreb et Corse au cap Janet d'ici 2020, sans compter le Terminal de Transport Combiné mer-fer-route de Mourepiane, auquel il n'a pas renoncé.
Ces trois chantiers (l'un se termine, l'autre s'annonce, le troisième est relancé), vont avoir une incidence majeure sur la circulation routière, et en particulier les Poids Lourds, aux abord de la Station Gèze. En effet, les entrées-sorties de la circulation vers Aubagne et tout l'Est de Marseille par la L2, récupérées par l'A7, vont se déverser Bd Capitaine Gèze pour gagner le port, directement ou par l'A55. Et inversement, entre l'A55 et l'A7.
Le Bd Capitaine Gèze (ou du cap Pinède) devient ainsi de fait le barreau de liaison urbaine des deux autoroutes, et l'entrée royale du GPMM, devant le parvis de la gare multimodale, aussi bien pour les VL à embarquer/débarquer que pour les PL des ferries ou du terminal containers.
Rien que pour les ferries du Maghreb, 200 000VL/an annoncés, avec des pointes à 2 500 VL/jour en saison. Ajoutez la Corse, les containers en PL du TTCM, sans oublier la circulation déjà existante. Ce boulevard va devenir un enfer, impossible à traverser, un vrai périphérique urbain.
Le problème devait, selon le PDU de 2013, être résolu par une trémie souterraine en remplacement de la rampe actuelle qui enjambe la rue de Lyon, seule artère interne du secteur, afin de croiser cette circulation permanente. Ce projet figure encore sur le site de MPM :
<http://www.marseille-provence.fr/index.php/competences/transport/moyens-de-transports-a-mpm>, où on peut lire : "L'opération Capitaine-Gèze s'accompagne d'une importante requalification du secteur. Le toboggan actuel va disparaître du paysage urbain, remplacé par une trémie souterraine. La place de la Cabucelle sera réaménagée par l'Etablissement public

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Euroméditerranée dans le cadre de l'extension de son périmètre d'intervention."

Mais on constate que cet aménagement, nécessaire et préalable au terminus de Gèze, a disparu du paysage de la présente concertation, et de ses panneaux. Pas un mot, pas une ligne, encore moins une ligne budgétaire… On a préféré faire la promotion d'Euroméditerranée II, son éco-quartier, sa boucle à eau de mer, qui n'ont aucun rapport avec le sujet.
Mais il fallait bien meubler, car ce projet de tram Nord est dérisoire. Et la contribution annoncée d'Euroméditerranée à cet aménagement routier a disparu.

Or cet aménagement en trémie est lourd, non seulement par l'importance du chantier, mais surtout parce qu'il doit prévoir à cette occasion l'extension future du métro, et le passage du tram qui doit continuer. Sans cet aménagement, le tram ne pourra pas franchir ce boulevard, car il est illusoire de penser que des feux pourraient arrêter toute cette circulation pour le laisser passer. Le terminus Gèze deviendra définitif, ou son extension ultérieure pharaonique en coût comme en difficultés. On ignore cette patate chaude, refilée discrètement au prochain PDU… Comme le passage à niveau de St André, dont "l'oubli" a fait capoter le TTCM.
Ensuite, continuer le tram par la rue de Lyon laisse dubitatif : cela ne parait possible qu'en supprimant totalement la circulation actuelle ; où va-t-elle passer ? C'est l'artère principale qui structure le quartier.

Finalement, devant la courte vue du projet au Nord, ses contradictions ou limitations, on a le sentiment qu'après le métro et la gare TER, c'est le tram qui s'éloigne pour les quartiers Nord.

Tous les espoirs de TCSP suscités au Nord par le PDU 2013-2023 s'évanouissent. C'est la conclusion que je partage avec mes voisins du 16°, car il ressort clairement des discussions d'associations de quartier que c'est la desserte en TCSP qui nous importe, pas le petit chantier limité qu'on nous accorde, sans se soucier de son avenir.
Entre 2013 et 2023, notre quartier n'aura bénéficié de rien en transports, bien que tous les voyants sociaux soient notoirement au rouge écarlate. D'autres quartiers, plus calmes et policés, auront bénéficié de nos impôts locaux pour leurs transports. Et évidemment la situation est la même pour la voirie, en piteux état, le nettoiement, rarement réel, les écoles, en délabrement, les piscines, fermées à la file. Ce n'est pas le petit bout de tram Nord qui exaspère les habitants, il n'est que la dernière manifestation d'une longue accumulation d'avanies, dans le partage des ressources communes de notre cité.

Pour conclure, ce projet montre clairement :
- Que malgré les promesses itératives des élus ou fonctionnaires en charge, les quartiers Nord sont toujours dépourvus de TCSP, alors qu'on les réalise ailleurs, souvent en parallèle métro/tram.
- Que si le projet parait assez complet au Sud, il fait au Nord l'impasse sur les aménagements lourds connexes à réaliser à Gèze, et leur financement, au point de n'être plus crédible. Nous ne croyons pas, entre habitants concernés, que ce chantier ira vraiment au terme annoncé, vu ces lacunes. Nous doutons même qu'il commence.
- Qu'il n'est pas normal qu'on persiste à améliorer une desserte satisfaisante des quartiers Sud, ce qui n'est pas contestable en soi, ni un luxe, mais une "priorité" difficilement acceptable en direction de populations aisées (voir la carte fiscale des revenus) déjà dotées en TCSP, alors qu'au même instant d'autres populations au Nord de la même ville, mais précaires celles-là, au point d'accumuler Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, Zone de Sécurité Prioritaire, Zone d'Education Prioritaire, n'ont toujours aucun TCSP, et des bus très limités. Cette inégalité de traitement des administrés de la même commune, itérative, toujours constatée du même côté quels que soient les projets, est inadmissible et contraire à la République. Elle fabrique délibérément les ghettos des quartiers Nord, depuis 30 ans au moins, en toute connaissance de cause, par la relégation des populations.
- Qu'il serait normal qu'on respecte le PDU en cours, sauf à dire que les documents officiels et les votes n'engagent à rien, en "mettant le paquet" pour réaliser d'abord un segment Arenc-Saint

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Exupéry, normalement promis d'ici 2023 d'après le PDU, et dont l'utilité dans le désert actuel ne fait aucun doute.
- Qu'il est urgent, si le projet d'extension nord est sincère, au delà de promesses d'élus pour avoir l'air d'être équitable, de clarifier et mettre en oeuvre la trémie nécessaire à l'aménagement du croisement Bd Gèze - rue de Lyon.

Aussi, au terme de ces commentaires explicites, je demande :
- Qu'il soit réalisé en priorité une extension Nord du tram allant d'emblée jusqu'au lycée Saint Exupéry, conforme au PDU 2013-2023, et aux besoins criants et reconnus de la population.
- Que soit réalisé à Gèze la trémie souterraine initialement prévue, absolument nécessaire à la résolution des conflits de circulation, et à l'extension ultérieure du métro comme du tram.
- Qu'à défaut, comme je le crains, ou en même temps, on veuille bien prendre en compte cette situation à la Métropole, et mettre en route sans délais la gare TER de Saint André, attendue pour 2023.

En vous remerciant de votre attention, et dans l'espoir que ma contribution vous sera utile à faire évoluer la situation.
Avec mes salutations distinguées,

D. SUZZONI

Annexe : Wikipédia, "article Metro de Marseille", section Projets de développement (extrait) :
"En 1983, un avant-projet prévoyant un prolongement de la ligne 2 au nord jusqu'à Madrague-ville est approuvé par le conseil municipal. Long de 1,437 km, ce prolongement aurait desservi trois nouvelles stations : Capitaine Gèze, La Cabucelle et Madrague-Ville, son terminus. À plus long terme, ce prolongement aurait pu être étendu jusqu'à Saint-Louis. Validés par le conseil municipal en 1989, les travaux devaient débuter après l'achèvement du prolongement de la ligne 1 jusqu'à La Timone. Le projet a été cependant annulé faute de financement.

Dans les années 2010, l'idée d'un prolongement de la ligne 2 vers le nord refait surface. Ainsi, depuis 2013, des travaux de prolongement de la ligne 2 sont en cours, au nord de la station Bougainville, afin d'allonger la ligne d'environ 900 mètres et de construire une nouvelle station, nommée Gèze, devant ouvrir ses portes en 2019 après plusieurs retards. Elle comportera un pôle d'échanges multimodal ainsi qu'un parc relais d'une capacité de 650 places de stationnement. Le coût plutôt faible de ce prolongement s'explique par le fait que les infrastructures utilisées existent déjà en grande partie. Ainsi, la ligne empruntera sur près de 800 mètres la portion de ligne, en viaduc et à voie double, qui relie la station Bougainville au dépôt Zoccola, qu'elle traversera avant de plonger en souterrain.

Une arrière-gare sera également réalisée au-delà de la future station Gèze, qui permettra un éventuel prolongement plus au nord à plus long terme. Ce prolongement de la ligne 2 vers l'hôpital Nord, devrait permettre de desservir les Quartiers nord et a fait l'objet d'un appui du gouvernement en 2013. Toutefois, la communauté urbaine puis la métropole favorisent plutôt un prolongement de la ligne au sud, vers Saint-Loup. Des études en ce sens ont été lancées en décembre 2016 pour une ouverture prévue en 2025 : le prolongement envisagé serait de 4,1 km et comprendrait la construction de cinq nouvelles stations. Une sixième station avec pôle d'échange, sur l'emplacement d'une ancienne usine Rivoire et Carret, est également à l'étude.

L'Agenda de la mobilité métropolitaine adopté en 2016 envisage de doubler la longueur du réseau d'ici 2035 : le prolongement de la ligne 2 vers Saint-Loup serait prolongé vers La Valentine, la ligne 1 serait étendue de La Rose vers Château-Gombert et une troisième ligne transversale construite afin de desservir Le Merlan, la Belle-de-Mai, Endoume et Bonneveine. Au nord, aucune extension de la ligne 2 au delà de Gèze n'est plus prévue d'ici 2035."

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

8. Copie des courriels reçus par le garant de la concertation

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Bruno GONDOIS <brunogondois@wanadoo.fr>
Envoyé : dimanche 10 juin 2018 17:23
À : NAU Francois
Objet : Extension ligne Tramway vers la Gaye et la Rouvière

Madame, Monsieur, dans le cadre de l'extension des lignes de tramway vers La Gaye et La Rouvière, j'aimerais savoir quel sera dans le futur, une fois le tramway en circulation, le mode de circulation des véhicules particuliers dans la rue Augustin Aubert, l'avenue Viton et ensuite le chemin de la colline saint Joseph. Ces voies de circulation (Augustin Aubert, Viton et chemin de la colline saint Joseph) seront -elles réservées uniquement à la circulation des tramways ou persistera - t'il des voies de circulation pour les voitures dans les deux sens comme c'est le cas actuellement ? Si c'est cette dernière solution qui est prevue, les rails des tramways seront elles alors séparées des voies de circulation automobiles ou les voitures s'intercaleront entre les rames?
En vous remerciant pour votre reponse.
Bien cordialement.
M.Bruno Gondois

De : ciqbreteuilrome@wanadoo.fr <ciqbreteuilrome@wanadoo.fr>
Envoyé : samedi 16 juin 2018 13:56
À : NAU Francois
Cc : 'ymoraine'; 'CALMETTES Mireille'; 'SEC CONFEDERATION CIQ'
Objet :

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous faire part de mon étonnement d'apprendre par la presse la réunion d'information relative au tramway qui traverse le quartier situé dans le périmètre de notre CIQ.

Notre quartier et les rues adjacentes (rue Sainte Victoire, rue St Suffren, rue Aldebert) seront directement impactées par le projet qui s'avère prometteur.

Je vous serai reconnaissante de bien vouloir en tenir compte pour la suite.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer,

Bien cordialement,

Anne-Claude CARTA
Présidente du CIQ Haut Breteuil Paradis Edmond Rostand Rome
04 91 92 52 26
06 12 64 96 57

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : HERNANDEZ Christine <Christine.HERNANDEZ@ap-hm.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 08:49
À : NAU Francois
Objet : (sans objet)

Bonjour j'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis très favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone" merci bonne journée

---

De : Céline Nicolas <celine.nicolas74@gmail.com>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 17:26
À : NAU Francois
Objet : arrêt de tramway à Timone

Bonjour,
J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis trés favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone qui manque cruellement de transports en commun.

Cordialement,
CélineNicolas

De : Christian <christian.segatto@free.fr>
Envoyé : lundi 25 juin 2018 14:03
À : NAU Francois
Objet : Concertation : extension sud du tramway

Bonjour Monsieur Nau,

Je m'inquiète sur la hauteur moyenne des rues suites aux travaux du tramway.

Ma maison ainsi que celles de ma rue sort construites sur un sol a un niveau qui est devenu inférieur à celui de la route (cela provient des nombreuses travaux de rénovation de notre rue qui en a rehaussé le niveau)

Par conséquence, lors des quelques épisodes de fortes précipitation sous orage, l'eau n'est plus évacuée par les avaloires des bordures de trottoirs mais déferle en recouvrant complétement notre rue.

Ce niveau d'eau est tel que nos propriétés sont inondées. Par trois fois en dix ans, mon salon-cuisine a été entièrement recouvert.

Est-ce bien lors de cette enquête que je dois en parler ?

Lorsque les plans des travaux seront approuvés, j'ai bien peur qu'il ne soit trop tard pour prendre en compte mon inquiétude.

Voici mon adresse : 49 rue Augustin Aubert 13009

Cordialement
Christian SEGATTO

Tél port : 06 24 91 62 22

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : minerale10@yahoo.fr <minerale10@yahoo.fr>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 18:58
À : NAU Francois
Objet : Concertation enquête publique extension tramway Nord-Sud

Monsieur Nau,

J'habite sur l'avenue de la Timone et j'ai été informée de cette enquête publique concernant l'extension du Tramway.

Je viens de prendre connaissance de la proposition de liaison "Blancarde-Dromel" par tramway : je suis très favorable à ce projet, en souhaitant vivement qu'il y ait une station effectuée sur l'avenue de la Timone (actuellement, seul le bus 91 y passe).

J'espère que ce projet sera réalisé au plut tôt.

Cordialement,

Mme Gravelines

De : Evelyne Meunier <mifasoleve@gmail.com>
Envoyé : lundi 2 juillet 2018 20:34
À : NAU Francois
Objet : Concertation extension nord-sud du tramway

Bonsoir Monsieur NAU

En tant que Présidente du Ciq des Hauts de l'Estaque, je vous ai fait part de la disparité existant dans l'extension vers le sud et vers le nord autant sur le plan de la longueur du trajet que dans celui du nombre de stations.
Je vous ai également écrit combien nous regrettions que l'Hôpital Nord ne soit pas desservi par des transports rapides comme le tramway ou le métro.

En tant qu'habitante des quartiers nord, je demande pourquoi avoir fait cette ligne 2 du tramway partant du terminus de la ligne 1 "Arenc le Silo" pour aller jusqu'à "Castellane" qui a déjà une station de métro?
Cette ligne 2 du tramway "Arenc - Castellane" va avec l'extension nord-sud, continuer jusqu'à "Dromel" qui a également une station métro.
Il s'agit d'un doublé inutile quand on pense aux secteurs non desservis.

Si lors de la création de la ligne 2 la trajectoire avait été axée vers le nord au lieu de se diriger vers "Castellane", le tramway serait actuellement déjà arrivé du côté de "Capitaine Gèze" et ce serait un pas de géant en direction de l'Hôpital Nord comme une bénédiction pour ceux qui habitent dans ces quartiers.

Evelyne Mazade.Meunier
06 80 926 365

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Manon Chappuis <manonchappuis@hotmail.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 15:37
À : NAU Francois
Objet : Concertation tramway

Bonjour Monsieur

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis trés favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone.
Cordialement
Manon Chappuis

Envoyé de mon BlackBerry - l'appareil mobile le plus sécurisé

De : PATRICIA GUIBERT MARCHETTI <pguibertmarchetti@hotmail.fr>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 23:05
À : NAU Francois
Objet : Concertation

Bonjour J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis trés favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone").meilleures salutations

Envoyé de mon iPhone

De : Gaspard Guipert <guipertciq9@gmail.com>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 19:49
À : NAU Francois
Objet : Consultation mairire Tramway Sud

Monsieur,

De l'étude des documents mis à disposition concernant le futur tramway une question principale ressort :

Comment vont être phasés les travaux ? Plus particulièrement quel phasage est prévu pour le parking relais Sainte-Marguerite Dromel ? En effet, il est prévu de construire en ce lieu une station d'accueil pour les tramways. Durant ces travaux qui vont prendre plusieurs mois (au minimum), où seront transférées les emplacements de parking précédemment existants ? Les rues voisines présentent un nombre d'emplacement de stationnement limité et sont déjà saturées. Sans solution de secours, le nombre de véhicule en déplacement dans le quartier va nécessairement croitre, notamment en provenance de St Loup et se retrouveront sur le Bvd Schloesing, axe déjà saturé à certaines heures.

Le terrain militaire sera-t-il utilisé comme parking provisoire durant les travaux ?

Sinon, qu'est-il prévu ?

Je vous prie, Monsieur, bien vouloir agréer mes salutations distinguées.

--
Guipert Gaspard
CIQ Vallon de Toulouse - Régny13009
https://www.google.com/maps/d/viewer?msa=0&mid=1AvXLcV4h2kdkbga34h2bFgQ3sdw&ll=43.26400562399606%2C5.42035999999996&z=16

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : casanova remy <remy.casanova@univ-amu.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 12:04
À : NAU Francois
Objet : Desserte Timone sur la ligne Blancarde-Dromel

Bonjour,
J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway.
J'y suis trés favorable.
Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone.
Cordialement,
–
Remy Casanova,
Habitant du quartier la Timone
–

Faculté des Sciences du Sport
Aix-Marseille Université

Remy Casanova - *Maître de Conférence*
Responsable de l'Unité d'Enseignement Libre
Aix-Marseille Université - Faculté des Sciences du Sport- UMR 7287, Institut des Sciences du Mouvement (E! Marey)
Équipe Dynamique Comportementale et Immersion - Bureau B 2. 01 - CP 910 - LUMINY - 163 Avenue de Luminy - 13009 Marseille
Email : remy.casanova@univ-amu.fr Tél: +33(0)4 91 17 04 33
Site : https://fss.univ-amu.fr/ - http://www.ism.univmed.fr/
Afin de respecter l'environnement, merci de n'imprimer cet email que si nécessaire.

De : robleda.patricia@orange.fr <robleda.patricia@orange.fr>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 20:11
À : NAU Francois
Objet : desserte tramway TIMONE

Bonjour Monsieur,

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis trés favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone
Bien à vous

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De : Nous <ste.martinfrederic@sfr.fr>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 20:10
À : NAU Francois
Objet : Desserte tramway

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis trés favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone
Cordialement

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Christiane AMIEL <cri_ml@yahoo.fr>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 18:22
À : NAU Francois
Objet : Extension du tramway.

Mme AMIEL Christiane
136, chemin de l'Armée d'Afrique
13010 MARSEILLE

Bonjour,

J'ai 63 ans, je suis déficiente visuelle. Il n'y a aucun bus dans le chemin de l'Armée d'Afrique (qui fait pourtant plus de 2 km).

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde Dromel. J'y suis très favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une station à l'angle rue Hilarion Boeuf chemin de l'armée d'Afrique, desservant le CHU Timone.

Cordialement
Christiane AMIEL

De : Victor FARINA <victor.farina@sfr.fr>
Envoyé : lundi 2 juillet 2018 17:22
À : NAU Francois
Cc : Guy Teissier (VDM); 'Lionel ROYER-PERREAUT'; 'SEC CONFEDERATION CIQ'; 'Jeannine TRUCY'; 'Yves CHAUSSIGNAND'; 'Francine MAURIN'; 'Mireille ALACCHI'; 'Christian DI SOTTO'; 'Claude SACCOMANNO'
Objet : Extension du tramway Nord-Sud-demande de concrétisation de la liaison Blancarde / Dromel

Monsieur NAU,
Dans le cadre de la concertation pour l'extension Nord-Sud du réseau de tramway, lors de la réunion publique du 30 mai dernier au Palais du Pharo, le projet d'extension entre la Blancarde et Dromel n'a pas été évoqué. Je note que sur les derniers documents du PDU, fournis par la Métropole Aix Marseille Provence, ce tracé y figure et il est précisé pour l'horizon 2023.
Le 10ème arrondissement, d'après les informations du quotidien "La Provence" du 29 décembre dernier, a une forte progression démographique (+ de 6%, + de 55 000 habitants) en 5 ans, par rapport aux autres arrondissements de la Ville de Marseille. En outre, de grandes surfaces comme Castorama et Auchan Saint Loup, ainsi qu'Intermarché, contribuent à la vie économique de nos quartiers. Le Palais de la Glisse et de la Glace dans le quartier de la Capelette est le seul grand équipement qui n'a pas une offre de transport appropriée. Que dire de l'implantation des casernes de la Gendarmerie Nationale dans les quartiers de la Timone et Menpenti. Sans oublier de nombreuses Entreprises, ainsi que des Lycées (AMPÈRE, Jean PERRIN, Marcel PAGNOL, BROCHIER, ORT, etc...) et des Collèges...
Notre arrondissement, n'a ni métro, ni tramway. Pour d'une part, diminuer la pression automobile et d'autre part, apporter la meilleure réponse au développement économique de ce secteur en périphérie du Centre Ville, il est vital de prendre en considération l'extension du réseau de tramway entre la Blancarde et Dromel.
Cette ligne traverserait les quartiers de La Timone et Capelette et permettrait d'offrir aux habitants de ce secteur des moyens de déplacements dignes de ce nom pour un arrondissement oublié sur la qualité des transports.
Madame Jeannine TRUCY Présidente du C.I.Q. de La Capelette et Monsieur Yves CHALSSIGNAND Président du C.I.Q. Timone Marquis m'interpellent très souvent sur les difficultés des habitants de leurs quartiers qui utilisent des moyens de transports au rabais, notamment pour aller vers les hôpitaux Sud.
Je vous demande de bien vouloir prendre en considération cette demande d'extension du réseau de tramway de la Blancarde à Dromel prévu dans le schéma TCSP du PDU à l'horizon 2023, afin d'apporter une offre de transport nécessaire au développement économique et à la qualité de vie de cet arrondissement.
Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.
Victor FARINA
Président de la Fédération des C.I.Q. du 10ème

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Jean Jacques surian <jean-jacques.surian@orange.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 07:41
À : NAU Francois
Objet : Extension Nord/Sud du tramway

Mr. François NAU , Garant du projet de la Métropole pour l'extension du tramway Nord/Sud
je soutiens avec l'ensemble des habitants du 54 rue Roger Mathurin dans le 10 iéme un projet qui enfin permettrait à de nombreux habitants du quartier de le désenclaver car les bus à Marseille ne sont pas la meilleure solution pour des raisons évidentes de circulation et de passages trop espacés ... en souhaitant avec beaucoup d'espoir l'aboutissement du projet ,
Acceptez Monsieur mes respectueuses salutations .
Jean-Jacques SURIAN Artiste

De : Alain B <haltix1310@live.fr>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 21:05
À : NAU Francois
Objet : Extension réseau tramway.

Monsieur.
J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway.J'y suis favorable.
Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone.
A.Barbelin.CIQ Timone-Marquis.

De : Michelle COTIGNOLA <mic.cctignola@orange.fr>
Envoyé : samedi 30 juin 2018 00:06
À : NAU Francois
Objet : tr: Fwd: CIQ Timone-Marquis : extension du tramway : URGENT !

Bonjour,

Nous sommes favorables à l'extension du tramway avenue de la Timone, à 150 %

Cela nous transformerais la vie car pour nous déplacer nous n'avons que la ligne de bus 91, il y a très peu de pasage, ce n'est pas commode mais n'avons pas d'autres choix.

Nous espèrons que cette extension va être réalisée

Dans l'attente.

Cordialement.
Monsieur et Madame COTIGNOLA CLAUDE

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : laville gilbert <laville.gilbert@free.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 12:16
À : NAU Francois
Objet : liaison Blancarde Dromel

Bonjour,

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway, j'y suis tres favorable et souhaite que ce projet soit réalisé rapidement avec une desserte du quartier de la timone qui est tres mal desservi par les transports en commun.
Merci de l'attention que vous voudrez bien réserver à cette demande

Cordialement

G.Laville

De : cecile.pourriere@free.fr <cecile.pourriere@free.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 17:53
À : NAU Francois
Objet : liaison Blancarde-Dromel par tramway

Bonjour,

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway.
J'y suis trés favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone.

Cordialement,

Cécile POURRIERE

De : anniecourt@sfr.fr <anniecourt@sfr.fr>
Envoyé : lundi 2 juillet 2018 12:39
À : NAU Francois
Objet : liaison Blancarde-Dromel

Monsieur

De retour de quelques jours de vacances, je viens de prendre connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway.

Habitant le Marquis dans le 10ème, j'y suis très favorable ainsi que tous les habitants. J'e connais depuis 1980 pendant mon activité et actuellement, les problèmes récurrents de transport avec le 91 seule ligne de bus desservant notre quartier.

Je souhaite donc que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone,

En espérant que mon soutien sera pris en compte malgré le dépassement de la date butoir.

Veuillez croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Annie COURT
220, chemin de l'Armée d'Afrique
13010 MARSEILLE

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Elisabeth Bastier <elisabeth.artiste@gmail.com>
Envoyé : jeudi 28 juin 2018 18:08
À : NAU Francois
Objet : PROCHAIN TRAM

Bonjour
j'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway.J'y suis très favorable; je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la timone
Recevez mes cordiales salutations
Elisabeth BASTIER

De : Serge darpix <darpix@hotmail.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 08:21
À : NAU Francois
Cc : Yves CHAUSSIGNAND
Objet : Projet extension tramway

Bonjour Mr Nau

Suite à la proposition de liaison blancarde-dromel par le tramway, et mis au courant par mr Chaussignand président du ciq la Timone, je suis favorable à ce projet qui pourrait bien soulager ce quartier où les transports en commun sont en sous-effectifs.
Je me joins à tous ceux qui soutiennent ce projet, afin qu'il puisse voir le jour.
Cordialement

Mr Gonzalez Serge
7 rue Georges Picot
13010 Marseille

De : Marie Thérèse Chayard <marie-chayard@orange.fr>
Envoyé : jeudi 14 juin 2018 17:29
À : NAU Francois
Objet : prolongation métro tram

Je suis favorable aux prolongations proposées.Bonne chance.MTHC

De : laurence.zufic@laposte.net <laurence.zufic@laposte.net>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 13:49
À : NAU Francois
Objet : proposition de tramway Timone

Monsieur,
J'habite le Quartier Timone à Marseille. Le CIQ m'a fait part de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis très favorable, d'autant que nous n'avons qu'une seule ligne de bus, le 91 et qu'autrefois le tramway fonctionnait et desservait la Timone . Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone.

Cordialement,
Laurence Zufic

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : aurore imbert <aurore.imbert1@gmail.com>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 10:05
À : NAU Francois
Objet : Proposition Extension Tramway - Demande Station Quartier Timone

Cher M. Nau,

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway, en particulier grâce à mon CIQ de quartier. J'y suis très favorable car je pense notamment que tout type de transport en commun est à développer dans notre ville de Marseille et en particulier dans les quartiers Est de la ville, tout autant mal desservis que les quartiers Nord. De plus un projet qui ne passe pas par le centre-ville est aussi un moyen pour la ville de développer des trajets qui sont plus pertinents pour les marseillais qui ne travaillent pas tous dans le centre et n'y vont pas forcément très régulièrement. Ce type de trajets sont aujourd'hui pour la plupart effectués par automobile dans une ville déjà fortement polluée, notamment par l'ozone. De plus, offrir un accès rapide pour la Gare de la Blancarde serait également un moyen d'accroitre sa fréquentation et sa fonctionnalité dans les transports du quotidien. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone, car le quartier de la Timone n'a accès qu'à UNE ligne de bus (le 91), via son avenue principale. Dans un quartier d'une telle croissance démographique, qui connaît des constructions nouvelles d'immeubles à au minimum 5 étages il est plus que nécessaire que le service public suive cette évolution. Pour éviter une congestion des axes du quartiers, ce qui est déjà le cas en partie aux heures de pointes, il est plus que nécessaire que le quartier soit desservi par cette ligne de tramway. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une ligne de métro à 10 mn de marche à pied pour les plus valides de nos concitoyens, ou de deux lignes de bus (72 & 18) sur l'avenue de la Capelette (là aussi à 5-10 mn de marche depuis le coeur du quartier) en connaissant les problèmes quotidiens de bouchons et congestion que vit le quartier de la Capelette.

Nos quartiers ont besoin du transport public qui est la clé pour le développement de nos territoires. Il faut aujourd'hui 20 mn à pied depuis la Timone pour arriver au tramway, et 25 pour atteindre la Blancarde, et aucun bus ne fait à l'heure actuelle ce trajet semé d'embûches (Hôpital de la Timone et Cimetière Saint-Pierre).

J'espère que ma demande sera prise en compte, avec celle de mes concitoyens du quartier de la Timone.

Mes salutations respectueuses,

Aurore Imbert.

De : Cabrol Christian <cabrol_christian@orange.fr>
Envoyé : dimanche 1 juillet 2018 09:59
À : NAU Francois
Objet : Station place de la timone

Bonjour Mr Nau,
Ayant eu connaissance d'un projet de création d'une ligne de tramway Blancarde Dromel, j y suis trés favorable y compris avec un arrêt à la Timone noyau villageois.
En vous remerciant
Bien à vous.
Christian Cabrol, résident dans le quartier rue G. marie et membre du CIQ Timone Campagne marquis.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Therry LOPEZ <tlopez4034@aol.com>
Envoyé : mardi 19 juin 2018 08:57
À : NAU Francois
Objet : Suggestion sur la futur ligne de tramway

Bonjour Monsieur,
Je me permets de vous envoyer ce mail par rapport au projet de tramway ,vous parlez de déplacement doux ,donc piétons et vélos, mais jusqu'à maintenant les pistes cyclables de Marseille sont inutilisables (soit voitures stationnées sur la voie,soit trop dangereuses comme dans la rue paradis et bien d'autres (aucunes protections)! Comment voulez vous que les marsellais prennent leurs vélos avec des pistes cyclables qui n'en sont pas! Ce n'est pas en dessinant un vélo au sol que nous obtenons une piste cyclable! Donc si nous roulons sur les trottoirs comme sur le prado nous nous faisons engueuler par les piétons et si nous suivons les vélos dessinés au sol nous nous faisons au mieux injurier par les automobilistes au pire renversés ! Donc j'espère que le cheminement doux que vous prévoyez dans les projets du tramway auront de vrais pistes cyclables PROTÉGÉS pour le bien être des cyclistes.
Ensuite vous voulez que nous prenions les transports en commun et ce qui est très bien pour une ville un peu moins pollué : Mais que faire de nos véhicules quand vous êtes au rond point du prado pour prendre le métro? Ou les stationnés pour la journée? Lorsque aucun parking n'est prévu ? Donc je pense qu'il faudrait vraiment penser à implanter dès parking (gratuit) comme il y avait au rond point avant qu'il le détruise!au terminus du tramway.
Je vous remercie pour l'intérêt que vous apporterez à ce courrier,
Veuillez agréer Monsieur mes sentiments distingués
Madame Lopez riveraine dans le 9 em

De : Claudine GONNELLI <claudine.gonnelli@orange.fr>
Envoyé : samedi 30 juin 2018 19:33
À : NAU Francois
Objet : tram

Bonjour, monsieur.

Habitante de la Timone, je suis très demandeuse d'une ligne de tramway Blancarde-Dromel qui est la seule possibilité pour moi de me passer de ma voiture. Il n'y a qu'un bus qui ne sert à rien dans le quartier et se déplacer en voiture est de plus en plus laborieux. Et puis, les rails existent déjà, comment se fait-il qu'on n'en profite pas ?

Merci de votre attention.

Claudine Gonnelli

De : Maxime Nicolas <maxime.nicolas@univ-amu.fr>
Envoyé : dimanche 1 juillet 2018 08:03
À : NAU Francois
Objet : Tramway Blancarde Dromel

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis très favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone.

Maxime Nicolas
27 boulevard Ludovic 13010 Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Denis Pelliccio <pelliccio@numericable.fr>
Envoyé : lundi 2 juillet 2018 12:18
À : NAU Francois
Objet : Tr:CIQ St André Enquête publique

Bonjour Mr le Commissaire Enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint les requêtes du CIQ de Saint-André concernant l'extension Nord et Sud du tramway de Marseille;

En vous souhaitant bonne réception et nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

PELLICCIO Elisabeth
Vice-Présidente de la Confédération des CIQ de Marseille et des communes environnantes.
Présidente du CIQ de Saint-André.

Portable: 06 10 84 96 04
Mail: pelliccio@numericable.fr

De : Donald SUZZONI <donalds@free.fr>
Envoyé : lundi 2 juillet 2018 18:20
À : NAU Francois
Objet : concertation sur les extensions Nord et Sud du tramway

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe (.pdf) ma contribution à la concertation sur les extensions Nord et Sud du tramway, ouverte jusqu'à ce soir minuit.
Je vous en souhaite bonne réception, et recevrais volontiers les conclusions finales qui seront retenues pour ces projets.
Avec mes plus cordiales salutations,

Donald SUZZONI
67 Bd Jean Labro
13016 - Marseille

De : Yves CHAUSSIGNAND <ychaussignand@orange.fr>
Envoyé : samedi 30 juin 2018 17:47
À : NAU Francois
Cc : VictorFARINA; JeannineTRUCY
Objet : CIQ Timone-Marquis, concertation extension tramway

Monsieur Nau, bonjour.
Je vous prie de trouver ci-joint un courrier du CIQ Timone-Marquis portant sur la concertation extension tramway.
Cordiales salutations.
Yves Chaussignand, président du CIQ.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

De : Hélène Vernhes <helene.vernhes@hotmail.fr>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 17:22
À : NAU Francois
Objet : Tramway Timone

Bonjour,

J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis très favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au cœur du quartier de la Timone.

Cordialement.
Hélène Vernhes
villa no4 136 ch de l'Armée d'Afrique
13010 Marseille

De : chay <chaydanielle@gmail.com>
Envoyé : vendredi 29 juin 2018 16:20
À : NAU Francois
Objet : tramway timone

("J'ai pris connaissance de la proposition de liaison Blancarde-Dromel par tramway. J'y suis très favorable. Je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt avec une desserte au coeur du quartier de la Timone").
Madame Chay Danielle 39 rue d'Algésiras

De : cfon28@orange.fr <cfon28@orange.fr>
Envoyé : samedi 30 juin 2018 17:16
À : NAU Francois
Objet : Tramway

Je suis pour la desserte blancarde dromel avec arrêt à la timone et en espérant sa réalisation rapide.cdt
Envoyé depuis l'application Mail Orange

De : raymond.camacho@bbox.fr <raymond.camacho@bbox.fr>
Envoyé : lundi 2 juillet 2018 10:36
À : NAU Francois
Objet : Enquête Publique Tramway Nord - Sud

Bonjour Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, nos remarques concernant le projet du Tramway Nord-Sud pour Marseille.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Monsieur, en mes sincères salutations.

Mme CAMACHO

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

9. Compte rendus des deux réunions publiques organisées les 30 mai 2018 et 2 juillet 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Réunion de lancement de la concertation préalable du 30 mai 2018
Projet d'extension nord et sud du réseau de tramway

Déroulement de la réunion

La réunion a duré environ 2 heures. Elle s'est déroulée de la façon suivante :

Ouverture

- Accueil des participants, présentation des objectifs et modalités de la concertation préalable et du déroulement de la réunion par Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Présentation du contexte du projet par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

Présentation du projet

- Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Présentation des objectifs et des caractéristiques du projet par le groupement de maîtrise d'œuvre Egis-Stoa-Carta Associés
    - Les objectifs du projet par Jérémie HUET – société Egis Rail ;
    - Le tracé et les partis d'insertion par Marianne ROUGE – cabinet Stoa ;
    - Le site de maintenance et de remisage par Roland CARTA – agence CARTA Associés ;
    - Les caractéristiques et le déroulement du projet par Jérémie HUET.

Intervention des maires de secteur

- Intervention de Lisette NARDUCCI, Maire des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille ;
- Intervention de Yves MORAINE, Maire des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille ;
- Intervention de Lionel ROYER-PERREAUT, Maire des 9ème et 10ème arrondissements de Marseille ;
- Intervention de Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille.

Echanges avec la salle

Présentation du garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public

- Présentation du rôle du garant par François NAU, garant de la concertation préalable

Conclusion

- Clôture de la séance par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Ouverture

Accueil des participants, présentation des objectifs et modalités de la concertation préalable et du déroulement de la réunion par Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Jean MONTAGNAC accueille les participants et présente la tribune composée de Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge des transports et des maires de secteur des territoires desservis par le projet.

La concertation préalable initiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence vise à :

- présenter le projet au public ;
- échanger avec la population sur les grands principes du projet et sur les choix de desserte ;
- permettre au maître d'ouvrage d'affiner et adapter son projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes du public.

La concertation préalable est menée conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme et à l'article R 121-9 du Code de l'Environnement. Elle est par ailleurs menée sous l'égide d'un garant, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public. Le garant veille au bon déroulement de la concertation, à la participation et à l'information du public.

Le public peut s'exprimer lors de la réunion publique de lancement de la concertation et sur les registres mis à disposition sur les cinq lieux d'exposition :

- Le Palais du Pharo ;
- La mairie des 2ème et 3ème arrondissements ;
- La mairie des 6ème et 8ème arrondissements ;
- La mairie des 9ème et 10ème arrondissements ;
- La mairie des 15ème et 16ème arrondissements.

Jean MONTAGNAC cède la parole à Jean-Pierre SERRUS, vice-président en charge de la mobilité, des déplacements et des transports de la Métropole, puis suivront les interventions de l'équipe technique de la Métropole et des maires de secteur.

Présentation du contexte du projet par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports

Jean-Pierre SERRUS salue la présence de Dominique TIAN, 1er adjoint au Maire de Marseille, ainsi que des Maires des secteurs concernés par le projet. Il présente le contexte dans lequel se déroule cette concertation en insistant sur quatre points :

- Nous fêtons en 2018 la 11ème année du réseau de tramway de Marseille qui constitue un immense succès avec 25 millions de validations par an et 150 000 voyageurs par jour ;
- Le projet d'extension nord et sud du tramway s'inscrit dans la continuité du développement des transports sur le territoire. Il était en effet inscrit au Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Ce PDU sera remplacé en 2019 par le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui est la nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble des 6 Conseils de Territoires. Il est indispensable d'élaborer ce nouveau Plan de Déplacements Métropolitain qui permettra à la fois la capitalisation des projets inscrits dans les anciens Plans de Déplacements Urbains et

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

l'intégration de nouvelles ambitions offertes au grand territoire par la création de la Métropole. Les éléments issus de la concertation pourront également enrichir le nouveau document prospectif.

- La Métropole avait anticipé la nécessité de réaliser un PDU Métropolitain en élaborant l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine voté à l'unanimité le 15 décembre 2016. Le projet s'inscrit ainsi dans la continuité assurée par cet Agenda.
- Les opérations d'extension du tramway ont des effets structurants en matière d'urbanisme. L'aménagement des systèmes de mobilité (tramways, métros, bus à haut niveau de service) a des répercussions notables sur l'urbanisme des territoires desservis.

Cette réunion publique inaugure le processus de concertation autour d'un équipement métropolitain très attendu par les élus et les habitants de la Métropole.

Présentation du projet

Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-Marseille-Provence

La Direction Métro Tramway de la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'extension du tramway et du métro de Marseille.

L'opération faisant l'objet de la concertation est la première phase de l'extension nord-sud du tramway entre Arenc et Gèze au nord et entre la Place Castellane et La Gaye / Boulevard Urbain Sud au sud. Pour la réalisation de ce projet le maître d'ouvrage est accompagné par la société Ingérop Conseil et Ingénierie, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et par le groupement Egis Rail / Carta Associés / Stoa, Maître d'œuvre.

Le groupement de maîtrise d'œuvre va présenter les grandes lignes de l'opération d'extension du tramway : les principaux objectifs, le tracé, les grandes caractéristiques, le planning et l'estimation du coût des travaux.

Avant de laisser la parole au groupement de maîtrise d'œuvre, Bertrand ROBIN excuse François NAU, garant de la concertation, qui arrivera après le début de la réunion.

Présentation des objectifs et des caractéristiques du projet par le groupement de maîtrise d'œuvre Egis Rail-Stoa-Carta Associés

Le groupement de maîtrise d'œuvre présente les éléments techniques du projet.

Les objectifs du projet par Jérémie Huet – EGIS RAIL

Les objectifs du projet s'inscrivent dans les ambitions métropolitaines de développement des transports. Le projet est inscrit au PDU 2013-2023 en vigueur et doit permettre de préfigurer des projets à venir qui seront définis dans le cadre du PDU métropolitain débattu en 2019.

Les cinq principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Développer l'offre de mobilité
    - En maillant le réseau de transports en commun en site propre et en favorisant ainsi l'intermodalité ;
    - En s'inscrivant dans l'ambition métropolitaine qui consiste à doubler le réseau de tramway. A ce titre le site de maintenance et remisage prévu sur le site de Dromel –

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Montfuron pourra accueillir les rames permettant d'exploiter le réseau de tramway inscrit dans l'Agenda de Mobilité Métropolitain ;

- Accompagner le développement urbain
    - En requalifiant les axes empruntés de façade à façade ;
    - En favorisant l'essor des opérations d'aménagement situées à proximité de l'axe tramway ;
- Améliorer l'environnement urbain
    - En réduisant les nuisances causées par l'automobile en ville ;
    - En développant des espaces verts le long du tracé ;
- Améliorer la desserte des quartiers
    - En complétant la desserte en transports en commun de quartiers périphériques ;
    - En augmentant l'offre de transport assurant la desserte de grands équipements tels que le Stade Vélodrome, le Palais des Sports et l'Hôpital Ste Marguerite ;
- Favoriser l'essor des modes doux
    - En apaisant la place Castellane et la place du Général Ferrié grâce à la création d'espaces piétons et d'espaces de rencontre ;
    - En créant un corridor cyclable de qualité le long de l'axe tramway.

Le tracé et les partis d'insertion par Marianne Rougé – STOA

Le projet pour lequel est organisée la concertation consiste en un prolongement de 6,2 kilomètres du réseau de tramway au nord et au sud de Marseille, répartis comme suit :

- 1,8 km au nord entre l'actuel terminus d'Arenc et Gèze ;
- 4,4 km au sud entre La Place Castellane et la Gaye.

Il est envisagé de créer 3 nouvelles stations au nord et 9 nouvelles stations au sud.

Le projet comprend également la création d'un bâtiment regroupant un site de maintenance et remisage des tramways ainsi qu'un parking relais, situé au nord de la station de métro Ste Marguerite Dromel.

Les tracés proposés sont présentés sur la base d'un montage vidéo:

Au nord, le projet se raccorde à l'actuelle station Arenc-Le Silo. Le tramway emprunte le boulevard de Paris puis la rue d'Anthoine. Une dissociation des voies est ensuite proposée : la voie sud → nord emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché et la voie nord → sud emprunte l'avenue Roger Salengro. Les deux voies se rejoignent sur la rue de Lyon et dessert le secteur de la ZAC Littorale. Le terminus provisoire est prévu au niveau du croisement entre la rue de Lyon et l'avenue du Cap Pinède, de manière à favoriser les échanges avec la station de métro et le parking relais de Gèze.

Au sud, le projet se raccorde à l'actuelle station Rome-Castellane de la ligne T3. Le tramway emprunte l'avenue Jules Cantini, traverse la place du Général Ferrié, puis emprunte le boulevard Schlœsing jusqu'au carrefour Pugette. Il emprunte ensuite la rue Augustin Aubert puis l'avenue Viton. Le terminus provisoire est prévu au début du chemin de la Colline St Joseph au niveau du futur croisement avec le Boulevard Urbain Sud.

Le projet soumis à concertation du public constitue la première phase d'une infrastructure tramway nord-sud qui s'étendra jusqu'à La Castellane au nord et jusqu'à La Rouvière au sud. Ainsi, il sera complété par la phase 2 de l'extension nord – sud du tramway de Marseille caractérisée de la manière suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- 6,5 km de prolongement au nord entre Gèze et La Castellane ;
- 1,3 km de prolongement au sud entre La Gaye et La Rouvière.

Le prolongement du tramway constitue à la fois un projet de transport et un projet de requalification urbaine. En effet, les axes parcourus par le tramway seront réaménagés de façade à façade.

Trois exemples notables de requalification urbaine sont présentés le long du tracé :

- sur la place Bougainville il est proposé de travailler à un meilleur partage de l'espace public entre les modes de déplacements. Le projet prévoit la création de trottoirs confortables rendus aux piétons et la plantation d'arbres ;
- sur l'avenue Cantini le projet prévoit l'apaisement des circulations automobiles le long du Parc du XXVIème Centenaire. La plateforme sur laquelle circulera le tramway pourra être plantée ;
- l'insertion du projet sur l'avenue Viton permettra la création d'aménagements de qualité pour la circulation des vélos et des piétons. De même, la plateforme tramway pourra être plantée sur cet axe.

Enfin, deux places remarquables de Marseille sont traversées par le projet : la place du Général Ferrié et la place Castellane.

- La place du Général Ferrié (à qui l'on doit la conservation de la Tour Eiffel) est aujourd'hui un carrefour routier surmonté de deux passerelles qui drainent d'importants flux routiers. Ces passerelles vont être démontées et le projet de tunnel Schlœsing, associé à la réalisation des axes de contournement routier que sont la L2 et le Boulevard Urbain Sud, devraient générer un apaisement de la circulation routière en surface. Dans ce contexte, le projet prévoit la mise en valeur d'une place rectangulaire offrant des espaces largement accrus à la circulation des modes actifs (piétons et vélos) et conçue indépendamment des projets urbains qui prendront place autour d'elle. Elle sera traversée par la plateforme du tramway. Les voitures, quant à elles, circuleront autour d'un espace central rectangulaire.
- La place Castellane est, avec la Porte d'Aix et la Porte de Rome, une place majeure de la structure urbaine de Marseille. La place Castellane date de 1774. Elle a été décidée par Louis XIV et tracée en fin de règne de Louis XV. Jusqu'en 1811 elle était équipée en son centre d'une petite fontaine et d'un lavoir puis on y a installé l'obélisque ensuite déplacée à Mazargues. Jules Cantini a offert en 1911 la Fontaine qui est aujourd'hui au centre de la Place. Jusqu'en 1835 l'avenue du Prado n'existait pas et la Place Castellane constituait la fin de la perspective nord-sud de Marseille. La Place et la Fontaine ont toujours été un rond-point, pour les voitures ou les tramways. Le programme de l'opération prévoit aujourd'hui de libérer une grande partie de l'espace pour les déplacements des piétons et l'investissement de la place par des usages autres que la circulation automobile. Le tramway reliera la rue de Rome et l'avenue Cantini en circulant à l'est de la Fontaine. Les flux automobiles seront quant à eux canalisés par les axes Baille / Prado. La place étant située dans l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, la reconstitution de la couronne arborée de la place constitue un objectif d'aménagement. Sur cet espace emblématique la technique doit se mettre au service de l'aménagement urbain.

Le projet de site de maintenance et remisage et de parking relais par Roland Carta – CARTA ASSOCIES

Le programme du bâtiment prévoit :

- un atelier-dépôt pouvant accueillir 30 rames de tramway et en assurer la maintenance et la mise en exploitation ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- un parking relais de 600 places ouvertes au public et 100 places dédiées au personnel exploitant le tramway.

Les dimensions du bâtiment sont de 150 mètres par 180 mètres. Il sera ainsi développé sur une superficie comparable à La Plaine à Marseille, ou La Place des Vosges à Paris.
Deux vues du bâtiment permettent de percevoir le projet dans son environnement urbain, ainsi que tel qu'il sera perçu depuis le boulevard Schlœsing.
Il s'agit d'un bâtiment en rez-de-chaussée couvert pour partie par des sheds inversés. Le parking, quant à lui, présente une façade polychrome. La façade est une colonnade qui place le bâtiment comme un monument érigé face au Palais des Sports.
Depuis le boulevard Schlœsing on accèdera au dépôt par un tourne-à-gauche. Les accès au parc relais seront répartis sur deux rampes : une accessible depuis le boulevard Schlœsing et l'autre accessible depuis le boulevard de l'Huveaune.

Les caractéristiques générales du projet par Jérémie Huet – EGIS RAIL

Les grandes caractéristiques du projet sont les suivantes :

- linéaire de 6,2 kilomètres ;
- création de 12 nouvelles stations ;
- aménagement de 5,5 kilomètres de pistes cyclables ;
- plantation d'environ 650 arbres supplémentaires ;
- montant des travaux : 240 millions d'euros, décomposés en 204 millions d'euros pour les travaux d'infrastructure et 36 millions d'euros pour les travaux du bâtiment ;
- prolongement de la ligne de tramway T3 de 4 à 10 km ;
- temps de parcours de 13 minutes entre Gèze et Belsunce Alcazar et de 21 minutes entre Belsunce Alcazar et La Gaye ;
- 163 700 personnes vivent ou travaillent dans un corridor de 500 mètres de part et d'autre du tracé ;
- 100 000 voyageurs par jour sont attendus sur T3, soit une augmentation de 60 000 voyageurs par jour à la mise en service du projet ;
- L'opération se déroulera sur les 6 prochaines années :
    - 2018 : la concertation alimente les études d'avant-projet ;
    - 2019 : déroulement des études de projet, de l'enquête publique et élaboration des marchés de travaux ;
    - 2020 : année de transition entre études et travaux avec réalisation des travaux préparatoires et de déviation des réseaux ;
    - 2021 et 2022 : réalisation des travaux de l'infrastructure de transport et du bâtiment ;
    - octobre 2022 livraison de la première rame de tramway devant être accueillie dans le site de maintenance et remisage ;
    - 2023 : réalisation des essais et de la marche à blanc puis mise en service.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

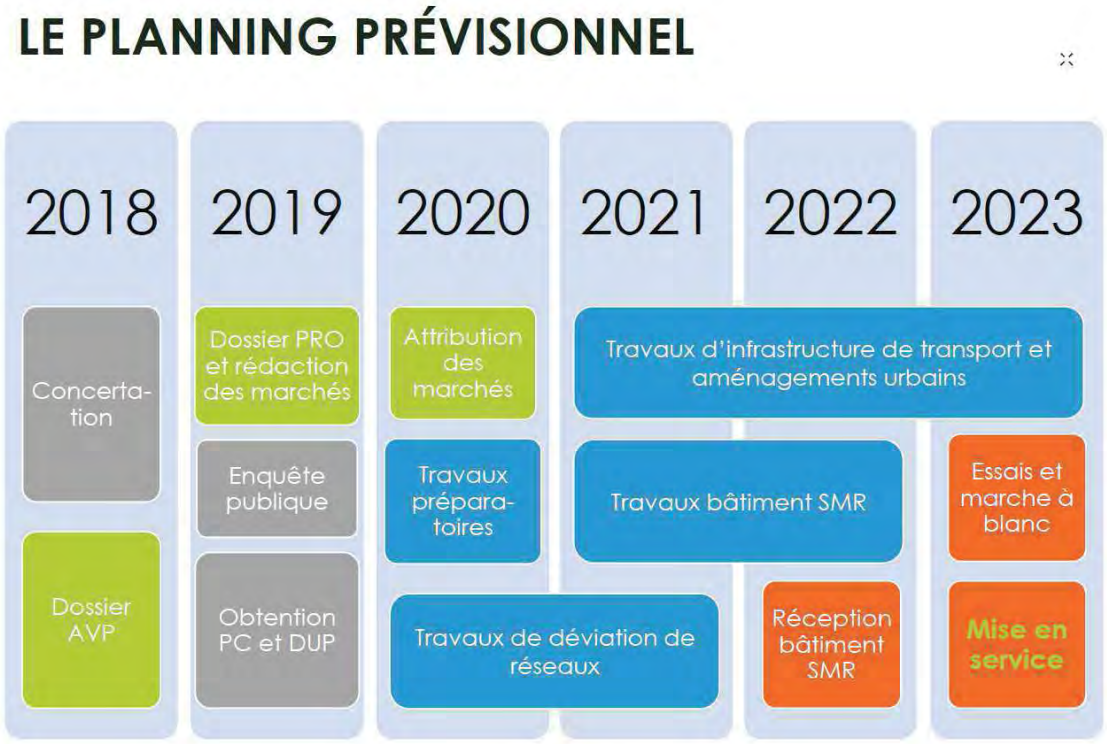

Intervention des maires de secteur

Intervention de Lisette NARDUCCI, Maire des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille

Lisette NARDUCCI se réjouit de l'émergence de ce projet qui vise à améliorer les conditions de déplacement dans le centre-ville de Marseille et notamment dans les 2ème et 3ème arrondissements.

Le projet doit par ailleurs être conçu de manière à maintenir de bonnes conditions de desserte automobile des quartiers du 2ème secteur qui sont des quartiers habités.

Lors des débats autour de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la faible densité de desserte en transports en commun du 3ème arrondissement a été mise en évidence. Il apparaît ainsi nécessaire de penser également à compléter l'offre de transport dans cet arrondissement en fort développement avec l'implantation de l'Hôpital Européen, du pôle média et le projet urbain Quartiers Libres St Charles –Belle de Mai. A la volonté d'améliorer la desserte en transports en commun du 3ème arrondissement s'ajoute l'enjeu d'améliorer les liaisons entre St Charles et le port autonome. Pour cela, l'augmentation de l'intensité des services ferroviaires entre les gares de St Charles et d'Arenc serait utile.

Pour ces raisons, il est indispensable que le futur PDU prévoit des actions d'accompagnement de l'opération d'extension nord du tramway visant à compenser les disparités de la desserte en transports en commun et à améliorer le cadre de vie par une requalification des espaces publics.

Intervention de Yves MORAINE, Maire des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille

Dans un contexte économique et institutionnel difficile le projet est essentiel pour l'avenir du centre-ville de Marseille et pour la préservation de l'environnement.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Cette extension s'inscrit dans la continuité du choix de déployer le réseau de tramway en centre-ville fait par la Communauté Urbaine il y a une quinzaine d'années et confirmé par la mise en service du tramway dans la rue de Rome en 2015.

Yves Moraine insiste sur la nécessité de poursuivre le processus de concertation tout au long de la conception du projet, notamment pour l'aménagement des places Castellane et Ferrié.

Intervention de Lionel ROYER-PERREAUT, Maire des 9ème et 10ème arrondissements de Marseille

Le projet est nécessaire à trois égards :

- Il permet de renforcer l'offre de transport en commun selon l'axe nord-sud qui structure Marseille ;
- Il permet d'améliorer le maillage du réseau de transport en commun ;
- Il est accompagné du développement d'une offre de qualité pour les déplacements en modes actifs.

Le projet répond à la volonté politique de développer des modes de transport alternatifs à la voiture particulière.

L'axe de l'extension sud correspond à un axe de transport majeur dans les 9ème et 10ème arrondissements. Les enjeux du projet dans le secteur sont les suivants :

- l'amélioration du partage de la voirie sur la Place du Général Ferrié ;
- la réalisation du bâtiment (site de maintenance et remisage et parking relais) qui constituera un signal fort au niveau du pôle d'échange multimodal de Dromel et des équipements majeurs que sont le Stade Vélodrome et le Palais des Sports ;
- l'amélioration de la desserte du secteur Viton / La Gaye qui rassemble l'Hôpital Ste Marguerite, l'INSERM, l'Institut Paoli Calmette, le CNRS ;
- l'amélioration de la desserte de La Rouvière (2 200 logements concernés) ;
- le lien avec le Boulevard Urbain Sud, le Bus à Haut Niveau de Service qui y circulera et par là même avec La Pointe Rouge ;
- la conservation de la couverture végétale de grands axes du secteur dont l'avenue Viton ;
- l'intégration du tramway dans un schéma global de mobilité urbaine durable.

Intervention de Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille

La Mairie du 8ème secteur de Marseille se félicite de l'émergence de ce projet qui pourra permettre d'atténuer la coupure nord / sud existante au sein de la ville.

Roger Ruzé souligne toutefois des motifs d'inquiétude relatifs à l'extension nord du tramway et à son articulation avec l'ensemble des infrastructures de transport du secteur Gèze. Depuis les années 2000 la liaison entre l'A50, l'A7 et l'A55 apparaît comme un impératif à régler. La L2 constitue une solution partielle à ce problème mais aucune liaison avec l'A55 et le port n'est prévue. Par ailleurs, l'abandon du projet de trémie Gèze semble dangereux dans un contexte d'émergence de nombreux projets de développement dans le secteur du port. Il s'agirait de travailler à la réalisation d'une infrastructure routière capable de canaliser les trafics importants qui transitent par la place de la Cabucelle. Cet impensé constitue un risque pour le bon fonctionnement du pôle d'échange multimodal de Gèze.

La Mairie du 8ème secteur alerte enfin sur le risque de démolitions inhérent au tracé proposé pour la phase 2 de l'extension nord du tramway dans la rue de Lyon.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Echanges avec la salle

Public

Le **Président de la Fédération des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) du 10ème arrondissement** souligne la qualité du projet d'extension sud du tramway. Les Présidents de CIQ du 10ème arrondissement regrettent toutefois que le projet flirte seulement avec le 10ème arrondissement qui sera le seul arrondissement non desservi par un tramway ou un métro. Le Palais de la Glisse et de la Glace est par exemple le seul équipement majeur de Marseille non desservi par un mode de transport lourd. Les CIQ du 10ème arrondissement souhaitent voir émerger un projet de tramway allant jusqu'au Centre de transfert des déchets présent sur la ZAC de La Capelette qui pourrait desservir le Palais de la Glisse et de la Glace, le lycée Brochier, et accompagner le développement économique du secteur.

Le **Président du CIQ Lieutaud Rome Préfecture, Vice-Président de la Fédération des CIQ du 6ème arrondissement** se félicite de l'émergence du projet d'extension sud du tramway qui donne un sens au tronçon Canebière-Castellane mis en service en 2015. Le projet permettra par ailleurs de désengorger la station Rome-Castellane dont la forte fréquentation pose aujourd'hui des problèmes de fonctionnement urbain. Le projet d'aménagement et d'apaisement de la Place Castellane permettra quant à lui de mettre en valeur la Fontaine. Le projet de plantation d'une couronne arborée est très bien accueilli. Le CIQ souhaite attirer l'attention de la Métropole sur les enjeux de conception de la trame circulatoire autour de la Place. En effet, le Prado constitue un axe fort de circulation automobile et il est nécessaire de pouvoir évacuer ce flot de véhicules.

Marie-Françoise Palloix, élue du 4ème secteur (6ème et 8ème arrondissements) souligne l'intérêt du projet de liaison nord-sud ainsi que l'importance des arguments développés par les deux précédents interlocuteurs : la nécessité de desservir en tramway le secteur de la Capelette et l'enjeu relatif au plan de circulation qui devra assurer les liaisons entre le Prado et le secteur de la rue Paradis. Elle s'inquiète de l'articulation avec le projet de bretelle Schlœsing :

- D'une part, le projet de tunnel Schlœsing ne semble pas répondre aux enjeux de circulation du secteur. La réalisation d'une trémie, sur le modèle de la trémie créée à St Loup dans le cadre du projet de Boulevard Urbain Sud, pourrait suffire à canaliser les trafics aujourd'hui présents sur les passerelles de la place du Général Ferrié ;
- D'autre part, la question de savoir si les calendriers des deux opérations sont compatibles se pose. Le calendrier des travaux de la bretelle Schlœsing permettra-t-il de respecter le planning présenté pour l'opération d'extension du tramway ?

Porteurs du projet

Lionel Royer-Perreaut précise que la desserte des quartiers sud du 9ème arrondissement est un parti pris du projet. La desserte de La Capelette ne constitue pas l'enjeu majeur de ce projet précis. Toutefois, la desserte du 10ème arrondissement se voit améliorée de la manière suivante :

- Depuis les stations de l'avenue Cantini, la traversée piétonne du parc du XXVIème Centenaire permettra de relier les quartiers de Menpenti et Cap Est ;
- Une des stations du projet est située à 6 ou 7 minutes à pied du Palais de la Glisse et de la Glace ;
- L'ouverture d'une liaison piétonne entre Dromel et La Capelette permet de relier également une partie du quartier de La Capelette au tramway.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le contexte dans lequel a été fait le choix de construire une trémie semi-couverte à St Loup est difficilement comparable au contexte de la Place Ferrié sur laquelle il est nécessaire de prévoir le passage du tramway au-dessus de l'ouvrage routier.

Joël Vanni, DGA Délégué aux Grandes Infrastructures de la Métropole, précise que :

- des réunions seront organisées sur la question du lien entre la zone portuaire et la Place de la Cabucelle ;
- la commande passée au groupement de maîtrise d'œuvre vise à conserver l'accessibilité de la Place Castellane pour tous ses usagers, et notamment à permettre les livraisons. C'est en ce sens que sont menées les études du projet. La Métropole veillera également à la conservation des capacités de circulations sur les grands axes (notamment le boulevard Baille) ;
- le projet se déroulera en concertation avec les mairies de secteur et le public.

Public

La Présidente du CIQ de Castellane met également l'accent sur le besoin de concertation relatif au plan de circulation du secteur de la Place Castellane. Elle émet par ailleurs une inquiétude relative à la durée du projet. En effet, la Fontaine de la place Castellane est hors d'eau depuis 12 ans maintenant et les 6 ans qui nous séparent de la mise en service des extensions du tramway semblent longs.

Roland Cazzola, élu du 8ème secteur (15ème et 16ème arrondissements) félicite le travail réalisé sur l'Agenda Mobilité Métropolitain. Il insiste toutefois sur l'insatisfaction des habitants du 8ème secteur sur la desserte du nord de Marseille. Les habitants ont la volonté de voir le tramway desservir le lycée Nord, mais surtout la volonté d'obtenir la desserte de l'Hôpital Nord et de St Antoine par un mode de transport lourd. Le fait que le terminus des projets inscrits à l'Agenda Mobilité Métropolitain soit situé à La Castellane est contraire à la revendication de desserte du grand équipement qu'est l'Hôpital Nord. Enfin, il rappelle le souhait des habitants du 8ème secteur de voir un tramway desservir l'Estaque.

Le secrétaire général de la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier insiste sur la nécessité d'assurer l'accessibilité de l'espace public et des services publics aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, il est important d'associer au projet de tramway la mise en accessibilité de la station de métro Castellane.

Porteurs du projet

Yves Moraine précise que le coût du projet de remise en eau de la fontaine de la Place Castellane est estimé à 4,5 millions d'euros. Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer à hauteur de 80 % à ce financement mais la Ville de Marseille ne souhaite pas prendre le risque de réaliser ces travaux en amont des travaux du tramway qui risqueraient d'endommager le nouveau dispositif d'alimentation en eau de la Fontaine.

Jean-Pierre Serrus souligne l'imbrication des questions relatives au projet d'extension du tramway et celles relatives à l'élaboration du PDU Métropolitain. Compte tenu de l'objet de la réunion les réponses aux questions relatives à l'élaboration du PDU ne seront pas données ce jour.

Yves Moraine souligne deux points qu'il souhaite voir intégrés à la réflexion des techniciens :

- l'opportunité de créer un parc relais à la sortie de l'A50, c'est-à-dire dans le secteur de la Tour Méditerranée et l'avenue de Corinthe ;
- la nécessité de minimiser l'impact des travaux sur le Parc du XXVIème Centenaire.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Joël Vanni précise que si des travaux sont réalisés à proximité du parc ou dans le parc, celui-ci sera reconstitué dans sa totalité et remis en état. C'est ce qui a été fait lors des travaux du tunnel Prado Sud ou du tunnel Rège.

Jean-Pierre Serrus précise que cette réunion était la première pour lancer le processus de concertation. Des réunions analogues seront organisées dans les mairies de secteur pour pouvoir aborder des points plus précis du tracé.

Présentation du garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public

Présentation du rôle du garant par François NAU, garant de la concertation préalable

Le garant de la concertation est désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), commission saisie pour tous les grands projets d'infrastructure ayant une incidence importante sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement.

Le garant sera à l'écoute de la population pendant toute la durée de la concertation afin d'assurer la qualité de la concertation, c'est-à-dire l'accès aux informations relatives au projet et la possibilité d'expression. Il veillera à ce que les modalités d'information et de participation du public soient les plus favorables possibles pour que l'information soit complète, touche tous les publics recherchant des informations et concernés par le projet. Il garantit la capacité du public à s'exprimer en posant des questions, en formulant des observations, ou encore en proposant des alternatives ou des suggestions qui nourriront cette concertation.

Pour cela des réunions des CIQ seront certainement organisées, et le public peut transmettre ses observations en adressant un e-mail au garant à l'adresse suivante : francois.nau@ampmetropole.fr, disponible tout au long de la concertation.

Le garant remettra un bilan qui retracera l'ensemble des informations qu'il aura reçues durant la concertation et sera rendu public. Il constituera une pièce du dossier d'enquête publique. Ce rapport sera annexé au bilan de la concertation.

Conclusion

Clôture de la séance par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

En préliminaire, Jean-Pierre Serrus rappelle que l'extension nord du projet se développe au sein du périmètre d'opération urbaine Euroméditerranée et qu'il est essentiel que les deux projets avancent ensemble, en collaboration. Le projet d'extension du métro jusqu'à Capitaine Gèze a également été évoqué et Jean-Pierre Serrus assure le public de la volonté de la Métropole d'aller le plus vite possible vers une mise en service de ce prolongement du métro.

Pour clôturer la réunion il précise que la concertation sera étendue tout au long du projet par la consultation du public et des représentants des habitants des secteurs concernés.

Réussir à mener à bien ce projet est une urgence et une nécessité. On attend des impacts positifs du tramway en matière de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie des marseillais.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Les effets positifs apportés par ce projet seront complétés par des actions à développer dans le futur PDU Métropolitain, portant sur la mise en place d'un réseau de transports en commun efficace à l'échelle de la Métropole. Ce dispositif de mobilité métropolitain est d'autant plus attendu que la Métropole doit accueillir les Jeux Olympiques d'été en 2024.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Réunion de concertation sur le projet d'extension nord et sud du réseau de tramway
Lundi 2 juillet 2018
Mairie des 15ème et 16ème arrondissements

Déroulement de la réunion

La réunion a duré environ 2 heures. Elle s'est déroulée de la façon suivante :

Ouverture

- Accueil des participants et introduction par Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille ;
- Présentation du contexte des transports dans le 8ème secteur par Samia GHALI, Conseillère Métropolitaine, Sénatrice des Bouches-du-Rhône ;
- Présentation de François NAU, garant de la concertation préalable désigné par la Commission Nationale du Débat Public;
- Présentation du contexte de la concertation préalable par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

Présentation du projet

- Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Présentation des objectifs et des caractéristiques du projet par le groupement de maîtrise d'œuvre Egis-Stoa-Carta Associés
    - Les objectifs du projet, le tracé et les partis d'insertion par Marianne ROUGE – cabinet Stoa ;
    - Le site de maintenance et de remisage et les grandes caractéristiques du projet par Philippe DAUMAS – Egis Rail ;
- Présentation du planning de l'opération par Bertrand ROBIN.

Echanges avec la salle

Conclusion

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Ouverture

Accueil des participants et introduction par Roger RUZE, Maire des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille

Roger RUZE accueille le public, les techniciens qui travaillent sur le projet et les élus présents.

L'arrivée du tramway constitue une question majeure et importante pour la mobilité dans les quartiers des 15ème et 16ème arrondissements. Cette question est abordée depuis 20 ans et prend forme aujourd'hui, même si la desserte en transports lourds des 15ème et 16ème arrondissements se fait par étapes et qu'il s'agit d'une première étape.

La liaison entre le nord et le sud de Marseille par une ligne directe constituera non seulement une réelle amélioration des conditions de déplacement pour les habitants des quartiers du 8ème secteur mais elle permettra également aux habitants des quartiers sud de Marseille de se rendre dans le secteur nord.

S'il reste des sujets à débattre concernant le projet, le souhait de la mairie de secteur est bien de voir le tramway desservir Gèze dans quelques années, puis La Castellane, voire plus tard l'Hôpital Nord.

Présentation du contexte des transports dans le 8ème secteur par Samia GHALI, Conseillère Métropolitaine, Sénatrice des Bouches-du-Rhône

Samia GHALI souligne que la question des transports est majeure pour les 15ème et 16ème arrondissements. Elle dresse un bilan des attentes relatives aux transports dans le 8ème secteur :

- les habitants du secteur font preuve d'une grande patience au regard du retard pris dans la mise en service du prolongement de la ligne 2 du métro jusqu'à Capitaine Gèze ;
- la mairie de secteur est satisfaite du lancement prochain des études relatives à la phase 2 de l'extension nord du tramway, entre Gèze et La Castellane. Ce projet est nécessaire pour combler le retard pris par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la desserte des arrondissements situés aux extrémités de Marseille qui constituent des points d'entrée sur le réseau de transports en commun du cœur de la ville. La mairie de secteur souhaite être associée au déroulement des études.
- elle relaie la demande formulée par les Comité d'Intérêt de Quartier de l'Estaque qui souhaitent la réalisation de parkings relais. En ce sens, la mairie du 8ème secteur a fait des propositions de localisation de parkings relais sur les hauteurs de l'Estaque.

Présentation de François NAU, garant de la concertation préalable désigné par la Commission Nationale du Débat Public

Le garant de la concertation est désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), commission saisie pour tous les grands projets d'infrastructure ayant une incidence importante sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement.

Le garant sera à l'écoute de la population pendant toute la durée de la concertation afin d'assurer la qualité de la concertation, c'est-à-dire l'accès aux informations relatives au projet et la possibilité d'expression.

Le garant remettra un bilan qui retracera l'ensemble des informations qu'il aura reçues durant la concertation et sera rendu public. Il constituera une pièce du dossier d'enquête publique. Ce rapport sera annexé au bilan de la concertation.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Présentation du contexte de la concertation préalable par Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de la Mobilité, des Déplacements et des Transports.

Le projet faisant l'objet de la concertation s'inscrit dans une démarche globale de développement des moyens nécessaires à une mobilité durable des habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'élaboration en cours du Plan de Déplacements Urbains Métropolitain constitue une étape majeure de cette démarche.

Dans ce contexte, Jean-Pierre SERRUS rend hommage à la patience des habitants de la Métropole qui font pour la plupart face à des conditions de déplacements difficiles liées à un besoin en infrastructures et services nouveaux de transports en commun.

Plus de 90% des déplacements d'échelle métropolitaine (c'est-à-dire d'une distance supérieure à 7 kilomètres) sont réalisés en voiture avec un taux d'occupation de 1,4 passager par véhicule. Les objectifs affichés dans l'Agenda de Mobilité Métropolitain consistent à proposer à ces usagers une alternative au véhicule particulier, notamment grâce au réseau MétroExpress et à la création de pôles d'échanges multimodaux qui permettront à chaque habitant de la Métropole d'avoir accès à une ligne de transports en commun en moins d'un quart d'heure. L'offre de transports en commun proposée au niveau de ces pôles d'échanges multimodaux sera fréquente et développée sur une forte amplitude horaire. Il s'agit ici d'assurer l'accès aux pôles d'emploi et aux établissements scolaires et universitaires du territoire pour l'ensemble de la population.

Le Nord de Marseille est le lien entre le centre-ville de Marseille et les communes situées au nord de la Métropole. En ce sens les discussions portant sur la desserte du nord de Marseille sont en réalité des discussions portant sur la desserte du cœur de la Métropole.

Avant d'aborder le sujet de la réunion de concertation, Jean-Pierre SERRUS donne quelques précisions sur le projet de prolongement du métro entre Bougainville et Gèze. Les équipes techniques qui travaillent sur le projet rencontrent des difficultés à mettre en place le système de signalisation (c'est-à-dire de sécurité des circulations métro). Le sujet est complexe en raison de difficultés de mise en compatibilité des systèmes existants et des systèmes de nouvelle génération. Le coût de ce projet avait été estimé à 80 millions d'euros et s'élèvera à 100 millions d'euros. Ce taux de variation des coûts est classique pour de telles opérations. De même, des retards comparables dans la réalisation des travaux ont été observés dans d'autres agglomérations.

La réunion de concertation de ce jour a pour objet de recueillir l'avis du public par rapport au projet d'extension du tramway qui au nord s'étend entre Arenc et Gèze. La Métropole mènera par ailleurs des études relatives à la phase 2 du prolongement nord entre Gèze et La Castellane, et la concertation sur cette phase 2 aura lieu ultérieurement.

Le prolongement du tramway phase 1 entre Arenc et Gèze est un projet essentiel pour le territoire. Il assure notamment une connexion avec d'autres lignes fortes du futur réseau de transport en commun au niveau du pôle d'échange multimodal de Gèze :

- avec la ligne 2 du métro de Marseille ;
- avec les lignes du réseau MétroExpress Marseille Gèze – Aix-en-Provence et Marseille Gèze - Marignane ;
- avec le bus à haut niveau de service B4 qui circulera en rocade entre Gèze et La Fourragère ;
- avec la ligne 98 qui circulera sur l'A55 entre Gèze et Saint Antoine ;
- avec la ligne de bus 70 qui sera équipée de matériel roulant à forte capacité.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Présentation du projet

Introduction par Bertrand ROBIN, Directeur Métro Tramway, Métropole Aix-Marseille-Provence

Bertrand ROBIN présente la Direction Métro Tramway qui est maître d'ouvrage de l'opération d'extension du tramway entre Arenc et Gèze au nord et entre Castellane et La Gaye au sud.

La concertation préalable pour ce projet a lieu entre le 31 mai et le 2 juillet 2018. Une première réunion publique de lancement a eu lieu le 30 mai 2018 au Pharo.

A l'issue de la concertation préalable, des réunions d'échanges seront organisées avec les mairies de secteur pour présenter les études d'insertion du tramway à une échelle plus fine, avant de présenter le projet en enquête publique en 2019.

Le groupement de maîtrise d'œuvre, composé des sociétés Egis Rail, Stao et Carta Associés, présentera les grandes lignes du projet durant une quinzaine de minutes pour laisser ensuite la place aux échanges avec la salle.

Les objectifs du projet, le tracé et les partis d'insertion par Marianne ROUGE – cabinet Stoa

Marianne ROUGE présente le groupement de maîtrise d'œuvre qui est un groupement d'entreprises mandatées par le maître d'ouvrage (la Métropole Aix-Marseille-Provence) pour concevoir le projet d'extension du tramway.

Le projet d'extension nord-sud du tramway répond à trois principaux objectifs :

- Développer l'offre de mobilité au sein des quartiers traversés ;
- Accompagner le développement urbain de ces quartiers ;
- Améliorer le cadre de vie.

Le projet pour lequel est organisée la concertation consiste en un prolongement de 6,2 kilomètres du réseau de tramway au nord et au sud de Marseille, répartis comme suit :

- 1,8 km au nord entre l'actuel terminus d'Arenc et Gèze ;
- 4,4 km au sud entre La Place Castellane et la Gaye.

Il est envisagé de créer 3 nouvelles stations au nord et 9 nouvelles stations au sud.

Le projet comprend également la création d'un bâtiment regroupant un site de maintenance et remisage des tramways ainsi qu'un parking relais, situé au nord de la station de métro Ste Marguerite Dromel.

Le tracé proposé au nord est présenté sur la base d'un montage vidéo:

Au nord, le projet se raccorde à l'actuelle station Arenc-Le Silo. Le tramway emprunte le boulevard de Paris puis la rue d'Anthoine, au cœur de la zone d'aménagement concerté Cité de la Méditerranée. Une dissociation des voies est ensuite proposée : la voie sud → nord emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché et la voie nord → sud emprunte l'avenue Roger Salengro. Les deux voies se rejoignent sur la rue de Lyon et le projet dessert le secteur de la ZAC Littorale. Le terminus est prévu au niveau du croisement entre la rue de Lyon et l'avenue du Cap Pinède, de manière à favoriser les échanges avec la station de métro et le parking relais de Gèze.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le projet soumis à concertation du public constitue la première phase d'une infrastructure tramway nord-sud qui s'étendra jusqu'à La Castellane au nord et jusqu'à La Rouvière au sud. Ainsi, il sera complété par la phase 2 de l'extension nord – sud du tramway de Marseille caractérisée de la manière suivante :

- 6,5 km de prolongement au nord entre Gèze et La Castellane ;
- 1,3 km de prolongement au sud entre La Gaye et La Rouvière.

Un bureau d'étude a été retenu le 29 juin 2018 par la commission d'Appels d'Offres de la Métropole pour réaliser les études de faisabilité relatives à cette phase 2.

Le prolongement du tramway constitue à la fois un projet d'amélioration des conditions de transport par la création de site propre, et un projet de requalification de l'espace public. En effet, les axes parcourus par le tramway seront réaménagés de façade à façade.

Trois exemples notables de requalification urbaine sont présentés le long du tracé :

- sur la rue d'Anthoine le tramway desservira un quartier en renouveau. Son insertion est accompagnée de l'aménagement de pistes cyclables et de la réduction de l'espace dédié à la circulation automobile.
- sur la place Bougainville il est proposé de travailler à un meilleur partage de l'espace public entre les modes de déplacements. Le projet prévoit la création de trottoirs confortables rendus aux piétons et la plantation d'arbres ;
- sur la rue de Lyon, le tramway est inséré au centre de la chaussée, sur un espace public élargi qui permet également d'accueillir confortablement les circulations cyclistes et piétonnes, et de planter des alignements d'arbres.

Le site de maintenance et de remisage et les grandes caractéristiques du projet par Philippe DAUMAS – Egis Rail

Le site de maintenance et remisage des tramways est aujourd'hui situé à Saint-Pierre. Ce site est saturé et l'extension nord-sud du tramway nécessite l'acquisition de nouvelles rames et la création d'un nouveau site de maintenance et remisage. Cet atelier-dépôt sera créé au nord de la station de métro Ste-Marguerite Dromel, le long de l'extension sud du tramway.

Les grandes caractéristiques du projet sont les suivantes :

- linéaire de 6,2 kilomètres ;
- création de 12 nouvelles stations ;
- aménagement de 5,5 kilomètres de pistes cyclables ;
- plantation d'environ 650 arbres supplémentaires ;
- montant des travaux : 240 millions d'euros, décomposés en 204 millions d'euros pour les travaux d'infrastructure et 36 millions d'euros pour les travaux du bâtiment ;
- exploitation de la ligne T3 entre Gèze et La Gaye et de la ligne T2 entre La Blancarde et Arenc ;
- temps de parcours de 13 minutes entre Gèze et Belsunce Alcazar et de 21 minutes entre Belsunce Alcazar et La Gaye ;
- 163 700 personnes vivent ou travaillent dans un corridor de 500 mètres de part et d'autre du tracé ;
- 100 000 voyageurs par jour sont attendus sur T3, soit une augmentation de 60 000 voyageurs par jour à la mise en service du projet.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Présentation du planning de l'opération par Bertrand ROBIN

L'opération se déroulera sur les 6 prochaines années :

- 2018 : la concertation alimente les études d'avant-projet ;
- 2019 : déroulement des études de projet, de l'enquête publique et élaboration des marchés de travaux ;
- 2020 : année de transition entre études et travaux avec réalisation des travaux préparatoires et de déviation des réseaux ;
- 2021 et 2022 : réalisation des travaux de l'infrastructure de transport et du bâtiment ;
- octobre 2022 livraison de la première rame de tramway devant être accueillie dans le site de maintenance et remisage ;
- 2023 : réalisation des essais et de la marche à blanc puis mise en service.

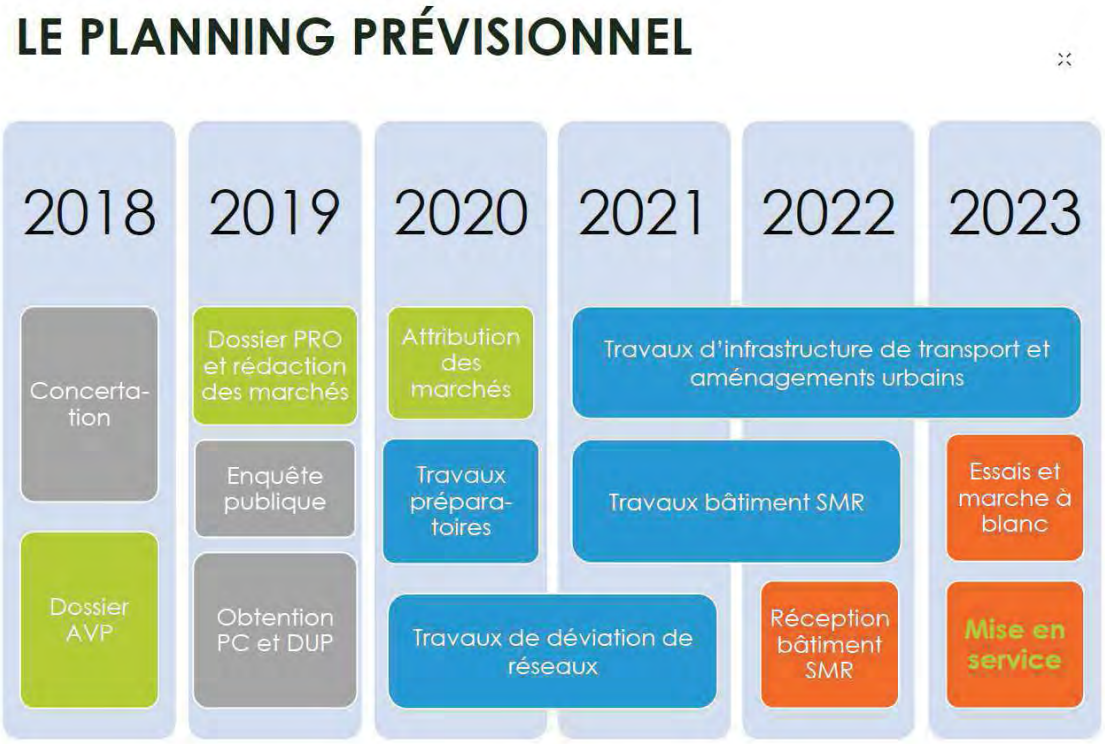

Echanges avec la salle

Roger RUZE ouvre le temps d'échanges avec la salle et précise que les habitants des 15ème et 16ème arrondissements souhaitent obtenir des informations relatives aux aménagements prévus au niveau du pôle d'échanges Gèze.

Public

Un habitant du quartier de la Cabucelle exprime son accord avec le projet proposé sur le tronçon de l'extension du tramway entre Arenc et Gèze. Il manifeste toutefois son inquiétude par rapport aux choix qui seront faits dans le cadre de la phase 2 du prolongement du tramway au nord et notamment son opposition au passage par le chemin de la Madrague Ville. Enfin, il souhaite que la Métropole précise comment sont financés les coûts générés par le retard du prolongement du métro entre Bougainville et Gèze.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Une participante interroge les élus sur la crédibilité de la parole publique au regard des multiples reports dans les dates de mise en service de la station de métro Gèze annoncées par la Métropole.

Une représentante du réseau des acteurs économiques de Marseille Nord Cap au Nord Entreprendre souligne la nécessité de développer le réseau de transports en commun non seulement pour assurer une alternative à l'usage du véhicule particulier, mais aussi pour assurer l'accès à la mobilité pour les populations captives des transports en commun.

Elle regrette par ailleurs de voir présenter un projet de tramway qui se superpose à une ligne de métro déjà existante.

Enfin, elle exprime le souhait de voir la phase 2 de l'extension nord prolongée entre La Castellane et la gare ferroviaire de Saint-Antoine. Ce prolongement permettrait d'assurer les échanges avec le réseau ferré régional qui participe de la desserte métropolitaine. Elle demande enfin quel avenir est prévu pour la gare ferroviaire de Séon-Saint-Henry également située sur le tracé de la phase 2 de l'extension nord.

Une participante regrette le déséquilibre entre les longueurs de prolongement au nord et au sud : la phase 1 propose de prolonger le tramway de 1,8 km au nord et de 4,4 km au sud. Le rééquilibrage proposé dans la phase 2 demande encore beaucoup de patience aux habitants des 15ème et 16ème arrondissements.

Elle souhaite ensuite connaître les raisons du positionnement de la station terminus à Gèze sur la rue de Lyon, éloignée du bâtiment du pôle d'échange multimodal dans lequel sont regroupés la station de métro, la gare de bus et le parking relais.

Un représentant du CIQ Palanque Melquiond Vallon des Pins remarque le déséquilibre manifeste entre le nord et le sud. Il considère que le développement des infrastructures de transports en commun dans les quartiers du nord de Marseille auraient dû être prioritaires par rapport à la réalisation de lignes de tramway situées dans le même secteur que le métro existant. Il aurait préféré que les moyens financiers soient concentrés sur la desserte de quartiers ne disposant d'aucune offre de transport urbain lourd.

Porteurs de projet

Samia GHALI précise que la mairie des 15ème et 16ème arrondissements a toujours porté le nécessaire équilibre entre le développement des transports en commun au nord et au sud de Marseille. Elle se réjouit de la réalisation à venir des études portant sur la phase 2 du prolongement nord entre Gèze et La Castellane. Ces études seront menées en analysant les besoins de desserte en TC, et les axes qui seront empruntés par le tramway seront définis sur la base d'un bilan des avantages et inconvénients des différentes solutions identifiées.

Jean-Pierre SERRUS soutient la pertinence du tracé retenu entre Arenc et Gèze, sur un axe parallèle à celui de la ligne 2 du métro. En effet, le développement du tramway au sein du quartier du projet urbain Euroméditerranée est nécessaire du fait des nombreux projets de développement (emplois et habitat) qui vont prendre place dans le secteur.

Il rappelle le contexte d'élaboration en cours du Plan de Déplacements Urbains. La définition des priorités de développement des transports en commun doit s'appuyer sur des documents de planification qui tiennent compte des projets de développement du territoire et de développement économique. Elle doit également s'appuyer sur l'expression de l'avis des habitants. Ainsi, c'est dans ce cadre que seront menées les études de la phase 2 du prolongement nord du tramway jusqu'à La

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Castellane, et ultérieurement au-delà de La Castellane. C'est également dans ce cadre que seront menées des réflexions sur le transport (ferré et routier) de marchandises et la logistique urbaine à l'échelle de la Métropole. Les propositions qui seront faites devront permettre de traiter des points durs du réseau routier urbain tels que la sortie de la L2 au niveau du pôle d'échange multimodal de Gèze.

Le développement du réseau de transports en commun métropolitain prévu à l'horizon 2025 dans l'Agenda Mobilité Métropolitain nécessite un investissement financier de l'Etat. En effet, les Autorités Organisatrices de la Mobilité du territoire ont jusqu'à présent dépensé des montants de l'ordre de 100 millions d'euros par an. Or l'Agenda de la Mobilité prévoit 3,5 milliards d'euros de dépenses d'ici 2025, soit plus de 300 millions d'euros par an. Ainsi, les élus travaillent à l'obtention d'une aide financière de l'Etat, notamment en tenant les engagements qui ont été pris. C'est le cas des engagements pris dans l'Agenda de la Mobilité pour les années 2017 et 2018.

La politique de mobilité de la Métropole vise à répondre aux besoins de mobilité des populations captives des transports en commun. Il s'agit d'un enjeux pris en compte dans les différentes réflexions menées.

Jean-Pierre SERRUS reconnaît que le réseau ferré est dans un mauvais état sur le territoire de la Métropole. L'obstacle majeur à l'amélioration des services ferroviaires est la saturation de la Gare St-Charles. Pour résoudre ce problème, la réalisation d'une gare souterraine est nécessaire, mais ne pourra pas être effective avant 2032 voire 2035. L'amélioration du réseau ferré sur le territoire de la Métropole sera longue, et il est indispensable de ne pas attendre cette amélioration pour développer un réseau de transports en commun performant sur le territoire.

Pour faire face au manque de crédibilité de la parole publique à différentes échelles (nationale, métropolitaine, municipale), Jean-Pierre SERRUS estime que le rôle des élus est de faire preuve de sincérité et de transparence à l'égard des citoyen-ne-s. C'est pour cette raison qu'il s'engage à donner au public l'ensemble des informations dont il dispose à un moment donné et à préciser leurs sources.

Roger RUZE soulève une question qui lui paraît fondamentale pour la réussite du projet de pôle d'échange multimodal de Gèze : le traitement des enjeux de circulation des poids lourds et véhicules particuliers au niveau du carrefour donnant accès au pôle d'échange. Il craint que la remise en cause du projet de réalisation d'une trémie à cet endroit ne soit révélatrice d'un manque de prise en compte de cette problématique.

Samia GHALI rappelle que la mairie du 8ème secteur est en accord avec la phase 1 du prolongement du tramway au nord (entre Arenc et Gèze), elle adhère à la nécessité de desservir le quartier en développement du périmètre Euromed 2. En ce qui concerne la phase 2 de prolongement nord du tramway, le projet devra s'inscrire dans une démarche de concertation entre les différents acteurs du secteur, notamment sur le point précis du traitement des abords du pôle d'échanges multimodal de Gèze et du carrefour routier. Elle rappelle enfin quelques éléments de contexte relatifs à la phase 2 de l'extension nord, à savoir la nécessité de prendre en compte les projets connexes portés par la SNCF au niveau de Saint-André par exemple, ou par le Port Autonome.

Public

Un habitant souligne l'incompatibilité entre la phase 2 du projet d'extension nord du tramway entre Gèze et La Castellane et la demande de prolongement du métro jusqu'à l'Hôpital Nord portée par les habitants des quartiers situés au nord de Marseille depuis de nombreuses années.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Une représentante du Conseil Citoyen du 15ème arrondissement exprime son souhait de voir maîtrisés les risques de dérives financières liées à un projet d'infrastructure de transport. Elle insiste sur la nécessaire concertation relative à la définition du tracé de la phase 2 du prolongement nord du tramway. En effet, il sera important de prêter l'oreille aux besoins de déplacement des habitants, et de prendre en compte les demandes relatives à une connexion au réseau ferroviaire qui permettrait de rejoindre les pôles d'étude et d'emploi de la Métropole. Elle demande enfin aux élus si le financement de la phase 1 d'extension nord et sud du tramway est acté.

Porteurs de projet

Yannick TONDUT, Directeur Général Adjoint de la Métropole en charge de la Mobilité, des Déplacements, des Transports, de l'Espace Public et de la Voirie, affirme l'intérêt porté par les services de la Métropole au sujet du traitement des abords du pôle d'échanges de Gèze. L'analyse de plusieurs solutions techniques est en cours. La solution qui consiste à remplacer les autoponts par une trémie n'est pas encore abandonnée. Sa remise en question est toutefois motivée d'une part par son coût, mais surtout par la coupure urbaine qu'elle représenterait entre les deux rives (nord et sud) de l'avenue Cap Pinède. Des réflexions sont par ailleurs en cours avec l'EPAEM sur la recherche de foncier permettant d'étendre le nombre de places de stationnement proposées au niveau du pôle d'échange.

Jean-Pierre SERRUS précise que l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains Métropolitain est l'occasion de remettre à plat les besoins en mobilité au sein de la Métropole et d'établir des priorités entre les différents projets d'infrastructures et de services de transport. La phase 1 du projet d'extension du tramway est quant à elle décidée et se fera dans les délais annoncés, avec un financement alloué.

Conclusion

Cette réunion de concertation a permis de mettre en évidence les points suivants :

- Le principe et le tracé de la phase 1 de l'extension nord (entre Arenc et Gèze) ne sont pas remis en question. Il sera toutefois nécessaire de réaliser le projet en concertation avec la mairie de secteur et les habitants.
- La Métropole doit concentrer son attention sur les dispositifs de gestion des trafics poids lourds qui vont se porter sur les alentours du pôle d'échange de Gèze.
- La Métropole a conscience des enjeux de la phase 2 de l'extension nord du tramway et de l'ensemble du réseau de transports en commun. Elle veillera à la prise en compte de l'expression du public en ce qui concerne les besoins en mobilité.
- La Métropole travaille de concert avec les différents acteurs institutionnels de l'aménagement du territoire (Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Région, …) et s'engage à prendre en compte les points de vue exprimés lors de la consultation du public.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018